

**PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONAL POUR LA FRANCE
1986-1990**

VOLUME II



**COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS
EUROPÉENNES**

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes,
1988

Vol. II : ISBN 92-825-8773-8

Vol. I-III: ISBN 92-825-8775-4

N° de catalogue: CB-19-88-002-FR-C

© CECA-CEE-CEEA, Bruxelles · Luxembourg, 1988
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Printed in Belgium

Commission des Communautés européennes

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

POUR LA FRANCE

1986 - 1990

VOLUME II

Document

Le présent document a été établi pour l'usage interne des services de la Commission. Il est mis à la disposition du public, mais il ne peut être considéré comme constituant une prise de position officielle de la Commission.

Copyright CECA-CEE-CEEA, Bruxelles - Luxembourg, 1988
Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Présentation et synthèse	1
ALSACE	97
AQUITAINE	137
AUVERGNE	189
BASSE-NORMANDIE	253
BOURGOGNE	309
BRETAGNE	375
CENTRE	439
CHAMPAGNE-ARDENNE	483
CORSE	529
FRANCHE-COMTE	567
HAUTE-NORMANDIE	619
LANGUEDOC-ROUSSILLON	681
LIMOUSIN	727
LORRAINE	787
MIDI-PYRENEES	851
NORD PAS-DE-CALAIS	919
PAYS DE LA LOIRE	983
PICARDIE	1041
POITOU-CHARENTES	1085
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	1189
RHONE-ALPES	1253

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

POUR LA FRANCE

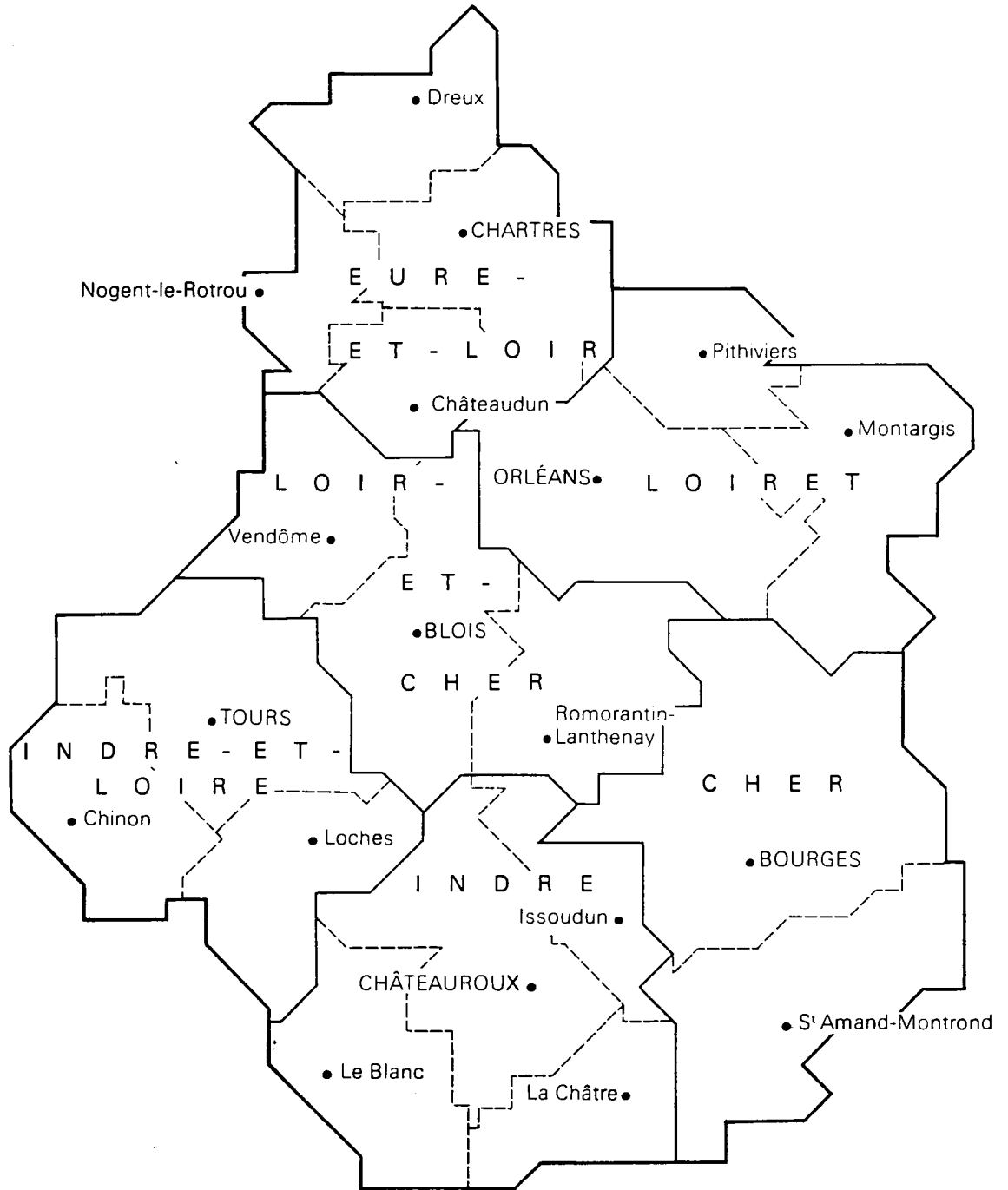
1986 - 1990

VOLUME II

CENTRE	439
CHAMPAGNE-ARDENNE	483
CORSE	529
FRANCHE-COMTE	567
HAUTE-NORMANDIE	619
LANGUEDOC-ROUSSILLON	681
LIMOUSIN	727
LORRAINE	787

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

CENTRE



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et
Industrielles - Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR - CENTRE</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Présentation générale		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		3
3. Principaux déséquilibres		9
4. Bilan financier des actions passées		13
5. Le développement régional - Problèmes et conditions		18
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		22
1. Renforcer l'appareil de recherche fondamentale et appliquée		22
2. Améliorer la formation		22
3. Soutenir les activités économiques		23
4. Créer les conditions d'un meilleur aménagement du territoire		24
5. Prendre en compte les facteurs humains du développement		25
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		26
1. Promotion de l'emploi		26
2. Formation de base		26
3. Adaptation des filières de formation		27
4. Réseaux de transferts		29
5. Politiques en faveur des entreprises		30
6. Secteurs de politique économique		31
7. Aménagement spatial		35
8. Le tourisme		35
9. Gestion d'environnement		36
10. Culture - Sports - Loisirs		37
11. Action sanitaire et sociale		37
IV - RESSOURCES FINANCIERES		38

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. PRESENTATION GENERALE

1.1. Situation

La région Centre, limitrophe de l'Ile-de-France, s'inscrit dans le prolongement du Bassin parisien jusqu'aux contreforts du Massif central.

L'étendue de la région (39 071 km², soit 7, 2 % de la superficie de la France) la place au quatrième rang des régions françaises; Avec six départements, le Cher, l'Eure-et-Loire, l'Indre, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher et le Loiret, le Centre est une région diverse sinon complexe marquée, par une certaine homogénéité entre le nord proche et dépendant de l'Ile-de-France et le sud, voisin du Limousin. La Loire qui traditionnellement sépare le nord et le sud de la France, traverse la région d'est en ouest tandis que ses affluents, Vienne, Indre, Cher, l'arrosent dans le sens sud-ouest nord-ouest.

L'armature urbaine est assez lâche et ne présente pas une hiérarchie structurante pour la région. Orléans, la capitale régionale, est souvent perçue comme un prolongement de la région parisienne tandis que les autres villes, Tours exceptée, restent de taille moyenne.

1.2. Démographie

Le Centre a une croissance démographique plus forte que celle de la France (+5 % contre +3% de 1975 à 1982).

L'évolution démographique de la région Centre est due au maintien de son attractivité entre 1975 et 1982. Le solde naturel ne lui a fait gagner en moyenne que 5 800 habitants par an, alors que le solde migratoire lui en a fait gagner 10 000. Ces deux contributions sont un peu moins importantes que pendant la période 1968-75, mais dans les deux cas, les raisons en sont nationales : ce sont la baisse de la natalité d'une part, le très net freinage des migrations extérieures d'autre part. Ainsi, ces deux inflexions n'ont pas modifié la position relative du Centre par rapport au reste de la France.

Ayant bénéficié des effets de la décentralisation, le Centre témoigne d'une force d'attraction comparable à celle des régions Provence, Alpes, Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon. Cependant, son peuplement reste discontinu et sa densité inégale.

La population urbaine du Val de Loire atteignait 700 000 habitants en 1982, dont 500 000 répartis approximativement pour moitié entre Tours et Orléans.

Dans certaines zones rurales du Berry et de Sologne, en revanche, la densité tombe parfois à 20 habt./km².

Quatre zones d'emplois allient une structure démographique favorable et une attractivité forte. Ce sont : Orléans (+36 000) Chartres (+15 700), Dreux (+12 300), et Blois (+8 900). Elles enregistrent cependant une diminution des taux migratoires par rapport à la période 1968-75, principalement les deux premières.

Trois autres ont une structure démographique défavorable, mais enregistrent une croissance rapide de leur population par mouvement migratoire. Ce sont : Amboise, Gien, Montargis. Au contraire du groupe précédent, les migrations se sont accentuées par rapport à la période 1968-75.

La zone de Tours doit son classement dans le groupe des zones à développement "rapide" (supérieur à la moyenne nationale) au mouvement naturel. Comme pour Orléans et Chartres, le taux migratoire est inférieur à celui de la période 1968-75; il reste cependant positif.

A l'inverse, certaines zones d'emplois, situées au sud de la région, connaissent une décroissance de population en cumulant des effets naturel et migratoire défavorables : Loches, Argenton, La Châtre, Issoudun, et Saint-Amand-Montrond. Pour ces cinq bassins d'emplois, le solde migratoire s'améliore cependant par rapport à la période intercensitaire précédente.

Le cas de Nogent-le-Rotrou est particulier. Le solde naturel reste positif, mais un fort développement des départs entraîne une diminution nette de population.

Les autres zones d'emplois connaissent des croissances faibles. L'apport migratoire est toutefois important à Romorantin, à Chinon, à Pithiviers et à Aubigny-Belleville.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-après présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique du Centre de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				58	39151
2264,2	+5,18	+3,29	+1,89	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entière

Part population nationale.....	0,41	Variation
Part superficie nationale.....	7,10	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio région/France.....	58,50	FRANCE..... +3,07 % REGION.... +5,18

Population active:

POPULATION	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
ACTIVE	1007,4	1,66	43,6	52,5	36,7
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
région/France	4,2	1,44	1,02	0,99	1,06

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle 1983/85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	886 573	100	100	- 19 433	- 1,0	- 1,0
Agriculture	89 555	10,1	7,6	- 5 827	- 3,0	- 0,2
Industrie	242 263	27,3	24,8	- 12 506	- 2,4	- 2,8
BCGA	68 583	7,8	7,2	- 20 103	- 3,0	- 5,8
Commerce	99 827	11,2	12,0	- 2 654	- 1,2	- 1,0
Aut.tertiaire	386 345	43,6	48,4	+ 9 351	+ 1,2	+ 1,2

BChômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Centre	6,8	9,2	9,8
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	VA totale 1982 (millions de Fr.)	VA / habitant (milliers de Fr.)	% répartition VA régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
région	129 516	57 040	7,9	33	7,9	51,1
Ratio rég/France	0,8	91,9	1,7	1,10	1,19	0,86

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign. supér.
région	39,3	9,9	4,7
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

CENTRE

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab/km ²	Saldo naturel entre 1968 et 1975	Saldo naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migrations entre 1968 et 1975	Taux de migrations entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Bourges.....	125	2 817,4	177 949	63,2	6 021	2 694	8,3	3,5	4,5	1,9	9,9
Vierzon.....	26	785,5	52 192	66,4	519	- 52	4,4	0,2	3,3	0,3	11,8
Saint-Amand-Montrond.....	83	1 921,1	61 697	26,9	- 742	- 2 419	- 3,6	- 4,3	- 2,3	0,1	9,3
Aubigny-Belleville.....	56	1 711,0	38 336	22,4	- 1 518	- 1 745	- 3,8	0,2	- 0,1	4,8	8,5
Chartres.....	180	2 113,8	165 112	78,1	7 454	8 293	15,3	10,5	9,8	8,3	9,0
Dreux.....	108	1 500,5	104 300	69,5	5 440	5 352	15,9	13,4	9,0	7,6	10,6
Châteaudun.....	80	1 438,8	57 474	39,9	846	394	- 0,9	0,4	- 2,4	- 0,3	8,8
Nogent-le-Rotrou.....	54	826,8	35 927	43,5	1 072	513	3,4	- 1,7	0,4	- 3,1	9,9
Châteauneuf.....	71	2 289,1	121 245	53,0	3 331	1 253	7,1	0,9	4,2	- 0,1	10,0
Argenton-sur-Creuse.....	75	2 140,8	53 808	25,1	- 824	- 2 226	- 4,3	- 5,3	- 2,9	- 1,4	10,7
Issoudun.....	51	1 182,3	36 151	30,6	- 120	- 1 016	- 2,7	- 4,6	- 2,4	- 1,9	10,4
La Châtre.....	50	1 178,4	31 887	27,1	- 836	- 1 290	- 8,3	- 5,0	- 6,0	- 1,1	8,9
Tours.....	94	2 068,5	340 864	164,9	19 058	13 822	14,6	8,6	7,8	2,3	11,5
Amboise.....	50	1 066,0	58 429	54,8	929	404	9,0	9,5	7,1	8,7	9,2
Loches.....	67	1 803,4	49 585	27,5	613	- 901	- 6,4	- 2,4	- 7,5	- 0,7	9,7
Chinon.....	66	1 190,8	57 219	48,1	1 749	- 7	- 1,9	4,6	- 5,0	4,6	11,0
Blois.....	136	2 564,9	162 873	63,5	5 471	3 456	8,1	5,8	4,2	3,5	9,3
Vendôme.....	107	1 719,4	66 276	38,5	1 028	- 37	0,3	1,5	- 1,3	1,5	9,5
Romorantin.....	48	2 059,1	67 071	32,6	950	- 117	6,9	4,2	5,3	4,4	10,0
Orléans.....	106	2 430,1	321 867	132,4	16 781	15 584	19,3	10,5	12,4	5,1	9,2
Montargis.....	95	1 726,2	102 938	59,6	2 046	565	6,3	6,8	4,1	6,2	10,4
Pithiviers.....	86	1 198,1	49 843	41,6	432	- 152	4,9	4,8	4,0	5,1	6,8
Gien.....	47	1 420,9	61 021	42,9	321	631	8,8	11,0	8,2	9,9	10,5

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de DEFM en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Population active

De 1975 à 1982, la région dépasse la France du point de vue de la croissance annuelle de la population active. Le taux d'activité en 1982 est supérieur au taux national, principalement à cause du poids des femmes dans la population active, secondairement en raison d'une croissance de la population en âge de travailler supérieure à celle de la population totale. En outre, les migrations dans la région sont fortement marquées par les actifs.

2.2. L'emploi

2.3.1. *Les secteurs d'activité*

La région est marquée par l'agriculture et l'industrie.

a) L'agriculture a un poids plus important sur le plan de l'emploi que la moyenne française. Première région par l'étendue de sa surface agricole utilisée (2 600 000 hectares), la région compte 60 000 exploitations de taille moyenne plutôt élevée (près de 40 hectares).

Les céréales viennent en tête et placent le Centre au premier rang des régions productrices d'Europe, devant la Bavière. Les évolutions constatées ces dernières années, outre l'extension de la sole de blé au détriment de celle de l'orge et de l'avoine, portent un accroissement significatif des superficies consacrées aux oléo-protéagineux (colza, tournesol, pois) qui situent, en volume de production, la région au premier rang des régions françaises.

Par ailleurs, le secteur des fruits, des légumes, de l'horticulture et de la viticulture, de par le chiffre d'affaires qu'il représente et le nombre d'emplois qu'il procure, constitue une activité non négligeable localement.

Les productions animales, qui participent pour un quart seulement à la valeur de la production régionale, sont essentiellement localisées dans les zones défavorisées (30 % de la SAU régionale) et les zones difficiles où les contraintes pédologiques et hydrauliques limitent la valeur potentielle des sols.

La forêt, qui occupe le quart du territoire régional, est insuffisamment valorisée.

Enfin, l'agro-alimentaire, représenté à 60% par l'industrie de la viande et le travail du grain, emploie 13 846 salariés permanents et réalise 12 milliards de chiffre d'affaires.

b) L'industrie

A l'origine essentiellement agricole, la région Centre a connu, de 1950 à 1975, un essor industriel important. Les effectifs y sont en effet passés (y compris le bâtiment et les travaux publics) de 223 000 en 1954 à 326 500 personnes en 1968 puis à 344 000 en 1975, avant que la régression observée partout ailleurs se fasse aussi sentir (313 000 emplois au 1er janvier 1985). La population employée dans l'industrie reste cependant supérieure à la moyenne française.

Le tissu industriel de la région Centre est relativement peu concentré, mais plus riche dans les départements situés au nord de la Loire. Il est extrêmement varié et concerne aussi bien la fonderie et le travail des métaux que la construction mécanique, le caoutchouc et les matières premières, la construction électrique et électronique, l'automobile,

l'aéronautique, l'armement, l'habillement, le bois et la chimie (notamment la pharmacie).

Les 2 400 établissements industriels sont souvent rattachés à des entreprises parisiennes et ont tendance à ne proposer qu'une part faible d'emplois hautement qualifiés.

Si dans un premier temps le tissu industriel régional a mieux résisté à la crise économique, il tend maintenant à se rapprocher de la fragilité nationale et les difficultés frappent l'habillement, l'automobile, la mécanique, les matériaux de construction, le bâtiment et les travaux publics.

Il faut cependant souligner le très puissant développement des centrales électro-nucléaires, qui fournissent le quart de l'électricité française d'origine nucléaire, sur les quatre sites de Chinon, Saint-Laurent-des-Eaux, Dampierre-en-Burly et Belleville-sur-Loire.

c) Le tertiaire

A l'inverse de l'agriculture et de l'industrie, le tertiaire est, dans le Centre, une source d'emploi inférieure à la moyenne nationale. Se sont néanmoins développées ces dernières années les activités de services aux entreprises et de recherche.

2.3.2. *Le chômage*

La crise a atteint le Centre plus tardivement que d'autres régions. Ainsi, en 1981, le taux de chômage était bien inférieur à la moyenne française, mais depuis il a connu une croissance rapide et tend à se rapprocher de cette moyenne.

2.3.3. *Valeur ajoutée - revenus*

Inférieur de 8 % à la moyenne nationale, la valeur ajoutée par habitant était de 57 000 francs en 1982; la contribution des différents secteurs d'activité à cette valeur, de même qu'à l'emploi, est plus forte pour l'agriculture et l'industrie moindre pour le tertiaire.

Du point de vue des revenus moyens, le Centre se situe entre les régions "riches" (Ile-de-France, Champagne-Ardenne, Provence, Alpes, Côte d'Azur) et les autres, avec un revenu moyen de 52 051 francs en 1983, en hausse de 31% par rapport à 1980 (+ 30% pour la France métropolitaine).

2.4. Formation

La région souffre d'un niveau de formation traditionnellement bas : en 1982, la proportion de la population de plus de 15 ans n'ayant aucun diplôme était du même ordre que pour l'ensemble de la France, tandis que celle des titulaires du baccalauréat n'atteignait pas 10 % (12,5 % pour la France) et que celle des diplômés de l'enseignement supé-

rieur était bien inférieure à la moyenne nationale.

Des efforts ont été faits pour pallier cette faiblesse, notamment le développement de la préscolarisation et des établissements secondaires.

Assez paradoxalement, la recherche connaît un essor notable dans la région Centre, grâce à la décentralisation de certaines institutions (CNRS, INRA, BRGM). Les cinq domaines les mieux représentés sont :

- la santé et les médicaments,
- l'énergie et les matériaux,
- l'agriculture, l'agro-industrie,
- les sciences humaines,
- la mécanique avancée.

A cela s'ajoutent les sciences de la terre et le pôle automatismes-informatique.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES

3.1. Faiblesse de l'identité régionale

Formée des trois anciennes provinces de l'Orléanais, de la Touraine et du Berry, la région prend son sens dans une certaine communauté de destinée historique de ces provinces entrées les premières dans le royaume de France.

D'autre part, pays de plaine correspondant au sud du Bassin parisien et à la partie moyenne du bassin hydrographique de la Loire, là où se situent des principaux affluents, en dépit de son étendue, elle présente une certaine cohérence physique. Cependant, en vingt ans d'existence, la région n'a pas acquis une réelle identité.

La proximité de Paris, qui fut bénéfique en termes d'emplois grâce à la décentralisation, n'a pas favorisé cette mobilisation régionale et, au contraire, a créé une dépendance peu structurante. Les inconvénients de cette dépendance prennent aujourd'hui d'autant plus de relief qu'ils ne sont plus (ou beaucoup moins) compensés par des retombées positives.

3.2. Développement insuffisant de la recherche et inadéquation formation-emploi

Depuis longtemps, la formation des hommes, tant initiale que continue, place le Centre à un rang médiocre parmi les régions françaises.

Les explications, dont certaines assez anciennes, sont complexes. Mais il est sûr que les emplois créés depuis 30 ans, dans le cadre ou non de la décentralisation, n'ont fait qu'aggraver la sous-qualification préexistante. Il est bien connu que les entreprises, parisiennes notamment, ont surtout implanté en province proche des établissements de production tandis que sièges sociaux et services à fort encadrement demeuraient dans la capitale.

Si les services "recherche" des entreprises parisiennes décentralisées ont rarement accompagné les unités de production, le Centre bénéficie d'une des plus grosses concentrations d'organismes de recherches relevant de l'Etat (nombreux laboratoires du CNRS, de l'INRA, du BRGM à Orléans, du CEA, de l'INRA près de Tours, laboratoires des 2 universités). Des liens existent déjà avec les industriels locaux. Ils ne sont ni assez étroits ni assez nombreux.

3.3 Problèmes d'un tissu industriel indépendant

Dépendance à l'égard des sièges sociaux extérieurs. Près de 55% des emplois industriels dépendent de sièges implantés hors région, dont 47,5 % en Ile-de-France. Le taux de dépendance est de 79 % pour l'électronique, de 65 % pour la chimie-parachimie, et de 64 % pour l'automobile.

Dépendance vis-à-vis des capitaux étrangers. 45 000 emplois relèvent d'entreprises étrangères, soit 23 % de l'emploi salarié industriel contre 17 % dans le secteur nationalisé.

Importance de la sous-traitance dans les secteurs de l'habillement, des constructions mécaniques, du travail des métaux et des constructions électriques, ce qui rend les entreprises régionales tributaires des marchés de la mode, de l'automobile et de l'armement sur lesquelles elles n'ont aucun pouvoir d'intervention.

Ces facteurs de dépendance ont des effets sur la structure des entreprises (sous-représentation des fonctions de recherche financière et commerciale) et, par voie de conséquence, sur les emplois offerts. Aussi note-t-on une sous-qualification des emplois dans la région qui risque de peser sur la modernisation de l'industrie.

Secteur industriel	France moins région Paris	Centre	Région parisienne	France
Ouvriers	66,5 %	68,2 %	42 %	62 %
Cadres	4,9 %	4,8 %	15,7 %	7 %

La place importante des PME dans l'industrie régionale est

source à la fois de force et de faiblesse.

Nombre de salariés	1984		Evolution des effectifs entre 1981-1984
	Répartition des Etablis. en %	Répartition des Effectifs en %	
de 10 à 99	78 %	25,5 %	+ 2 %
de 100 à 499	19 %	42,1 %	- 4,9 %
500 et +	2,8%	28,4 %	-13,4 %

D'une part, les pertes d'emplois industriels ont été surtout le fait des plus grands établissements alors que les plus petits ont maintenu leurs effectifs (+2% entre 1981 et 1984 pour les établissements de moins de 100 salariés), faisant preuve d'une certaine souplesse d'adaptation.

D'autre part, le vieillissement des chefs d'entreprise dont le remplacement n'est pas toujours assuré, la faiblesse structurelle des PME en matière de recherche-développement et de commercialisation, la timidité de leurs relations avec les établissements de recherches sont autant de facteurs de fragilité du tissu industriel.

La résultante de ces atouts et de ces faiblesses a néanmoins permis à la région de résister à la crise plus longtemps que d'autres régions, en fait, jusqu'en 1981. Cela explique encore aujourd'hui un taux de chômage relativement faible : 9,2 %. Cependant, les pertes d'emplois de 1982 à 1985 ont été de 18 700 et le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 56 000 en décembre 1981 à 96 000 en décembre 1984, soit une augmentation de 71 %. Bien que, depuis le début de l'année 1985, la situation du marché du travail tende à s'améliorer -- pour la première fois, depuis plusieurs années, le nombre de demandeurs d'emplois a diminué sur un an (-0,9 %) -- elle reste fragile et dépendante des mouvements de restructuration dans les grandes entreprises.

3.4. Un développement agricole inégal

Les zones d'agriculture industrielle (Beauce, Champagne berrichonne) ou de cultures spéciales (Val de Loire) n'ont que peu de points communs avec les terres défavorisées du Boischaud sud, de la Touraine des plateaux, de la Sologne, de la Brenne, et le fossé entre les deux ensembles tend à se creuser. La qualité de la terre y est pour beaucoup, mais comptent également la structure des exploitations, l'accès aux aides et aux marchés de la part d'agriculteurs souvent âgés pour lesquels la relève n'est pas assurée.

L'écart des revenus agricoles entre la Beauce et le Boischaud est de 1 à 4.

3.5. Manque de cohérence de l'aménagement régional

3.5.1. *Contraste nord-sud*

Le contraste entre le nord et le sud de la région pèse, au détriment du sud, tant sur l'agriculture que sur l'industrie et, par suite sur l'armature urbaine et les moyens de communication.

3.5.2. *Axes routiers et ferroviaires*

Les axes de circulation nationaux (routiers et ferroviaires) tendent à désarticuler la région en se contentant de la traverser par des couloirs nord-sud et est-ouest qui ne prennent pas en compte les dessertes locales.

En dehors de la ligne Orléans-Tours bien desservie, les axes transversaux tels Orléans-Montargis, Tours-Bourges ou Tours-Châteauroux restent négligés.

La mise en service du TGV Atlantique ne fera qu'accentuer ces déséquilibres si des mesures spécifiques ne sont pas prises concernant la desserte de tout ce qui est au sud de Vierzon, dans la région.

3.5.3. *Les problèmes posés par l'aménagement de la vallée de la Loire.*

Avec une longueur de plus de 1 000 km et de plus 117 000 km² de bassin versant, englobant la plus grande partie du Massif central, la Loire constitue l'un des plus grands fleuves de l'Europe occidentale. La région Centre représente moins d'un tiers du bassin, mais il s'agit de la partie moyenne du fleuve, là où sont rassemblés les principaux problèmes : vestiges du passé, proximité de Paris, centrales nucléaires, risques d'inondation. Le préfet commissaire de la République de la région Centre y exerce, depuis 1978, un rôle coordonnateur. C'est à ce titre que la question est présentée dans ce document.

La vallée de la Loire est à la fois peu industrialisée et peu contrôlée. A part la basse Loire et quelques régions en amont -- Saint-Etienne notamment -- le régime hydraulique naturel a été peu modifié par l'homme. Les paysages sont souvent restés d'une grande beauté. Ils portent les vestiges de riches civilisations : les châteaux de la Loire, des monuments religieux et les traces des grands hommes qui y ont vécu. La vallée de la Loire est encore le support d'une flore et d'une faune migrante aquatique et aérienne comportant de nombreuses espèces rares, parfois en voie de disparition.

Le revers de cet avantage est que les risques de crues dévastatrices y restent tenaces, que les réserves d'eau y sont inexistantes et que, face aux besoins croissants de l'alimentation humaine, de l'agriculture et de l'industrie, l'étiage devient tout à fait insuffisant.

De plus, la voie de pénétration de l'Europe occidentale par

la vallée de la Loire et de ses affluents, le Cher notamment, apparaît comme une chance et un support de développement d'un grand intérêt. Il est peu probable qu'on puisse, en dehors de l'estuaire et jusqu'à Angers, y retrouver rapidement l'ancienne activité de la batellerie, d'ailleurs relativement faible. Mais les voies de terre et de fer peuvent y être considérablement améliorées et utilisées dans le cadre d'une politique de développement économique homogène.

4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSES

4.1. L'Etat et les administrations publiques locales

Pour la période 1981-85, les engagements financiers de l'Etat et les APUL sont consignés dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de Francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	155,5	64,2	65,4	48,4	54
CULTURE VIE SOCIALE	51,2	30,1	24,9	31,8	38
SANTE (HORS CHR)	3,2	0,2	0,2	0,1	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	1,2	0,9	0,8	1,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	67,2	35,2	36,8	114	64
DEVELOPPEMENT RURAL	7,7	6,9	4,3	6,5	22
TRANSPORTS	389,3	240,7	162,7	218,8	270
ACTION ECONOMIQUE	85,1	49,6	43,9	35,9	18
SERVICES GENERAUX APU	77,9	149,9	38	65,1	103
TOTAL	838,3	570,7	377	521,7	569

DEPENSES DES A.P.U.L (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	282,9	274	257,1	318,9	318,6
CULTURE VIE SOCIALE	316,2	327,5	265,8	318,3	337,8
SANTE (HORS CHR)	134	112	113,2	83,5	110,4
EQUIPEMENTS SOCIAUX	85,3	86,8	65,9	87,7	86,7
LOGEMENT	728,8	525,5	473,8	766	769,2
DEVELOPPEMENT URBAIN	650,7	605,9	555,7	639,5	747,7
DEVELOPPEMENT RURAL	842,8	776	604,5	892,8	934,3
TRANSPORTS	270,2	153,2	191,5	303,9	284,6
ACTION ECONOMIQUE	164,6	137,5	142,3	176,1	200,1
SERVICES GENERAUX APU	419,5	391,7	354,3	550,2	570
TOTAL	3895	3390,1	3024,1	4136,9	4359,4

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		CENTRE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	11.0	4.5	6.4	3.8	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.0	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	116.6	39.6	52.7	39.1	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.3	0.0	0.3	0.3	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	27.6	20.1	6.0	5.2	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	155.5	64.2	65.4	48.4	
CULTURE	49.9	29.4	24.7	31.2	
SPORTS-LOISIRS	1.3	0.7	0.2	0.6	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	51.2	30.1	24.9	31.8	
3 TOTAL SANTE hors CHR	3.2	0.2	0.2	0.1	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
5 TOTAL LOGEMENT	1.2	0.9	0.8	1.1	
SERVICES COMMUNS	10.6	7.8	5.8	3.8	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0	
VOIRIE URBAINE	56.3	27.3	30.9	110.1	
AMENAGEMENT URBAIN	0.3	0.1	0.1	0.1	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	67.2	35.2	36.8	114.0	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.0	0.0	0.1	
EAU ASSAINISSEMENT	1.5	0.6	1.2	0.7	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.3	0.4	0.3	0.0	
AMENAGEMENT RURAL	1.0	0.3	0.5	0.8	
AMENAGEMENT EAUX	0.9	0.4	0.3	2.4	
ANTI-POLLUTION	3.8	5.2	2.0	2.5	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.2	0.0	0.0	0.0	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	7.7	6.9	4.3	6.5	
SERVICES COMMUNS	0.1	0.0	0.0	0.0	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	381.5	234.4	162.0	218.2	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	7.2	5.5	0.3	0.1	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.1	0.2	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.4	0.6	0.4	0.5	
8 TOTAL TRANSPORTS	389.3	240.7	162.7	218.8	
SERVICES COMMUNS	4.9	5.1	1.6	5.5	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	80.2	44.5	42.3	30.4	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	85.1	49.6	43.9	35.9	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	77.9	142.9	38.0	65.1	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	838.3	570.7	377.0	521.7	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	838.3	570.7	377.0	521.7	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		CENTRE			
UNITE: M F coutrants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	4.1	6.4	4.0	1.6	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	177.7	147.9	127.6	156.3	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	75.3	92.6	96.4	135.6	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.2	0.0	0.2	0.8	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	25.6	27.1	28.9	24.6	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	282.9	274.0	257.1	318.9	
CULTURE	67.8	79.2	69.8	69.8	
SPORTS-LOISIRS	248.4	248.3	196.0	248.5	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	316.2	327.5	265.8	318.3	
3 TOTAL SANTE hors CHR	134.0	112.0	113.2	83.5	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	85.3	86.8	65.9	87.7	
5 TOTAL LOGEMENT	728.8	525.5	473.8	766.0	
SERVICES COMMUNS	10.4	14.2	15.6	8.2	
RESEAUX ET SERVICES	221.3	213.1	180.2	187.8	
TRANSPORTS COLLECTIFS	26.1	19.8	45.4	6.7	
VOIRIE URBAINE	283.5	244.5	239.5	313.5	
AMENAGEMENT URBAIN	109.4	114.3	75.0	123.3	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	650.7	605.9	555.7	639.5	
SERVICES COMMUNS	2.1	0.7	1.1	1.2	
EAU ASSAINISSEMENT	302.5	254.1	226.2	325.3	
RESEAUX SERVICES AUTRES	234.2	228.0	222.7	366.8	
AMENAGEMENT RURAL	141.1	128.6	124.6	156.9	
AMENAGEMENT EAUX	131.3	144.9	23.6	36.1	
ANTI-POLLUTION	31.6	19.6	6.3	6.1	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.0	0.1	0.0	0.4	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	842.8	776.0	604.5	892.8	
SERVICES COMMUNS	2.4	1.6	1.6	6.5	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	267.7	151.6	139.9	296.7	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0.1	0.0	0.0	0.1	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.0	0.0	0.0	0.6	
8 TOTAL TRANSPORTS	270.2	153.2	191.5	303.9	
SERVICES COMMUNS	5.4	11.7	9.9	11.3	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	128.3	111.4	115.3	139.6	
ENERGIE	29.8	12.6	14.2	23.6	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	1.5	1.7	0.2	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	1.1	0.3	1.2	1.4	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	164.6	137.5	142.3	176.1	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	419.5	391.7	354.3	550.2	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	3895.0	3390.1	3024.1	4136.9	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	3895.0	3390.1	3024.1	4136.9	

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Prime d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	5	7	4	8
Montant de la PAT	6,804	11,064	5,926	4,411
Investissements (millions de francs)	46,759	80,550	55,812	39,650
Emplois prévus	356	372	423	312

(source DATAR, 1987)

4.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 27 224
 1985 : -
 1986 : 2 000

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements dans le Centre se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU (source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	3	0,5
FEOGA	8,5	0,4
BEI-NIC	290,2	20,3
CECA-EURATOM	156,9	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION - PROBLEMES ET CONDITIONS

Cinq enjeux principaux peuvent être dégagés :

- acquérir une réelle identité régionale, condition à toute politique volontariste efficace,
- relever le défi économique et social de la fragilisation d'un tissu industriel en grande partie récent,
- faire du Val de Loire un axe technologique fort et diversifié,
- mieux valoriser les productions agricoles,
- accroître la force d'attraction de la région (entreprises, touristes) par amélioration du cadre de vie.

5.1. Condition à toute politique volontariste : acquérir une réelle identité régionale

Trois domaines sont plus particulièrement concernés et appellent des initiatives prioritaires que le contrat de plan a pris en compte sous des formes et à des degrés divers :

Le domaine des entreprises, dépendantes du fait de la localisation des sièges sociaux à Paris ou à l'étranger (pour les gros établissements surtout), ou ne disposant pas de marchés propres (pour les PME sous-traitantes).

Le domaine des communications, trop orientées vers Paris et irriguant très imparfaitement le territoire régional. Les dernières grandes infrastructures projetées, dont la construction est en cours (A 71, TGV Atlantique ne desservant que Tours et Vendôme), ne feront qu'accentuer cette situation. Aussi la région ne pourra-t-elle s'affirmer qu'en développant un système intensif de communications des personnes et de l'information (télécommunications, banques de données régionales...) et en renforçant notamment les liaisons transversales (Nantes-Lyon, par Tours-Vierzon-Bourges, Loire moyenne-Nancy, par Orléans-Montargis). Elle devra néanmoins continuer à exploiter la proximité parisienne dans la mesure où celle-ci peut encore avoir un effet d'entraînement.

L'atténuation des déséquilibres intrarégionaux est enfin un préalable majeur à tout renforcement de l'unité régionale. Les efforts méritent, à cet égard, d'être plus accentués, moins dispersés. Actions en faveur des zones dites défavorisées, certes, mais plus généralement pour remédier aux grands déséquilibres économiques, démographiques, ou touchant les équipements, qui sont gommés par les indicateurs régionaux utilisés ci-avant, et qui opposent le sud et le nord de la région. Il faudra prendre garde également que ne se dessine, du fait d'un TGV laissant vers l'est les 4/5 de la région, un autre déséquilibre dans lequel le Berry serait à nouveau perdant. Aussi l'idée d'un schéma d'aménagement s'appuyant sur un triangle constitué par trois couloirs d'infrastructures de communications

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Prime d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	5	7	4	8
Montant de la PAT	6,804	11,064	5,926	4,411
Investissements (millions de francs)	46,759	80,550	55,812	39,650
Emplois prévus	356	372	423	312

(source DATAR, 1987)

4.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 27 224
 1985 : -
 1986 : 2 000

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements dans le Centre se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU (source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	3	0,5
FEOGA	8,5	0,4
BEI-NIC	290,2	20,3
CECA-EURATOM	156,9	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION - PROBLEMES ET CONDITIONS

Cinq enjeux principaux peuvent être dégagés :

- acquérir une réelle identité régionale, condition à toute politique volontariste efficace,
- relever le défi économique et social de la fragilisation d'un tissu industriel en grande partie récent,
- faire du Val de Loire un axe technologique fort et diversifié,
- mieux valoriser les productions agricoles,
- accroître la force d'attraction de la région (entreprises, touristes) par amélioration du cadre de vie.

5.1. Condition à toute politique volontariste : acquérir une réelle identité régionale

Trois domaines sont plus particulièrement concernés et appellent des initiatives prioritaires que le contrat de plan a pris en compte sous des formes et à des degrés divers :

Le domaine des entreprises, dépendantes du fait de la localisation des sièges sociaux à Paris ou à l'étranger (pour les gros établissements surtout), ou ne disposant pas de marchés propres (pour les PME sous-traitantes).

Le domaine des communications, trop orientées vers Paris et irriguant très imparfaitement le territoire régional. Les dernières grandes infrastructures projetées, dont la construction est en cours (A 71, TGV Atlantique ne desservant que Tours et Vendôme), ne feront qu'accentuer cette situation. Aussi la région ne pourra-t-elle s'affirmer qu'en développant un système intensif de communications des personnes et de l'information (télécommunications, banques de données régionales...) et en renforçant notamment les liaisons transversales (Nantes-Lyon, par Tours-Vierzon-Bourges, Loire moyenne-Nancy, par Orléans-Montargis). Elle devra néanmoins continuer à exploiter la proximité parisienne dans la mesure où celle-ci peut encore avoir un effet d'entraînement.

L'atténuation des déséquilibres intrarégionaux est enfin un préalable majeur à tout renforcement de l'unité régionale. Les efforts méritent, à cet égard, d'être plus accentués, moins dispersés. Actions en faveur des zones dites défavorisées, certes, mais plus généralement pour remédier aux grands déséquilibres économiques, démographiques, ou touchant les équipements, qui sont gommés par les indicateurs régionaux utilisés ci-avant, et qui opposent le sud et le nord de la région. Il faudra prendre garde également que ne se dessine, du fait d'un TGV laissant vers l'est les 4/5 de la région, un autre déséquilibre dans lequel le Berry serait à nouveau perdant. Aussi l'idée d'un schéma d'aménagement s'appuyant sur un triangle constitué par trois couloirs d'infrastructures de communications

lourdes, déjà en place, dont l'un des sommets serait la zone urbaine Bourges-Vierzon, et les deux autres Orléans et Tours, devrait-elle donner lieu à une réflexion plus approfondie.

5.2. Relever le défi économique et social de la fragilisation d'un tissu industriel en grande partie récent.

En une vingtaine d'années, grâce à la décentralisation industrielle parisienne, mais aussi à de nombreuses implantations directes qui se sont effectuées parallèlement, le Centre est devenu la 4e région industrielle française par ses effectifs, si l'on exclut l'Ile-de-France, devançant la Lorraine.

Les industries récemment implantées, et qu'on croyait, pour cette raison, à l'abri de difficultés graves, devront (certaines l'ont déjà fait) se tourner plus résolument vers les technologies nouvelles. A cet égard, des initiatives comme celles qui ont abouti à la création d'un CRITT (Centre de recherche, d'innovation et de transfert de technologies dans le domaine de la productique), du CIMI (Centre international de maintenance industrielle) vont dans le bon sens. Encore faut-il que ces organismes aient un rayonnement réellement régional.

Dans une région classée au 1er rang en Europe pour la production céréalière et dont le potentiel forestier est important, la sous-représentation des industries agricoles et alimentaires et des industries du bois est surprenante. L'enjeu est considérable et suppose qu'on aille plus loin que les constats régulièrement exprimés.

En ce qui concerne l'adéquation de la formation aux besoins de l'économie, les actions prévues par le contrat de plan pour l'actuel IXe Plan devront être poursuivies, voire intensifiées. Le récent développement des deux universités vers des filières professionnelles est encourageant : école supérieure Energie-Matériaux, département d'informatique en IUT, filière commerce extérieur en UER - Lettres et en UER Droit et sciences économiques, à Orléans; départements génie électrique et techniques de commercialisation de l'agro-alimentaire à l'IUT de Tours, ville où l'on compte par ailleurs une école supérieure de commerce et, depuis peu, comme à Orléans, une école d'ingénieurs. A noter l'idée, récemment lancée, d'une université technologique à Bourges, troisième pôle du triangle ligérien.

La création d'un institut du médicament à Tours, associant recherche médicale industriels, soutenue par l'Etat et la région, constitue une expérience prometteuse. De même devrait porter ses fruits l'aide apportée, dans le cadre du contrat de plan, à la recherche universitaire dans les domaines des matériaux, de l'agronomie, de la santé et des biotechnologies.

5.3. Faire du Val de Loire un axe technologique fort et diversifié.

A l'ère des technopôles, le renforcement de la cohérence et de la dynamique régionales passe également par celui de sa principale concentration urbaine et économique.

Il convient de favoriser l'émergence d'un axe ligérien fort et diversifié.

L'enjeu est de taille et la carte jouable pour plusieurs raisons :

En France, les projets sérieux de technopôles sont situés en périphérie du territoire, et laissent vierge le centre du Bassin parisien, y compris dans une certaine mesure l'Île-de-France.

Il apparaît que, au regard d'une grande métropole mondiale (Paris en l'occurrence), les concentrations de type Silicon Valley sont souhaitées ni trop proches, ni trop éloignées : la Loire moyenne semble ainsi offrir une position optimale (Orléans est à 60 ou 70 km des limites sud de la banlieue parisienne).

L'axe Orléans-Tours est particulièrement bien irrigué en matière de communications (l'autoroute A 10, deux nationales, une double voie ferrée électrifiée à débit rapide où la mise en place d'un métro-Loire, sera facilitée par l'allègement du trafic qu'entraînera le TGV Atlantique); cet axe est aussi remarquablement relié à la capitale (par fer : Orléans-Paris en 1 heure et dès 1990, Tours-Paris en 1 h10 par le TGV. Autouroute A 10 et nationales 10 et 20).

Outre le fort potentiel industriel existant, l'environnement scientifique est très favorable (universités de Tours et d'Orléans; CNRS, BRGM, INRA à Orléans; CEA, INRA, recherche médicale à Tours).

5.4. Mieux valoriser les productions agricoles

A cet égard, l'enjeu est triple.

A l'aval, la sous-représentation des industries agricoles et alimentaires ne doit pas être seulement dénoncée. Il serait souhaitable que les agriculteurs, en ce domaine, placent davantage leurs ambitions à hauteur de leurs possibilités, notamment au travers du Crédit Agricole et du réseau des coopératives, en allant bien au-delà du stockage et de la commercialisation des produits bruts. Leurs initiatives viendraient ainsi compléter celles des investisseurs industriels traditionnels.

A l'amont, la valorisation passe par une action très volontariste en faveur de l'amélioration de la qualité des produits, en vue d'une meilleure pénétration, avant ou après transformation des marchés extérieurs (attribution de labels, recherche agronomique, etc.).

Enfin, la valorisation de la production agricole du Centre suppose une évolution notable des zones défavorisées, qui réside avant tout dans leur capacité à innover et à rechercher d'autres modèles de développement que ceux de la Beauce ou du Val de Loire.

5.5. Accroître la capacité attractive de la région (entreprises, touristes) par amélioration du cadre de vie

Mutations technologiques, élévation de la qualification des emplois iront de pair avec une recherche, par les investisseurs, d'un environnement susceptible de répondre aux aspirations d'un personnel plus exigeant. Par ailleurs, produire supposant vendre, l'image de marque de la région de production interviendra de plus en plus dans les décisions d'implantation. Le Centre est bien placé sur ce plan, bénéficiant des connotations flatteuses que lui confèrent le Val de Loire, la Sologne, les châteaux de la Loire... Il faut noter par ailleurs que le schéma "Métropole-Jardin" avait déjà mis l'accent sur ce thème. Aussi, de la même manière, un futur schéma appuyé sur le "triangle ligérien" devrait-il exploiter les atouts que sont la Sologne (qui en serait le coeur) et les vallées de la Loire et du Cher (qui en constitueraient deux des côtés).

Du même coup, le développement du tourisme s'en trouverait stimulé. Bien que l'un des principaux pôles de tourisme culturel dans le monde (plus de 7 millions de visiteurs par an) grâce aux châteaux de la Loire, aux cathédrales de Chartres et de Bourges, le Centre n'exploite pas assez ses potentialités.

L'arrivée du TGV et les initiatives qu'elle suscitera seront propres à accélérer la progression déjà notable de la fréquentation étrangère. Parallèlement, le tourisme "vert", en milieu rural, et le tourisme fluvial, sur la Loire et les canaux, déjà encouragés dans le cadre du contrat de plan, mériteraient des efforts encore intensifiés.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

1. RENFORCER L'APPAREIL DE RECHERCHE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE

Le développement de la recherche, dont le coup d'envoi a été donné par la décentralisation d'organismes tels le CEA, le CNRS, le BRGM, doit être poursuivi dans le sens de la valorisation de l'appareil existant, de sa modernisation et de l'appui à l'industrie.

En fonction du potentiel de recherche existant et du type d'activités industrielles développées ou à développer dans la région, les secteurs retenus pour le renforcement de la recherche sont :

- les matériaux,
- la santé et les biotechnologies,
- l'agronomie.

2. AMELIORER LA FORMATION

L'enseignement supérieur, de même que l'enseignement technique et technologique, doit être étoffé afin de relever le niveau d'éducation et de formation de la population régionale.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le développement universitaire, la création d'unités d'enseignement de qualité et leur encadrement sont souhaitables.

En matière de formation professionnelle, il s'agit de rehausser le niveau des qualifications, d'assurer des formations correspondant à des métiers d'avenir, de mieux irriguer le territoire de la région en structures de formation et, enfin, de mieux gérer l'appareil de formation en même temps que d'informer davantage sur ses possibilités.

A propos de l'apprentissage, trois axes d'intervention sont retenus :

- la dynamisation des acteurs,
- le développement de l'impact des formations,
- l'amélioration de l'efficacité des financements.

3. SOUTENIR LES ACTIVITES ECONOMIQUES

A côté des aides à caractère général seront engagées des politiques sectorielles en faveur de l'industrie, de l'agriculture, du secteur des métiers et du tourisme.

La région, touchée plus tardivement que d'autres, est maintenant pleinement concernée pour les restructurations industrielles et les mutations nécessaires à l'insertion dans les technologies d'avenir. Ces processus supposent la mise en commun de savoir-faire et d'expériences d'origines diverses émanant de partenaires publics et privés. Il s'agit notamment que l'initiative économique soit mieux encadrée, plus efficacement soutenue et plus intelligemment relayée.

3.1. Pour l'industrie

Parallèlement à la création d'équipements structurants, il convient d'intervenir sur :

- le développement du conseil aux entreprises,
- la diffusion de nouvelles techniques,
- le soutien au commerce extérieur,
- l'aide à l'investissement créateur d'emplois.

L'essor de l'industrie, c'est aussi la maîtrise de l'énergie dont la politique sera poursuivie avec le triple objectif de contribuer à réduire la dépendance énergétique extérieure, de réduire les coûts de fonctionnement des entreprises et des collectivités, et de valoriser, sur le plan économique, les ressources locales.

Un programme de maîtrise de l'énergie sera mis en place par l'Etat et la région avec le concours de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie (AFME). Il s'inscrira dans les grandes orientations nationales. Il s'appuiera sur la réalisation d'opérations de caractère exemplaire ou démonstratif, accompagnées d'actions de formation.

Le programme fera appel aux gisements importants que constituent certains usages de l'énergie électrique, les eaux chaudes (géothermie, nappes superficielles, rejets industriels), les énergies solaires : solaire direct, biomasse sèche (paille et bois) ou humide (alcools, méthanisation), la valorisation des déchets.

3.2. Pour l'agriculture

L'effort sera dirigé d'une part vers les zones défavorisées, d'autre part sur les productions spécialisées correspondant à des débouchés certains.

L'accent sera mis de façon complémentaire sur :

- la formation des futurs exploitants et des agriculteurs installés,
- le renforcement des actions régionales de recherche appliquée et de développement,
- le développement d'actions spécifiques aux zones de polyculture - élevage en vue de conforter les productions existantes et de les diversifier.

3.3. Pour le tourisme

Les responsables régionaux sont conscients qu'un meilleur parti doit être tiré du patrimoine monumental et culturel ainsi que de la qualité des paysages.

La région ne compte pas moins de 800 monuments classés et le Val de Loire est le second centre touristique français.

Le tourisme, qui occupe actuellement 30 000 personnes, participera d'autant mieux au développement régional que seront améliorés l'accueil en milieu rural, les réseaux de tourisme culturel et la commercialisation des produits.

4. CREER LES CONDITIONS D'UN MEILLEUR AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La région Centre souffre d'hétérogénéité interne et, sur le plan externe, d'un état parfois déficient des liaisons avec les régions voisines.

Ces faiblesses devraient être surmontées par des infrastructures de transport et des projets d'aménagement.

Dans le domaine des transports, il s'agit d'améliorer les liaisons routières transversales, d'étudier les conséquences de la construction du TGV Atlantique sur la desserte ferroviaire régionale et d'en tirer des conclusions pratiques.

Dans le domaine de l'aménagement, les préoccupations se concentrent sur le Val de Loire, axe important du développement régional sur lequel les projets tant fluviaux que ruraux, urbains et économiques, sont susceptibles de donner à la région de meilleurs atouts à l'échelle européenne.

5. PRENDRE EN COMPTE LES FACTEURS HUMAINS DU DEVELOPPEMENT

Le sentiment de l'identité régionale sera d'autant plus vivace que seront pris en compte les facteurs humains du développement et notamment la diversité des traditions et expressions culturelles de la région.

D'autre part, des problèmes de qualité de la vie, d'insalubrité de l'habitat ancien et de conditions d'exercice des activités économiques justifient des interventions sur le tissu urbain et rural allant dans un sens de réhabilitation du bâti et de développement social des communautés.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

1.1. Développement local et aide aux bassins d'emploi

Afin de favoriser le développement économique local, notamment dans les zones les plus défavorisées, la politique en cours des contrats régionaux de bassin d'emploi est prolongée pendant la durée du IXe Plan. Elle comprend essentiellement l'assistance à la mobilisation des responsables économiques locaux réunis en comités de bassins d'emploi, les aides aux études-diagnostic, aux programmes de développement des entreprises et aux initiatives créatrices d'emplois.

1.2. Contrats emploi-formation-installation

Les actions prévues en faveur de l'installation des jeunes agriculteurs, notamment dans les zones défavorisées, les zones à vocation d'élevage et les zones viticoles en difficulté, comportent essentiellement : la mise en oeuvre de contrats emploi-formation-installation, destinés à encourager les agriculteurs âgés à embaucher de jeunes candidats, et des aides au remplacement, destinées à permettre aux jeunes agriculteurs de compléter leur formation, et la mise en place de répertoires d'installation.

2. FORMATION DE BASE

2.1. Formation universitaire

Le programme comporte, outre la reconstruction de l'UER de lettres d'Orléans, une première tranche de la reconstruction de l'école supérieure énergie-matériaux d'Orléans, ainsi que la création de trois départements d'IUT : un d'informatique à Orléans, un de techniques de commercialisation de l'agro-alimentaire à Tours, et un autre de génie électrique, également à Tours.

L'UER de lettres et l'ESEM d'Orléans, fonctionnant actuellement dans de très mauvaises conditions dans des bâtiments vétustes, un très gros effort est prévu pour améliorer les conditions de travail des

professeurs et des étudiants.

2.2. Formation assistée par ordinateur

Les établissements technologiques sont progressivement équipés de matériels modernes et notamment, selon les types d'établissements, de machines-outils ou de centres d'usinage à commande numérique et d'ensembles de micro-ordinateurs. Une part importante de ce considérable effort est prise en charge au titre du contrat de plan.

L'équipement des établissements de formation agricole en matériel informatique a été réalisé.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

3.1. Filières de formation professionnelle

3.1.1. *Formation professionnelle continue*

Le conseil régional a bâti ses programmes en fonction des orientations prioritaires spécifiques déterminées en relation étroite avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires et à partir d'une analyse du marché du travail et des offres d'emplois qualifiés demeurant insatisfaites.

Les grandes orientations retenues sont les suivantes :

L'élévation du niveau de qualification réclamée par les entreprises et reconnue unanimement, au terme de diverses études, comme indispensable pour la région Centre.

La formation aux nouvelles techniques qui conditionnent le maintien et le développement de nombreuses entreprises petites et moyennes de la région Centre.

La mise en oeuvre d'actions de perfectionnement en mathématiques, français et sciences physiques, sans lesquelles nombre de stagiaires seraient incapables de suivre avec profit les formations qualifiantes inscrites au programme régional.

La prise en compte globale de secteurs ou organismes pour lesquels l'Etat n'intervient plus, ou très peu, depuis la loi de décentralisation de la formation professionnelle, à savoir l'agriculture, l'artisanat et les centres associés au CNAM (Conservatoire national des arts et métiers)

Des formations sectorielles proprement dites, notamment dans les branches de la métallurgie, du bâtiment et des travaux publics, des industries agro-alimentaires, des industries pharmaceutiques et du tourisme, en concertation étroite avec les professionnels.

3.1.2. *L'Apprentissage*

Le Conseil régional a retenu les trois axes d'actions suivants:

- dynamiser les acteurs de la formation en apportant son soutien pour une meilleure information et une meilleure orientation des futurs apprentis, et en s'efforçant de recentrer l'apprentissage autour des professionnels eux-mêmes,
- développer l'efficacité des formations en améliorant le recrutement des apprentis, la qualité pédagogique des formations, les possibilités de formations récurrentes, l'adéquation des formations aux besoins,
- améliorer l'efficacité des financements par la simplification et la transparence budgétaire.

3.1.3. *Formation des futurs exploitants agricoles et des agriculteurs installés*

Il conviendra, d'une part, d'améliorer la formation initiale générale et technique dans le secteur agricole vers laquelle sont orientés des candidats de faible niveau de départ, d'autre part, d'apporter, au moment de l'installation, les compléments de formation nécessaires pour devenir un réel responsable d'exploitation.

Par ailleurs, après l'installation, il conviendra d'apporter aux chefs d'exploitation agricole les compléments de formation nécessaires concernant l'évolution des techniques de production, les possibilités de diversifier les sources de revenus, la commercialisation des produits agricoles.

Ces formations sont encore plus indispensables dans les zones fragiles du sud de la région.

3.2. Actions complémentaires de formation

Parrallèlement à l'effort porté sur la formation initiale, l'Etat et la région mettent en oeuvre un plan de rattrapage pour la formation continue de techniciens et techniciens supérieurs des métiers de l'électronique et de l'informatique, tertiaires et industriels. Ils joignent aussi leurs efforts afin de former rapidement les personnels aux nouveaux métiers engendrés par l'introduction de la productique (automatisation, robots) dans la mécanique et les autres secteurs industriels.

Des structures légères polyvalentes de formation dans les bassins d'emplois insuffisamment équipés seront mises en place et accueille-

ront des sections mobiles susceptibles de se déplacer à la demande en fonction des besoins.

4. RESEAUX DE TRANSFERTS

4.1. Centres de recherche, ateliers d'essais, laboratoires

En ce qui concerne les matériaux naturels et élaborés, les efforts portent en particulier sur la valorisation du pôle d'Orléans par la mise en place de matériels mi-lourds communs aux divers laboratoires.

Un bâtiment sera construit qui permettra de regrouper les services d'hydro-géochimie, de pédologie, de géochimie organique et d'analyse des eaux des sols et des roches sédimentaires.

Le réseau régional des entreprises de haute technologie s'étendra notamment au travers du centre d'innovation prévu à Orléans et du technoparc de Tours.

4.2. Pôle productique

Un pôle interrégional de productique (CRITT) a été créé à partir de Bourges pour promouvoir la diffusion dans les entreprises des méthodes et des moyens de la production automatisée. Son action s'exerce en collaboration directe avec des centres de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, et des grandes entreprises utilisant déjà des systèmes de production automatisée. Un conseiller technologique attaché au pôle de productique a pour mission de conseiller les entreprises et d'assurer les transferts de technologie.

4.3. Instituts de recherche

En matière de santé, l'Etat et la région améliorent l'équipement des laboratoires existants, tant à Tours qu'à Orléans, et développeront, s'il en a la capacité technique et commerciale, l'institut du médicament de Tours.

4.4. Orientation de recherche en agronomie

Le développement de l'appareil de recherche dans les disciplines touchant à l'agronomie fait l'objet d'une priorité de l'Etat et de la

région, en particulier au bénéfice des recherches sur la production caprine, la parasitologie ovine et bovine, la valeur nutritive des oléagineux et protéagineux et les biotechnologies.

La région dispose d'un réseau de stations de recherche fondamentale (INRA, Nouzilly et Orléans) et surtout appliquée dans des domaines particulièrement intéressants :

- fruits à Saint-Epain (37),
- légumes à La Selt (41), CUETMO (45),
- fleurs et pépinières, CREHOR (45),
- semences, FNAMS (18),
- champignons à Saint-Paterne (37),
- forêt à Nogent-sur-Vernisson (45).

Un projet existe également d'un centre de recherche sur l'utilisation de la biomasse. La chimie de l'éthanol pourrait devenir un important débouché pour les zones céréalières de la région.

Un développement des actions de l'ensemble de ces dispositifs de stations de recherche ou réseaux d'observations et un renforcement de la cohésion doivent se réaliser dans un véritable schéma de la recherche appliquée pour la région. A ce titre, les liens entre les acteurs économiques, l'INRA et l'enseignement supérieur méritent d'être renforcés.

4.5. Moyens de la recherche

Afin de favoriser l'approfondissement de certaines questions intéressant plus particulièrement la recherche et le développement économique de la région, l'Etat et l'Etablissement public régional financent chaque année des bourses de recherche.

5. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

5.1. Actions pour les entreprises

Dans le domaine du soutien à l'exportation, l'Etat et la région mènent conjointement un effort de meilleure organisation des initiatives régionales.

Dans le secteur des métiers, et indépendamment des actions de caractère général dont bénéficie aussi l'artisanat, une action est menée en faveur de la structuration des filières de production, notamment en vue d'une meilleure adaptation des entreprises du bâtiment et d'une meilleure commercialisation des produits.

Une action est également menée pour consolider le tissu artisanal et commercial dans les zones fragiles.

5.2. Aides

5.2.1. *au conseil*

Il s'agit tout d'abord de la mise en place d'un fonds d'aide au conseil qui prend en charge une partie du coût des interventions des sociétés de services appelées par les entreprises moyennes, petites et artisanales de la région Centre pour fournir des audits ou des diagnostics sur les méthodes de gestion ou de production, la diversification des marchés, la modernisation technique, en particulier la productique et l'informatisation, l'accès aux marchés extérieurs et l'organisation de la sous-traitance.

5.2.2. *à l'investissement*

Afin d'accélérer la mise aux normes internationales des laboratoires pharmaceutiques et en complément de la politique conventionnelle menée par l'Etat en faveur des laboratoires les plus importants, la Région apporte des aides aux programmes d'investissement des petits laboratoires qui ne peuvent bénéficier des conventions nationales.

5.2.3. *fonds de garantie*

Dans le cadre de la nouvelle politique économique du conseil régional, a été mis en place un nouveau fonds de garantie régional. Le bénéfice du fonds de garantie régional est ouvert aux concours consentis à moyen et long terme (pas moins de trois ans et pas plus de quinze) pour un risque unitaire par entreprise ne pouvant pas être supérieur à 1 000 000 F sur un ou plusieurs concours. Ce nouveau fonds de garantie régional est géré par une société anonyme, la Société de gestion du fonds de garantie de la région Centre (SOGEFORC) créée et administrée conjointement par des établissements bancaires majoritaires et l'Association de développement économique du Centre (ADEC).

6. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

6.1. Agriculture

6.1.1. *Elevage*

Des financements sont mis en place en vue d'assurer, dans les régions naturelles où la prairie constitue le moyen le plus approprié de valorisation des sols, l'essor des élevages bovins, ovins et caprins, dans

Le cadre de programmes définis en concertation avec les groupements professionnels maîtres d'ouvrage. Les élevages bovins-viandes et les élevages porcins reçoivent aussi des aides. L'ONILAIT et l'OFIVAL sont associés à ces actions qui comprennent notamment des mesures en faveur des bâtiments d'élevage.

Des aides spécifiques sont aussi accordées pour le développement de la cuniculiculture, des élevages secondaires et de la pisciculture dans les zones fragiles.

Il s'agit de développer des actions spécifiques aux zones de polyculture-élevage en vue :

- de conforter les productions existantes par une accélération des actions génétiques, un renforcement de l'appui technique et une adaptation de la réglementation notamment dans le domaine laitier et avicole,

- de diversifier, par le développement de productions aux perspectives de débouchés favorables, en particulier le lait de chèvre et l'aviculture, d'où la nécessité de mettre en oeuvre des programmes spécifiques établis soit à l'échelon local, soit à l'échelon régional.

6.1.2. Production végétales

La diversification des productions végétales, actuellement très dirigées vers la céréaliculture, est considérée par la région comme un des axes importants de sa politique agricole.

Le secteur des fruits et légumes fait l'objet d'aides conjointes de l'Etat et de la région en vue du renforcement de l'organisation économique des producteurs et de l'adaptation de la production aux débouchés, le conditionnement et la mise en marché étant spécialement concernés.

Pour l'horticulture ornementale, et avec le concours d'ONFLHOR, trois types d'actions ont été retenus : l'organisation des producteurs pour la mise en marché, l'abaissement des coûts et amélioration de la qualité par l'introduction de techniques nouvelles, la diversification des productions (fleurs coupées), l'utilisation des énergies nouvelles.

Les investissements pour la multiplication "in vitro" seront particulièrement encouragés.

Des actions sont par ailleurs prévues pour la modernisation de la viticulture, avec le concours de l'ONIVINS, ainsi que pour certains autres équipements de stockage et de conditionnement des productions végétales.

L'important patrimoine forestier régional n'est pas non plus oublié. Des aides importantes sont affectées, notamment, à des études typologiques pour l'amélioration des productions forestières, à la création d'une bourse régionale de travaux forestiers et d'une bourse des bois, et à la valorisation des bois de pays.

6.1.3 *Autres mesures*

Au titre de la maîtrise des coûts de production, et afin notamment d'assurer la relance agronomique et une meilleure utilisation des engrais, la mise en place de la carte pédologique est en cours de généralisation et les analyses de la terre et de fatigue des sols sont étendues.

Des mesures d'aide à la gestion des exploitations sont également prévues, comprenant notamment celles en faveur de la constitution du réseau informatique envisagé par les chambres d'agriculture.

Un effort en faveur de l'hydraulique agricole est également réalisé.

Pour remédier à certains handicaps liés aux sols et aux structures sont lancées des actions :

- de remembrement, d'hydraulique et de modernisation des bâtiments dans les secteurs d'élevage (il convient de remarquer que le dossier FEOGA nord Massif central est susceptible de répondre partiellement à ces préoccupations),
- d'irrigation et parfois de remembrement en zones de cultures spécialisées, cela afin de pouvoir améliorer les productions au plan quantitatif, mais surtout qualitatif, et de résister ainsi au mieux à la concurrence espagnole.

6.2. Industries agro-alimentaires

L'agro-industrie concernant un secteur très important de l'économie française, notamment en région Centre, l'Etat et la région financent, en concertation avec les organismes professionnels, une étude globale de développement des industries agro-alimentaires suivie d'études approfondies des filières et d'une animation des filières ainsi repérées.

6.3. Industrie et artisanat

Les actions prises en faveur des entreprises industrielles et artisanales ont été citées ci-dessus (voir politiques en faveur des entreprises).

6.4. Transports

Un programme d'infrastructures des transports conçu dans une perspective d'aménagement du territoire est mis en place afin d'améliorer la desserte et les chances de développement des différentes zones concernées.

A cet effet, l'Etat et la région participent conjointement, et à parts sensiblement égales, à la réalisation d'un programme routier ayant pour double objectif de poursuivre l'aménagement des liaisons transversales de la région Centre et de mettre en oeuvre le schéma directeur routier (routes nationales notamment) en assurant une meilleure fluidité du trafic et une meilleure sécurité des usagers. La déviation des agglomérations en constitue un élément essentiel.

A l'intérieur de ce programme, l'Etat et la région apportent une contribution importante à l'aménagement de la RN 20 entre Vierzon et le sud de la région.

Une priorité est également donnée à l'axe Angers-Tours-Vierzon-Saint-Pierre-le-Moutier et à sa branche Orléans-Montargis sur lesquels d'importantes opérations sont situées.

Le caractère européen des principaux axes routiers intéressés doit être souligné :

- l'axe Nantes-Tours-Orléans-Sens-Troyes qui fait partie de l'itinéraire européen E 60,
- l'axe Tours-Vierzon vers Lyon et l'Europe du sud,
- l'axe constitué par la nationale 20 de Paris vers Limoges, Toulouse et l'Espagne.

Enfin, le renforcement de la liaison routière qui relie dans la région, entre Culan et Blanc via la Châtre et Châteaumeillant, qui constitue la bretelle nord et l'axe Centre-Europe-Atlantique, apparaît comme une priorité corollaire.

En matière de transports aériens, l'aérodrome de Chateauroux-Déols, qui présente un intérêt industriel mais aussi d'aménagement du territoire en raison de sa position centrale, occupe une place importante en Europe pour les opérations de fret comme pour l'entraînement des pilotes. La remise en état de la piste a été réalisée durant l'été 1985. L'aménagement et la valorisation industrielle nécessitent encore études et travaux.

6.5. Energie

Les actions concernant les économies et l'adaptation aux sources nouvelles d'énergie seront mises en oeuvre plus particulièrement dans les bâtiments collectifs et les secteurs d'activités productives (agriculture et industrie). Elles permettront, sous des formes diverses (subventions, avances remboursables, garantie) de financer à la fois des études et des investissements.

7. AMENAGEMENT SPATIAL

Les zones défavorisées étant particulièrement concernées par l'ensemble des actions en faveur de l'agriculture, de très importants crédits sont nécessaires en leur faveur excédant largement le cadre de l'agriculture, de l'agro-industrie et du monde rural et même celui du contrat de plan : agriculture, tourisme, actions collectives diverses et cadre de vie sont en même temps concernés.

La Sologne, la Brenne, le Boischaut Sud, le Boischaut nord, ainsi que certaines autres zones bénéficient de l'essentiel de cet ensemble de mesures complétées par la poursuite d'un programme d'équipement des collectivités locales dans les domaines du renforcement de la desserte en eau et en électricité et de la protection de l'environnement.

8. TOURISME

Employant 30 000 personnes dans la région, le tourisme reste cependant trop peu développé. La région doit tirer un meilleur parti du potentiel que représente son patrimoine monumental et culturel ainsi que de la qualité de ses paysages.

Dans cet objectif, l'Etat et la région mènent cinq ensembles d'actions visant à améliorer l'accueil en milieu rural, à promouvoir le développement du tourisme culturel et à donner aux professionnels, comme aux responsables publics, les moyens d'une meilleure commercialisation des produits :

- mise en place d'une télématique professionnelle de réservation hôtelière,
- constitution d'un outil de saisie et d'analyse de l'activité touristique régionale,
- poursuite et appui de la politique régionale de tourisme et de pays d'accueil en milieu rural,
- programme d'hébergement portant sur la réalisation d'opérations groupées de rénovation de bâtiments à vocation de gîtes ruraux et d'amélioration de l'hôtellerie rurale,
- développement d'un véritable tourisme culturel, en améliorant la qualité des visites des grands monuments et en facilitant l'accès du plus grand nombre à ces monuments ainsi qu'aux musées et spectacles de caractère culturel.

9. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

L'EPALA (Etablissement public d'aménagement de la Loire et de ses affluents) créé en novembre 1973 regroupe 6 régions Auvergne, Bourgogne, Centre, Limousin, Languedoc-Roussillon, Pays-de-la-Loire, 14 départements, 17 villes importantes et 5 syndicats de petites communes.

Un protocole d'accord a été signé le 13 février 1986 entre l'Etat, l'EPALA, et l'agence de bassin Loire-Bretagne, après une concertation très approfondie. Ce protocole définit d'abord une politique à long terme et énumère un certain nombre d'ouvrages à réaliser dans un délai de 10 ans. L'importance de ces travaux, les délais nécessaires à leur étude et à leur réalisation s'accommodent assez mal des périodes quinquennales de la programmation et il est apparu nécessaire que chacun s'engage, tout au moins sur le principe, sur un programme complet d'aménagement.

Le protocole comprend aussi des engagements financiers précis de chacun des trois signataires, mais qui se limitent aux trois années restant pour achever l'actuelle période quinquennale. L'article 4 constitue ainsi à lui seul un contrat de plan qui prolonge les participations financières apportées en 1985 dont il a été fait état ci-dessus.

Pour chacun des principaux grands ouvrages, l'EPALA assurera 50% des dépenses. L'Etat financera les 50% restants pour les ouvrages d'écrêtement des crues; l'agence de bassin aidée par l'Etat (ministère de l'Agriculture) apportera 50% des ouvrages de soutien d'étiage.

Les grands barrages d'écrêtement et de soutien d'étiage à Serre-de-la-Fare sur le haut cours de la Loire, à Chambonchard sur le Cher et au Veurdre sur l'Allier, sont les opérations prioritaires.

Au-delà de 1988 et jusque vers 1995, la poursuite du programme défini à l'article 3 est prise en charge à 50% par l'EPALA, à 30% par l'Etat et 20% par l'agence de bassin. Ces deux derniers taux sont très approximatifs et seront à reconsidérer lorsque les études seront plus avancées et permettront de mieux préciser dans quelle proportion interviendra chaque ouvrage dans la lutte contre les inondations et dans le soutien des étiages. Des contrats seront à signer par les trois partenaires en temps opportun.

D'autre part a été conclu, durant l'été 1985, un contrat de plan interrégional d'aménagement intégré de la vallée de la Loire et de ses affluents, par les six présidents des régions concernées et l'Etat. Ce programme comporte un ensemble d'opérations qui, outre la protection des rives par le renforcement des levées prévoit des mesures de développement économique (hydraulique agricole, notamment), de promotion du tourisme (plans d'eau, aménagement des canaux) et de préservation du milieu naturel (études d'aménagements suivies de programmes sous la forme de plans et contrats de val).

10. CULTURE, SPORTS, LOISIRS

En matière culturelle, des actions sont en cours pour aider l'artisanat d'art (facture instrumentale et ateliers de réparation des oeuvres des musées notamment) et pour encourager la création artistique en réalisant environ 25 ateliers-logements par la réhabilitation de locaux mis à disposition par les municipalités ou, le cas échéant, par des contributions nouvelles.

11. ACTIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Une politique de réhabilitation globale appuie des opérations menées sous la responsabilité des villes et prenant en compte les divers facteurs de la dégradation des quartiers, c'est-à-dire comprenant des actions de rénovation des logements mais aussi d'amélioration des espaces publics, de renforcement des équipements et services publics, de création d'activités et de développement de la formation professionnelle.

Elle est complétée par une action menée en faveur de la réhabilitation des centres de bourgs, afin de remettre en état les logements inhabités qui s'y trouvent, de créer un parc de logements locatifs communaux et d'améliorer les centres en les restructurant et en les revitalisant.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous font état des prévisions des dépenses d'investissement pour la région Centre au cours de la période 1986-90.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de Francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	57	53,3	10,2	1,7	1,7
CULTURE VIE SOCIALE	46,6	44,1	41,8	43	45,9
SANTE (HORS CHR)	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,2	0,2	0,1	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	63,5	66,5	69,3	72,2	75,1
DEVELOPPEMENT RURAL	5,3	2,1	1,1	3,8	7,5
TRANSPORTS	286,8	244,9	252,3	259,9	267,7
ACTION ECONOMIQUE	29,3	33,4	37,1	44	43,7
SERVICES GENERAUX APU	88,1	111,1	113	116,6	116,6
TOTAL	527,3	555,8	525,1	541,5	558,5

DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	335,1	352,4	375,8	387,3	403,4
CULTURE VIE SOCIALE	349,3	361	378,6	383,5	392,7
SANTE (HORS CHR)	114	117,5	122,7	123,9	126,4
EQUIPEMENTS SOCIAUX	89,3	91,9	96	96,9	98,8
LOGEMENT	813,6	827,6	824,8	827	832,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	774,5	802,8	844,2	858	880,8
DEVELOPPEMENT RURAL	969,2	1004,9	1057,7	1076,4	1105,3
TRANSPORTS	295,3	306,9	323,3	329,2	338,5
ACTION ECONOMIQUE	209,8	219,9	233,8	240,3	249,5
SERVICES GENERAUX APU	593,8	618,1	653,2	667,3	687,8
TOTAL	4543,9	4703	4910,1	4989,8	5115,8

S'y ajoutent les tableaux d'exploitation des contrats de Plan Etat- région où sont recensés les engagements de l'Etat et de la région pour la période 1984-1988 et selon la typologie des actions retenue au chapitre précédent.

481-482

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : CENTRE

En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	2,0	4,0	6,0	1,2	3,0
II - Formation de base	40,8	17,7	58,5	11,7	25,0
III - Adaptation des filières de formation	9,0	24,7	33,7	6,7	15,0
IV - Réseaux de transferts	-	-	-	-	-
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	20,8	58,8	79,6	15,9	35,0
VII - Les secteurs de politique économique	159,1	267,2	426,3	85,2	180,0
VIII - Aménagement spatial	4,9	23,1	28,0	5,6	15,0
IX - Tourisme	4,8	18,5	23,3	4,7	10,0
X - Gestion de l'environnement	16,0	20,0	36,0	7,2	15,0
XI - Culture, sports, loisirs	5,6	2,8	8,4	1,7	5,0
XII - Action sanitaire et sociale	16,5	58,9	75,4	15,1	32,0
Total général	279,5	495,7	775,2	155,0	335,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

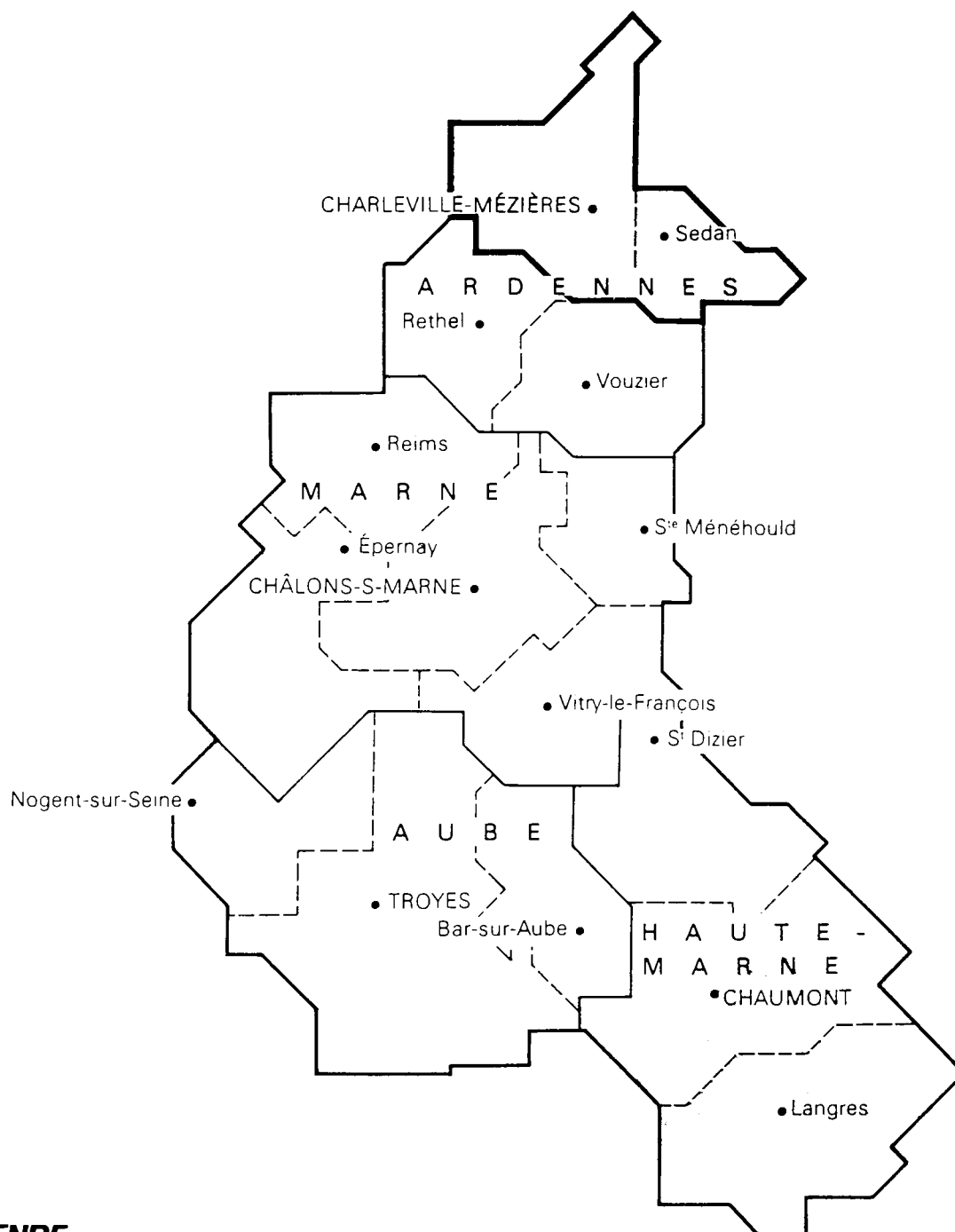
REGION : CENTRE

En millions de francs courants


Financement par période Motifs	1984+1985	1986+1987+1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	3,3	2,7	6,0	1,2	3,0
II - Formation de base	10,2	21,1	31,3	6,3	15,0
III - Adaptation des filières de formation	7,7	9,8	17,5	3,5	8,0
IV - Réseaux de transferts	-	-	-	-	-
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	26,1	34,7	60,8	12,2	26,0
VII - Les secteurs de politique économique	108,6	120,4	229,0	45,8	100,0
VIII - Aménagement spatial	2,8	0,8	3,6	0,7	2,0
IX - Tourisme	15,6	28,5	44,1	8,8	20,0
X - Gestion de l'environnement	16,3	53,4	69,7	13,9	30,0
XI - Culture, sports, loisirs	6,7	11,4	18,1	3,6	8,0
XII - Action sanitaire et sociale	15,0	15,0	30,0	6,0	15,0
Total général	212,3	297,8	510,1	102,0	227,0


Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE CHAMPAGNE-ARDENNE



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

 Hors quota sidérurgie

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR CHAMPAGNE ARDENNE</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Présentation générale de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		2
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		9
4. Impact des actions passées		14
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		22
1. Intégration et ouverture régionale		22
2. Modernisation du tissu industriel traditionnel		23
3. Organisation, promotion, développement de l'environnement des entreprises		24
4. Valorisation des atouts régionaux et d'activités nouvelles		25
5. Identité, environnement, image de marque régionale		26
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		27
1. Promotion de l'emploi		27
2. Formation de base		27
3. Adaptation des filières de formation		29
4. Réseaux de transfert		29
5. Technopôles		31
6. Politiques en faveur des entreprises		32
7. Les secteurs de politique économique		33
8. Aménagement spatial		37
9. Tourisme		38
10. Gestion de l'environnement		38
11. Culture et loisirs		39
12. Action sanitaire et sociale		40
IV - RESSOURCES FINANCIERES		41

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. PRESENTATION GENERALE DE LA REGION

La Champagne-Ardenne qui s'étend sur près de 350 kilomètres depuis la pointe de Givet jusqu'au plateau de Langres est dans ses limites actuelles, et à quelques détails près, l'héritière de la généralité de Châlons. Cette longue existence de marche frontière, terre de passages, d'échanges, mais aussi d'affrontements, n'a cependant pas gommé les spécificités de ses composantes forgées par deux siècles de vie départementale.

L'évolution économique des 30 dernières années invite cependant à observer que les principales disparités internes opposent en réalité le coeur de la Champagne-Ardenne, région céréalière et viticole d'industrialisation plus récente et dotée d'un réseau de villes, à la périphérie moins urbanisée, pays des herbages, du bois et du fer où s'accumulent les difficultés.

La Champagne-Ardenne regroupe quatre départements : les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute-Marne. Elle représente 4,66 % de la superficie nationale. Si la densité est inférieure à la moyenne nationale, dans l'ensemble, la Champagne-Ardenne reste une région démographiquement jeune. La proportion des jeunes de moins de 20 ans y demeure importante : 31,3 % de la population totale (28,7 % pour la France). Celle des personnes âgées reste inférieure à la moyenne nationale : 13 % contre 13,9 %. Favorable, cette structure par âge de la population persiste en dépit d'un solde migratoire qui se détériore depuis 20 ans (de plus de 7 600 entre 1962-1968 à moins 39 100 entre 1975-1982) et régulièrement négatif pour les deux départements des Ardennes et de la Haute-Marne depuis 1954, et, pour le département de la Marne, depuis 1975.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Données statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de la Champagne-Ardenne de 1975 à 1986.

Population:

Population	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
Totale 1982				53	25 606
1 345 900	+0,7	-2,9	+ 3,6	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entière

Part population nationale.....	2,48	Variation
Part superficie nationale.....	4,66	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France.....	0,53	FRANCE..... + 3,07 % REGION.... + 0,7 %

Population active:

Population Active	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
Champagne-Arden.	576,1	+ 0,69	41,6	52,1	33,7
France	23 525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	2,44 %	0,62	0,98	0,99	0,98

Population employée:

Emploi total au lieu de travail	Emploi total au 1.1.1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle		Taux France %
				1983/85		
				Effectifs	Taux %	
Total région	504,9	100	100	- 9 146	- 1,8	- 1,0
Agriculture	56,0	11,1	7,6	- 655	- 1,2	- 0,2
Industrie	146,6	29	24,8	- 6 941	- 4,7	- 2,8
BCGA	32,6	6,5	7,2	- 2 050	- 6,3	- 5,8
Commerce	54,9	10,9	12,0	- 1 007	- 1,8	- 1,0
Act.tertiaire	214,9	42,6	48,4	+ 1 517	+ 0,7	+ 1,2

Chômage:

Taux de chômage	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Région	8,9	11,7	+ 9,8
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

Valeur ajoutée 1982	VA totale 1982 (millions de F)	VA/habitant (milliers de F)	% répartition VA régionale 1982			
			Agricult	Industrie	BCGA	Tertiaire
Région	846 918	63	14,2	32,3	5,5	48
Ratio Rég/France	2,5 %	1,01	3,16	1,08	0,83	0,81

Niveau de formation:

% Population 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign. supér.
Région	40,1	9,2	4,2
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

CHAMPAGNE - ARDENNE

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab/km ²	Saldo naturel entre 1968 et 1975	Saldo naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Vallée de la Meuse.....	359	4 009.4	268 739	67.0	15 032	9 649	0.3	-2.4	-5.1	-5.9	14.8
Reims.....	238	2 614.8	297 678	113.8	18 775	16 240	12.4	4.1	5.0	-1.6	12.3
Châlons-sur-Marne.....	145	2 454.6	108 061	44.0	8 283	6 256	8.2	2.2	-0.3	-3.7	10.5
Épernay.....	143	1 760.4	92 565	52.6	3 138	1 503	4.1	-1.3	0.6	-3.0	8.6
Marne Moyenne.....	213	2 858.7	133 364	46.7	8 883	6 097	1.7	-0.8	-5.1	-5.3	13.5
Sud-Ouest Champenois.....	140	1 986.4	70 513	35.5	1 482	367	0.3	0.6	-1.8	0.1	9.5
Troyes.....	391	5 406.3	249 695	46.2	9 625	5 964	5.9	1.7	1.7	-0.7	10.4
Haute Vallée de la Marne.....	274	4 515.2	125 320	27.8	4 964	2 485	-2.0	-0.4	-5.9	-2.4	9.6

Taux de chômage moyen 1984 = Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984 / Population active 1982

2.2. Démographie

Le ralentissement de la croissance démographique est particulièrement net en Champagne-Ardenne. Entre les deux derniers recensements, le taux d'accroissement est de l'ordre de 0,1 %, alors qu'il était supérieur de 1968 à 1975 (+ 0,6 %) et de 1962 à 1968 (+ 0,99 %). Ce ralentissement résulte certes d'une tendance générale en France, mais surtout d'une nette détérioration du solde migratoire. Il est négatif depuis 1968, mais tandis que de 1968 à 1975 son taux de variation annuel était de -0,13 %, il atteint de 1975 à 1982 - 0,42 %. Cette détérioration du taux annuel de variation du solde migratoire est surtout sensible dans trois zones d'emplois : vallée de la Meuse (- 0,87), la Marne moyenne (-0,73) et Châlons-sur-Marne (-0,53).

Trois autres phénomènes caractéristiques des régions de l'arc nord-est de la France sont également à noter d'un point de vue démographique. D'abord, la population des grandes agglomérations (Reims, Troyes, Charleville-Mézières) subit une baisse généralisée. Seule Chaumont, ville dépourvue de banlieue, continue à s'accroître. Ensuite, on note une forte croissance des communes rurales entourant les grandes villes, alimentées par l'installation de citadins à la campagne. Enfin, les communes rurales éloignées des villes, en lisère des départements, se dépeuplent : c'est surtout le cas dans le Sud ardennais, le nord-est et le sud-ouest de la Marne, la périphérie de l'Aube à l'est de Troyes, le sud et l'est de la Haute-Marne.

2.3. Population active et emploi

Région hétérogène, la Champagne-Ardenne tire de la juxtaposition de sous-ensembles contrastés des caractéristiques globales qui rendent peu compte de ses particularités. La structure de la population active en 1982 et de la population employée en 1985 la place assez près de la moyenne nationale.

La répartition de taux d'activité est analogue à celle du pays tandis que la répartition des emplois en fait une région à la fois un peu plus agricole et un peu plus industrielle. On note ainsi un certain retard dans le développement des activités de service.

En effectifs, seule l'agriculture connaît depuis 1975 une perte moins importante que la moyenne nationale : de 1975 à 1982, l'emploi agricole au lieu de travail a baissé de - 2,38 % (contre - 4,98 % en France), et de 1982 à 1986 il a augmenté de + 1,13 % (- 2,8 % en France). (Source INSEE, hors TUC pour la dernière période). En revanche, pour l'industrie (hors BTP), les pertes en Champagne-Ardenne ont toujours été supérieure à la moyenne nationale. De même, la progression du tertiaire marchand est plus faible. La structure de l'emploi industriel est dominée par des industries traditionnelles. En 1983, près de 70 % des salariés in-

dustriels y travaillaient. La fonderie et le travail des métaux, localisés dans les Ardennes et la Haute Marne, représentent 13 % des effectifs nationaux de ces activités. Près d'un salarié sur cinq travaille dans le textile et l'habillement. Les industries du bois et de l'habillement sont également mieux représentées en Champagne-Ardenne qu'au niveau national -- ces deux secteurs sont surtout présents dans l'Aube. Or, ces industries perdent beaucoup d'emplois. Leurs effectifs ont diminué de 25 % entre 1974 et 1983.

Les industries agricoles et alimentaires emploient environ 16 000 salariés. La champagnisation, localisée presque exclusivement dans la Marne, représente 37 % des salariés des IAA. Les sucreries et le travail du grain ainsi que les industries laitières sont également mieux représentées en Champagne-Ardenne que dans le reste de la France.

Par contre, les industries récentes connaissent une implantation limitée. Elles dépendent, pour une large part, de grands groupes nationaux ou internationaux. L'industrie automobile et les industries parachimiques et pharmaceutiques après une expansion à la fin des années soixante-dix, ont retrouvé en 1983 leur niveau d'emploi de 1974 et continuent à perdre des emplois. Les industries de construction électrique et électronique et les industries de la chimie et du caoutchouc perdent aussi des effectifs et se situent déjà en deçà de leur niveau de 1974.

Aussi, dès 1981, la Champagne-Ardenne a-t-elle un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale. Depuis, l'écart est supérieur d'un point, et la progression plus rapide. Les secteurs les plus touchés restent les vieilles régions métallurgiques (vallée de la Meuse, Marne moyenne) et l'entourage des trois villes marnaises (Reims, Châlons et Epernay). Les zones rurales sous-industrialisées ont été moins affectées par le chômage, à l'exception du Rethelois. Depuis 1982, la situation s'est partout détériorée.

2.4. Production et valeur ajoutée

La part de l'agriculture dans la valeur ajoutée régionale est très supérieure à la moyenne nationale. Dans l'ensemble, les activités de la filière agro-alimentaire occupent environ 15 % des salariés de la Champagne-Ardenne. C'est dire l'importance que revêt pour l'économie régionale l'adaptation des productions dans le cadre des modifications de la politique agricole commune, de l'élargissement communautaire et de l'ajustement des prix sur les cours mondiaux.

La surreprésentation des activités industrielles, souvent masquée par l'image d'une région agricole prospère, consacre l'appartenance de la Champagne-Ardenne à cette vaste zone de développement ancien : l'arc nord-est, même si la structure des activités s'en différencie notablement.

L'appartenance de l'industrie régionale aux secteurs traditionnels est connue -- métallurgie, matériaux, textile, bois --, avec la signification qui s'y attache en termes d'ancienneté et de concurrence des produits et des procès. Quelques traits la spécifient mieux.

On observe une forte proportion d'entreprises mono régionales produisant environ 60 % de la valeur ajoutée industrielle.

Les entreprises à participation étrangère y occupent 20,3 % des effectifs, le secteur nationalisé 6,1 %.

A quelques exceptions près (la bonneterie troyenne) une forte proportion d'entreprises est en situation de sous-traitance (métallurgie) et éprouvent beaucoup de difficultés à passer d'une économie de la demande (donneurs d'ordres) à une économie de l'offre (structure commerciale à développer, technologie à rénover, marché concurrentiel à aborder).

A la différence des milieux agricoles on dénote une faiblesse organisationnelle sur le plan professionnel. Souvent restée à l'écart d'un environnement de prestataires, de services institutionnels et para-industriels, le tissu industriel est constitué en "milieux" fortement territorialisés -- vallée de la Meuse, vallée de la Marne moyenne, haute vallée de la Marne, agglomération troyenne.

2.5. Formation

En 1982, 16,6 % des jeunes âgés de 16 à 17 ans se trouvaient hors système scolaire et sans formation (21e rang régional, 9,2 % en moyenne nationale). Si la scolarisation générale a progressé de 1975 à 1982 pour les jeunes de 17 à 24 ans, les écarts restent encore très importants avec la moyenne nationale, selon les départements.

TAUX DE SCOLARISATION (unité : %)

Âges	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Région	France
17-19	59	56	60	52	58,8	62,1
20-24	9	11	17	7	12,5	16,5

Il en résulte, dans une région dépourvue d'écoles d'ingénieurs, un sous-développement universitaire notoire. En effet, les étudiants de l'académie représentent environ 1,3 % du total national pour des classes d'âges correspondant à une proportion d'environ 2,6 %.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

Nous présenterons d'abord les problèmes par secteurs économiques, pour ensuite insister sur le cas spécifique du département des Ardennes qui concentre les principales difficultés.

3.1. Agriculture et IAA

Si l'agriculture de Champagne-Ardenne offre globalement l'image d'un dynamisme certain et passe pour relativement prospère, cette appréciation doit être assortie de deux réserves. En premier lieu, il convient de distinguer l'économie agricole des zones de grande culture situées au centre de la région, dont la plus grande partie est constituée par la Champagne crayeuse et le vignoble, des zones périphériques davantage orientées vers l'élevage et qui connaissent de plus grandes difficultés. En second lieu, l'évolution remarquable de l'agriculture régionale jusqu'à ces dernières années a été rendue possible par la conjonction d'un certain nombre de facteurs favorables (forte migration des populations rurales vers les villes, existence de grands espaces de terre agricole à mettre en valeur, effort substantiel d'équipement et de mécanisation) qui ne se trouveront plus réunis dans la seconde moitié des années quatre-vingt.

Les contraintes extérieures auxquelles sera soumise l'agriculture régionale au cours des prochaines années (nécessité d'exporter, orientation des aides publiques vers l'emploi, réforme de la politique agricole commune, tassement des prix européens voire ajustement sur les cours mondiaux) impliquent la poursuite des efforts en matière de productivité et de coûts de production, de valorisation des sous-produits, mais aussi la promotion de produits nouveaux en particulier dans le domaine énergétique : le bio éthanol.

3.2. L'industrie

Dans les activités traditionnelles, les effectifs salariés comme les investissements n'ont cessé de diminuer depuis 1974. La diminution du nombre de salariés est de l'ordre de 25 % pour la transformation des métaux; elle est moins importante dans les industries textiles et l'habillement. En moyenne annuelle et en francs constants, les investissements réalisés par les unités appartenant à ces secteurs ont baissé d'environ 25 % entre les périodes 1974-1978 et 1979-1983. A l'intérieur de ces activités, la fonderie et le travail des métaux concentrent la moitié des investissements industriels totaux. Dans la fonderie, ce fort niveau d'investissement s'explique par l'installation et le développement de l'usine Citroën des Ayvelles dans les Ardennes. La diminution importan-

te des emplois salariés a permis à ces secteurs d'améliorer globalement leurs différents indicateurs de gestion, mais ceux-ci, de manière générales, se situent encore à un niveau inférieur à ceux observés dans la France entière pour les mêmes secteurs.

Les industries récentes, plutôt en expansion, ont une implantation limitée en Champagne-Ardenne. Il faut cependant citer les industries de la parachimie et de la pharmacie qui sont mieux représentées dans la région que nationalement et sont plus particulièrement localisées dans le département de la Marne. Ces secteurs d'activité ont eu un comportement relativement plus dynamique ces dix dernières années.

L'investissement annuel moyen de l'ensemble de ces industries est passé de 470,5 millions de francs constants sur la période 1974-1978 à 506 millions de francs au cours des cinq années suivantes.

L'évolution régionale suit le même mouvement que l'évolution nationale pour l'industrie automobile et pour l'industrie de la chimie et du caoutchouc.

Toutefois, le niveau moyen des investissements par salarié dans la région est de l'ordre des deux-tiers du niveau national dans l'industrie automobile et de la moitié dans les industries de la chimie et du caoutchouc. Cette dernière situation s'explique essentiellement par la différence de structure du secteur régional.

L'investissement par salarié est supérieur à la moyenne française pour le caoutchouc et inférieur d'environ un tiers dans l'industrie des matières plastiques.

Dans l'industrie automobile, une baisse succède en 1981 à un maximum enregistré sur la période 1977-1980. La Marne et l'Aube se partagent plus de 80 % du montant des investissements régionaux du secteur. La part relative des Ardennes augmente après 1980, à la suite de l'implantation de General Motors.

Les industries de la chimie et du caoutchouc ont une répartition des investissements entre chaque activité qui reflète la différence de structure existant avec la France. En Champagne-Ardenne, la transformation des matières plastiques et l'industrie du caoutchouc se partagent à peu près équitablement 90 % des investissements du secteur.

Dans la fabrication de matériel électrique et électronique, l'évolution des investissements est déterminé par la fabrication d'équipements ménagers, qui engage dans la Marne des dépenses d'investissements exceptionnelles en 1980 et 1983. Cependant, l'importance des investissements du secteur est bien moindre dans la région qu'en France.

Les industries pharmaceutiques et la parachimie ont un montant d'investissement qui tend à diminuer. Ce secteur est fortement influencé par la présence d'un établissement important, notamment en 1976

et 1977, années de gros efforts d'investissements. La reprise observée après 1981 semble timide, comparée à la baisse enregistrée entre 1977 et 1981.

Tous ces éléments appellent l'urgence, pour l'industrie de la région, d'un effort d'ouverture de l'espace économique trop cloisonné et d'aide à la modernisation des entreprises.

Ce bref aperçu est à rapprocher d'autres données régionales mettant en relief la faible proportion de diplômés dans la population adulte (10 % des adultes ont un diplôme au moins égal au bac, contre 15 % au niveau national) et la sous-représentation des professions intermédiaires et des cadres dans la population active totale (soit 20 % pour la région et 25 % au niveau national). Ces indicateurs, par-delà la structure des activités régionales, reflètent les caractéristiques du système de formation régional dans lequel les filières courtes prédominent encore et dont sortent beaucoup trop de jeunes âgés de 16 et 17 ans, sans aucune formation.

3.3. Le département des Ardennes

Les Ardennes, qui se démarquent assez nettement du reste de la région, constituent une zone d'industries d'implantation ancienne, et en majorité de type traditionnel.

Le repli industriel, continu depuis 20 ans, s'est accéléré depuis quelques années. À partir de 1975, et sauf exception remarquable, les entreprises ont cessé d'investir et n'ont pas, de ce fait, su ou pu assumer les mutations technologiques de leurs branches respectives. Le retard pris est responsable de la disparition de beaucoup de petites et moyennes industries.

Depuis 1976, les Ardennes ont perdu 16 400 emplois à un rythme relativement régulier, mais qui s'accroît à partir de 1983.

En 1983, environ 8 % de l'emploi industriel total disparaît, en 1984 environ 6 %.

La restructuration de l'industrie des métaux, qui représente 28 % de l'effectif salarié total du département, a pesé lourd puisque les Ardennes ont perdu, entre 1976 et 1985, 11 407 emplois dans ce seul secteur, pertes d'emplois surtout concentrées dans les bassins de Revin et de Sedan.

La restructuration sidérurgique est responsable pour une part de cette situation. La restructuration d'Usinor a entraîné, outre la fermeture de l'usine de Vireux, des baisses régulières et importantes d'effectifs dans toutes ses filiales.

Toutefois, l'essentiel des pertes d'emplois est dû à la dis-

parition de petites et moyennes industries sous-traitantes dans la fonderie, la boulonnerie, la forge et l'estampage.

On peut, en outre, estimer qu'un nombre importants d'emplois indirects ont été perdus.

Les réductions d'emplois s'effectuent par départs naturels mais également par le biais d'un volume de plus en plus important de licenciements économiques.

Les perspectives pour l'emploi industriel au cours des prochaines années sont encore très sombres. Il reste d'abord un passif à solder, car tous les ajustements en matière d'effectifs n'ont pas encore été réalisés dans les entreprises industrielles, et notamment dans les grands groupes où la dégradation de l'emploi s'étalera encore sur quelques années.

Par ailleurs, le chômage partiel affecte de nombreuses entreprises : en 1984, il représentait 123 420 journées indemnisables.

La structure industrielle est globalement extrêmement fragile et plusieurs milliers d'emplois sont menacés dans les prochaines années.

Les secteurs les plus vulnérables sont les suivants : métallurgie, sidérurgie, fabrication de matériel électrique, fabrication d'équipements ménagers et industrie textile. Fondamentalement, l'industrie des Ardennes doit faire face à plusieurs faiblesses.

3.3.1. *La vulnérabilité du tissu des petites et moyennes industries*

La sous-traitance est l'activité de la majorité des petites et moyennes industries. Cet état de fait a contribué à cantonner les entreprises dans des créneaux spécialisés, définis et imposés, sans qu'il leur soit possible, ou qu'il leur apparaisse nécessaire, d'évoluer indépendamment de leurs donneurs d'ordres.

Dans une conjoncture déprimée, cette caractéristique renforce leur vulnérabilité d'autant plus que la clientèle est concentrée, peu diversifiée, souvent elle-même en crise et poussée à réintégrer ses fabrications. C'est notamment le cas du secteur automobile.

Compte tenu de l'absence de structure commerciale et d'enca-drement compétent dans les entreprises, peu d'efforts ont été faits dans le passé pour rechercher de nouveaux marchés et de nouveaux créneaux.

3.3.2. *La baisse générale de la demande*

Le secteur de la métallurgie, qui représente encore un peu moins du tiers de l'emploi industriel total, est en déclin. La baisse générale de la demande est accentuée, pour les Ardennes, par le retard

pris en matière d'investissements.

C'est ainsi qu'en 1978 la part ardennaise du secteur de l'estampage représentait 33% d'une production nationale de 203 000 tonnes, alors qu'en 1984 elle ne représentait plus que 26,9 % d'une production nationale tombée à 143 000 tonnes.

3.3.3. *La faible place du tertiaire*

La place relativement faible du tertiaire et le retard en matière scolaire et de formation constituent un environnement peu favorable. Le nombre de jeunes demandeurs d'emploi est encore relativement plus élevé qu'ailleurs et le manque d'encadrement qualifié est général. Il en résulte, dans un département dépourvu de formation longue, un sous-développement universitaire notoire.

L'évolution démographique négative (les Ardennes ont perdu environ 7 400 habitants entre 1975 et 1982) et le faible attrait du département pour les actifs les plus diplômés, et notamment les jeunes cadres d'entreprises, concourent à maintenir cette situation défavorable.

3.3.4. *Une main-d'oeuvre sous-qualifiée*

L'industrie traditionnelle de la vallée de la Meuse est une industrie métallurgique de première transformation qui réclame très peu de formation de la part des ouvriers y travaillant.

Cette tradition industrielle est aggravée par les fuites hors du système éducatif.

En 1984, on recense 950 sorties du système éducatif sans aucune formation, pour une population de 4 735 jeunes âgés de 16 ans (soit un rapport de 1 sur 5). Parmi ces 950 jeunes, les trois quarts proviennent des classes préprofessionnelles de niveau (CCPN) dont l'effectif, de 1 200 élèves pour les Ardennes, est supérieur à celui du département de la Marne pourtant 1,8 fois plus peuplé. Cet échec scolaire s'explique en grande partie par des phénomènes de pauvreté et a des racines très anciennes.

On assiste globalement, à tous les niveaux, à une situation de sous-formation qui constitue un handicap de poids dans la mutation qu'engage les Ardennes. De plus, le parc de matériel technique des établissements de formation souffre d'un retard technologique considérable. L'absence d'institut universitaire de technologie se fait cruellement sentir.

4. IMPACT DES ACTIONS PASSES

4.1. Le contrat de plan Etat-région

Le contrat de plan Etat-région a été conclu en l'absence de plan régional. Le conseil régional a procédé par démarche unique de planification/programmation orientée exclusivement vers une contractualisation avec l'Etat. Ensuite des contrats de plan particuliers ont permis de préciser et d'épaissir certaines actions, en particulier pour la formation professionnelle, le soutien à l'agriculture et l'environnement. Certains dossiers ont encore été étudiés en 1985 et 1986 : les CRITT traitement de surface, productive, biologie cellulaire et moléculaire et physique.

On trouvera au chapitre IV un premier bilan d'exécution du contrat de plan et les perspectives financées jusqu'en 1988.

4.2. Le pôle de conversion Vallée de la Meuse

La situation, décrite plus haut, du département des Ardennes avait justifié le classement de la vallée de la Meuse, en fait l'essentiel des Ardennes industrielles, comme pôle de conversion.

Si les efforts entrepris depuis 1984 en matière d'infrastructures, de logements, de développement des entreprises, de formation ont été importants, ils n'ont pas encore permis une diversification économique susceptible de pallier les conséquences des évolutions de l'économie locale.

Dans le domaine industriel, l'action de soutien aux entreprises en difficulté a été particulièrement productive : de nombreux emplois dans les PME ou de grandes unités (Arthur Martin) ont pu être sauvés grâce à la réalisation du dispositif pôle et avec l'appui financier de l'Etat.

Dans le domaine de la formation, les mesures pôles ont permis, sans modifier radicalement la situation, d'éviter une dégradation accrue de la situation et même quelques avancées symboliquement significatives (création de l'IFTS) ayant recueilli une adhésion des milieux économiques.

Les tableaux ci-après présentent un premier bilan chiffré de l'action du pôle de conversion en faveur des entreprises.

4.2.1. Primes à l'aménagement du territoire (PAT)

		1984	1985	1986 (7 mois)	TOTAL POLE	TOTAL REGION
nombre de dossiers	décisions régionales	4	6	1	11	11
	décisions CIALA	5	8	3	16	
PAT (MF)	décisions régionales	3,64	5,19	1,4	10,23	10,23
	décisions CIALA	20	15,2	3	38,2	
	TOTAL	23,64	20,39	4,4	48,43	
Emplois sur 3 ans	décisions régionales	187	232	28	447	447
	décisions CIALA	270	552	180	1.002	
	TOTAL	457	784	208	1.444	
Investis- sements sur 3ans	décisions régionales	19,09	36,61	5,770	61,47	61,47
	décisions CIALA	101,5	65	36,4	202,9	
	TOTAL	120,6	101,6	42,2	264,4	

4.2.2. Fonds industriel de modernisation (FIM)

	1984	1985	1986 (7 mois)	TOTAL POLE	TOTAL REGION
nombre de dossiers	5	7	1	13	57
prêts FIM (MF)	10,94	15,35	2,8	29,09	154,1
investissements aidés	23,06	16,45	3,3	42,81	437,5
taux d'intervention	47,4 %	93 %	85 %	68 %	35 %

- Décisions régionales et nationales (hors crédit-bail) :

	1984	1985	1986 (6 mois)	TOTAL	TOTAL
nombre de dossiers	2	10	2	14	
prêts FIM (MF)	14,1	307,3	4,1	325,5	
investissements aidés	25,3	418,2	4,8	448,3	
taux d'intervention	56 %	73 %	85 %	73 %	

4.2.3. Crédit de politique industrielle (CPI)

	1984	1985	1986 (7 mois)	TOTAL	TOTAL
nombre de dossiers	5	5	3	13	27
CPI (MF)	2,09	4,02	1,5	7,61	10,06

4.2.4. Prime d'orientation agricole (POA)

	1984	1985	1986 (7 mois)	TOTAL	TOTAL
nombre de dossiers	10	-	1	11	64
POA (MF)	0,484	-	0,565	1,049	15,2

4.3. Bilan financier de l'Etat et de la région

4.3.1. *Données d'ensemble*

Les tableaux ci-dessous établis par le BIPE présentent les financements des investissements par l'Etat et les APUL de 1981 à 1985. Le détail est fourni par les tableaux suivants.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	37,2	24,1	21,8	27	43
CULTURE VIE SOCIALE	92,6	52,2	32,2	35,6	42
SANTE (HORS CHR)	0,1	0	0,1	0	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	2,6	0,2	0,1	0,1	0
LOGEMENT	3,2	0,3	2,8	4,7	2
DEVELOPPEMENT URBAIN	53,6	22,9	46,1	50,5	60
DEVELOPPEMENT RURAL	25	2,6	22,8	1,8	4
TRANSPORTS	208,6	127,3	122	85,7	68
ACTION ECONOMIQUE	52,6	26,8	24,9	13,6	14
SERVICES GENERAUX APU	90,9	63,3	14,8	17,9	14
TOTAL	566,4	319,7	287,6	236,9	247

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	143,2	201,4	186,9	168,6	197
CULTURE VIE SOCIALE	163,6	229,7	231,5	223,8	233,5
SANTE (HORS CHR)	79,2	103,2	119,9	118,2	104,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	26,3	35,3	25,7	30,1	31,4
LOGEMENT	108,1	75	186,7	222,3	182,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	230,2	212,2	259,4	246,5	289,3
DEVELOPPEMENT RURAL	424	483,3	523,6	481,1	573,4
TRANSPORTS	243,4	297,1	263,9	256,2	328,5
ACTION ECONOMIQUE	54,3	78,7	108,9	112,3	114,2
SERVICES GENERAUX APU	123,5	177	185,3	220,3	234,7
TOTAL	1595,8	1892,9	2091,8	2079,4	2289,3

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		CHAMPAGNE ARDENNES			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	4.0	3.6	1.1	3.9	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.1	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	28.2	15.8	19.0	17.1	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.1	0.0	0.1	0.0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4.8	4.7	1.6	6.0	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	37.2	24.1	21.8	27.0	
CULTURE	54.1	34.9	23.6	30.4	
SPORTS-LOISIRS	38.5	17.3	8.6	5.2	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	92.6	52.2	32.2	35.6	
3 TOTAL SANTE hors CHR	0.1	0.0	0.1	0.0	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	2.6	0.2	0.1	0.1	
5 TOTAL LOGEMENT	3.2	0.3	2.8	4.7	
SERVICES COMMUNS	5.0	2.8	2.3	3.4	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.2	0.0	0.2	0.0	
VOIRIE URBAINE	46.0	19.0	42.0	46.2	
AMENAGEMENT URBAIN	2.4	1.1	1.6	0.9	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	53.6	22.9	46.1	50.5	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.0	0.0	0.0	
EAU ASSAINISSEMENT	1.9	1.3	1.4	1.0	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AMENAGEMENT RURAL	0.4	0.3	0.2	0.3	
AMENAGEMENT EAUX	0.3	0.2	0.1	0.0	
ANTI-POLLUTION	22.4	0.8	21.1	0.5	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.0	0.0	0.0	0.0	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	25.0	2.6	22.8	1.8	
SERVICES COMMUNS	0.1	0.0	0.0	0.0	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	189.0	117.0	115.7	80.1	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	7.1	2.4	3.1	4.8	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	12.4	7.9	3.2	0.8	
8 TOTAL TRANSPORTS	208.6	127.3	122.0	85.7	
SERVICES COMMUNS	3.6	2.0	1.7	0.1	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	48.9	24.8	23.1	13.5	
ENERGIE	0.1	0.0	0.1	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	52.6	26.8	24.9	13.6	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	90.9	63.3	14.8	17.9	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	566.4	319.7	287.6	236.9	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	566.4	319.7	287.6	236.9	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		CHAMPAGNE-ARDENNES			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	1.4	1.1	0.6	0.6	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	56.4	60.8	76.1	90.2	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	75.2	121.1	98.0	67.4	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.5	3.7	2.4	0.8	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	9.7	14.7	9.8	9.6	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	143.2	201.4	186.9	168.6	
CULTURE	49.4	73.1	60.3	74.5	
SPORTS-LOISIRS	114.2	156.6	171.2	149.3	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	163.6	229.7	231.5	223.8	
3 TOTAL SANTE hors CHR	79.2	103.2	119.9	118.2	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	26.3	35.3	25.7	30.1	
5 TOTAL LOGEMENT	108.1	75.0	186.7	222.3	
SERVICES COMMUNS	10.6	6.8	8.8	16.7	
RESEAUX ET SERVICES	57.2	61.4	67.2	65.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	24.1	11.2	11.8	4.0	
VOIRIE URBAINE	85.8	82.5	100.1	100.3	
AMENAGEMENT URBAIN	52.5	50.3	71.5	60.5	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	230.2	212.2	259.4	246.5	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.7	0.8	0.8	
EAU ASSAINISSEMENT	138.5	180.1	186.9	177.0	
RESEAUX SERVICES AUTRES	148.2	176.7	212.5	200.2	
AMENAGEMENT RURAL	119.4	105.7	98.6	76.6	
AMENAGEMENT EAUX	10.3	14.7	16.7	18.6	
ANTI-POLLUTION	7.5	4.2	6.8	4.9	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.1	1.2	1.3	3.0	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	424.0	483.3	523.6	481.1	
SERVICES COMMUNS	2.3	4.4	5.2	6.9	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	241.0	291.5	258.3	247.4	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0.0	1.0	0.3	1.8	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.1	0.2	0.1	0.1	
8 TOTAL TRANSPORTS	243.4	297.1	263.9	256.2	
SERVICES COMMUNS	2.7	5.0	15.9	21.9	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	51.6	73.6	90.3	87.0	
ENERGIE	0.0	0.0	2.5	1.2	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.1	0.1	2.2	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.1	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	54.3	78.7	108.9	112.3	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	123.5	177.0	185.3	220.3	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	1595.8	1892.9	2091.8	2079.4	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	1595.8	1892.9	2091.8	2079.4	

4.3.2. Primes de développement régional

a) Primes d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	20	12	17	6
Montant de la PAT (M.F)	33,189	29,021	25,653	6,761
Investissements (M.F)	193,655	145,327	143,527	56,770
Emplois prévus	898	506	816	283

(M.F.= millions de francs) (source DATAR, 1987)

b) Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en milliers de francs).

1984 : 28 818

1985 : 20 000

1986 : 20 000

(source CADEB, 1987)

4.4. Les interventions de la CEE

4.4.1. Deux programmes

Outre les financements du FSE et du Feder (par projet) l'Etat français a présenté à la Communauté deux programmes concernant cette région. Aucune contribution du FEAGA n'est prévue.

Le programme hors quota sidérurgie concernant le département des Ardennes a été agréé en 1986. Il concerne le recours au conseil des PME, des services communs (en CAO, pépinières d'entreprises, démarches commerciales, etc.), la promotion de l'innovation dans l'industrie et l'aide aux investissements dans les PME.

Le programme national d'intérêt communautaire dont le contenu était encore en cours de négociation début 1987 prévoit trois volets :
 - un volet infrastructure, dont l'objet est la réalisation d'investissements permettant d'améliorer les transports à l'intérieur de la zone et de valoriser la situation de celle-ci au coeur de l'Europe; ces investissements concerneraient essentiellement le réseau routier et

accessoirement le réseau ferroviaire et le transport aérien,

- un volet transfert de technologie, dont l'objet est la mise en place à Charleville-Mézières d'un pôle technologique; on regrouperait ainsi sur un même site l'institut de formation technologique supérieur et le CRITT traitement de surface; ces deux entités déjà existantes sont pour l'instant, logées de manière provisoire; en les rapprochant on recherchera le maximum de synergie afin d'améliorer encore l'efficacité de ces deux structures autour desquelles on peut envisager d'autres implantations,

- un volet tourisme, dont l'objet est le développement des atouts dont dispose le département dans ce domaine et qui n'ont pas été jusqu'à présent suffisamment mis en valeur.

Dans un souci de cohérence et de rapidité dans la mise en place des opérations, il a été décidé de regrouper dans le programme "hors quota sidérurgie" l'ensemble des actions concernant le soutien et le développement des petites et moyennes entreprises de la zone.

4.4.2. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Champagne-Ardenne se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'Ecu courants (sources : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	10,6	5
FEOGA	5,6	2,5
BEI-NIC	43,9	20,8
CECA-EURATOM	0,1	-

Il s'agit, pour tous ces fonds, d'engagements de paiements, sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

On peut résumer autour de cinq axes prioritaires les objectifs de développement que s'est fixé la région Champagne-Ardenne. Ils sont cohérents avec ceux du contrat de plan Etat-région et avec ceux fixés au programme hors quota sidérurgie des zones de Charleville et Sedan, ainsi qu'avec le projet de PNIC pour les Ardennes. Il s'agit :

- d'intégrer et d'ouvrir la région,
- de moderniser le tissu industriel traditionnel,
- d'organiser et de promouvoir l'environnement des entreprises,
- de valoriser des atouts et des activités nouvelles,
- de changer l'image régionale.

1. INTEGRATION ET OUVERTURE REGIONALE

L'espace économique régional, organisé en bassins d'emplois relativement isolés les uns des autres et différencié dans ses composantes, éprouve des difficultés à évoluer et à se structurer, tant certaines pesanteurs historiques demeurent prégnantes. L'intégration et l'ouverture régionale doivent se renforcer par plusieurs voies.

La crise économique conduit fréquemment les partenaires économiques et sociaux à rester sur des clivages traditionnels à un moment où le développement du partenariat institutionnel de toutes les forces régionales s'affirme çà et là, à la fois par nécessité et en réponse aux problèmes de développement local. Une forte intégration régionale ne saurait se concevoir sans un renforcement de ces convergences entre l'ensemble des institutions intervenant peu ou prou dans le développement économique, y compris par une implication accrue des responsables locaux.

L'organisation professionnelle des entreprises obéit encore dans bien des cas à des schémas géoéconomiques locaux dépassés. Le développement des relations entre les acteurs de l'économie sur des bases nouvelles, et avec leur environnement, est à promouvoir dans l'avenir avec autant de vigueur que par le passé. A cet égard, la mobilisation de l'ensemble des partenaires régionaux, engagée dans des domaines variés -- financier, technique, éducatif, médical --, porte en elle-même des orientations susceptibles d'entraîner des effets démonstratifs.

Le développement des bassins d'emplois est à favoriser tant par les différents modes de transports que par l'instauration de relations nouvelles sous l'impulsion, notamment, des politiques de développement local. L'intensité des échanges entre bassins d'emplois est encore

assez faible en comparaison de l'ensemble des échanges que la région entretient avec l'extérieur.

Les programmes de modernisation des infrastructures de transport jouent à cet égard un rôle non négligeable dans une région où les distances-temps entre de nombreux points du territoire régional demeurent prohibitives. A quelques réalisations près, la Champagne-Ardenne est encore insuffisamment intégrée au réseau national et international des infrastructures de transport.

Si l'ouverture économique régionale est patente pour quelques activités, notamment agricoles, elle reste à renforcer pour les activités industrielles traditionnelles restées longtemps, en raison bien souvent d'une situation de sous-traitance, à la fois à l'abri et captives d'un marché trop hexagonal.

L'accès aux marchés extérieurs, l'obtention de débouchés nouveaux est une nécessité et une possibilité de survie comme en témoignent les opérations menées ces dernières années dans une optique de grande exportation.

2. MODERNISATION DU TISSU INDUSTRIEL TRADITIONNEL

La Champagne-Ardenne demeure, en dépit de la crise qui frappe les secteurs d'activités traditionnelles, une région industrielle. Aussi la modernisation des activités traditionnelles procède-t-elle d'un impératif national. Tout effondrement de ces activités déséquilibrerait encore plus les échanges commerciaux nationaux et priverait les industries utilisatrices (automobile, matériel ferroviaire, machinisme agricole) de fournisseurs nationaux. Elle procède également d'une nécessité régionale, car le principal gisement régional d'emplois industriels continuera encore longtemps à se situer dans ces secteurs.

Mais il s'agit bien de modernisation, c'est-à-dire d'évolution profonde, voire radicale, dans les investissements, la croissance de la productivité, la technologie, le développement des fonctions commerciales, l'amélioration de l'encadrement. Cette modernisation est largement engagée depuis plusieurs années et se trouve soutenue par des programmes publics d'aide au conseil extérieur, aux investissements de productivité, à l'exportation, à l'animation économique et à l'innovation.

Pour les années à venir, une telle orientation est à maintenir et même à renforcer sur certains aspects. C'est ainsi que les aides aux opérations "pilotes" d'automatisation, réservées initialement au secteur textile, s'étendent aux autres secteurs industriels (industrie du bois, travail des métaux). De même l'encouragement aux investissements dans le pôle de conversion des Ardennes a donné naissance au plan produc-

tique.

Mais si les concours publics apportés aux entreprises demeurent une priorité régionale, cette politique doit s'accompagner d'un effort accru d'organisation, de promotion et de développement des activités diverses de service nécessaires à l'évolution des entreprises.

3. ORGANISATION, PROMOTION, DEVELOPPEMENT DE L'ENVIRONNEMENT DES ENTREPRISES

Qu'il s'agisse de formation, initiale et professionnelle, d'innovation, de transfert de technologie et de mobilisation des partenaires régionaux, des efforts extrêmement importants ont été accomplis depuis plusieurs années. Ils ont permis la création de services nouveaux (centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie), le développement de la formation technologique (nouvelles filières d'enseignement technique long dans le secondaire, rénovation de la formation professionnelle des adultes), et l'émergence de pratiques nouvelles (recours aux cabinets conseils extérieurs par les entreprises, jumelage entre le système de formation et les entreprises, apparition d'un partenariat régional entre secteurs industriels et utilisateurs régionaux des fabrications).

Il convient de conforter ces politiques (centre régionaux d'innovation et de transfert de technologie), de les poursuivre (développement de la formation technologique initiale et professionnelle) et d'engager de nouvelles actions (réalisation de zones d'activités technologiques). L'objectif principal dans ce domaine est de persévérer dans une politique d'offre de services aux entreprises (innovation technologie, instituts de formation); de développer des flux de formation de jeunes diplômés vers les disciplines technologiques tout en élargissant le marché du travail par des jumelages des établissements de formation et des entreprises; et enfin d'organiser une politique de zones technologiques en recherchant les effets de synergie.

Par ailleurs, les équipements, les services et les activités de communication moderne, dont l'évolution est rapide, prennent une importance de plus en plus affirmée dans la vie des entreprises. Il apparaît en conséquence utile de réaffirmer que l'aménagement et l'équipement du territoire régional dans ce domaine revêtent un caractère prioritaire car nécessaires au développement d'une offre de services trop peu développée actuellement.

Enfin, les modifications profondes qui interviennent dans l'économie, dans les services divers et dans les institutions bouleversent les flux et les réseaux d'information traditionnels des entreprises, lorsqu'elles ne s'en trouvent pas à l'écart. Ces interrelations ne s'éta-

blissent pas spontanément. C'est la raison pour laquelle une politique d'animation économique territoriale, au sens large du terme, est peu à peu apparue en Champagne-Ardenne. Il est utile de la maintenir dans la mesure même où elle assure, au moins en partie, la "gestion" d'informations de tous ordres que les entreprises intègrent et intégreront de plus en plus dans leur stratégie.

4. VALORISATION DES ATOUTS REGIONAUX ET D'ACTIVITES NOUVELLES

Outre un effort particulier encourageant la création d'entreprises dans des activités nouvelles, cet objectif définit des axes prioritaires pour l'agriculture et le tourisme.

4.1. Agriculture

Le développement futur du secteur agricole passe nécessairement par d'autres voies que celles empruntées jusqu'à présent. Il implique une meilleure gestion des espaces et des ressources, incluant la recherche d'une productivité accrue et l'intensification des cultures.

Dans cette optique, deux axes prioritaires se dégagent. En premier lieu, il convient d'accorder une priorité à la lutte contre la marginalisation des "zones rurales fragiles" de la région. Cette priorité nécessite l'adoption d'une politique nationale spécifique d'installation et de formation des jeunes dans ces zones accompagnée de mesures visant au maintien des commerces en milieu rural. En second lieu, il convient d'accorder une priorité à la diversification de la production agricole vers de nouvelles productions telles que l'alcool, l'éthanol ou l'élevage hors sol. Et ce, afin de réduire la fragilité due à l'existence d'un petit nombre de productions soumises aux aléas de leurs marchés respectifs. Les industries de la seconde transformation et les industries dérivées (conditionnement) doivent s'implanter à proximité du tissu de production agricole existant.

4.2. Tourisme

La Champagne-Ardenne dispose d'atouts propices au développement d'une économie du tourisme qui peut s'appuyer sur :

- les pôles touristiques régionaux constitués essentiellement par les lacs, les plans d'eau et les parcs naturels régionaux qui ont fait l'objet d'investissements de la région et des départements,
- l'important tourisme de passage (axes routiers nord-sud et est-ouest) articulés sur l'Europe du Nord.

La prise de conscience de l'intérêt économique que peut présenter cette fréquentation touristique est relativement récente. Elle a conduit les collectivités territoriales à une politique d'accueil, d'animation et de promotion orientée vers cette clientèle de passage et la clientèle étrangère.

La politique de l'Etat, de la région et des départements poursuit l'objectif d'un développement touristique selon des méthodes propres à susciter des retombées économiques significatives. La politique régionale est orientée sur les axes suivants.

Des schémas départementaux articulent des pôles touristiques à développer et à mettre en valeur. Ces pôles sont définis par leur force d'attraction régionale, nationale ou internationale.

Le choix de filières d'activité qui peuvent placer cette région dans une place de premier plan sur le marché touristique. Ces filières favorise des thèmes comme la nature, les sports d'hiver, le tourisme d'eau, le tourisme fluvial, le patrimoine historique et industriel, des figures culturelles telles que Rimbaud, etc.

Le développement, la diversification et la modernisation de l'hébergement en vue d'un meilleur remplissage et d'un allongement de la saison, sur la base d'une relance de l'investissement privé.

Une forte animation donnant la priorité à des activités peu sensibles aux variations climatiques, s'appuyant sur des professionnels du tourisme dont la formation doit être assurée sur place.

La formation aux métiers du tourisme visant l'élévation du niveau des qualifications nécessaires à ce secteur d'activité.

5. IDENTITE, ENVIRONNEMENT, IMAGE DE MARQUE REGIONALE

La Champagne-Ardenne continue de donner à l'extérieur l'image d'une région prospère, laquelle manque cependant d'attraits. C'est ce que montrent les multiples travaux d'analyse relatifs aux phénomènes migratoires, à la difficulté de faire venir et de retenir un personnel d'encadrement nécessaire au renouvellement des activités.

Cet état de fait, assez mal appréhendé en réalité, n'en existe pas moins et a conduit les pouvoirs publics locaux à dégager des orientations dans différents domaines : culturel, touristique, environnement.

Les efforts à poursuivre, à accentuer, à mettre en oeuvre sont à la mesure de l'ambition mais aussi de la difficulté à modifier une situation qui repose à la fois sur des causes précises et sur un ensemble de phénomènes subjectifs.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les actions citées ci-dessous correspondent aux grands objectifs énoncés dans le chapitre précédent et sont pour la plupart inscrites au contrat de plan Etat-région (ou dans des contrats particuliers) dont on trouvera un premier bilan financier au chapitre IV. Elles intègrent également les actions plus localisées du programme hors quota sidérurgie et du PNIC Ardennes. Pour un libellé plus détaillé de ces actions on se reportera aux documents de présentation de ces programmes.

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Sous ce titre, le contrat de plan Etat-région intègre de nombreuses actions qui seront exposées plus bas et qui concernent le développement de la formation, l'aide aux entreprises, le transfert technologique, la diversification et le soutien à l'agriculture.

Pour le département des Ardennes, des actions particulières, du même type, sont prévues dans les programmes hors quota sidérurgie et PNIC.

2. FORMATION DE BASE

2.1. Dans les lycées

Reconversion de professeurs de lycée d'enseignement professionnel.

Restructuration de lycée d'enseignement professionnel dans le pôle de conservion.

Augmentation dans les lycées d'enseignement général et technique des capacités d'accueil du second cycle.

Programme immobilier : pour accueillir un nombre plus important d'élèves dans le second cycle, inférieur en Champagne-Ardenne à la moyenne nationale, 3 400 places nouvelles correspondant à 6 unités pédagogiques d'enseignement technique professionnel et général sont en cours de réalisation.

A ces besoins en infrastructures et en immobilier s'ajoutent ceux nécessaires aux équipements pédagogiques, qui seront importants pour les établissements d'enseignement technologique, en particulier pour Reims, Val-de-Murigny et Troyes-Sainte-Savine.

Le conseil régional a décidé d'abonder la DRES jusqu'en 1991. Ces crédits sont destinés d'une part à la réhabilitation et à la maintenance du patrimoine et d'autre part à l'augmentation des capacités d'accueil, notamment par la réalisation de trois autres nouvelles cités scolaires dont deux destinées à l'enseignement technique.

Des opérations de renouvellement et de modernisation des équipements technologiques sont programmées dans les lycées techniques. Une première tranche concerne deux lycées du pôle de conversion de la vallée de la Meuse.

L'utilisation de moyens modernes d'enseignement, notamment l'enseignement assisté par ordinateur, permettra de fournir aux enseignants un support qui les aidera à réduire les retards scolaires. Des crédits sont affectés à cette action, répartis à parité entre l'Etat et la région.

2.2. Dans l'enseignement supérieur

Création d'une école d'ingénieurs en emballage et conditionnement : l'université forme des techniciens en emballage et conditionnement appréciés sur l'ensemble du territoire national. L'intérêt des industriels a conduit les responsables universitaires à décider de transformer la maîtrise de sciences et de techniques en un diplôme d'ingénieur. Un accord est déjà intervenu entre trois départements, la ville de Reims et la région.

Création de l'institut de formation technique supérieure à Charleville-Mézières, sous forme d'un institut de l'université de Reims, par décret du 17 mars 1986. Il a pour mission de former des techniciens supérieurs spécialisés dans la mise en oeuvre de matériaux nouveaux et dans leur transformation par des systèmes flexibles de production.

Banque de données télématique : l'Etat et la région sont venus d'aider le centre de recherche sur la décentralisation territoriale à s'équiper en moyens informatiques pour le recueil, le traitement et la diffusion de données relatives à la décentralisation et à la déconcentration.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

L'Etat et la région portent un effort tout particulier sur des filières prioritaires dans le but de développer les qualifications. Il s'agit principalement de l'électronique, des industries agro-alimentaires, des métiers du tourisme, des métiers du bâtiment.

Un centre de ressources a été créé afin de collecter et de transmettre des données sur la formation professionnelle à tout organisme concerné. L'Etat et la région contribuent au financement de cette action.

Un programme de modernisation des sections et des équipements de l'Association pour la formation professionnelle des adultes est en cours de réalisation dans les filières machine-outil, électronique-informatique, agro-alimentaire (maintenance), bâtiment et transport.

Le programme "jeunes 16-18 ans" a été renforcé dans la région pour l'année 1985-1986. Une action en faveur des femmes seules, soutiens de famille, est également mise en oeuvre.

L'Etat et la région, au vu des résultats, décideront de la poursuite du programme.

4. RESEAUX DE TRANSFERT

4.1. Recherche

Dans le cadre de la programmation quadriennale de la recherche, l'Etat et la région mettent en oeuvre un programme de soutien aux équipes régionales de recherche orienté essentiellement sur l'aide à l'acquisition de matériel scientifique.

L'Etat et la région ont marqué leur accord de principe pour favoriser la décentralisation d'équipes de recherche en Champagne-Ardenne. Un premier programme de création par décentralisation d'une unité de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) verra le jour à partir de janvier 1987.

Cette unité constituera une partie importante, voire essentielle, d'un centre régional d'innovation et de transfert de technologie en physique et en biologie cellulaire et moléculaire.

4.2. Transfert de technologies

L'Etat et le conseil régional ont décidé d'unir leurs efforts pour donner un nouvel élan à la recherche en Champagne-Ardenne. Cela avec un principe : associer étroitement l'université et les industriels dans une ambition commune et dans trois directions :

- le développement des nouvelles technologies dans les secteurs traditionnels qui connaissent des difficultés, comme la métallurgie et la bonneterie,
- le renforcement des performances des secteurs porteurs pour l'économie régionale, comme l'agro-alimentaire,
- l'encouragement de l'innovation dans des domaines où la région connaît certains retards (robotique, électronique, dessin assisté par ordinateur).

De la rencontre entre chercheurs et industriels, du rapprochement entre les laboratoires et les ateliers, doivent naître une nouvelle dynamique, une nouvelle ambition au service de la modernisation du tissu économique en Champagne-Ardenne, par la création de centres régionaux d'innovation et de transfert de technologie (CRITT). Quatre centres existent en 1986.

4.2.1. *ADRIAC*

L'Association pour le développement de la recherche dans les industries agro-alimentaires et de conditionnement de Champagne-Ardenne (ADRIAC) est chargée de la coordination et du développement des recherches en agro-alimentaire. Elle conduit certaines de ces recherches en liaison, notamment, avec les laboratoires universitaires. Des recherches qui répondent aux besoins exprimés par les industriels.

L'Etat et la région soutiennent l'ADRIAC et apportent leur concours pour la mise au point de techniques de conservation de produits et de conditionnements nouveaux. L'ADRIAC est abritée -- provisoirement -- par la faculté des sciences de Reims.

4.2.2. *Le CRITT traitement de surface*

Pour l'amélioration des propriétés des matériaux, notamment métallurgiques, et de leurs revêtements, deux pôles du CRITT traitement de surface ont été implantés en 1984 dans des locaux provisoires (lycée Bazin à Charleville-Mézières et rue du Jard à Reims).

L'antenne des Ardennes est spécialisée dans les traitements à haute température. Celle de Reims dans les traitements à basse pression et chimiques anticorrosion. Courant 1986, l'antenne de Reims s'est installée dans un bâtiment neuf au parc des Essillards.

4.2.3. *Le CRITT productique*

Dans le domaine de la productique, le centre régional d'innovation et de transfert de technologie a ouvert deux centres. L'un à Châlons sur Marne, destiné aux applications de la CAO (conception assistée par ordinateur), l'autre à Reims pour l'application de la robotique aux techniques de conditionnement.

4.2.4. *Le CRITT physique, biologie cellulaire et moléculaire*

Action décrite au point 4.1.

4.2.5. *Animation technologique*

Ces CRITT mettent à la disposition du tissu industriel régional un potentiel important en moyens d'essais et de développement. Ces centres régionaux, auxquels seront associés les centres techniques nationaux dont les compétences recouvrent bien les spécificités du tissu industriel, en particulier le CETIM (centre technique des industries mécaniques) et le CETIF (centre technique des industries de la fonderie), réaliseront, notamment dans le pôle de conversion des Ardennes, des programmes de transfert de technologie intéressant plusieurs industriels.

5. TECHNOPOLES

Les succès rencontrés par le centre régional d'innovation et de transfert de technologie et par l'institut de formation technique supérieur, comme les synergies importantes qui se dégagent, incitent l'ensemble des partenaires à envisager la constitution d'un pôle de compétences techniques au service du développement économique des Ardennes. Cela implique le regroupement physique sur un site approprié de ces deux organismes, la construction de locaux définitifs adaptés à l'usage envisagé et la réalisation de compléments d'équipements.

Le site choisi par les partenaires locaux pour cette zone de haute technologie est une zone de 20 ha, située de part et d'autre de la RN 44, à l'entrée sud de Charleville-Mézières. Cette zone qui présente une situation privilégiée par les facilités de communication qu'elle offre, est dénommée zone du Moulin-le-Blanc.

La partie située à l'est de la RN 44, qui est en cours de viabilisation, est une zone industrielle destinée à accueillir les entreprises susceptibles d'être attirées par une implantation voisine de l'institut de formation technique supérieur et du centre régional d'innovation et de transfert de technologie. Le CRITT et l'IFTS seront implantés sur la partie située à l'ouest de la RN 44.

6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

6.1. Aide au Conseil

Une politique concertée d'incitation au conseil est menée par l'Etat et la région. Elle vise à développer le recours par les entreprises industrielles et artisanales de la région à des conseillers extérieurs au moyen d'aides financières à des diagnostics courts et à des diagnostics approfondis, dans les domaines de la qualité, de l'innovation, de la gestion et de la commercialisation, notamment par l'exportation.

6.2. Aide aux investissements dans les petites et moyennes entreprises

Dans le cadre du plan productique, deux programmes d'aide aux investissements sont en cours de réalisation et d'élaboration. Le premier porte sur l'aide à des opérations pilotes d'automatisation des fabrications (formation, matériel, logiciel, know how). Le second programme, en cours d'élaboration, est spécifique au pôle de conversion des Ardennes et vise à soutenir les programmes de modernisation des entreprises représentant un saut qualitatif dans les techniques de fabrication.

6.3. Programme d'aide à l'innovation dans les entreprises

L'aide à l'innovation fait l'objet de plusieurs orientations en Champagne-Ardenne. Dans le pôle de conversion des Ardennes, un programme expérimental est destiné à faciliter l'expérimentation des innovations, dans les domaines techniques et commerciaux, par la mise en place au sein de l'entreprise de cadres, pendant une durée limitée à trois ans.

D'autre part, un programme de développement des aides à l'innovation de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche est abondé par la région pendant 5 ans.

6.4. Aide à l'exportation

Une aide est apportée aux entreprises de la région pour financer des investissements destinés au développement des exportations et au développement de la production dans des secteurs fortement concurrencés par les marchés étrangers. Des actions collectives de promotion dans un certain nombre de pays sont également mises en oeuvre.

7. LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

7.1. L'agriculture

7.1.1. *Conforter les facteurs de la productivité agricole*

En raison du poids du secteur agricole en Champagne-Ardenne, la région poursuit son effort, en collaboration avec les départements, en matière de remembrement et de travaux connexes. Au titre de ces derniers, des travaux d'hydraulique agricole permettront d'améliorer la productivité des terres.

Par ailleurs, seront menées des opérations coordonnées d'aménagement de rivières et des travaux de drainage.

7.1.2. *La politique des filières*

Dans le but d'améliorer la transformation sur place d'une part toujours croissante des productions agricoles et forestières, l'Etat et la région ont décidé de participer au financement des filières suivantes.

a) La filière porcine : les aides sont réservées aux exploitations de polyculture dans lesquelles la main-d'oeuvre familiale occupe une place prépondérante. La relance de la production porcine trouve sa justification dans une région aux fortes productions céréalières.

Ces aides portent sur la création éventuelle d'un organisme interprofessionnel de la filière, les études de marché ayant été financées antérieurement par la région, l'amélioration des implantations de porcheries, le développement de la production de porcelets.

b) Autres filières de productions animales : des actions sont menées pour placer les exploitations agricoles dans les meilleures conditions de productivité et de compétitivité, compte tenu du contexte économique difficile, tant national que communautaire.

L'ONILAIT (Office interprofessionnel du lait et des produits laitiers) et OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture) apporteront des dotations annuelles pour la durée du plan. La région intervenant pour deux actions seulement.

c) La filière bois : l'importance de la surface boisée régionale (26,1 %), la répartition des essences et la nature des peuplements, ainsi que le niveau relativement faible de la transformation sur place des grumes produites, imposent que les efforts soient menés sur certaines actions prioritaires : l'animation régionale, la politique forestière.

re, les produits et débouchés régionaux, la modernisation des activités et la valorisation des produits.

7.1.3. *Formation des hommes et diversification des productions*

L'Etat a ouvert 2 nouvelles filières de techniciens supérieurs en agriculture, en formation initiale. De son côté, la région conduit des cycles de formation professionnelle visant à permettre l'installation de jeunes agriculteurs dans les meilleures conditions et à améliorer les compétences et des cadres agricoles.

Afin d'éviter une certaine fragilité de l'agriculture de pointe (petit nombre de productions), la diversification est encouragée pour les projets innovants, à haut rendement, assurant une rentabilité financière et énergétique (légumes de plein champ, plantes protéagineuses et ateliers d'élevage). Un programme de recherche appliquée est conduit en concertation avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) et l'ADRIAC

7.2. L'industrie agro-alimentaire

L'importante production agricole commercialisée hors de la région, sans aucune transformation, souvent pour y revenir sous forme de produits finis, impose un effort en matière de création d'entreprises et de développement de la seconde transformation.

Dans cet esprit, trois types d'actions sont retenus comme prioritaires :

- les interventions menées, au titre de l'Association pour le développement de la recherche dans les industries agro-alimentaires et de conditionnement de Champagne-Ardenne (voir plus haut) et qui concernent plus particulièrement la recherche et l'innovation, le développement des industries de la deuxième transformation,
- l'aide aux équipements de stockage et de conditionnement (fruits et légumes, pomme de terre et, éventuellement, déshydratation de la luzerne),
- les aides au conseil pour la bière de l'Association régionale pour le développement économique de la Champagne-Ardenne (voir plus haut).

7.3. Développer l'industrie

7.3.1. *Politique d'animation économique*

Outre l'activité des services extérieurs de l'Etat et de ceux des collectivités territoriales, un programme d'animation économique s'est constitué de fait. Il porte sur certains bassins d'emplois, le

pôle de conversion des Ardennes, des secteurs d'activité (BTP, filière bois, utilisation de l'informatique), le développement de la culture scientifique et technique.

Le détail de ces actions est exposé dans les autres points de ce chapitre.

7.4. Le bâtiment et les travaux publics

Un programme de soutien des activités industrielles du bâtiment et des travaux publics est mené conjointement par l'Etat et la région. En effet, ce secteur constitue l'une des principales composantes de l'économie champenoise en raison du volume des emplois (plus de 30 000) et du chiffre d'affaires réalisé. Consciente de la nécessité d'apporter un soutien tout particulier à ces activités en difficulté, la région mène, conjointement avec l'Etat, une politique de modernisation et d'adaptation du BTP. Ce programme repose sur quatre grandes sections.

7.4.1. *L'observatoire économique régional du BTP*

Il réunit les élus régionaux, les partenaires socio professionnels et les principaux donneurs d'ordres publics. Il a en charge le suivi de l'évolution du marché et de l'appareil de production, la réalisation d'études économiques, l'élaboration d'un schéma de politique industrielle, etc.

7.4.2. *L'aide à la recherche et à l'innovation*

Les objectifs de cette politique sont : le développement de la "maison à ossature bois" et des procédés de construction en carreaux de terre de champagne, la diminution des coûts de la construction, la mise en valeur des produits industriels régionaux, et la réduction de la consommation énergétique des logements.

7.4.3. *Les contrats de modernisation*

Ces contrats s'adressent aux PME et groupements d'artisans du BTP les plus performants et disposés à s'engager sur des objectifs précis à moyen terme.

7.4.4. *La formation professionnelle*

Voir à propos le point 3 de ce chapitre.

7.5. Infrastructures de transport

7.5.1. *Programme cofinancé sur les routes nationales*

Une caractéristique importante de la Champagne-Ardenne réside dans sa "vocation européenne". Si la région ne comporte pas de très grandes métropoles, elle dispose d'un atout qu'il convient de valoriser : sa présence au coeur de l'Europe.

Compte tenu des liens étroits existant entre la qualité des infrastructures et le développement économique, la mise en valeur de cette situation géographique privilégiée revêt une importance particulière pour le développement de l'industrie régionale. La capacité exportatrice des entreprises régionales (ainsi que de celles des régions voisines) doit s'en trouver renforcée.

Outre la poursuite d'opérations déjà engagées dans le département de l'Aube (déviation nord-est de Troyes), le programme cofinancé porte sur l'aménagement de deux axes prioritaires :

- l'axe Epernay, Reims, Charleville-Mézières, frontière belge par les routes nationales 51 et 43 (déviations de Champillon, Rethel et Sedan). Pour ce premier axe, la liaison Reims, Charleville-Mézières frontière belge (par Sedan-la-Chapelle, et Rocroi-Gué d'Hossus) sera portée à deux fois deux voies,

- l'axe Châlons-sur-Marne, Vitry-le-François, Saint-Dizier, Chaumont par les routes nationales 4, 44 et 67 (déviation de Vitry-le-François, Gudmont, Prez-la-Neuville, Gourzon).

La région, qui intervient en parité avec l'Etat pour ces opérations dites "cofinancées", prend également en charge, en milieu urbain, le tiers des dépenses à la charge des collectivités locales.

En outre, il est prévu une liste complémentaire d'opérations établie, dans l'éventualité où les disponibilités financières des partenaires en permettraient la réalisation. Cette liste complémentaire permettrait l'achèvement de la déviation de Rethel (Ardennes), la poursuite des études de l'antenne de Manchester à Charleville-Mézières (Ardenne), l'achèvement de la déviation de Prez-La-Neuville-Gourzon (Haute-Marne), et la poursuite des travaux des déviations de Troyes et de Vitry-le-François (Marne).

D'autres opérations se poursuivent, notamment dans le pôle de conversion de la Meuse.

7.5.2. *Les autoroutes*

Compte tenu en particulier du projet du lien fixe trans-Manche, la région souhaite une accélération de la réalisation de l'Autoroute A 26 Calais-Dijon, et s'est déclarée prête à participer aux frais d'étude des préliminaires de la section Châlons-Troyes. Elle a déjà décidé

de participer au taux de 11% à la réalisation de la section Troyes-Chaumont dont les acquisitions foncières étaient en cours en 1986-1987. Ces engagements pourraient être formalisés dans le cadre du contrat de plan en fonction de la programmation retenue. La région souhaite participer à la section Troyes-Châlons, son taux de participation reste à négocier.

7.5.3. *Transports collectifs*

Dans la perspective d'un schéma régional de transports collectifs des personnes, deux actions sont en cours de mise en oeuvre.

a) La modernisation de plusieurs lignes ferroviaires est prévue, en particulier les lignes Sedan Givet et Reims Epernay Châlons Vity-le-François Saint-Dizier.

La SNCF engagera des travaux d'investissement, notamment sur la ligne Charleville-Givet. Ces actions visent à la modernisation et à l'amélioration de cette ligne. Au niveau des infrastructures, cela signifie mise à voie unique dans les tunnels (afin d'augmenter la vitesse des trains et le gabarit des convois), mise en câble des circuits aériens (afin d'améliorer la sécurité), modernisation et renforcement de la voie par mise en place de longs rails soudés et amélioration de l'assise et du profil en long. Au niveau du matériel : mise en place de matériel rénové. Au niveau des services : réorganisation afin d'augmenter le niveau de service et la rentabilité économique de la ligne.

La région vient de prendre la responsabilité de l'exploitation par le biais d'une convention passée avec la SNCF.

b) Des actions, en cours d'études pour les unes, en cours de réalisation pour les autres, doivent permettre l'amélioration des transports routiers régionaux. Dès 1986, un premier programme, relatif à la liaison rapide entre Reims et Troyes, s'est mis en place. La région participe à cette opération.

7.5.4. *Modernisation des voies navigables*

La région marque son intérêt pour la réalisation des deux projets suivants : l'aménagement de la haute Seine à grand gabarit (section Bray-Nogent) et la liaison Seine-Est à grand gabarit.

8. AMENAGEMENT SPATIAL

Des "contrats de pays" sont mis en place dans les "zones fragiles à handicap majeur". Leur action devra concourir, directement, au développement des activités et à la création d'emplois par :

- le renforcement de l'agriculture locale (actions sur les

structures; installation de jeunes agriculteurs; améliorations foncières),

- le développement des secteurs secondaire et tertiaire (organisation du commerce; maintien des services publics; pérennité de l'activité artisanale),

- la promotion des produits locaux,
- les interventions touristiques,
- la conduite de formations spécialisées.

9. TOURISME

L'Etat et la région se sont fixés comme double objectif de promouvoir la région à l'intérieur comme à l'extérieur.

A cet effet, quatre programmes sont mis en oeuvre :

- développement du tourisme en milieu rural, dans le cadre de contrats de pays d'accueil,
- développement d'une politique régionale de tourisme fluvial,
- assistance préalable à l'investissement, destinée aux professionnels du tourisme, par la mise en oeuvre de moyens informatiques,
- formation aux métiers du tourisme.

10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

La gestion des espaces naturels fait appel à des financements de l'Etat et de la région, en particulier dans les parcs naturels régionaux pour l'aménagement des sites naturels et la création d'équipements, et, hors PNR, pour la gestion des espaces naturels d'intérêt écologique.

De même, un programme de protection, de restauration et de mise en valeur piscicole des espaces aquatiques prévoit des financements pour des travaux d'aménagement des milieux aquatiques.

D'autres actions sont financées concernant :

- la formation et l'information sur l'environnement, mise en place d'un observatoire régional de l'environnement, création de "centres d'initiation à la nature et à l'environnement"),
- la politique d'élimination, de récupération et de valorisation des déchets : une convention est signée entre la région et l'Agence nationale pour la récupération des déchets.

11. CULTURE ET LOISIRS

11.1. L'encyclopédie vivante et la culture scientifique et technique

L'animation régionale dans le domaine de la culture scientifique et technique prévoit notamment une encyclopédie vivante (actions menées à l'occasion de la commémoration du bicentenaire de la mort de Diderot) et un centre régional éclaté de culture scientifique et technique (déjà cité).

La réhabilitation du patrimoine prévoit, entre autres actions, la réutilisation de l'ancienne manufacture royale de draps de Dijonval, à Sedan. Elle doit permettre d'accueillir une exposition ouverte sur l'art contemporain, le monde de l'industrie et de la recherche. Une première tranche de travaux de 3 millions de francs a été consacrée à la restauration des façades et toitures du bâtiment. Par ailleurs, d'autres actions sont menées en faveur du patrimoine existant, comme la restauration des remparts de Langres.

11.2. Création de nouveaux lieux culturels

Sont notamment prévus : la création du Centre national supérieur de formation aux arts du cirque, et de l'institut international de la marionnette (l'Etat et la région participent au financement des travaux de construction et d'aménagement de la salle d'art et essai).

Par ailleurs, l'Etat et la région contribuent à la rénovation des salles de cinéma, dans le cadre des actions menées par l'agence pour le développement régional du cinéma.

11.3. Les moyens de communication modernes

Depuis 1984, deux services d'information culturelle utilisant de nouveaux moyens de communication ont été mis en place : un magazine culturel en télétexte (ATTICA) diffusé par FR3; une banque d'informations culturelles mise en place et gérée par l'ORCCA.

Enfin, l'Etat et la région sont convenus de renforcer les actions visant à favoriser la lecture publique et à encourager l'édition régionale.

12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

12.1. Le développement social des quartiers

Dans certains quartiers, la médiocrité de l'environnement urbain et la dégradation des logements engendrent souvent la délinquance. Afin d'arrêter et d'inverser cette tendance, une action de longue haleine est menée dans le domaine du bâti, du cadre de vie, de la vie sociale, etc. Les opérations sont conduites par les communes. Elles doivent y associer les services locaux de l'Etat, les organismes gestionnaires d'HLM, les partenaires économiques et sociaux. L'originalité réside dans le caractère global des interventions et dans la mise en place de structures de réflexion rassemblant tous ceux qui ont des responsabilités dans ce domaine et associant les habitants eux-mêmes.

Ce programme d'interventions concerne huit quartiers et 14 000 familles. L'Etat et la région participent à son financement pendant la durée du plan. Un crédit spécifique est attribué au pôle de conversion pour la réhabilitation de 652 logements.

12.2. Rénovation des établissements d'hébergement collectifs des personnes âgées

L'Etat et la région soutiennent un programme de modernisation et de transformation des hospices, qui porte sur un nombre indicatif de 2 400 lits.

12.3. Réhabilitation des sites industriels dégradés

A la suite de profondes mutations affectant son tissu économique traditionnel, en particulier les secteurs de la fonderie et du textile, le département des Ardennes a vu se développer le phénomène des friches industrielles.

En raison des problèmes économiques et d'emploi dans ce département, la reconquête de ces friches est devenue une priorité régionale.

Dans le cadre du contrat de plan, l'Etat et la région apportent un financement. Cette dotation est abondée d'un crédit spécifique par le Fonds interministériel pour l'aménagement du territoire (FIAT) au titre du pôle de conversion.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous fournissent les prévisions BIPE de financement de l'Etat et des administrations publiques locales pour la période de 1986-1990. On trouvera ensuite un premier bilan d'exécution du contrat de plan Etat-région et des engagements d'ici 1988.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	22,6	21,2	4,1	0,7	0,7
CULTURE VIE SOCIALE	67,4	63,6	60,3	62	66,1
SANTE (HORS CHR)	0	0	0	0	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
LOGEMENT	0,7	0,6	0,4	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	46,8	49	51,1	53,3	55,5
DEVELOPPEMENT RURAL	6,9	2,7	1,4	4,3	4,1
TRANSPORTS	113,4	117,3	121	124,7	128,5
ACTION ECONOMIQUE	16,9	19,3	21,6	25,8	25,7
SERVICES GENERAUX APU	42,2	53,3	54,3	56,1	56,2
TOTAL	317	327,4	314,3	327,1	337

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	207,2	218	232,5	239,7	249,7
CULTURE VIE SOCIALE	241,4	249,6	261,8	265,3	271,6
SANTE (HORS CHR)	108,1	111,5	116,4	117,5	119,9
EQUIPEMENTS SOCIAUX	32,5	33,5	35,2	35,6	36,4
LOGEMENT	193,2	196,7	196,1	196,7	198,2
DEVELOPPEMENT URBAIN	299,8	310,8	326,9	332,3	341,3
DEVELOPPEMENT RURAL	594,8	616,8	649,2	660,7	678,5
TRANSPORTS	340,9	354,2	373,1	379,9	390,7
ACTION ECONOMIQUE	119,8	125,6	133,6	137,4	142,7
SERVICES GENERAUX APU	244,5	254,6	269,1	275	283,5
TOTAL	2382,4	2471,3	2594	2640,2	2712,6

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT.

REGION : CHAMPAGNE-ARDENNES

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	31,4	16,7	48,1	9,6	20,0
III - Adaptation des filières de formation	13,2	6,8	20,0	4,0	8,0
IV - Réseaux de transferts	22,6	4,8	27,4	5,5	12,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	8,1	12,2	20,3	4,1	9,0
VII - Les secteurs de politique économique	88,9	117,1	206,0	41,2	86,0
VIII - Aménagement spatial	6,4	6,9	13,3	2,7	6,0
IX - Tourisme	4,5	5,1	9,6	1,9	4,0
X - Gestion de l'environnement	10,8	18,0	28,8	5,8	12,0
XI - Culture, sports, loisirs	23,7	0,9	24,6	4,9	10,0
XII - Action sanitaire et sociale	69,8	128,4	198,2	39,6	83,0
Total général	279,4	316,9	596,3	119,3	250,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

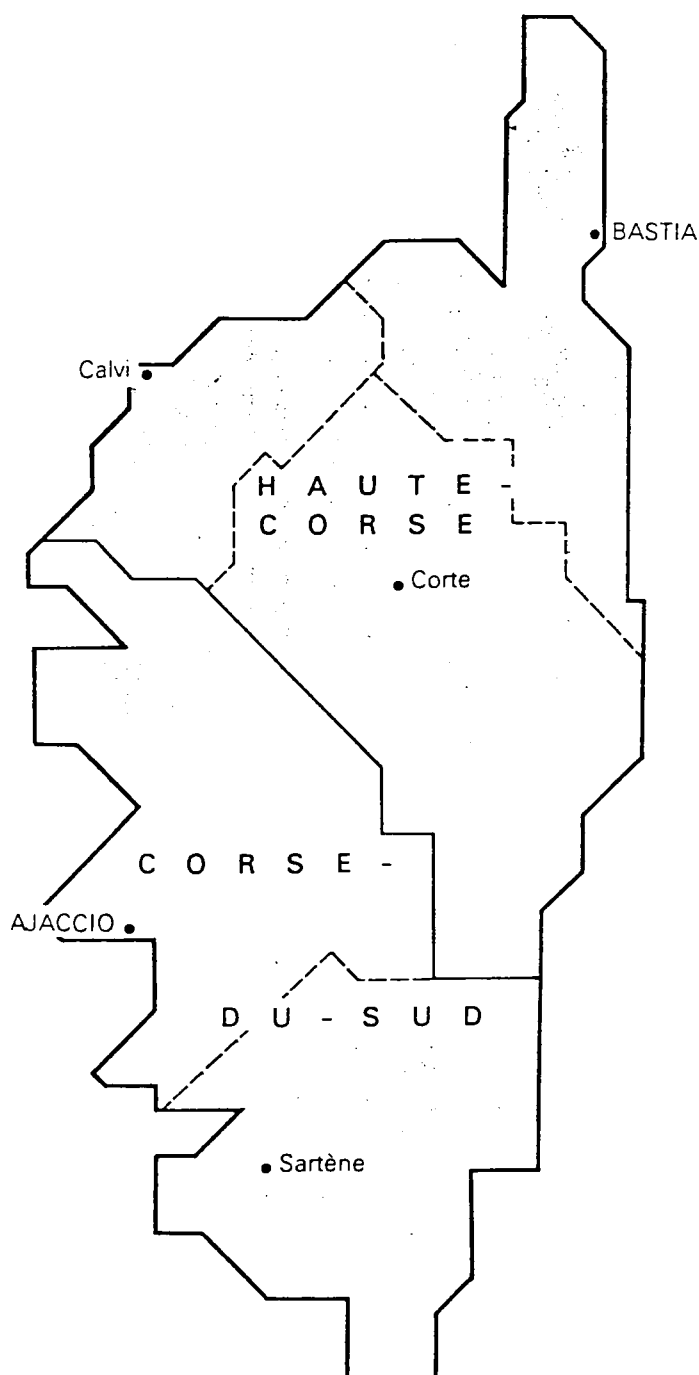
REGION : CHAMPAGNE-ARDENNES

En millions de francs courants


Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	28,8	20,9	49,7	3,9	24,0
III - Adaptation des filières de formation	7,0	13,0	20,0	4,0	8,0
IV - Réseaux de transferts	15,5	10,4	25,9	5,2	12,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	4,4	21,9	26,3	5,3	12,0
VII - Les secteurs de politique économique	88,5	166,2	254,7	50,9	106,0
VIII - Aménagement spatial	2,6	13,6	16,2	3,2	7,0
IX - Tourisme	2,8	7,0	9,8	2,0	5,0
X - Gestion de l'environnement	18,1	28,6	46,7	9,3	20,0
XI - Culture, sports, loisirs	11,1	9,3	20,4	4,1	10,0
XII - Action sanitaire et sociale	1,0	30,0	31,0	6,2	13,0
Total général	179,8	320,9	500,7	100,1	215,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE CORSE



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

L'ensemble de la Corse est éligible au PIM

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et
Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	PDR CORSE	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Présentation de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		2
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		10
4. Bilan des actions passées		11
5. Développement régional : problèmes et conditions		16
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		19
1. Développer les infrastructures		19
2. Sauvegarder et diversifier l'agriculture		20
3. Favoriser l'activité touristique		20
4. Développer les PME/PMI		21
5. Développer la formation professionnelle		21
III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		22
1. Promotion de l'emploi		22
2. Formation de base		23
3. Adaptation des filières de formation		23
4. Les politiques en faveur des entreprises		25
5. Les actions en faveur des secteurs de politique économique		26
6. Le tourisme		29
7. Gestion de l'environnement		31
8. Culture, sports et loisirs		31
IV - RESSOURCES FINANCIERES		33

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. PRESENTATION DE LA REGION

Avec une superficie de 8 680 km², la Corse est la plus petites des trois grandes îles de Méditerranée occidentale. Elle est aussi la plus montagneuse, avec une altitude moyenne de 568 m.

Sa situation en plein coeur du golfe de Gènes rend la Corse proche de l'Europe continentale : Nice est à 180 km de Calvi, Livourne à 80 km de Bastia et Barcelone à moins de 500 km de la côte occidentale.

L'environnement naturel, encore bien préservé, et son climat la rendent très attractive pour les touristes du continent.

86% du territoire de la Corse sont situés au-dessus de 100 mètres d'altitude. 1 000 kms de littoral sont constitués de 23% de plages, 6% de marais et 71% de côtes rocheuses. La pollution enregistrée des eaux et de l'atmosphère est négligeable.

Avec une anémie démographique persistante, malgré l'arrivée des rapatriés d'Algérie depuis 1960, la Corse a un marché local trop limité pour véritablement lancer son économie. Les agglomérations d'Ajaccio et de Bastia regroupent plus de la moitié de la population de l'île au point que les observateurs évoquent généralement deux Corses : l'une active et jeune, sur le littoral, l'autre âgée et en sommeil dans le maquis intérieur et montagneux.

L'économie de l'île connaît depuis plusieurs décennies des déséquilibres notoires avec un secteur tertiaire hypertrophié, composé par les services administratifs d'Etat et une activité touristique de plus ou moins porteuse ces dernières années (838 000 visiteurs en 1984 contre 1 140 000 en 1982). Le BTP, l'industrie et l'agriculture sont loin de prendre la relève.

Les difficultés économiques de cette région la rendent très vulnérable à l'élargissement de la communauté européenne, c'est pourquoi les autorités régionales ont préparé un projet de programme intégré méditerranéen (PIM).

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Données statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de Corse de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	28	8 680
240 200	-17,1	+ 1,1	-18,2	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	0,44	Variation	
Part superficie nationale.....	1,58	de la population totale de 1975 à 1982:	
Densité: ratio Région/France.....	0,26	FRANCE.....	3,07 %
		REGION....	-17,1 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
CORSE	88,2	1,17	36,2	52,2	22,5
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	0,37	1,01	0,85	0,99	0,65

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	% Fr.
TOTAL REGION	78,000	100	100
Agriculture	9,464	12,1	7,6
Industrie	5,718	7,3	24,8
B.C.G.A.	10,274	13,2	7,2
Commerce	9,977	12,8	12,0
Aut.tertiaire	42,567	54,4	48,4

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981/86
Région	8,3	11,1	+ 10,6
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1983	V.A. totale 1983 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1983			
			Agricul.	Industrie	BCCA	Tertiaire
CORSE	11 304	48 947	4,6	9,9	9,7	75,8
Ratio Rég/France	0,3 %	0,68	1,09	0,33	1,53	1,27

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
CORSE	51,0	12,1	4,2
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi :

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1962	Densité de l'emploi hab./km ²	Bâti construit entre 1964 et 1975	Bâti construit entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1964 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de chômage entre 1964 et 1975	Taux de chômage entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Ajaccio.....	80	2 191,6	76 183	35,7	1 296	229	8,3	- 8,2	6,8	- 8,5	12,2
Bastia.....	127	1 789,2	86 882	49,7	1 714	971	5,5	- 15,7	3,8	- 16,6	14,9
Calvi - Île Rousse.....	33	861,1	14 934	17,3	- 126	- 231	13,9	- 9,3	14,8	- 7,9	12,9
Corte.....	48	1 090,6	12 484	11,5	- 529	- 775	- 5,7	- 37,1	- 3,2	- 33,2	9,8
Grisanaccia - Aléria.....	28	924,6	15 284	16,5	129	72	15,0	- 21,5	14,2	- 21,8	9,8
Porto-Vecchio.....	14	1 115,9	19 502	17,5	94	78	8,8	- 20,2	9,4	- 20,5	8,9
Sartène - Propriano.....	30	706,7	10 919	15,5	- 465	- 457	- 7,1	- 42,5	- 4,8	- 40,1	13,1

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de D.F.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Démographie

Avec 28 habitants/km² la Corse est la moins peuplée des grandes îles de la Méditerranée occidentale : en Sardaigne, la densité est de 66 habitants/km² et en Sicile de 191. De plus, la population est pour l'essentiel concentrée dans les zones urbaines d'Ajaccio et de Bastia (130 000 habitants, soit 54% de la population totale). Les deux tiers des plus petites communes (117 habitants en moyenne) occupent 37% du territoire avec une densité qui ne dépasse pas huit habitants au km².

Depuis 1975, la Corse vieillit moins mais sa population demeure une des plus âgées de France : deux habitants sur neuf (22,2%) ont 60 ans ou plus. L'inexistence d'un système éducatif complet a longtemps obligé les jeunes à poursuivre leurs études sur le continent. Avec la création de l'université de Corte, les autorités régionales espèrent une meilleure sédentarisation sur l'île de sa jeunesse.

Après une légère reprise de la natalité, ces dernières années (2 446 naissances en moyenne chaque année de 1975 à 1978, 2 823 de 1979 à 1983) on constate une légère baisse en 1984 (2 744). Cependant, la prédominance des classes d'âge nées entre les deux guerres maintiendra le vieillissement actuel de la population jusqu'en l'an 2 000. Lequel est concentré dans certaines catégories sociales : 28% des agriculteurs exploitants avaient plus de 55 ans en 1982; cette proportion atteignait 33% pour les agriculteurs sur grande exploitation. A court terme, cette situation démographique implique la disparition d'un grand nombre d'emplois agricoles. On constate la même situation pour les commerçants dont 26% avaient plus de 55 ans en 1982.

2.3. Population active et emploi

Au recensement de mars 1982, 78 760 personnes exerçaient une profession et 9 504 recherchaient un emploi. Le taux d'activité de la région Corse est le plus faible de toutes les régions françaises. De par la nature des emplois créés (salariés peu qualifiés dans le bâtiment et l'agriculture, travail fortement saisonnier dans le tourisme), la présence étrangère représente un emploi sur cinq.

Le nombre d'emplois masculins a diminué entre 1975 et 1982 (de 62 400 à 58 064); travaillant en grande majorité dans le BCGA et l'agriculture, secteurs d'activité fortement ébranlés par le ralentissement de la croissance économique; les hommes ont été parmi les premiers à perdre leur emploi.

Si le nombre d'emplois féminins a augmenté de 37 % de 1975 à 1982 (de 15 105 à 20 696), le taux d'activité féminin régional restait cependant en 1982 bien inférieur au taux national.

Depuis 10 ans, la répartition par secteurs d'activité s'est modifiée dans le sens d'une "tertiarisation" des emplois.

L'agriculture a perdu le tiers de ses emplois en sept ans. Les premières estimations pour l'année 1985 confirment cette tendance à la baisse : pour la première fois dans l'histoire corse, le nombre d'emplois agricoles est inférieur à 10 000.

L'industrie, hors BCGA, employait 4 900 personnes en 1975 et 5 800 en 1982; depuis, le nombre des emplois a légèrement diminué. A eux seuls, l'agro-alimentaire et l'EDF représentent plus de 50 % des salariés de ce secteur.

Le BCGA a perdu 2 800 emplois entre 1975 et 1982 : 15 000 emplois en 1975, 12 200 en 1982. La crise de ce secteur s'est encore aggravée depuis avec la diminution des commandes publiques et privées de construction.

Le secteur tertiaire prend une place de plus en plus importante dans l'économie corse : plus de 54 % en 1985. Le tourisme depuis une dizaine d'année a induit de nombreux emplois dans le commerce, les transports et l'hôtellerie-restauration. Néanmoins, le secteur marchand est peu développé puisque un emploi tertiaire sur deux se trouve dans l'administration.

Le taux de chômage est supérieur à la moyenne nationale et progresse plus vite. De plus au 1er janvier 1986 le nombre des chômeurs longue durée atteignait 3,63 % des demandeurs d'emploi (3 % au plan national). Les zones d'emploi les plus touchées sont également les plus peuplées : Ajaccio, Bastia et Sartène.

2.4. Production et revenu

La structure économique de l'île a peu changé depuis 1978 : en 1984 le commerce est à l'origine de 28% de la valeur ajoutée marchande; il est suivi par les services (22,8% transports intérieurs inclus). Le bâtiment et travaux publics (BCGA) ne représentent que 18,4% du PIB marchand insulaire, l'agriculture (sylviculture et pêche comprises) seulement 8,9%. L'hôtellerie et la restauration talonnent le BCGA avec 13,2% de la valeur ajoutée.

2.4.1. *L'agriculture, la forêt, la pêche*

. En fait, il faut distinguer deux agricultures : une agriculture traditionnelle (élevage et polyculture) dans l'intérieur; et une agriculture moderne du littoral (côte orientale) reposant sur des productions végétales. Cette dernière rassemble de grandes exploitations, consacrées à la monoculture intensive qui emploient une main d'oeuvre salariée (4 880 salariés agricoles), la plupart du temps composée d'immigrés d'Afrique du Nord. Cela dit, le nombre d'exploitants agricoles diminue rapidement. Il ne sont plus que 6 000 en 1985 (8 800 en 1970). Si cette évolution continue, il n'y aura plus qu'environ 2 000 exploitations à la fin du siècle.

Du fait de la diminution du vignoble, la production viticole ne représente plus que 34% de la production agricole, mais un exploitant sur trois est viticulteur. Notons enfin qu'une exploitation corse sur 10 est une exploitation agrumicole, et que l'élevage en régression depuis le début du siècle, connaît en 1986 une légère croissance. Quant au revenu agricole, il s'est fortement dégradé depuis 1982 avec une chute de près de 50 % en 1984.

. La surface boisée représente 26% de la surface totale, soit environ 228 350 ha. Les surfaces boisées de feuillus sont prépondérantes (73% de la surface boisée).

Cette forêt est pour l'essentiel une forêt de montagne et 39% des peuplements ont plus de 140 ans. La production brute est de 308 000 m³/an pour les feuillus et de 222 000 m³/an pour les résineux.

. La pêche a une production qui reste stable et représente environ 300 armements.

2.4.2. *L'industrie*

En 1984, le secteur secondaire (excluant les grandes entreprises nationales) ne représente que 16,8% des ventes (10,8% pour le seul BCGA), 26,9% de la valeur ajoutée (18% pour le BCGA) et 14,9% des investissements réalisés (8,6% pour le BCGA).

Les industries agro-alimentaires ne réalisent pas le développement souvent annoncé, leur part dans les investissements totaux n'est que de 1,4%.

Si l'industrie proprement dite a connu une croissance légère due à des implantations ponctuelles (fabrique de composants aéronautiques par exemple), les investissements restent cependant bien faibles : 32,4 millions de francs en 1984.

En y incluant les grandes entreprises nationales, ce secteur comptait environ 15 500 emplois au 1er janvier 1985 dans l'agro-alimentaire et 10 000 dans le bâtiment. De nombreux obstacles entravent une véritable industrialisation : l'absence de matière premières, l'étroitesse du marché local, le manque de personnels qualifiés en gestion, des mentalités plus tournées vers le tertiaire, etc. Le BCGA lui même a perdu 5 000 emplois depuis 1975. Le grand boom de la construction semble terminé.

2.4.3. Le tourisme

Le tourisme a fait irruption dans l'île au milieu des années soixante. Le nombre de touristes est passé de 500 000 environ en 1969 à 1 200 000 en 1982. Les années 1983 et 1984 ont enregistré globalement une baisse de 13 % du nombre de touristes, l'année 1985 revenant à un niveau vraisemblablement comparable à 1982. Toutefois, la concentration sur le mois d'août s'est fortement accrue.

Le tourisme est à l'origine du développement important et désordonné du commerce, de l'hôtellerie et des services.

L'impact du tourisme sur l'économie est indéniable; il pourrait être plus élevé si une partie des revenus ne s'évadait pas, faute d'une offre insuffisante des secteurs qui sont partiellement liés au tourisme (agriculture, artisanat). Cette activité est fortement saisonnière, avec une pointe d'environ 300 000 touristes vers la mi-août.

Depuis trois ans, la crise économique et de nouveaux modes de vie (développement des vacances d'hiver) ont provoqué des changements dans la clientèle qui touchent en particulier l'hôtellerie traditionnelle.

L'effet du tourisme sur l'emploi est important, même si la plupart des emplois concernés sont très saisonniers (56 % des arrivées de touristes ont lieu en juillet-août) et même si l'appel à de la main d'oeuvre extérieure à l'île est largement pratiqué.

La clientèle touristique est une clientèle de qualité. En 1981, 70 % des touristes étaient français (depuis 1983, on assiste à un afflux de touristes italiens), et 60 % étaient des cadres ou exerçaient des professions libérales.

L'hôtellerie attire un cinquième des touristes, le camping

un quart (dont 13 % environ en camping sauvage), le secteur locatif de vacances 15 % et les villages de vacances 14 %).

2.4.4. La balance commerciale

En 1981, les importations de marchandises se sont élevées à près de 6 milliards de francs dont 96% en provenance de France continentale (hors taxes), alors que les exportations n'atteignaient pas 750 millions. Le déficit commercial s'élève donc à plus de 5 milliards sur les marchandises.

Le tourisme réduit le déficit commercial de 45% environ en le ramenant à un peu moins de 3 milliards.

Avec un peu plus de 400 millions, le vin et les boissons alcoolisées représentent la moitié des exportations (1981). L'autre moitié se répartit en agrumes et autres fruits frais (80), tabacs manufacturés (27), huiles et produits laitiers (27), fleurs et plantes (23), poissons et conserves (12), ferrailles (32) et une multitude de petits postes.

La grande masse des importations est constituée par les produits manufacturés et les véhicules : 3,2 milliards de francs, soit plus de la moitié des importations. Les denrées alimentaires et les produits de l'agriculture et de l'élevage représentent un milliard.

Pour le reste, il faut noter les produits pétroliers (0,6), les ciments et autres matériaux de construction (0,3) et les colis postaux (0,1).

Le déficit est inégalement réparti selon les catégories de produits.

2.5. Formation

44% des jeunes de 15 à 25 ans, résidant en Corse, sont scolarisés. A partir de 20 ans, ce taux diminue rapidement. 13% sont étudiants dans l'enseignement supérieur (seuls sont concernés ceux qui effectuent leurs études en Corse).

54% des jeunes non scolarisés exercent une profession et 26% sont demandeurs d'emploi. 53% des jeunes qui travaillent se sont arrêtés au 1er cycle et 9% ont poursuivi des études supérieures. Seulement 14% des jeunes ayant suivi des études supérieures sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale. 47% des jeunes ont un emploi qui correspond à leur formation. 20% des jeunes ont un emploi ne correspondant pas à leur formation. 25% exercent un emploi ne nécessitant pas de formation. 8% ont un emploi déqualifié par rapport à leur formation.

Le taux d'emploi des jeunes est de 30% alors que le taux de chômage est de 33%; pour les jeunes femmes le taux d'emploi descend à 23% et le taux d'emploi monte à 40%. La grande proportion de jeunes de plus de 15 ans n'ayant aucun diplôme déclaré handicape sérieusement les tentatives de mise en place de politiques d'embauche par les quelques entreprises locales.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

L'analyse économique et sociale fait apparaître une économie corse peu productive, peu diversifiée et surtout très déséquilibrée.

Ces déséquilibres se situent à plusieurs niveaux :

. au niveau géographique avec l'insularité et l'enclavement de l'intérieur,

. au niveau démographique avec une population peu importante et âgée. Le développement du littoral, en particulier des deux villes principales, est important, alors que l'intérieur se désertifie,

. au niveau des activités économiques avec un secteur tertiaire hypertrophié, une absence d'industrie et un caractère saisonnier de l'économie,

. au niveau des échanges avec une dépendance vis-à-vis de l'extérieur alors que la consommation est légèrement inférieure à la moyenne nationale et la production faible,

. au niveau des revenus avec un effondrement du revenu agricole et un revenu moyen faible.

Ces déséquilibres de l'économie corse ont pour conséquence une situation préoccupante dans le domaine de l'emploi qu'il s'agisse du chômage des jeunes et des femmes ou de la déqualification des emplois.

On citera enfin le problème des infrastructures qui paraissent largement sous-dimensionnés au regard des besoins. L'insuffisance et la qualité médiocre des équipements dans ce domaine, présentent des conséquences d'autant plus fâcheuses que la Corse doit pallier la double contrainte de l'insularité et du relief : en effet, son développement économique est largement conditionné par la commodité et la fiabilité de ses communications avec l'extérieur et les conditions de relief, particulièrement difficiles, nécessitent la mise en place d'un réseau de communications intérieur de qualité.

4. BILAN DES ACTIONS PASSES

4.1. L'Etat et la région

La politique de développement socioéconomique de la Corse pour els prochaines années est largement esquissée dans le Contrat de Plan signé le 14 juin 1985 entre l'Etat et la région pour les années 1984 à 1988 après concertation avec les organisations socioprofessionnelles.

Son élaboration s'est efforcée de prendre en compte les difficultés nées d'une conjoncture économique nationale et internationale difficile qui s'ajoutent aux handicaps structurels que connaît la Corse : insularité, conditions naturelles défavorables, faible densité de population, économie peu diversifiée, tissu des infrastructures de qualité médiocre.

Ce document de planification régionale a permis, d'ores et déjà, d'intégrer les dispositions de première urgence permettant de faire face aux prochaines conséquences de l'élargissement communautaire en engageant des actions concernant l'agriculture, l'hydraulique agricole et la pêche.

4.2. Les concours communautaires

Sensible à ces difficultés, la Commission de la Communauté a décidé de financer un programme d'opérations préparatoires aux programmes intégrés méditerranéens en faveur de la Corse au cours des exercices 1984 et 1985. Les actions entreprises ont intéressé un territoire limité de l'intérieur et ce programme intégré s'est attaché, plus particulièrement, à soutenir une économie agro-sylvo-pastorale. Les premiers résultats de ces opérations sont encourageants, même si une nouvelle définition des objectifs s'impose :

- au niveau des priorités affichées ou des difficultés rencontrées : crise viticole, diversification des productions agricoles en zone de plaine, équipements structurants, promotion touristique;
- au niveau du territoire concerné : nécessaire complémentarité entre la plaine et la montagne, difficultés des communications;
- au niveau des moyens nécessaires, pour compenser les handicaps naturels et rapprocher l'équipement de la Corse en infrastructure, de celui des régions voisines.

4.3. Bilan financier de l'Etat et des APUL

Les tableaux ci-dessous établis par le BIPE présentent, par postes, les dépenses globales en investissement de l'Etat et des administrations publiques locales en Corse. Chaque poste est ensuite détaillé dans les tableaux suivants.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	48,9	35,8	27,5	33,2	20
CULTURE VIE SOCIALE	10,8	3,7	6,7	4,9	6
SANTE (HORS CHR)	11,1	3	0,1	0,1	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	2,3	0,1	1,8	0,4	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	29,0	16,7	16	9,3	7
DEVELOPPEMENT RURAL	29,6	7,7	22,7	24,2	8
TRANSPORTS	147,6	67	83,5	78,5	115
ACTION ECONOMIQUE	4,3	2,8	2,3	4,3	5
SERVICES GENERAUX APU	57,6	6,9	33,8	15,7	25
TOTAL	341,2	143,7	194,4	170,6	186

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	18,6	27,6	26,9	11,7	24,2
CULTURE VIE SOCIALE	27,3	7,1	11,6	23,1	19,4
SANTE (HORS CHR)	5,8	2,5	1,7	2,3	22,6
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,8	0,1	2,4	0,3	0,9
LOGEMENT	0	0	0,8	0,1	0,3
DEVELOPPEMENT URBAIN	99,8	25,2	36,7	18	55,5
DEVELOPPEMENT RURAL	77,6	72	57	51,5	77,8
TRANSPORTS	54,1	46	40,9	54,1	60,7
ACTION ECONOMIQUE	0,9	1,3	1,4	4,6	2,9
SERVICES GENERAUX APU	38,8	19,9	14,3	29,7	34,6
TOTAL	323,7	201,7	193,7	195,4	298,9

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		CORSE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	1.0	0.6	0.9	0.8	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.0	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	31.8	26.2	22.2	19.2	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.0	0.1	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	16.1	8.9	4.4	13.2	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	48.9	35.8	27.5	33.2	
CULTURE	9.3	3.6	6.7	3.8	
SPORTS-LOISIRS	1.5	0.1	0.0	1.1	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	10.8	3.7	6.7	4.9	
3 TOTAL SANTE hors CHR	11.1	3.0	0.1	0.1	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
5 TOTAL LOGEMENT	2.3	0.1	1.8	0.4	
SERVICES COMMUNS	16.8	12.1	9.7	3.2	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0	
VOIRIE URBAINE	12.0	4.5	6.3	6.0	
AMENAGEMENT URBAIN	0.2	0.1	0.0	0.1	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	29.0	16.7	16.0	9.3	
SERVICES COMMUNS	0.3	0.2	0.0	0.0	
EAU ASSAINISSEMENT	1.9	0.9	1.1	0.6	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.2	0.0	0.2	0.1	
AMENAGEMENT RURAL	0.3	0.3	0.1	0.0	
AMENAGEMENT EAUX	0.5	0.1	0.1	0.0	
ANTI-POLLUTION	7.8	6.2	3.1	2.8	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	18.6	0.0	18.1	20.7	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	29.6	7.7	22.7	24.2	
SERVICES COMMUNS	0.3	0.2	0.1	0.1	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	117.3	54.8	64.4	62.7	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	24.2	6.3	15.8	11.9	
AIR TRANSPORTS AERIENS	5.8	5.7	3.2	3.8	
8 TOTAL TRANSPORTS	147.6	67.0	83.5	78.5	
SERVICES COMMUNS	2.1	1.2	0.9	0.6	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	2.2	1.6	1.4	3.7	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	4.3	2.8	2.3	4.3	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	57.6	6.9	33.8	15.7	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	341.2	143.7	194.4	170.6	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	341.2	143.7	194.4	170.6	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		CORSE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.0	0.0	1.1	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	8.8	10.6	21.3	5.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	9.7	17.0	5.6	5.6	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.1	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	0.0	0.0	0.0	0.0	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	18.6	27.6	26.9	11.7	
CULTURE	15.4	1.2	6.4	14.0	
SPORTS-LOISIRS	11.9	5.9	5.2	9.1	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	27.3	7.1	11.6	23.1	
3 TOTAL SANTE hors CHIR	5.8	2.5	1.7	2.3	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.8	0.1	2.4	0.3	
5 TOTAL LOGEMENT	0.0	0.0	0.8	0.1	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.2	0.1	0.3	
RESEAUX ET SERVICES	13.1	9.7	12.5	6.5	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0	
VOIRIE URBAINE	79.7	13.1	23.8	9.3	
AMENAGEMENT URBAIN	7.0	2.2	0.3	1.9	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	99.8	25.2	36.7	18.0	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.0	0.0	0.0	
EAU ASSAINISSEMENT	27.8	22.0	18.8	15.7	
RESEAUX SERVICES AUTRES	27.0	32.4	24.1	27.2	
AMENAGEMENT RURAL	3.6	2.8	4.6	2.8	
AMENAGEMENT EAUX	1.2	0.2	0.6	0.3	
ANTI-POLLUTION	18.0	14.6	8.9	5.5	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.0	0.0	0.0	0.0	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	77.6	72.0	57.0	51.5	
SERVICES COMMUNS	0.1	0.0	0.0	0.0	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	52.8	44.3	40.9	53.9	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	1.2	1.7	0.0	0.2	
8 TOTAL TRANSPORTS	54.1	46.0	40.9	54.1	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.2	0.1	0.0	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	0.9	0.9	1.2	2.2	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.2	0.1	2.4	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	0.9	1.3	1.4	4.6	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	38.8	19.9	14.3	29.7	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	323.7	201.7	193.7	195.4	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	323.7	201.7	193.7	195.4	

4.3. Primes de développement régional

4.3.1. *Primes d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	1	1	2	1
Montant de la PAT	4,445	0,581	3,850	1,150
Investissements (millions de frs)	0	2,326	24,090	6
Emplois prévus	127	20	118	23

(source DATAR, 1987)

4.3.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en milliers de francs)

1984 :	-
1985 :	-
1986 :	3 200

(source : CADEB, 1987)

4.4. Les financements communautaires

De 1981 à 1985 les financements communautaires des investissements en Bourgogne se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	41,7	4,4
FEOGA	14,1	3
NEI-NIC	21,6	10,2
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. LE DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

5.1. Une position très vulnérable en Europe

La Corse fait partie des régions de la communauté européenne qui connaissent les problèmes les plus graves : un produit intérieur brut par habitant parmi les plus faibles, un taux de chômage très élevé.

Un indice synthétique combinant les deux paramètres, productivité et emploi, permet d'apprécier l'intensité relative des problèmes régionaux de la Communauté.

Avec un indice de 57,2, la Corse est au 121ème rang dans le classement des 131 régions de l'Europe selon l'indice décroissant et donc largement en dessous du Languedoc-Roussillon, région méditerranéenne de France continentale la plus défavorisée.

La Corse, avec l'indice et le rang cités, est la plus défavorisée des régions françaises. Dans le bassin méditerranéen, seules la Calabre (avec un indice de 30,3), la Sicile (40,5) et la Sardaigne (50,3) sont plus défavorisées.

Les effets dans le domaine agricole de l'élargissement de la CEE à l'Espagne et au Portugal seront négatifs. La Corse est une des régions les plus vulnérables (taux de vulnérabilité supérieur à 2,75).

La Corse a une capacité de consommation comparable à celle de la Toscane ou de la Liturgie, un produit inférieur par habitant voisin de celui du Latium et une valeur ajoutée marchande par habitant supérieure à celle de la Calabre mais inférieure à celle de la Sardaigne. Cela résulte des structures internes de l'économie de la Corse qui ont été exposées précédemment.

Malgré sa position centrale - à la fois géographiquement et économiquement - parmi les régions européennes de Méditerranée occidentale, la Corse est sans aucun doute l'une des plus vulnérables.

A l'occasion de l'adhésion des pays ibériques à la Communauté européenne, la Corse, qui est à l'écart des courants commerciaux, court un risque économique sérieux.

En effet, les productions qu'elle exporte, d'ailleurs en nombre limité, occupent des parts très marginales sur les marchés extérieurs. Elles risquent, faute de débouché, de saturer rapidement un marché insulaire étroit et fluctuant. De plus, ces productions quittent l'île sans avoir subi de transformation faute d'un tissu d'entreprise suffisant.

5.2. Le programme intégré méditerranéen

C'est pourquoi, suite aux premières opérations financées par

la Communauté en 1984-1985, l'Etat français a déposé un projet de PIM concernant toute l'île. Il favorise, dans une logique intégrée, 4 axes de développement indispensables pour assurer l'avenir de cette région.

1 - Faciliter le maintien et l'installation d'entreprises en Corse : il convient, notamment, d'enrayer la diminution rapide du nombre des exploitations agricoles, particulièrement en zone de montagne où les possibilités de reconversion sont rares et où le regain du maquis aggrave les risques d'incendies. Les aides au développement industriel et artisanal devront être concentrées sur des filières prioritaires : agro-alimentaire, bois et liège, électronique et informatique, matériaux de construction, constructions mécaniques, transformation de matières plastiques et matériaux composites. Un effort de modernisation des activités de pêche maritime et d'aquaculture, devra être entrepris.

Dans le secteur des services, une priorité devra être donnée à la modernisation de l'hébergement touristique.

Dans chacune de ces branches d'activités, une meilleure organisation économique et commerciale sera recherchée.

2. Accompagner la nécessaire mutation de l'agriculture Corse : pour faire face, notamment, à l'inéluctable reconversion d'une partie du vignoble, une diversification des productions corses devra être assurée grâce à une meilleure maîtrise de l'eau, à la modernisation des exploitations agricoles, à un encadrement technique de qualité et à un effort de gestion.

3. Aménagement des infrastructures : la Corse, qui est à l'écart des axes de communication de la Communauté, doit être dotée des équipements nécessaires à son accessibilité. Dans ce but, un effort sensible doit être porté sur la modernisation et le désenclavement des têtes de pont que sont les principaux ports et aéroports de l'île pour élargir leur capacité d'accueil. L'aménagement d'une liaison routière NO-SE et l'amélioration du réseau ferré doivent faciliter la circulation touristique et valoriser pleinement les infrastructures précitées. Parallèlement, une politique de valorisation énergétique des ressources hydraulique doit être poursuivie.

4. Promouvoir des produits touristiques nouveaux : pour accompagner le programme de modernisation des équipements d'accueil, il est nécessaire de diversifier les produits touristiques. Cette diversification (tourisme de santé, tourisme sportifs, aménagement de vallées) doit permettre d'allonger, sensiblement, la saison touristique et d'assurer une meilleure rentabilité des installations.

La Corse dispose d'un tissu économique fragile déjà confronté à une conjoncture difficile. Le choix de l'élargissement communautaire risque d'ébranler cet édifice en équilibre précaire si des mesures énergiques et les moyens adéquats ne sont pas mis en place.

Une utilisation optimale des moyens conjugués ouverts par le contrat de plan Etat-Région et le programme intégré méditerranéens régional s'impose.

Elle devrait permettre à la Corse de conforter les structures existantes et par un effet d'entraînement, d'assurer la création et la modernisation d'entreprises adaptées, l'augmentation du nombre d'emplois et le réveil de l'économie insulaire.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les nombreux déséquilibres de l'économie corse ont des répercussions très graves sur la situation de l'emploi des hommes, des femmes et surtout des jeunes, et nourrissent la perpétuation d'un phénomène de déqualification générale préoccupant.

Les objectifs généraux du plan de développement de la région corse visent tous à pallier les conséquences des déséquilibres structurels par des gains de productivité, des créations d'emplois et des augmentations de revenus permettant à terme des investissements en fonds propres pour les entreprises et unités de production artisanales, marchandes et agricoles.

Le développement futur de la Corse s'appuie sur les cinq objectifs principaux qui recourent ceux présentés dans le PIM.

1. Développer les infrastructures et valoriser les ressources énergétiques.
2. Sauvegarder et diversifier l'agriculture
3. Améliorer l'hébergement et mieux promouvoir les produits touristiques
4. Développer le tissu des PME, PMI et entreprises artisanales
5. Développer la formation professionnelle.

1. DEVELOPPER LES INFRASTRUCTURES

Un programme diversifié et cohérent sera mis en place pour l'amélioration des infrastructures et faire face aux handicaps liés à l'insularité, au relief, à la sécheresse estivale, à la faible densité de population des zones internes et à la nécessaire valorisation des ressources énergétiques.

Dans ce but, il est indispensable :

- d'équiper et de moderniser les têtes de pont portuaires et aéroportuaires nécessaires au développement des échanges, notamment, avec les pays et les régions du bassin Méditerranéen;
- de désenclaver les zones internes et de faciliter les communications;

- de maîtriser et de valoriser les ressources en eau au profit d'un développement économique harmonieux et intégré;

- d'assurer des conditions de vie satisfaisantes aux populations de l'arrière pays.

2. SAUVEGARDER ET DIVERSIFIER L'AGRICULTURE

La sauvegarde et le développement de l'agriculture doit permettre :

- . d'une part, une meilleure satisfaction des besoins insulaires pour des produits de qualité,

- . d'autre part, contribuer à une gestion rationnelle du territoire.

Pour atteindre ces objectifs, il faut :

- restructurer, et si nécessaire reconvertir en la diversifiant l'agriculture des plaines côtières grâce, notamment à une meilleure maîtrise de l'eau;

- rénover l'agriculture de l'intérieur en développant les productions traditionnelles de qualité;

- promouvoir et diversifier les productions de la pêche maritime et des étangs;

- contribuer à la protection de l'espace rural (désertification, incendies, mitage, protection de la forêt) par une politique soutenue d'aménagements fonciers.

3. FAVORISER L'ACTIVITE TOURISTIQUE

Pour la mutation du tourisme qu'il convient d'assurer et d'accompagner pour tirer le meilleur parti des potentialités exceptionnelles de l'île dans le respect d'un environnement de qualité, il convient de :

- améliorer et développer les structures d'hébergement,
- allonger la saison et rechercher une nouvelle clientèle à la fois en valorisant les gisements existants (plaisance et activités nautiques, thermalisme, montagne et neige, tourisme de randonnée) et en offrant des produits touristiques nouveaux (tourisme sportif et tourisme

d'affaires, parcs de loisirs, golfs);
- mieux structurer la promotion et la commercialisation des produits touristiques;
- assurer la protection et la mise en valeur des sites et du patrimoine;
- protéger, reconstituer et rénover la forêt méditerranéenne.

4. DEVELOPPER LES PME/PMI

Les autorités régionales cherchent à favoriser la mise en place d'un tissu de petites entreprises industrielles et artisanales adapté aux conditions économiques locales difficiles, conséquence de l'insularité et de l'étroitesse du marché.

Dans cette perspective il est nécessaire de :
- privilégier certaines filières valorisant les ressources locales (pierre, bois, liège, agro-alimentaire...) en procurant une forte valeur ajoutée (électronique, informatique...);
- assurer aux entreprises une assistance performante sur les plans technique, économique et commercial.

5. DEVELOPPER LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La réussite du programme selon ces objectifs de développement, implique un effort très significatif de formation professionnelle de qualité, en particulier dans le domaine hôtelier, pour que la population de l'île puisse être pleinement l'acteur de son développement malgré l'étroitesse et l'étanchéité de la zone d'emploi corse.

III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Nombre des actions exposées dans ce chapitre ont pour vocation le soutien ou la création d'emplois.

On notera, plus particulièrement, que selon les domaines d'activités, les actions visant soit la création-diversification des emplois, soit la création d'emplois qualifiés.

a) La diversification des emplois dans :

- l'agriculture, la sylviculture, la pêche,
- les industries de viande et lait,
- autres I.A.A.

b) La création d'emplois dans :

- fonderie et travail des métaux,
- construction mécanique,
- construction navale et aéronautique,
- industrie du bois, meubles et divers,
- industrie papier carton,
- imprimerie, presse et édition,
- bâtiment génie civil,
- commerce alimentaire et autres, de détail et de gros,
- transports et services annexes,
- services marchands, assurances et banques,
- immobilier.

c) La création d'emplois qualifiés dans :

- l'agriculture, la sylviculture et la pêche,
- l'industrie de la viande et du lait,
- autres I.A.A.,
- le secteur de l'eau, gaz et de l'électricité,
- les matériaux de construction,
- la chimie de base et de fibres synthétiques,
- le matériel électrique et électronique,
- l'industrie du caoutchouc et plastiques,
- les hôtels, cafés et restaurants.

2. FORMATION DE BASE

La formation apparaît comme une priorité pour ne pas dire un préalable à l'efficacité du programme de développement régional, tant au niveau de l'enseignement supérieur, qu'à celui de la formation professionnelle.

Pour l'enseignement supérieur, le contrat de plan a déjà précisé l'importance prioritaire du développement de l'université de Corte qui a vocation à jouer un rôle majeur dans le développement économique et la revitalisation du tissu social de l'île, en particulier avec :

- le développement des enseignements du 1er cycle, notamment dans le cadre de la mise en place de filières nouvelles,
- le développement de la recherche.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

Pour la formation professionnelle, un schéma régional vient d'être adopté par l'assemblée de Corse. Il définit les actions prioritaires régionales, reprises également dans le projet de PIM.

Dans ce cadre, les actions de formation et les opérations d'équipement proposées s'orientent dans trois directions principales.

3.1. Des formations adaptées aux besoins de l'économie corse

Le maintien et le développement du tissu d'entreprises agricoles, artisanales et industrielles, et d'activités de service dans la région demandent des structures de formation adaptées.

A cette définition s'intègrent parfaitement la construction et l'équipement de l'Institut consulaire de Bastia, dont la mission sera de concentrer, au sein d'une structure carrefour, tous les services et aides susceptibles d'être offerts aux entreprises.

De même, la mise en place d'un centre d'information sur la formation (CARIF) permettra d'affiner la relation emploi-formation grâce à la mise en oeuvre d'une banque de données sur l'offre de formation.

Les difficultés que connaît l'agriculture corse rendent nécessaires un effort soutenu dans ce domaine. La formation de formateurs agricoles définie comme secteur prioritaire par l'Assemblée de Corse, a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes agriculteurs et d'enraciner leur installation.

Au niveau de l'artisanat, des actions sont prévues dans les micro-régions. Dans le prolongement des actions déjà réalisées en Casta-

gniccia, ces formations auront pour but le déploiement d'une polyvalence d'activités et la référence aux créneaux porteurs spécifiques de chaque micro-région (pierre, bois, terre, eau).

Ayant également fait l'objet d'une opération préparatoire aux PIM, les actions d'information et d'assistance des créateurs d'entreprises seront reconduites dans le cadre du PIM.

Pour ce qui concerne le personnel d'encadrement des entreprises, deux cycles de formation sont prévus :

- afin de compléter les services offerts aux PME, le besoin d'une formation des cadres d'entreprises s'est fait sentir, pour diversifier leurs activités et leur ouvrir l'accès aux nouvelles technologies;
- les besoins exprimés par les entreprises exportatrices, ou susceptibles de le devenir, ont confirmé la nécessité de proposer des modules d'enseignement spécifiques au commerce extérieur.

3.2. Création de filières prioritaires

Un des objectifs majeurs est de favoriser la création de filières prioritaires. Plus qu'ailleurs, s'impose dans ce domaine la formation de personnels qualifiés qui permettra d'optimiser la rentabilité des investissements en infrastructures. Aussi, de nombreuses actions sont prévues à ce titre dans le cadre du PIM dans des secteurs variés : informatique et gestion hôtelière, informatique et construction, informatique appliquée, agro-alimentaire, filière bois, aquaculture.

A ces actions sera associée une politique pédagogique visant :

- à pallier l'insuffisance d'équipements en matière de formation professionnelle agricole, commerciale et technique,
- à doter les centres de formation d'équipements et de matériels pédagogiques adaptés aux programmes des filières,
- à créer des sections d'enseignement technique initial destinés à développer en faveur de la jeunesse, les qualifications de haut niveau.

De même un centre d'information, d'observation, d'évaluation permettra d'affiner la relation emploi-formation.

3.3. La formation au tourisme

Secteur "clé" de l'économie insulaire s'avère un créneau porteur. Son développement passe par une formation adaptée pour que l'offre nouvelle de service dans ce domaine puisse rencontrer une demande potentielle importante. Les actions concernant l'accueil en milieu rural et les tourisms de santé et sportifs seront privilégiés.

4. LES POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

4.1. Zones d'activités

Il existe en Corse peu de zones d'activités bien équipées. Pour éviter un "mitage" dû à une implantation diffuse, la région et l'Etat viennent d'établir un schéma régional des zones d'activités privilégiées, après étude préalable, les aides à l'aménageur et s'appliquant aussi bien aux grandes zones classiques qu'aux mini-zones dispersées à travers le territoire.

4.2. Bâtiments-relais

Les projets présentés par les entreprises révèlent pratiquement tous une faiblesse des fonds propres. Pour diminuer le montant des investissements, il paraît intéressant de construire des bâtiments-relais, équipés, sur les zones d'activités. Ces bâtiments seront loués aux entreprises pendant les premières années de leur activité.

Une tranche de 1 750 m² à 4 000 F/m² prévue au PIM pourrait être envisagée pendant les années 1986 à 1988.

4.3. Services aux PME-PMI

Les actions entreprises en faveur des PME-PMI doivent permettre d'accroître leurs activités, leur ouvrir l'accès aux technologies nouvelles et leur faciliter les démarches administratives. Une priorité sera donnée à la modernisation des entreprises, à la recherche de nouveaux marchés et aux efforts de gestion.

4.3.1. *Conseils aux entreprises et recrutement de cadres*

Les entreprises régionales souffrent d'un manque d'encadrement de qualité et ne sont pas suffisamment ouvertes aux technologies nouvelles.

Un recours fréquent au conseil extérieur pour des besoins bien spécifiques et la possibilité de recruter temporairement des cadres techniques ou commerciaux, spécialisés dans la gestion et l'organisation doivent permettre de remédier à cette situation.

4.3.2. *Environnement des PMI*

Des études de marché, d'ingénierie et d'organisation, en liaison avec des projets industriels, sont nécessaires pour permettre une promotion des activités prioritaires.

L'Assemblée de Corse, devant les difficultés financières que connaissent les entreprises, a créé un fonds de garantie provisionné de 3,

5 millions de francs. Elle demande une contribution équivalente à la Communauté dans le cadre du projet de PIM.

4.3.3. *Services communs aux entreprises*

L'institut régional du commerce de l'innovation et de la gestion mis en place par l'assemblée de Corse, dans le cadre du contrat de plan, permettra d'apporter aux entreprises un soutien efficace dans leur développement en leur permettant d'affronter de nouveaux marchés et en conséquence de créer des emplois.

Par ailleurs, dans le cadre du programme régional de la maîtrise de l'énergie, une plateforme de formation d'assistance technique d'essais et de mesures pour la maîtrise de l'énergie sera créée permettant à la Corse d'avoir une vitrine de réalisations techniques pour l'étranger et notamment les pays du bassin méditerranéen.

5. LES ACTIONS EN FAVEUR DES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

5.1. Infrastructures de transport

La Corse présente un retard important par rapport aux régions voisines dans le domaine des infrastructures. Ce retard, aussi bien quantitativement que qualitativement, représente des conséquences d'autant plus fâcheuses que l'île doit pallier le double handicap de l'insularité et du relief.

La réussite de son développement économique est largement conditionnée par la commodité et la fiabilité de ses relations avec l'extérieur. Par ailleurs, des conditions de relief particulièrement difficiles nécessitent la mise en place d'un réseau intérieur de communications de qualité.

Pour augmenter l'attrait économique et touristique de l'île face à la concurrence des autres régions méditerranéennes, notamment, dans le cadre de l'élargissement de la communauté économique européenne, il faut adapter les infrastructures aux besoins modernes de communication.

5.1.1. *Liaisons vers l'extérieur*

La mise à niveau des installations portuaires et aéroportuaires est impérative. Ces "têtes de pont" constituent des lieux d'échange d'intérêt fondamental, et leur équipement insuffisant constitue, actuellement, un frein au développement, en particulier touristique. Les navires de croisières, par exemple, soit évitent la Corse soit, comme à Ajaccio, mouillent en rade et les passagers sont transportés en chaloupe pour visiter la ville.

Pour les aéroports insulaires, il faut augmenter les possibilités de desserte de l'île en permettant l'accueil des avions modernes gros porteurs, sans limite de charge sur toutes les liaisons européennes et en adaptant les installations terminales aux besoins quantitatifs et qualitatifs du trafic, notamment pendant la période estivale.

Pour les ports, les installations actuelles sont saturées et doivent être aménagées pour faire face au trafic actuel et futur, tant au niveau des postes d'amarrage, très insuffisants dans la plupart des ports, qu'au niveau des superstructures. La Corse peut avec le tourisme maritime doubler la fréquentation de certains ports par des navires de croisières et, avec la création d'un axe de transit nord-sud, reliant le continent italien à la Sardaigne par Bastia et Bonifacio, augmenter sensiblement le trafic avec l'Italie.

Pour que ces investissements jouent leur véritable rôle d'entraînement économique, ils doivent être accompagnés :

- d'une amélioration de la gestion des transports de marchandises entre le continent et la Corse,
- d'un effort important sur la voirie routière et ferroviaire permettant une desserte satisfaisante de l'ensemble de l'île à partir des têtes de pont.

5.1.2. Infrastructures intérieures

Un développement harmonieux et spatialement équilibré de la Corse ne peut se contenter d'une modernisation des infrastructures de communication reliant les principaux ports de l'île. Il faut donc assurer à tous les habitants, notamment ceux de l'intérieur, l'accès aux services situés dans les grands centres qui passe obligatoirement par une diminution des temps de parcours en transport, en particulier pour la liaison entre la montagne et le littoral. Le maintien de la population en dehors des zones d'activité du tourisme littoral ne peut se faire que si elle peut avoir des conditions de vie satisfaisantes dans le respect de son cadre naturel. Cela suppose donc un effort important dans l'électrification, l'eau potable, l'assainissement et les transports publics.

5.1.3. Ports de pêche

Avec une façade maritime de plus de 1 000 kms, soit autant que la côté méditerranéenne du continent français, entre Port-Bou et Menton, la Corse ne dispose pas d'infrastructures suffisantes, tant en ce qui concerne la pêche, qu'en ce qui concerne la plaisance.

Il faut donc créer sur chaque façade "cohérente" de l'île un abri permanent et quelques abris saisonniers pour permettre aux pêcheurs d'utiliser des bateaux plus gros en leur assurant la sécurité des mouillages. Avec l'amélioration des superstructures, cette action permettrait une diminution de la dépendance de l'île et la création d'emplois permanents tout le long de la côte.

5.1.4. *Maîtrise des ressources en eau*

Véritable château d'eau en Méditerranée, la Corse devrait satisfaire très largement ses besoins en eau potable, en irrigation et en énergie. La disparité du régime des pluies nécessite, cependant, une gestion de l'eau qui doit être étudiée dans le cadre du développement général de la Corse.

Une dizaine de sites présente un potentiel intéressant où pourraient être associés les besoins en eau potable ou d'irrigation et certains besoins en énergie. Ces réserves seraient en outre utiles pour la lutte contre les incendies.

5.2. La pêche maritime et les cultures marines

Les autorités régionales entendent, outre les actions de relance des activités du génie civil et agricole, se doter d'un ensemble d'actions pour favoriser la pêche et les productions marines :

- en modernisant la flotte de pêche,
- en modernisant et diversifiant les productions aquacoles,
- en étendant la capacité des exploitations aquacoles.

5.2.1. Dans le cadre d'une reconversion de la flotte artisanale ayant pour but une amélioration de la productivité, une aide spécifique pourrait être apportée aux navires désireux de s'équiper en palangres avec automatisation du bouettage. Ce procédé de pêche aurait le mérite d'être plus sélectif tant en permettant d'allonger la période d'armement des navires. Cette aide a été envisagée dans le PIM.

5.2.2. La région Corse possède une ressource aquacole insuffisamment valorisée : les quatre étangs de la côte orientale (Biguglia, Diana, Urbino, Palo). Leur productivité et l'accroissement de celle-ci dépend du maintien de l'équilibre de leur écosystème lié à la qualité des échanges de masses d'eau entre la mer et ces étangs : il convient de maîtriser ces échanges par l'ouverture ou l'entretien régulier de graus. Cette maîtrise permettra de stabiliser la production conchylicole et, à court terme, de l'accroître en améliorant la qualité biologique de la masse d'eau et la régulation de sa température.

Il convient, dans un premier temps, de privilégier les investissements lourds nécessaires aux contrôles hydrauliques, puis de privilégier la diversification, notamment dans le domaine des élevages semi-extensifs.

Ce programme prend en compte l'enjeu économique suivant : les conchyliculteurs corses livrent leurs moules à 8 F le kilo, alors que les moules espagnoles arrivent dans l'île à 6 F le kilo. Il est donc nécessaire d'augmenter la production et la rentabilité : techniquement un doublement de la production locale est envisageable et consommable dans la région. Il en est de même pour ce qui concerne les huîtres.

Pour ce qui concerne l'aquaculture, le potentiel des étangs est loin d'être exploité au mieux de leur capacité.

5.3. L'agriculture

Il s'agit de promouvoir un aménagement hydraulique des zones agricoles, pour permettre une augmentation de la productivité dans l'agriculture et pour la filière bois.

D'autre part, une relance de l'activité du génie civil et agricole est prévue par le développement des infrastructures. Le contrat de plan prévoit, en outre, toutes une série d'actions pour l'équipement et le développement des exploitations.

C'est aussi dans ce cadre agricole que se placent, en partie, les actions d'aménagement de la forêt Corse et certaines actions en faveur de la protection de l'environnement.

Enfin, il est prévu la mise en place des moyens nécessaires à la modernisation et la diversification des productions agricoles :

- amélioration des productions fourragères,
- action sanitaire et encadrements techniques, amélioration génétique de la filière bovine,
- filière porc-chataignes,
- filière agricole et oléicole,
- diversification et encadrement technique des groupements de producteurs d'agrumes (station d'expérimentation de San Giuliano),
- aide à la commercialisation, la sélection et le conditionnement-stockage des produits de la viticulture.

6. LE TOURISME

Le tourisme est devenu le moteur de l'activité insulaire, ses effets directs et surtout indirects sont présents dans tous les domaines sans exception, plus particulièrement dans le secteur tertiaire, mais aussi dans les secteurs primaires et secondaires. Il est lié aux principales infrastructures de l'île et participe de façon très importante à l'activité du BTP.

Depuis quelques années le développement du tourisme connaît une crise de mutation ou plus précisément d'adaptation aux conditions d'un marché européen en pleine évolution qui réclame de plus en plus de structures en organisation commerciale et en promotion de produits. Parallèlement une modernisation et une extension de l'hébergement touristique est indispensable pour s'ajuster qualitativement et quantitativement à la

demande.

Par ailleurs, pour pallier la saisonnalité trop marquée des emplois, il est impératif de diversifier l'offre par des produits autres que ceux que la nature dispense déjà normalement tant sur le littoral qu'en montagne.

La Corse subit jusqu'à présent un tourisme axé sur la consommation de la nature à l'état brut, c'est-à-dire sans valeur ajoutée et générateur d'emplois saisonniers peu qualifiés. L'inflexion doit porter sur un tourisme de produits permettant d'allonger la saison, donc, plus bénéfique pour l'économie de l'île, mieux distribué dans l'espace et créateur d'emplois permanents durables. Cette mutation est d'autant plus indispensable que la concurrence des autres zones touristiques du bassin méditerranéen risque d'être accrue avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la communauté économique européenne.

Grâce à la modernisation des ports, des aéroports, des infrastructures intérieures et à la demande potentielle, le flux touristique va s'amplifier. Il faut donc, pour réaliser un développement harmonieux de la Corse, un programme d'activités articulé sur 5 axes principaux.

- a) développer et moderniser l'hôtellerie et la restauration,
- b) créer et améliorer les gîtes ruraux, les centres d'accueil et les gîtes d'étape,
- c) diversifier les produits proposés :
 - . en développant un tourisme de congrès
 - . en créant un tourisme de santé, relance du thermalisme, un tourisme sportif, un véritable tourisme rural et de montagne
 - . en aménageant des golfs de qualité
 - . en améliorant les animations.
- d) développer le tourisme nautique de plaisance avec la création de nouveaux ports de plaisance et la conception du "plan nautique régional".
- e) mettre en place de véritables structures de commercialisation.

La qualité de l'environnement est la principale chance de la Corse et son premier atout touristique. Tout accroissement important du potentiel d'accueil doit être accompagné de la gestion et de la protection des milieux naturels, notamment les sites exceptionnels (Bonifacio, Porto, Restonica) et des zones humides sensibles. Un effort particulier devra d'ailleurs être fait dans le domaine de l'assainissement des communes littorales pour éviter toute pollution terrestre ou marine et maintenir la renommée des eaux de baignade en Corse.

D'autre part, les richesses culturelles de l'île, en particu-

lier son patrimoine pré-mégalithique, sont un atout touristique supplémentaire qu'il convient d'exploiter.

Enfin, la région souhaite développer un système télématique touristique qui aiderait à la circulation de l'information. De même une sensibilisation particulière des professionnels à la gestion informatisée sera pratiquée dans l'île.

7. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le contrat de plan Etat-région prévoit un effort particulier pour la protection et la reconstitution de la forêt corse.

Ces actions sont notamment orientées vers les investissements d'équipements forestiers pour permettre une politique efficace de repeuplement des zones incendiées, ainsi que vers une amélioration de la prévention des incendies.

Les opérations de débroussaillage ainsi que d'aménagement pastorale entrent dans le cadre des options retenues par les autorités régionales et feront l'objet de programmes annuels d'actions établis entre l'Etat, la région et le parc naturel régional et les départements.

8. CULTURE, SPORTS ET LOISIRS

8.1. Actions culturelles

Le contrat de plan visait à développer la création dramatique et musicale, notamment par l'installation d'un centre dramatique régional.

Il visait également à soutenir la production cinématographique et audiovisuelle.

Il s'efforçait enfin d'apporter une aide importante à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine de la Corse.

Les difficultés rencontrées pour atteindre ces objectifs conduiront à un réexamen des initiatives susceptibles d'aboutir à des réalisations effectives et utiles.

En particulier, la création d'une véritable cinémathèque et vidéothèque régionale est amorcée. De même, la réorganisation des actions d'enseignement artistique et la création de lieux de spectacle est indis-

pensable.

Enfin, l'achèvement des grands équipements muséographiques (Palais Fesh à Ajaccio, musée ethnographique à Corte,...) est indispensable.

8.2. Sports et loisirs

Un programme associant l'Etat, la région, les départements et les collectivités locales principales de l'île doit permettre de rattrapper les retards considérables pris par la Corse dans le domaine sportif.

Outre les équipements permettant des stages de perfectionnement pour athlètes, un effort d'équipement de centres d'accueil de jour, en particulier pour l'accès au domaine skiable, permettra de satisfaire les sportifs insulaires et d'apporter un complément d'équipements à finalité touristique.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Voici les prévisions d'investissement de l'Etat et des APUL jusqu'en 1990 par fonction.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	24,5	23,1	4,4	0,7	0,8
CULTURE VIE SOCIALE	9,8	9,5	9,4	10,3	12
SANTE (HORS CHR)	0	0,3	0,5	0,6	0,6
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,2	0,2	0,1	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	16,4	17,4	18,3	19,3	20,2
DEVELOPPEMENT RURAL	10,6	4,1	1,9	5,3	4,1
TRANSPORTS	91,1	94,3	97,2	100,2	103,4
ACTION ECONOMIQUE	10,4	4,2	0,1	2,7	2,8
SERVICES GENERAUX APU	29,2	37	37,7	39	39,1
TOTAL	192,3	189,9	169,6	178,2	183

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	25,6	27,1	29,1	30,1	31,5
CULTURE VIE SOCIALE	20,2	21	22,2	22,7	23,5
SANTE (HORS CHR)	6,9	7,4	8,2	9,1	10,6
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
LOGEMENT	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
DEVELOPPEMENT URBAIN	57,6	59,8	63	64,2	66
DEVELOPPEMENT RURAL	80,8	83,9	88,4	90,1	92,7
TRANSPORTS	63,1	65,7	69,3	70,7	72,8
ACTION ECONOMIQUE	2,8	2,8	2,9	2,9	2,9
SERVICES GENERAUX APU	36,1	37,7	40	41	42,4
TOTAL	294,3	306,6	324,4	331,9	343,6

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : CORSE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984-1985 ①	1986-1987 1988 ②	Total 1985-1988 ③-①-②	Moyenne par année ④-③/4	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	1,4	1,6	3,0	0,8	2,0
II - Formation de base	1,0	4,0	5,0	1,2	3,0
III - Adaptation des filières de formation	7,6	24,4	32,0	8,0	16,0
IV - Réseaux de transferts	1,5	5,5	7,0	1,8	4,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	-	5,0	5,0	1,2	4,0
VII - Les secteurs de politique économique	139,9	571,5	711,4	177,8	360,0
VIII - Aménagement spatial	0,3	4,7	5,0	1,2	4,0
IX - Tourisme	1,8	29,2	31,0	7,8	16,0
X - Gestion de l'environnement	-	17,5	17,5	4,4	10,0
XI - Culture, sports, loisirs	6,5	23,0	29,5	7,4	16,0
XII - Action sanitaire et sociale	8,6	19,2	27,8	7,0	15,0
Total général	168,6	705,6	874,2	218,6	450,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE. 1984 = 0

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

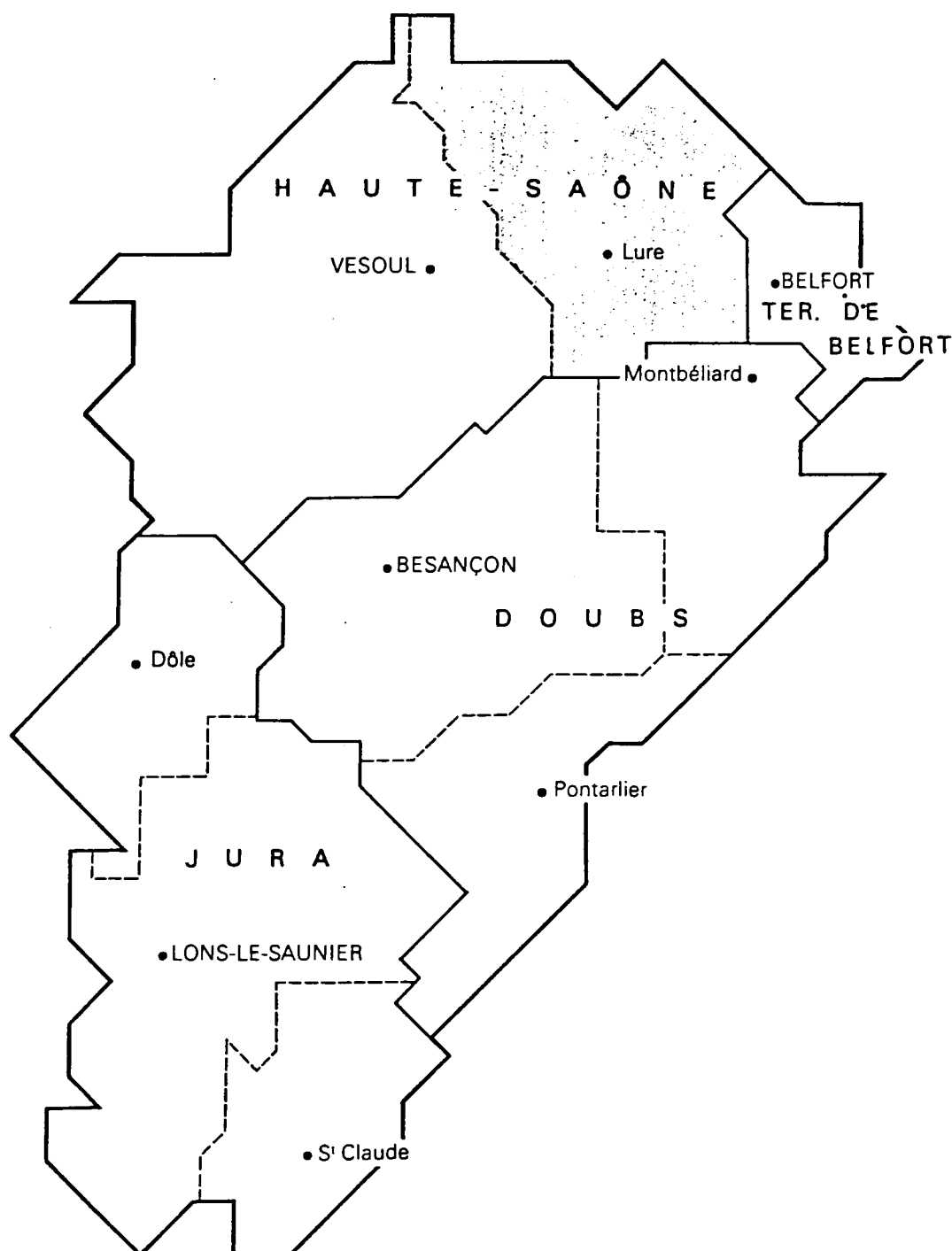
REGION : CORSE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984-1985 ①	1986-1987-1988 ②	Total 1984-1988 ③-①-②	Moyenne par année ④-③/4	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	-	1,5	1,5	0,4	2,0
II - Formation de base	-	5,0	5,0	1,2	3,0
III - Adaptation des filières de formation	1,0	17,2	18,2	4,6	10,0
IV - Réseaux de transferts	0,6	13,0	13,6	3,4	7,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	2,5	12,5	15,0	3,8	10,0
VII - Les secteurs de politique économique	33,2	108,2	141,4	35,3	75,0
VIII - Aménagement spatial	1,2	13,2	14,4	3,6	10,0
IX - Tourisme	0,7	40,3	41,0	10,2	20,0
X - Gestion de l'environnement	4,5	41,5	46,0	11,5	25,0
XI - Culture, sports, loisirs	2,0	20,1	22,1	5,5	12,0
XII - Action sanitaire et sociale	0,7	9,5	10,2	2,6	6,0
Total général	46,4	282,0	328,4	82,1	180,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE. 1984 = 0

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE FRANCHE-COMTÉ



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR - FRANCHE-COMTE</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Description générale de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		3
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		9
4. Bilan financier des actions passées		16
5. Le développement régional - Problèmes et conditions		21
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		24
1. Développement de la formation initiale et continue		24
2. Essor de l'enseignement supérieur et de la recherche		26
3. Modernisation des activités économiques		28
4. Renforcer l'axe Besançon - Montbéliard - Belfort		31
5. Valoriser les potentiels locaux		33
6. Développer les moyens de communication et d'échange		34
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		36
1. Promotion de l'emploi		36
2. Formation de base		36
3. Adaptation des filières de formation		38
4. Réseaux de transfert		39
5. Technopôles		40
6. Les politiques en faveur des entreprises		40
7. Les secteurs de politique économique		42
8. Aménagement spatial		43
9. Tourisme		44
10. Gestion de l'environnement		44
11. Culture - sports - loisirs		45
12. Action sanitaire et sociale		45
IV - RESSOURCES FINANCIERES		47

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1 - DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

La Franche-Comté est une région de dimension modeste. Elle rassemble quatre départements : le Territoire de Belfort, la Haute-Saône, le Jura et le Doubs. Ne représentant que 2,9% du territoire national, elle compte un peu plus d'un million d'habitants, soit 2% de la population française.

Activité traditionnelle, l'industrie a façonné son développement social : qualité des emplois, géographie urbaine, appareil de formation. Certaines activités industrielles remontent aux XVIIe et XVIIIe siècles, d'autres sont d'implantation plus récente. Parmi celles qui ont marqué l'histoire et la structure des emplois industriels de la Franche-Comté, on peut citer : la fabrication de verres et d'appareils optiques, de microscopes dans le Jura à Morez, de montres dans le Doubs, et l'implantation, dans le pays de Montbéliard, de l'automobile, de l'horlogerie par les familles Peugeot et Japy, de fonderies en Haute-Saône.

Malgré l'étendue du territoire rural l'importance de l'agriculture, au sein de l'ensemble des activités, ne diffère guère de la moyenne nationale. Toutefois, le caractère spécifique de cette agriculture (mono production laitière) et de l'appareil de transformation situé en aval (resté en marge des grandes restructurations du secteur agro-alimentaire) placent la Franche-Comté dans une situation particulière en regard des décisions communautaires visant à limiter le volume de la production laitière.

Les activités de services, et notamment les services marchands aux entreprises et les services financiers, sont fortement sous-représentées. De plus, leur potentiel de développement apparaît limité, sauf dans le domaine des activités touristiques.

Il convient enfin de s'attarder sur la situation géographique de la Franche-Comté, à proximité de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie.

La région entend favoriser ce potentiel en tant qu'axe de liaison et de rencontre entre :

- les deux grands pôles européens de développement technologique et économique que sont le sud de l'Allemagne et le bassin rhodanien,

- l'axe centre-européen stuttgart-Zurich-Bâle-Milan, d'une part, et Paris-Londre, d'autre part.

La situation frontalière avec la Suisse (la frontière est

longue de 220 km), constitue moins que dans le passé un facteur engendrant des flux importants de personnes, de capitaux ou d'idées. Néanmoins, le nombre de frontaliers (5 800 en 1986), bien que peu important comparativement aux régions voisines, représente une part non négligeable de l'offre de travail dans les agglomérations frontalières dont ils sont issus.

Industrielle et ouvrière au nord, agricole, rurale et artisanale au sud et à l'ouest, la Franche-Comté est une région dont l'identité s'est façonnée à travers une longue histoire, mais qui est aujourd'hui en pleine mutation.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de Franche-Comté de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982	(a)	(b)	(c)	67	16 202
1 084 000	+2,3	-1,8	+4,1	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	2	Variation de la population totale de 1975 à 1982:		
Part superficie nationale.....	2,9			
Densité: ratio Région/France.....	0,67			
	FRANCE.....	+3,07 %	REGION....	+4,1 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
FRANCHE-COMTE	463,4	0,83	41,6	52,4	33,8
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	1,96	0,74	0,97	0,99	0,97

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle 1983/85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	402,818	100	100	- 5 929	- 1,4	- 1,0
Agriculture	32,080	7,9	7,6	- 879	- 2,5	- 0,2
Industrie	143,946	35,7	24,8	- 9 123	- 5,6	- 2,8
B.C.G.A.	25,051	6,2	7,2	- 1 757	- 6,1	- 5,8
Commerce	41,222	10,2	12,0	- 391	- 0,9	- 1,0
Aut.tertiaire	160,519	40	48,4	+ 1 222	+ 0,7	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-1986
Région	7,85	9,1	+ 7,5
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
FRANCHE-COMTE	62 335	57 370	4,5	42,5	5,5	47,5
Ratio Rég/France	1,84 %	0,92	1	1,42	0,83	0,80

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
FRANCHE-COMTE	36,8	10,6	5,1
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

FRANCHE-COMTÉ

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Saldo naturel entre 1968 et 1975	Saldo naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Vesoul	178	1 684,3	72 593	43,1	2 231	1 735	4,4	5,2	1,1	2,6	10,1
Lure - Luxeuil	141	1 489,7	84 009	56,4	2 846	2 107	3,4	3,3	- 0,2	0,7	11,2
Belfort	100	609,4	131 999	216,6	6 411	5 204	8,2	3,0	2,8	- 1,0	11,3
Gray	128	1 445,4	40 010	27,7	1 149	250	0,3	- 2,0	- 2,6	- 2,6	9,9
Montbéliard	224	1 542,3	207 470	134,5	14 907	13 165	12,1	0,9	4,0	- 5,5	12,1
Dole	113	1 091,0	72 045	66,0	3 099	1 816	2,4	1,3	- 2,1	- 1,3	10,4
Besançon	313	2 452,4	219 972	89,7	15 769	12 290	10,7	3,5	2,5	- 2,3	10,1
Montceau	76	837,5	41 149	49,1	3 026	2 675	5,6	- 1,3	- 2,1	- 7,7	8,2
Revermont	74	670,3	26 006	38,8	264	- 27	- 2,6	1,3	- 3,6	1,4	7,8
Pontarlier	77	1 141,6	43 922	38,5	2 140	2 067	4,3	4,1	- 1,0	- 0,8	7,5
Lons-le-Saunier	219	1 647,6	75 588	45,9	1 153	- 96	1,7	1,7	0,1	1,8	6,3
Champagnole	66	587,7	22 710	38,6	1 180	932	5,9	1,8	0,3	- 2,4	7,2
Saint-Claude	71	1 002,6	46 596	46,5	1 490	1 208	4,5	2,6	1,1	0,0	5,4

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Démographie

Dans un contexte de crise de l'emploi, le niveau et l'évolution du chômage restent contenu grâce à la mobilité géographique des actifs. Les estimations du solde migratoire définitif des actifs, établies par l'INSEE, laissent apparaître une très nette détérioration de ce solde; si les mesures visant au retour dans leur pays d'origine des travailleurs étrangers participent à ce mouvement, elles sont loin d'expliquer toute son ampleur.

Ces tendances ne sont pas sans conséquence pour le devenir de la région puisque, comme ailleurs, ce sont les actifs jeunes (25-35 ans) et qualifiés (35% des migrants, entre 1975 et 1982, ont un niveau de formation égal ou supérieur au baccalauréat contre 11% pour les sédentaires) qui sont les plus mobiles.

2.3. Population active et emploi

Les trois activités industrielles les plus représentées (automobile et transports terrestres, construction mécanique, matériel électrique et électronique) représentent 55% de l'emploi industriel. Si l'on ajoute la fonderie et le travail des métaux d'une part, et le secteur bois-ameublement d'autre part, 75% des emplois de l'industrie sont ainsi regroupés.

Cette activité industrielle est elle-même fortement concentrée dans quelques zones d'emploi, spécialisées dans un nombre restreint de secteurs :

BASSIN d'EMPLOI	Industrie (hors BTP) emploi total	Part des trois secteurs dominants dans l'emploi industriel			Total des 3 secteurs
		1	2	3	
Lure-Luxeuil	43,5 %	BOIS-MEUBLES 24,4	TEXTILE-HABILL. 21,9	FONDERIE 20,8	67,1
Belfort	38,0	MATER. ELECTRIQUE 65,6	FONDERIE 11,3	MECANIQUE 5,0	81,9
Montbéliard	58,0	AUTOMOBILE 77,5	FONDERIE 5,9	MAT. ELECTRONIQUE 5,1	88,5
Morteau	40,7	MECANIQUE 75,4	FONDERIE 7,3	AUTOMOBILE 5,5	88,2
Saint-Claude	51,7	MECANIQUE 30,4	BOIS-MEUBLES 26,7	CAOUTCHOUC-PLAST 20,6	77,7

La spécialisation très marquée du secteur industriel a conduit à une évolution atypique par rapport à la moyenne nationale : l'activité est restée soutenue jusqu'en 1978, mais depuis lors, la crise économique a atteint très directement la région. Entre 1983 et 1985 la diminution des emplois industriels salariés est très importante, comparée à la moyenne nationale. Si l'on mesure cette diminution en 1979 et en 1985, la Franche-Comté connaît la décroissance la plus forte de toutes les régions françaises : - 19,5%.

Compte tenu des tendances affectant le secteur industriel, l'évolution récente de l'emploi salarié total est également très négative; l'évolution de l'emploi dans les services n'a pu compenser celle du secteur productif.

De même, la sous-représentation du secteur tertiaire et en particulier des activités de services de haut niveau conduisent à une structure des emplois très défavorable.

Globalement, le pourcentage de cadres supérieurs et techniques de la production et des services est le plus faible de toutes les régions et celle des ouvriers le plus fort.

Si en moyenne nationale moins de 1 salarié (homme ou femme) sur 5 est ouvrier sans qualification, ce rapport atteint 1 sur 3 en Franche-Comté (1 sur 3,5 pour les actifs et 2 sur 5 pour les actives).

2.4. Le dispositif régional de formation

2.4.1. *La formation initiale*

Comme dans l'ensemble des régions de "l'arc nord-est", l'enseignement technique, court notamment, est surreprésenté en Franche-Comté.

Les formations dispensées dans l'enseignement technique portent encore la marque de l'histoire économique régionale, malgré les efforts réalisés depuis plusieurs années :

- place de l'enseignement de la mécanique (80% des effectifs "industriels" dans le technique court en 1984-1985 et 65% dans le technique long), l'électronique par exemple ne représentant que 9% des effectifs industriels,
- la filière secrétariat-comptabilité concerne 43% des effectifs "tertiaires" dans le technique court et 77% dans le technique long,
- la préparation aux métiers peu qualifiés prédomine dans les formations de type industriel.

2.4.2. L'enseignement supérieur

Les considérations précédentes trouvent également leur traduction dans le faible niveau de l'offre d'enseignement supérieur.

La Franche-Comté représente 2,1% de l'ensemble du pays pour les tranches d'âge correspondant à ce niveau de formation. Mais seulement 1,3% du total national des étudiants y réside. Ce pourcentage varie comme suit, selon le type de formation :

- effectifs universitaires : 1,2% (1,1% pour les filières concernant les sciences exactes),
- classes préparatoires aux grandes écoles et écoles d'ingénieurs 1,25%,
- IUT et sections de techniciens supérieurs 2%.

2.4.3. La formation continue

Outre les actions de formation continue prises en charge par l'Etat et la région, il importe de s'attarder sur l'effort de formation réalisé par les entreprises.

Une analyse portant sur 93% des entreprises régionales qui représentent 136 000 salariés (sur 260 000 que compte la région) montre que les dépenses consenties se sont élevées à 154 millions de francs et ont permis de former 16 812 stagiaires, soit 12 % des salariés de ces entreprises, ce pourcentage s'élevant à 23 % en moyenne nationale (en 1983, la durée moyenne des stages à toutefois été de 62 h dans la région, chiffre supérieur à celui obtenu au plan national qui est de 48 h).

Le taux de participation financière des entreprises représente 1,54% des dépenses salariales, chiffre supérieur à l'obligation légale (1,1%), mais inférieur à la moyenne nationale qui est de 2,03%.

La répartition des dépenses effectuées montre que celles-ci ont été consacrées pour 5% au fonctionnement de stages organisés dans l'entreprise, contre 15% en moyenne nationale. Les versements à des fonds d'assurance formation représentent 20% des volumes financiers concernés contre 8% au niveau national.

Bien que les analyses statistiques effectuées écartent du champ d'investigation les grandes entreprises régionales (Peugeot, Alsthom, Bull notamment), il semble bien que les entreprises régionales consacrent à la formation professionnelle des dépenses inférieures à la moyenne nationale.

Cette situation est préoccupante eu égard aux constats précédemment établis.

Pour compléter ces analyses et fournir des ordres de grandeur, une étude réalisée début 1986 et concernant 180 entreprises localisées dans le département du Doubs, des secteurs de la métallurgie, mécanique et horlogerie, donne les résultats suivants :

- ces 180 entreprises représentent un effectif de 15 000 salariés,
- parmi ceux-ci, 10 000 sont composés d'emplois d'OS ou d'OP1,
- compte tenu de l'évolution nécessaire de la nature de ces emplois (automatisation, modifications du procès de production), ce sont 7 000 personnes qui sont directement concernées, dans les années à venir, par une mutation profonde de leur poste de travail et donc par des mesures de formation et de requalification qui devraient être prises dès maintenant si les entreprises ont la volonté de se hisser à un niveau technologique concurrentiel.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

L'analyse des caractéristiques de l'évolution socio économique récente de la Franche-Comté a déjà montré l'existence de déséquilibres globaux dans les domaines de l'emploi, de la valeur ajoutée et des niveaux de formation.

A ces constats il faut ajouter les déséquilibres géographiques et les problèmes d'infrastructure. Le contraste est, en effet, important entre les zones rurales où l'activité agricole prédomine qui couvrent la plus grande part de la région, les zones d'emploi du haut Jura caractérisées par leur tissu d'entreprises de petite taille et par des taux de chômage de moitié inférieurs à la moyenne nationale, ou encore le nord-Franche-Comté dominé par la grande industrie, où les formes urbaines sont marquées par les quartiers d'habitat social, et qui présente une situation du marché du travail nettement défavorable.

3.1. Les déséquilibres géographiques

3.1.1. *L'axe du Doubs*

a) Le nord Franche-Comté désigne la zone géographique répartie sur trois départements (Haute-Saône, Doubs, Territoire de Belfort) et composée des agglomérations élargies de Montbéliard, de Belfort et de Héricourt.

Cette zone constitue le principal pôle démographique, urbain et économique de la région qui, sur 15 % du territoire, regroupe 31,2 % de la population (340 000 habitants) et 43,7 % de l'emploi industriel.

La situation industrielle de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard-Héricourt est marquée par la présence de trois grands groupes (Peugeot société anonyme, Alsthom, machines Bull) et par un tissu de PMI dont

l'activité est largement orientée vers la sous-traitance, notamment automobile.

De 1982 à 1985, le nord Franche-Comté, et tout particulièrement la zone de Montbéliard, ont supporté 65% des pertes d'emplois industriels de la région.

Pour la seule construction automobile, la chute de l'emploi sur 5 ans, de 1980 à 1984, est de 31%, les effectifs salariés permanents et intérimaires passant de 42 000 en 1979 à 29 000 en fin 1984.

Le mouvement s'est poursuivi en 1985 puisque, sur l'année, plus de 1 500 aides au retour, dans le cadre des conventions ONI (office national d'immigration) ont été décidées; en tenant compte des familles, ce sont ainsi 6 000 personnes qui ont définitivement quitté la zone.

Une nouvelle convention avec l'ONI a été conclue en 1986.

Le tissu industriel de sous-traitants est directement atteint par une évolution qui se concrétise par une diminution globale du marché (rapatriement au sein des groupes automobiles) et de nouvelles relations avec les donneurs d'ordre (saut technologique, assurance-qualité) qui bouleversent les normes habituelles de production.

Redoublant la crise de l'emploi, la crise urbaine frappe tout particulièrement le pays de Montbéliard où ont été localisés, depuis plus de 20 ans, les "grands ensembles" dont on connaît les difficultés dans de nombreuses agglomérations.

La manifestation la plus tangible de ces problèmes est constituée par la part croissante de logements vacants qui atteint, sur le pays de Montbéliard, 8% de l'ensemble du parc et plus de 15% du parc locatif social.

Ces moyennes signifient que, dans certains quartiers, plus du tiers des logements est durablement inoccupé.

Il ne faut pas pour autant sous-estimer le potentiel que cette zone constitue pour la région à condition qu'une vigoureuse modernisation des entreprises se développe et que les efforts portés sur la formation, initiale (secondaire et supérieure) et continue, soient démultipliés en regard de la situation des dix dernières années.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrivent les programmes d'investissements (environ 5 milliards de francs dans les prochaines années) et de formation que la société Peugeot a engagés. La puissance publique (Etat et collectivités territoriales), consciente de l'enjeu, participe à ce processus.

b) La zone de Besançon, la capitale régionale, fut aussi, pendant des décennies, la capitale nationale de l'horlogerie de petit vo-

lume dont la production est historiquement concentrée à Besançon et dans le haut Doubs. Les emplois de la branche occupent maintenant, dans la région, moins de 9 000 salariés (90 % de l'emploi et de la production française).

Le développement des activités de services publics dans le secteur administratif (services régionaux de l'Etat, collectivités territoriales) et de la santé, ainsi que la politique volontaire de réindustrialisation menée conjointement par la Ville et la chambre de commerce et d'industrie du Doubs, a permis de limiter les effets sur l'emploi de la crise horlogère et de la fermeture, en 1982, du principal établissement industriel bisontin (Rhodiaceta) dans une ville de 120 000 habitants.

Besançon est le siège de l'université de Franche-Comté (de taille modeste avec 12 000 étudiants) et, à ce titre, regroupe l'essentiel des activités de recherche publique de la région, l'implantation des grands organismes étant pour sa part limitée. Le CNRS, par exemple, ne compte en Franche-Comté que 0,37 % de l'ensemble des personnels du centre et a affecté dans la région, en 1984, 0,25 % de ses financements destinés aux surcoûts de programme.

Dans ce contexte, aux potentialités apparemment peu développées, il y a lieu toutefois d'insister sur les perspectives du secteur des microtechniques.

Le terme de microtechniques recouvre les activités qui, issues de l'histoire horlogère, allient les compétences traditionnelles, en micromécanique et en technique de mesure du temps, aux technologies les plus avancées et notamment l'électronique.

Il s'agit donc, tout à la fois, de concevoir et de produire les appareils de chronométrie les plus évolués (applications temps-fréquence), les pièces mécaniques nécessaires à l'industrie électronique avec les normes de productivité et de qualité qui s'attachent à cette branche ainsi que les machines adaptées à ces productions.

Pour l'essentiel, par conversion progressive, Besançon dispose d'atouts importants pour s'imposer comme un pôle de spécialité dans ces domaines puisqu'y sont concentrés :

- des laboratoires de recherche de renom international (le secteur de recherche "microtechniques et sciences pour l'ingénierie" est de loin, avec 250 chercheurs, le plus important de la région),
- des établissements de formation secondaire et supérieure (école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques),
- des activités industrielles, françaises ou étrangères,
- quelques sociétés de services et un centre technique, le CETEHOR, dont le champ d'intervention, en voie de redéploiement, est d'ores et déjà plus large que son intitulé ne l'indique.

Enfin, il faut souligner que le versant suisse (région de Neuchâtel-Lausanne) de la Franche-Comté, bien qu'en situation de moindre

développement par rapport aux agglomérations de Bâle, de Zurich et de Genève, développe de son côté une politique volontaire en direction des secteurs de la micro électronique et des microtechniques.

Globalement, tous les éléments apparaissent disposés pour que le secteur des microtechniques constitue un pôle de développement technologique; il reste néanmoins à organiser, coordonner, renforcer les divers pans de cet ensemble afin qu'une réelle dynamique puisse se faire jour. C'est en ce sens qu'il faut replacer la volonté de la direction générale du CNRS de constituer un institut des microtechniques à Besançon.

3.1.2. *Le haut Jura*

Le haut Jura dispose de bassins industriels actifs et anciens dans les domaines de la lunetterie (Morez), de la deuxième transformation du bois, des plastiques, du jouet (Saint-Claude et Moirans-en-Montagne), du meuble (Champagnole).

Ces zones disposent d'atouts traditionnels et notamment de relations adaptées entre l'activité dominante, le système de formation..., qui les placent encore aujourd'hui à l'écart des difficultés que connaissent de très nombreuses zones d'emplois. Les taux de chômage, en particulier, s'élèvent en octobre 1985 à 8,3 % pour la zone de Lons-Le-Saunier - Champagnole et à 5,7 % pour celle de Saint-Claude (7,6 % et 4,1 % respectivement pour les femmes et pour les hommes).

Les fondements de l'activité de ces bassins sont constitués par des industries manufacturières, le plus souvent de petite taille, caractère conférant une certaine adaptabilité à ce tissu d'entreprises et pour certaines (lunetterie notamment) orientées, de longue date, vers les marchés extérieurs.

Toutefois, les transformations affectant les marchés (grande distribution pour le meuble par exemple), le repli sur le haut de gamme en réponse à l'offre internationale concurrente (lunetterie), l'automatisation et la flexibilité de la production dans tous les cas, constituent des facteurs de fragilisation qui pourraient faire sentir leurs effets brutalement et à brève échéance, comme dans le cas du meuble et d'une partie de l'industrie du jouet.

S'agissant d'activités localisées en montagne, significatives en volume et qui représentent souvent une proportion importante de la production nationale dans leur branche, il y a lieu, les concernant, de mettre en oeuvre des politiques de modernisation et de développement mobilisant l'ensemble des moyens d'intervention disponibles, en les adaptant aux contextes locaux spécifiques dans lesquels ces activités sont insérées.

3.2. L'espace rural

3.2.1. La situation de l'agriculture

Avec près de 35 000 actifs, l'agriculture franc-comtoise occupe 8,2 % de la population active régionale. Cette main-d'oeuvre se répartit dans 20 700 exploitations environ, d'une taille nettement supérieure à la moyenne nationale (32,6 ha contre 26,9 ha). Cette taille permet de compenser en partie les handicaps naturels qui affectent la région. En effet :

- 26 % de la surface agricole utile (SAU) est classée en zone de montagne,
- 16 % en zone de piémont,
- 48 % en zone défavorisée simple,
- 10 % seulement n'ont pas justifié à ce jour un classement supérieur.

Cette situation explique l'importance des prairies permanentes (68 % de la SAU) et la spécialisation laitière de la région : les exploitations à orientation laitière dominante occupent plus de 80 % de la surface agricole utile et réalisent 80 % environ de la production agricole finale. Le lait, à lui seul, représente 45 % de cette production finale.

Ces exploitations se caractérisent par une mise en valeur assez extensive des surfaces fourragères et un troupeau de taille nettement supérieure à la moyenne française, composé de vaches à bonne productivité laitière (plus de 4 000 litres par vache et par an).

En 1985, ces exploitations ont livré en moyenne 105 000 litres de lait, contre 72 200 litres au niveau national, la production régionale s'établissant à 1 191 000 tonnes.

Bien qu'assurant moins de 4,5 % de la production laitière nationale, la Franche-Comté possède environ 30 % du nombre total d'établissements de transformation installés en France. Cette atomisation, qui peut constituer un facteur de fragilité pour la filière, s'explique notamment par le fait que, dans une grande proportion, ces ateliers transforment directement le lait cru. Plus de 90 % du lait collecté est transformé en fromages à pâte pressée cuite (37 000 tonnes de comté et 43 500 tonnes d'emmental).

Grâce notamment à la bonne valorisation du lait, le revenu agricole franc-comtois est proche de la moyenne nationale. Il faut signaler toutefois que la situation du département du Doubs est nettement plus favorable que celle des autres départements de la région.

Cependant, l'agriculture régionale est confrontée aujourd'hui à des problèmes délicats : Les possibilités de reconversions des exploitations apparaissent très limitées :

- la sole céréalière a progressé nettement sur la bordure ouest de la région du fait de la reconversion de grandes exploitations. Toutefois, la rentabilité de ces dernières apparaît très précaire en raison de la variabilité des rendements qui restent très dépendants des con-

ditions climatiques et de la baisse du prix des céréales,

- la situation des quelques exploitations reconverties vers une production de viande bovine intensive est à peu près identique : celles-ci ont à subir des rendements fluctuants (notamment en maïs) dans une conjoncture difficile,

- enfin, l'intensification des systèmes de production se heurte à l'importance des charges fixes liées à des prélèvements obligatoires calculés en fonction du revenu cadastral (impôts fonciers, cotisations sociales) et permet difficilement le développement de certaines productions (bovins allaitants, ovins...).

Dans ces conditions, l'avenir de l'agriculture franc-comtoise repose essentiellement sur l'économie laitière. Il est évident que les contraintes résultant de la politique de maîtrise de la production pèsent lourdement sur ce secteur qui a assuré son maintien grâce à des gains de productivité et à une croissance modérée de la production (1,8 % par an au cours de la période 1970-1983). La diminution de la production imposée par la réglementation européenne, malgré les allègements consentis aux zones de montagne, et la précarité des reconversions hypothèquent l'avenir du secteur.

3.2.2. *Le potentiel de développement touristique*

La géographie régionale est propice à la pratique d'un tourisme de pleine nature d'été comme d'hiver et il y a là, sans conteste, une opportunité certaine de développement.

L'activité touristique (les emplois offerts par ce secteur sont évalués à 8 000 dont 2 000 à temps partiel ou saisonniers) est en effet une réalité, mais, à l'exception de deux zones relativement fortes, elle reste à l'échelle du milieu rural qui l'a secrétée, la prédominance de la petite hôtellerie familiale l'atteste.

Pourtant, appuyée sur une activité hivernale porteuse, le ski de fond (le domaine skiable nordique franc-comtois, qui s'étend sur près de 3 700 km², représente 50 % du potentiel national), l'offre touristique régionale peut être complétée par des activités d'été diversifiées (randonnée, canoë...) permettant de rentabiliser les équipements sur une période longue d'utilisation.

Il apparaît, en conséquence, nécessaire, pour valoriser le potentiel d'avantages comparatifs dont dispose la région, de procéder concomitamment :

- à la création d'hébergements nouveaux,
- à la réalisation des équipements nécessaires à la pratique du ski de fond et au développement des personnels, formés, d'encadrement,
- à l'organisation des acteurs du tourisme en vue de la définition et de la promotion d'une offre structurée.

Enjeu s'intégrant très directement à l'intérêt national, la croissance des activités touristiques dans le massif du Jura pourrait éga-

lement constituer un levier important pour le développement local par l'association étroite aux actions déjà engagées (contrats de zones nordiques, projets d'équipements d'hébergement...) des services existants (hôtellerie - restauration...) et des centres urbains situés pour l'essentiel à proximité immédiate des zones de fréquentation touristique.

3.3. Les infrastructures de communication

3.3.1. *Le réseau routier*

La réalisation de l'autoroute A 36 qui traverse la région sur 155 km du nord-est au sud-ouest a permis que soit assurée une bonne liaison routière entre la Franche-Comté (agglomérations de Dole, Besançon, Montbéliard, Belfort) et l'Alsace et, au-delà, l'Allemagne d'une part, la vallée du Rhône et Paris d'autre part.

Il n'en est pas de même pour les relations nord-sud. Si des améliorations ont été apportées depuis 1983-84 grâce aux financements engagés dans le cadre du contrat de plan, il n'en reste pas moins que les opérations réalisées au titre de ces programmes, comme dans celui des programmes antérieurs, bien que situées sur des axes prioritaires et apportant au moment de leur réalisation une solution réelle aux difficultés de circulation rencontrées, ne représentent pas vraiment un plan d'ensemble global d'amélioration de la voirie nationale en Franche-Comté et que leur étalement dans le temps masque leur cohérence.

Il est donc nécessaire qu'un programme ambitieux qui devra s'étendre sur une dizaine d'années soit mis en oeuvre. C'est en effet la qualité des liaisons internationales (avec la Suisse, le sud de l'Allemagne et l'Italie), interrégionales et intrarégionales qui est en jeu.

Le programme concerne en premier chef :

- la RN 57 entre la Lorraine et la frontière suisse en liaison avec les importants travaux en cours menés par les autorités helvétiques entre Chavornay et Vallorbe,
- la RN 19 en liaison également avec les travaux qui doivent démarrer prochainement de la Transjurane suisse,
- la RN 83 entre Besançon et la limite de l'Ain.

3.3.2. *Les liaisons ferroviaires*

Les liaisons avec Paris (nord-sud) : En 1981 d'abord, puis en 1983 sous sa forme définitive, l'événement fut évidemment l'arrivée du TGV qui apporta, essentiellement pour les villes du sud de la région, une amélioration indiscutable dans leur relation avec Paris.

Besançon notamment a vu son accès à la capitale sensiblement amélioré :

- temps de parcours : avant TGV 3 h 40, avec TGV 2 h 30,
- nombre de relations Besançon-Paris : 10 allers-retours.

Toutefois, ces améliorations sensibles ont, par contrecoup, mis en lumière la situation relativement médiocre des villes du nord de la région pour qui les relations logiques avec la capitale s'effectuent par la ligne Paris-Bâle.

Les liaisons sud-ouest - nord-est : Il subsiste, sur la liaison Lyon-Strasbourg, un tronçon de 117 km (Francois - Saint-Amour) totalement localisé en Franche-Comté qui n'est pas encore électrifié. Le gain de temps et de confort pour le transport de passagers que l'électrification de ce tronçon procurerait sur l'ensemble de la liaison se double d'un intérêt économique évident pour le trafic ferroviaire de marchandises, obligé pour le moment d'effectuer un détour de plus de 50 km via Dijon. Ce dernier aspect trouve toute son importance avec l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté économique européenne et l'amplification qui en résulte déjà des relations entre la péninsule Ibérique, l'est de la France, l'Allemagne et le Benelux.

La liaison Franche-Comté - Suisse : Les liaisons ferroviaires du Jura suisse avec la France restent handicapées par l'absence d'électrification d'un tronçon de 22 km entre Belfort et Delle.

3.3.3. Les liaisons aériennes

La Franche-Comté compte deux aérodromes à vocation régionale, équipés pour les procédures d'approche aux instruments et dotés d'un service de contrôle assuré par des contrôleurs de l'Etat :

- Belfort-Fontaine dont l'activité essentielle est la ligne régulière Belfort-Paris et un service de fret,

- Dole-Tavaux dont l'activité essentielle est l'aviation d'affaires et les vols charters ainsi que l'aviation légère (aéro-club basé).

L'activité de ces aérodromes reste modeste. Le développement de liaisons aériennes rapides constitueraient un atout pour les entreprises régionales, mais il est rendu difficile en raison de la relative proximité des grands aérodromes internationaux de Bâle-Mulhouse, de Lyon, voire de Genève ou de Paris.

4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSES

4.1. L'Etat et les administrations publiques locales

Le bilan financier des investissements de l'Etat et des APUL, de 1981 à 1985, est présenté dans les tableaux ci-après. (source BIPE)

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	76,6	43,9	41,6	43,5	40
CULTURE VIE SOCIALE	11,8	15,5	7,3	17	22
SANTE (HORS CHR)	78,7	62,4	14	0,7	0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,4	0,4	0,1	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	26,3	12,4	19,6	17,2	15
DEVELOPPEMENT RURAL	2,7	1,8	1,3	2	2
TRANSPORTS	56,5	29,1	26,1	73,4	100
ACTION ECONOMIQUE	24,4	13,3	12,5	12,6	17
SERVICES GENERAUX APU	70,6	10,8	22,8	43,2	32
TOTAL	348	189,6	145,3	209,7	228

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL(en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	115	128,3	134,8	117,4	156,3
CULTURE VIE SOCIALE	190,8	229,8	195,7	207,8	226,8
SANTE (HORS CHR)	106,5	140	141,8	124,6	127,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	41	59,3	45,3	43,8	50,5
LOGEMENT	369,3	464,1	531,5	423,4	551,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	359,7	387,8	349,2	257,2	413,1
DEVELOPPEMENT RURAL	376,9	384,3	370,8	379,4	453,3
TRANSPORTS	242,6	310,6	375,5	360,7	399,2
ACTION ECONOMIQUE	114,7	83,5	114,3	133,9	144
SERVICES GENERAUX APU	190,2	204,4	203,7	261,4	285,7
TOTAL	2106,7	2392,1	2462,6	2369,6	2808,3

Le détail des postes se retrouve dans les tableaux suivants.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		FRANCHE COMTE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	10.2	2.1	7.8	6.0	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.0	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	62.0	39.0	32.9	33.5	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.1	0.2	0.1	0.0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	4.3	2.6	0.8	4.0	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	76.6	43.9	41.6	43.5	
CULTURE	11.1	12.0	6.8	14.9	
SPORTS-LOISIRS	0.7	3.5	0.5	2.1	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	11.8	15.5	7.3	17.0	
3 TOTAL SANTE hors CHR	78.7	62.4	14.0	0.7	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
5 TOTAL LOGEMENT	0.4	0.4	0.1	0.1	
SERVICES COMMUNS	4.7	2.6	1.8	1.0	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0	
VOIRIE URBAINE	21.4	9.3	17.6	15.8	
AMENAGEMENT URBAIN	0.2	0.5	0.2	0.4	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	26.3	12.4	19.6	17.2	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.1	0.0	0.0	
EAU ASSAINISSEMENT	0.2	0.3	0.1	0.1	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AMENAGEMENT RURAL	0.8	0.6	0.4	0.2	
AMENAGEMENT EAUX	0.1	0.2	0.1	0.1	
ANTI-POLLUTION	0.9	0.4	0.4	1.5	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.7	0.2	0.3	0.1	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	2.7	1.8	1.3	2.0	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.0	0.0	0.1	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	50.1	25.8	23.5	70.6	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	5.8	3.0	2.3	0.8	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.6	0.3	0.3	1.9	
8 TOTAL TRANSPORTS	56.5	29.1	26.1	73.4	
SERVICES COMMUNS	5.7	1.3	3.6	6.2	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	18.7	12.0	8.9	6.4	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	24.4	13.3	12.5	12.6	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	70.6	10.8	22.8	43.2	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	348.0	189.6	145.3	209.7	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	348.0	189.6	145.3	209.7	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		FRANCHE-COMTE			
UNITE: K F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	2.4	0.4	0.7	0.1	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	63.7	70.0	69.1	91.7	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	33.5	36.2	50.4	76.7	
ENSEIGNEMENT CONTINU	2.7	1.8	2.0	2.7	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12.7	19.9	12.6	6.2	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	115.0	128.3	134.8	177.4	
CULTURE	43.8	48.7	47.4	51.3	
SPORTS-LOISIRS	147.0	181.1	148.3	156.5	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	190.8	229.8	195.7	207.8	
3 TOTAL SANTE hors CHR	106.5	140.0	141.8	124.6	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	41.0	59.3	45.3	43.8	
5 TOTAL LOGEMENT	369.3	464.1	531.5	423.4	
SERVICES COMMUNS	9.5	12.6	7.6	9.1	
RESEAUX ET SERVICES	103.7	117.0	155.2	96.8	
TRANSPORTS COLLECTIFS	22.3	62.0	43.9	30.2	
VOIRIE URBAINE	161.6	128.3	60.6	72.2	
AMENAGEMENT URBAIN	62.6	67.9	81.9	48.9	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	359.7	387.8	349.2	257.2	
SERVICES COMMUNS	0.0	0.7	1.1	1.2	
EAU ASSAINISSEMENT	191.1	184.7	179.5	178.9	
RESEAUX SERVICES AUTRES	75.3	93.5	88.9	100.0	
AMENAGEMENT RURAL	82.4	79.5	75.2	63.3	
AMENAGEMENT EAUX	6.3	7.6	8.3	9.3	
ANTI-POLLUTION	11.4	15.1	16.8	22.5	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	10.4	3.2	1.0	4.2	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	376.9	384.3	370.8	379.4	
SERVICES COMMUNS	10.8	2.1	0.3	6.1	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	228.2	307.2	372.5	354.1	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	2.8	0.6	1.5	0.4	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0.8	0.7	1.2	0.1	
8 TOTAL TRANSPORTS	242.6	310.6	375.5	360.7	
SERVICES COMMUNS	48.4	22.7	49.3	48.8	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	62.3	59.1	52.8	64.8	
ENERGIE	0.4	0.2	6.8	15.1	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.2	0.2	2.3	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	3.6	1.3	5.2	2.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.9	
BTP	0.0	0.0	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	114.7	83.5	114.3	133.9	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	190.2	204.4	203.7	261.4	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.C.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	2106.7	2392.1	2462.6	2369.6	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	2106.7	2392.1	2462.6	2369.6	

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Primes d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	12	14	5	7
Montant de la PAT	8,593	11,913	7,917	7,682
Investissements (millions de francs)	70,498	106,466	90,477	48,640
Emplois prévus	1 045	457	314	346

Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs).

1984 : 9 305
 1985 : 6 500
 1986 : 8 000

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Franche-Comté se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	0,1	-
FEOGA	0,7	-
BEI-NIC	49,6	19,3
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT REGIONAL : PROBLEMES ET CONDITIONS5.1. Prévisions d'emploi

Les prévisions concernant le volume de l'emploi et de la population active à l'horizon 1990 (prévision INSEE - BIPE) confirment une tendance à la baisse de l'emploi industriel et agricole insuffisamment compensée par une légère croissance des services.

Evolution de l'emploi par grands secteurs d'activités

	Agriculture	Industrie	BCGA	Services	Total
1982 (RPG)	34 750	156 200	29 100	197 550	417 600
1990	28 200	128 900	24 200	208 500	389 700
Variation	- 19%	-17,5 %	-16,8 %	+ 5,5 %	- 6,7 %

L'évolution de la population active résidente en Franche-Comté -- dans l'hypothèse d'un maintien du solde migratoire au rythme constaté entre 1975 et 1982 -- est estimée à + 2,6 % pour les hommes et à + 13,7 % pour les femmes, soit une progression totale de 6,3 %.

Ces données prévisionnelles appellent les remarques suivantes :

- s'il n'est pas possible, compte tenu des hypothèses de projection retenues par l'INSEE, d'évaluer la progression du taux de chômage proprement dit, on ne peut que constater la valeur fortement croissante du rapport entre l'offre de travail (population active au sens du recensement) et l'offre d'emploi. Ce rapport était de 111 en 1982 et passerait à 126,5 en 1990,

- cet écart pourrait se trouver en partie masqué par des mesures spécifiques ou par, nous l'avons souligné, une tendance nettement plus marquée à l'émigration. Il n'en reste pas moins que les effets pervers pour le développement régional d'une telle tendance qui concerne massivement les actifs jeunes et qualifiés s'en trouveraient renforcés.

Des prévisions du même type ont été réalisées par l'INSEE sur le nord de la Franche-Comté, mais en introduisant, afin de se rapprocher de la réalité, les mouvements migratoires effectivement constatés de 1982 à 1985 et notamment les "retours au pays".

Pour ce qui concerne l'emploi, des évolutions tendanciennes pour l'agriculture et les services (évolutions modulées par les constats portant sur les tendances prévisibles dans les services publics) et des évolutions probables intégrant les faits connus aujourd'hui (les projets de conventions ONI, conventions FNE en cours de négociation...) pour l'in-

dustrie ont été retenues.

La synthèse de ces perspectives est présentée ci-dessous sur l'ensemble du nord Franche-Comté afin notamment de donner l'effet des migrations alternantes, importantes entre les bassins de Montbéliard et de Belfort.

	Compte de l'emploi 85-90 sur le nord Franche-Comté
Evolution de la population active due aux évolutions démographiques et des taux d'activité	+ 10 095
Solde migratoire d'actifs	- 8 615
Evolution de la population active résidente	+ 1 480
Evolution de l'emploi	- 10 320
Evolution du chômage	+ 11 800

Cette évaluation, de caractère théorique, fixe des ordres de grandeurs, compte tenu d'évolutions économiques envisageables, et en particulier, l'ampleur des phénomènes migratoires et d'accroissement du chômage qui en résulte.

Le taux de chômage, dans l'hypothèse retenue d'un maintien tendanciel de l'émigration (intégrant néanmoins les retours au pays des années 1984, 1985 et 1986), atteindrait, en 1990, 17,5 % (environ 26 400 chômeurs sur 152 140 actifs) sur une zone représentant une population totale de l'ordre de 340 000 habitants, c'est-à-dire la taille d'un département français moyen (pour rester en Franche-Comté, le Jura compte 242 000 habitants et la Haute-Saône 232 000). Ce taux se trouverait évidemment diminué dans l'hypothèse d'une amplification de l'émigration, le niveau atteint par la projection étant toutefois déjà très important.

5.2. Conditions de développement

Les orientations du plan régional ont retenu le principe que le développement de la Franche-Comté se fasse dans des conditions de promotion de tout le territoire régional.

Ce principe s'appuie sur la volonté de parvenir à une irrigation de l'ensemble de la région par les divers moyens de communication, de mettre en place une dynamique territoriale par zone d'emploi, de com-

forter le principal espace urbain et économique de Franche-Comté, c'est-à-dire l'axe Besançon-Montbéliard-Belfort qui s'étend, au-delà de la région, en Alsace, jusqu'à l'agglomération de Mulhouse.

Cet axe, long d'une centaine de kilomètres, relie les trois principales agglomérations franc-comtoises. Il représente 52 % de la population régionale, 51 % de l'emploi total, près de 59 % de l'emploi industriel salarié (hors BTP) régional et 54 % de l'emploi dans les services.

C'est aussi là que sont localisées l'intégralité des établissements d'enseignement supérieur, de recherche publique et la quasi totalité des équipes de recherche-développement du secteur concurrentiel.

Dès lors, le développement de la région dépendra, à l'avenir, de sa capacité à combiner plusieurs approches que l'on retrouve dans les objectifs définis au chapitre suivant. Il s'agit :

- de s'appuyer sur les points forts de l'économie et de l'espace régionaux,

- de renouveler et de moderniser les éléments les plus déterminants pour la Franche-Comté qui risquent toutefois d'être décrochés à court ou moyen terme des évolutions qui s'imposent à la région comme au pays, qu'il s'agisse de l'appareil de formation, technique notamment, des pans de l'industrie régionale (travail des métaux, mécanique, transformation du bois et industrie du meuble...), de la production agricole et de ses conditions de transformation,

- de valoriser des atouts encore insuffisamment exploités dans les domaines tels que les synergies recherche-entreprises, en particulier dans le secteur des microtechniques, ou le tourisme,

- d'accroître, de manière volontaire et forte, les capacités régionales en matière de recherche et de services de haut niveau aux entreprises,

- d'assurer la plus grande ouverture de la région aux flux nationaux et internationaux de personnes, d'informations et de marchandises,

- de veiller à ce que l'ensemble de la région bénéficie et soit irrigué par les facteurs de développement existants ou à susciter.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Les orientations du plan régional et le contrat de plan conclu entre l'Etat et la région ont fixé six grands objectifs pour la Franche-Comté. Les trois premiers concernent la formation et la modernisation du système économique régional :

- développement de l'enseignement initial, notamment technique, et de la formation continue,
- essor de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- modernisation des activités économiques et plus particulièrement la modernisation des entreprises industrielles, du tourisme et du secteur agricole.

Les trois derniers concernent l'aménagement du territoire régional :

- renforcement de l'axe Besançon-Montbéliard-Belfort,
- prise en compte des problèmes spécifiques rencontrés par les diverses zones qui composent la région (massifs montagneux du Jura et des Vosges, zones d'emploi...),
- développement des moyens de communication et d'échange intra et interrégionaux ainsi qu'internationaux.

Ces six axes prioritaires visent à orienter le développement régional en tenant compte de ses atouts et problèmes énoncés plus haut.

1. DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

1.1. La formation initiale

La région de Franche-Comté a adhéré à l'objectif national visant à ce que la proportion d'une tranche d'âge ayant un niveau de formation équivalent à celui du baccalauréat tende vers 80 %.

L'effort à accomplir se mesure aisément puisqu'actuellement ce pourcentage n'est que de 36,4 %.

L'exercice théorique qui consiste à supposer que cet objectif puisse être atteint dans 15 ans, c'est-à-dire en l'an 2000, qui permet toutefois de mieux cerner l'ampleur de cet effort, donne les résultats suivants :

- situation actuelle : 46 000 élèves scolarisés dans le second cycle dont 24 900 dans le second cycle long (7 600 en classes terminales),

- simulation à l'horizon 2000 : 68 300 élèves scolarisés dans le second cycle dont 50 000 en second cycle long (15 900 en classes terminales dont 2 800 dans les filières des baccalauréats professionnels).

Dans ces conditions, pour le seul enseignement public, ce sont 19 000 places supplémentaires qui devraient être trouvées.

Enfin, compte tenu de l'état physique des établissements d'enseignement secondaire, qui souffrent souvent d'un retard d'entretien, un effort supplémentaire portant sur la maintenance et la sécurité des locaux est également reconnu comme indispensable.

Mais ces objectifs, qui portent sur les conditions matérielles d'accueil dans les établissements scolaires, doivent nécessairement être complétés par un effort tout aussi conséquent portant plus particulièrement sur les formations technologiques et visant à :

- relever le niveau général de ces formations en multipliant les sections post-baccalauréat (brevets de techniciens supérieurs et formations complémentaires),

- adapter et moderniser les formations délivrées en prenant en compte leur environnement économique et les métiers et secteurs en développement,

- équiper l'enseignement technologique en matériels de haut niveau correspondant aux nouvelles conditions de production.

1.2. La formation continue

Si l'effort déjà engagé et appelé à s'accroître dans le domaine de l'enseignement initial (et nous le verrons plus loin de l'enseignement supérieur) constitue une toute première priorité régionale à moyen et long terme, celui nécessaire en matière de formation continue répond à des nécessités immédiates, comme cela a été souligné dans le constat, et doit pouvoir produire ses effets à plus court terme.

La modernisation technique (processus de production, produits, matériaux), commerciale et de la gestion des entreprises implique en effet que la nature des fonctions exercées se modifie à un rythme rapide et que cette mutation dans les postes de travail soit accompagnée d'un mouvement, sans doute sans précédent eu égard aux délais en cause, de requalification des emplois et donc des salariés, mouvement qui ne peut faire l'impasse sur les capacités d'adaptation et d'évolution des personnels en place.

Tous les partenaires sont concernés et en tout premier lieu les entreprises elles-mêmes qui doivent se convaincre, si elles ne le sont pas encore, que la formation constitue un investissement au même titre que les équipements matériels et que la valorisation de leurs ressources humaines est un gage de productivité et de compétitivité.

L'Etat et la région sont également partie prenante de ce mouvement et ont à concentrer leurs interventions dans la perspective d'une efficacité maximale.

Le développement, la modernisation et la diversification de l'équipement régional de formation continue (AFPA notamment) constitue, dans ce cadre, un impératif.

2. ESSOR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Les capacités d'innovation et d'attraction régionales ne peuvent se développer sans qu'un renforcement notable de l'enseignement supérieur et de la recherche soit mené à bien.

2.1. L'enseignement supérieur

L'objectif est de promouvoir, de façon concomitante, l'enseignement post-baccalauréat tant au niveau technicien supérieur (BTS et DUT) qu'au niveau Bac + 4 et au-delà.

C'est ainsi que, depuis quelques années, les établissements d'enseignement supérieur se sont renforcés (université de Franche-Comté, école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, école nationale d'ingénieurs de Belfort) ou créés (antenne de Sévenans de l'université de technologie de Compiègne) tant à Besançon que dans le nord Franche-Comté.

Le secteur des sciences pour l'ingénieur qui constitue un des points forts de l'enseignement supérieur régional a plus particulièrement bénéficié de ce renforcement.

Ce mouvement doit se poursuivre dans les prochaines années et concerner à Besançon, comme dans le nord Franche-Comté, les filières de formation de l'université de Franche-Comté et les formations d'ingénieurs de l'école nationale supérieure de mécanique et des microtechniques, de l'université de technologie de Sévenans et de l'école nationale d'ingénieurs de Belfort.

Par ailleurs, les formations post-baccalauréat (techniciens supérieurs) doivent pouvoir poursuivre leur développement dans l'ensemble de la région.

2.2. La recherche

Malgré la progression enregistrée au cours des dernières années, le potentiel régional de recherche reste faible. Cette progression doit être fortement amplifiée selon trois axes :

2.2.1. *Assurer la montée en puissance de la recherche universitaire*

La progression de l'enseignement supérieur ne peut en effet s'effectuer dans de bonnes conditions que si conjointement les activités de recherche connaissent également un renforcement organisé et c'est à cet effet que, dès 1984, l'université de Franche-Comté a conclu, avec le ministère chargé de la recherche et de l'enseignement supérieur, un plan quadriennal de développement de la recherche universitaire.

2.2.2. *Renforcer les laboratoires dans les secteurs forts de la recherche régionale*

Cela demande la participation des grands organismes nationaux. C'est en ce sens que le CNRS souhaite, en première priorité, promouvoir la création de l'institut des microtechniques qui permettra, d'une part de fédérer les axes de recherche et, d'autre part, de développer quantitativement les laboratoires du secteur "microtechniques et sciences pour l'ingénieur" (ce secteur compte, à lui seul, 350 personnes dont 250 chercheurs et 80 docteurs d'Etat).

2.2.3. *Renforcer les potentiels de recherche appliquée*

Il faut renforcer le potentiel de recherche appliquée, de transfert de technologie et de formation continue de haut niveau, ouvert sur le monde économique, et plus particulièrement sur l'industrie. Dans ce cadre, plusieurs centres de recherche appliquée et de transfert de technologie ont d'ores et déjà été créés. C'est également à ce titre que le contrat de plan a retenu le principe de la création d'un Centre de recherche industrielle dans le nord Franche-Comté, appuyé d'une part sur les grandes entreprises implantées dans cette zone géographique et d'autre part sur les capacités de la recherche publique présentes dans l'université de technologie de Sévenans et l'université de Franche-Comté.

2.2.4. *Ouverture vers l'extérieur*

D'une manière générale, étant donné la taille de la région et le potentiel, encore insuffisant, même si quelques pôles d'excellence peuvent être cités, des activités relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche, l'ouverture sur l'extérieur de ces activités doit être activement renforcée au-delà des relations nécessaires que la communauté scientifique entretient traditionnellement au plan national et international.

Cette ouverture ne peut être que multiforme, mais deux grandes orientations peuvent être tracées :

a) Renforcement et systématisation des relations avec les organismes et établissements étrangers d'enseignement et de recherche, notamment au plan européen. D'ores et déjà, des relations étroites et anciennes sont nouées avec la Suisse, en particulier dans le domaine des microtechniques avec Neuchâtel et des coopérations avec de nombreux pays existent; l'université de technologie de Sévenans jouit, dès sa création, du réseau international dont l'université de technologie de Compiègne, dont elle est pour le moment une antenne, est partie prenante.

La promotion de telles relations finalisées tant au niveau des programmes de recherche que des actions d'enseignement est à développer. La Franche-Comté peut, outre la compétence de ses équipes, s'appuyer pour ce faire sur l'outil de haut niveau dont elle dispose : le Centre de linguistique appliquée de Besançon, spécialisé dans l'enseignement des langues étrangères et du français conçu comme langue étrangère.

b) Développer des liens et des actions avec les activités économiques. Il s'agit d'apporter aux entreprises régionales des méthodes, des savoir-faire, des résultats de recherche, des formations nécessaires à leur modernisation ou encore de participer à la création d'activités nouvelles renouvelant le tissu économique régional; les projets en cours d'étude de technopôle à Besançon ou de centre de recherche industriel et de pépinières d'entreprises dans le nord Franche-Comté participent de cette volonté.

Il s'agit aussi de confronter les équipes régionales, et elles sont déjà nombreuses à s'être engagées dans cette voie, avec les besoins et les projets des entreprises du pays, dans son ensemble, mais également étrangères. Il en va de l'image de la région à l'extérieur, et également de la possibilité pour les équipes de recherche de se situer à un niveau concurrentiel et productif.

3. MODERNISATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

La Franche-Comté, dans le contexte actuel de croissance ralentie, est confrontée à deux impératifs :

- consolider le tissu économique existant; les entreprises, qu'elles soient industrielles, artisanales ou agricoles, doivent moderniser leur outil de production, renouveler leurs produits, améliorer leurs outils de gestion, dynamiser leurs stratégies commerciales,

- mieux valoriser qu'ils ne le sont actuellement les atouts économiques dont dispose la région, qu'il s'agisse de l'exploitation et du travail du bois ou du tourisme dont le potentiel doit être mieux organisé et promu.

3.1. L'industrie

La base économique franc-comtoise reposera encore longtemps sur ce secteur dont l'évolution (développement de nouveaux produits, modernisation des équipements et des modes de gestion) représente l'enjeu essentiel pour la Franche-Comté et qui doit donc, impérativement, être conforté, modernisé dans ses activités traditionnelles et renouvelé par la création de nouvelles activités.

C'est la raison pour laquelle l'Etat et la région mènent, souvent conjointement dans le cadre du contrat de plan, des politiques visant à améliorer l'environnement des entreprises régionales.

La poursuite des voies déjà tracées s'impose, il s'agit :

- de soutenir le développement de l'offre privée de services de haut niveau aux entreprises,
- de promouvoir les groupements d'entreprises dans les domaines de l'action commerciale, notamment en matière d'exportation et de la création de produits nouveaux ou modernisés (les industries de transformation du bois et du meuble sont en particulier concernées),
- de réaliser des économies d'énergie ou de procéder à des substitutions des sources énergétiques,
- d'accroître l'effort de formation en faveur des salariés, en relation avec les programmes de modernisation menés par les entreprises,
- de rapprocher les activités économiques et la recherche, de renforcer les interfaces entre elles, de favoriser la création d'entreprises renouvelant le tissu industriel traditionnel grâce à la mise en oeuvre effective du technopôle régional ainsi que de pépinières et de centres d'entreprises et d'innovations.

Pour les premières de ces actions, l'effort engagé sera activement poursuivi au cours des prochaines années; pour les deux derniers programmes, il y a lieu de s'engager vers un renforcement de l'action.

Il faut souligner la cohérence de ces différents axes d'intervention qui visent tous :

- d'une part, à amplifier ou à créer un vaste espace d'information des entreprises régionales, soit que cet espace soit resté longtemps limité aux frontières du bassin d'emploi ou de la région (entreprises sous-traitantes, artisanat de production), soit qu'il évolue avec une grande rapidité compte tenu des données actuelles des marchés national et international et des formes nouvelles de distribution pour les acteurs traditionnellement ouverts sur l'extérieur de la région et de l'étranger,
- d'autre part, à promouvoir, au-delà de la consolidation de l'existant, la création d'activités et d'entreprises nouvelles qui, seules, permettront un renouvellement progressif des bases industrielles historiques de la Franche-Comté.

3.2. L'agriculture

Le constat effectué a permis de mesurer le poids, sur l'économie agricole régionale, des mesures visant à la limitation de la production laitière dans une région essentiellement vouée à ce type de production. Trois grands objectifs sont assignés à ce secteur :

3.2.1. *Exploiter systématiquement toutes les possibilités de conversion* d'autant plus que ces possibilités resteront limitées dans le futur.

3.2.2. *Améliorer la valorisation du produit agricole* à travers la transformation du lait, grâce à la modernisation des fruitières en visant à assurer un niveau de qualité constant et maximal.

3.2.3. *Poursuivre l'effort réalisé en faveur de l'installation des jeunes* qui, grâce à un niveau de formation nettement relevé, sont à même de gérer les exploitations avec une rigueur accrue.

Il n'en reste pas moins que l'accroissement rapide et la multiplication des contraintes résultant de la politique de maîtrise de la production serait susceptible d'hypothéquer gravement l'avenir du secteur.

3.3. Le tourisme

3.3.1. *Priorité au ski de fond*

L'orientation principale du développement touristique en Franche-Comté s'appuie sur la pratique du ski de fond.

Ce sport-loisir, en plein développement dans l'ensemble des pays européens, convient particulièrement bien à la région de par les caractéristiques de son relief et de son climat, cela a été souligné. Un attrait complémentaire est offert par la situation frontalière du massif du Jura, la pratique du ski de fond pouvant ainsi s'effectuer sans obstacle, autre que réglementaire, en France comme en Suisse.

Les opérations engagées visent en tout premier lieu à assurer la mise en place de véritables "zones nordiques" impliquant une organisation intercommunale permettant un développement cohérent des installations propres au ski de fond, des infrastructures de desserte, des hébergements, de la capacité d'encadrement et de monitorat résidant dans ces zones et des produits touristiques offerts.

Au-delà, c'est vers un nouveau concept d'offre qu'il s'agit de se diriger, celui de la station de sports d'hiver spécialisée dans le ski de fond.

3.3.2. Valoriser les atouts estivaux de la région

La relative brièveté de la période d'enneigement (4 mois environ) nécessite que des activités d'été complémentaires soient assurées, celles-ci s'appuient également sur les atouts régionaux et les possibilités offertes par les différents types de randonnée, le canoë-kayak...

Le développement du tourisme est un facteur essentiel en faveur de la diversification des activités de l'espace rural régional. En effet, si les massifs montagneux, qui s'étendent d'ailleurs, tant pour le Jura que pour les Vosges, bien au-delà des strictes limites régionales, sont les premiers et principaux bénéficiaires des programmes menés en matière de développement touristique, les autres zones doivent également pouvoir se doter d'une offre de produits touristiques en fonction de leurs spécificités (chaîne des musées de l'Economie et du Travail, centres de culture scientifique et technique, thermalisme...).

La valorisation des atouts régionaux, encore peu exploités, constitue un potentiel de développement certain susceptible d'ouvrir largement la région à un public extérieur, étranger notamment. Les centres urbains et industriels locaux (lunetterie, montres, travail du bois, secteur du jouet...) tireront profit de cette évolution par la mise en place d'un dispositif adapté de promotion et de démonstration.

4. RENFORCER L'AXE BESANCON - MONTBELIARD-BELFORT

Cet axe, long d'une centaine de kilomètres, relie les trois principales agglomérations franc-comtoises. Le développement de la région, dans son ensemble, ne peut que reposer sur la vitalité des activités de cette zone qui, bien que les pôles qui la composent présentent des caractères très différenciés, n'en constitue pas moins, globalement, l'élément dominant du paysage socio économique régional.

Ce constat a déjà permis d'éclairer plus haut les forces et faiblesses de cette zone et détermine les objectifs de développement qui lui sont assignés. Ceux-ci se rejoignent dans le double but d'offrir aux entreprises les services dont elles ont ou auront besoin, et de lutter contre le fort courant d'émigration hors de la région qui touche en particulier les actifs, jeunes et bien formés.

4.1. Renforcer et redéployer vers des secteurs nouveaux le tissu industriel, créer des activités nouvelles

Les transferts de technologie, la création d'activités renouvelant les tissus locaux sont à promouvoir dans les formes adaptées et en fonction des projets et des potentiels locaux : technopôle à Besançon,

principalement, mais pas exclusivement, orienté vers les domaines des microtechniques et de l'automatisation des processus industriels, centres d'entreprises et d'innovation ou "pépinières d'entreprises" et centre de recherche industriel dans le nord-est de la région.

C'est ainsi que, dans la complémentarité, un véritable réseau de compétences pourra s'organiser.

4.2. Développer l'enseignement supérieur et la recherche

En matière d'enseignement supérieur, les opérations engagées doivent être menées à bien et d'autres développements sont à réaliser sur chacun des trois pôles en fonction des compétences et des spécificités de chacun.

Le renforcement et la modernisation du réseau d'établissements scolaires du second degré et des organismes à même de délivrer une formation professionnelle continue de qualité (AFPA notamment) doit être également assuré.

4.3. Améliorer les infrastructures de communication

Le réseau d'infrastructures de transport, enfin, reste à compléter afin d'offrir à Besançon une desserte routière convenable tant dans la direction nord-sud vers la Suisse que nord-est/sud-ouest vers le Jura, l'Ain et la région Rhône-Alpes.

Le réseau ferroviaire devra également être complété afin d'achever l'électrification de l'axe Europe du Nord-Europe du Sud-Ouest et d'offrir une desserte améliorée du nord-est de la région avec Paris pour le transport de voyageurs.

4.4. Permettre aux habitants et aux entreprises d'accéder pleinement aux nouveaux services de télécommunication

Le câblage, à l'étude, de Besançon d'une part, et de l'aire urbaine Belfort-Montbéliard d'autre part, est destiné à offrir un nombre et une qualité de services aux habitants qui y résident à même de soutenir la concurrence avec les agglomérations voisines, mais aussi de permettre aux entreprises, petites et moyennes, d'accéder aux services à valeur ajoutée, qui ne bénéficient encore qu'aux établissements les plus importants.

4.5. Redonner une nouvelle force d'attraction aux zones urbaines ayant subi le plus fortement les conséquences de la crise économique et de l'emploi

La reconquête et la revitalisation urbaines, qu'il s'agisse des centres-villes ou des quartiers périphériques, constituent également une priorité, en particulier pour le pays de Montbéliard où, en raison de la crise de l'emploi, les départs massifs vers d'autres régions ou vers l'étranger conduisent à une forte chute de la richesse vive et à un phénomène, en accroissement, de vacance durable des logements qui, par un effet de cercle vicieux, renforce le sentiment de répulsion à l'égard de quartiers entiers.

Dans ce contexte, le nord de la Franche-Comté, touché par la restructuration de l'automobile (activité dominante), et en raison de son poids économique et démographique, est une zone prioritaire. Il doit être pris en compte comme tel par la politique régionale européenne.

5. VALORISER LES POTENTIELS LOCAUX

5.1. Des programmes d'actions particuliers

Dans les zones d'emplois qui présentent des caractères bien spécifiques des programmes d'actions particuliers sont à mener. En valorisant les potentiels locaux, ils visent à l'auto développement de ces zones.

De tels programmes sont d'ores et déjà engagés dans des bassins qui connaissent une forte dégradation du marché de l'emploi (Gray, Dole, Champagnole, par exemple) et une politique volontaire est menée en faveur des zones de montagne (massifs du Jura et des Vosges) dans lesquelles les politiques horizontales déjà décrites (tourisme, agriculture) trouvent leur premier champ d'application, mais où sont également mis en oeuvre des programmes favorisant la création d'entreprises (haut Doubs) ou encore la modernisation des activités traditionnelles (meuble à Champagnole, tournerie-tabletterie dans le haut Jura...).

5.2. L'arrondissement de Lure-Luxeuil

Il convient d'insister sur la situation de l'arrondissement de Lure-Luxeuil en Haute-Saône qui est celui où le taux de chômage est le plus élevé de toute la région. Cette zone connaît de multiples handicaps, compte tenu des difficultés auxquelles est confrontée sa base industrielle (50% de l'emploi total), du niveau moyen de formation de ses habi-

tants qui est le plus faible de l'ensemble des bassins de la région.

Un ensemble cohérent d'opérations doit donc être poursuivi avec vigueur dans cet arrondissement qui permette :

- de développer le réseau d'établissements d'enseignement secondaire, notamment technique, en visant à hisser le niveau des formations (baccalauréat professionnels, brevets de techniciens supérieurs),
- de soutenir et de moderniser les activités industrielles,
- de mener toutes les actions nécessaires à la croissance de la fréquentation touristique et à la valorisation des produits locaux,
- de créer à Luxeuil une véritable activité thermale, moderne, associant la vocation sanitaire traditionnelle à celle du tourisme et des loisirs,
- d'améliorer le réseau routier tant à l'intérieur de l'arrondissement que dans ses liaisons avec le reste de la Franche-Comté et les régions voisines.

6. DEVELOPPER LES MOYENS DE COMMUNICATION ET D'ECHANGE

L'activité des entreprises, et plus généralement le développement régional, sont largement subordonnés à la qualité des moyens de communication à l'intérieur de la région ainsi qu'entre la Franche-Comté et son environnement géographique national et européen.

La région entend valoriser fortement, sur le plan des moyens de communication, son potentiel géographique à proximité de l'Allemagne, de la Suisse et de l'Italie et notamment en tant qu'axe de liaison et de rencontre entre :

- les deux grands pôles européens de développement technologique et économique que sont le sud de l'Allemagne et le bassin rhodanien,
- l'arc centre-européen Stuttgart-Zürich-Bâle-Milan d'une part et Paris-Londres d'autre part.

Cette volonté sous-tend quatre objectifs principaux :

6.1. Dans le domaine routier

La priorité porte sur le renforcement des grands axes à vocation européenne :

- nord-sud, entre la Lorraine et la Suisse qui inclut notamment la desserte (et le contournement) de Besançon par la RN57,
- ouest-est avec le désenclavement de l'arrondissement de Lure et du territoire de Belfort par la RN19,
- nord-est/sud-ouest entre Besançon, le Jura et au-delà de la région Rhône-Alpes (RN83),
- enfin, la liaison Dijon-Dole, à plus longue échéance, qui doit être aménagée sous forme autoroutière.

6.2. En matière ferroviaire

Deux grandes priorités se dégagent :

- la première concerne notamment le trafic marchandises entre l'Europe du Nord, le bassin rhodanien et au-delà l'Europe du Sud-Ouest via la Franche-Comté avec l'électrification complète de la liaison Lyon-Strasbourg,

- la seconde vise plus particulièrement le transport de personnes par le réseau grande vitesse entre, d'une part, les principales agglomérations de la région et du sud de l'Alsace, et, d'autre part, Paris et la Suisse.

6.3. En ce qui concerne les relations aériennes

Deux aérodromes d'affaires (Belfort-Fontaine et Dole-Tavaux) sont localisés dans la région. Leur amélioration mérite d'être poursuivie, les liaisons moyen et long courrier étant assurées par la proximité, relative, des aéroports internationaux de Bâle-Mulhouse, de Genève, de Lyon et de Paris dont l'accessibilité se trouvera renforcée grâce aux opérations concernant les liaisons terrestres ci-avant présentées.

6.4. Enfin, le trafic de marchandises pondéreuses

Entre les ports et les grands espaces industriels européens sur l'axe Méditerranée-Europe du Nord, il doit être renforcé par la mise à grand gabarit de la liaison Rhin-Rhône, inscrite au schéma directeur des voies navigables.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

L'ensemble des actions précisées ci-après participent à l'effort pour l'emploi.

En vue d'agir le plus directement possible pour soutenir le niveau de l'emploi, il est institué un fonds d'intervention conjoint Etat-région destiné à :

- soutenir les initiatives, études et actions que seront à même de proposer les comités locaux de l'emploi et les divers organismes et instances intervenant au niveau des zones d'emploi en vue d'aboutir à une meilleure connaissance du fonctionnement des marchés de l'emploi et des modalités d'insertion ou de réinsertion professionnelle; de mener à bien des projets pilotes ou des expérimentations en matière d'emploi,
- promouvoir la création d'entreprises,
- encourager et susciter, dans les entreprises, le développement de la formation continue et le relèvement de la qualification des postes de travail.

2. FORMATION DE BASE

Le contrat de plan met en tête de ses propositions la valorisation des ressources humaines de Franche-Comté.

Cet effort porte principalement, pour l'enseignement du second degré, sur les formations à finalité technique et professionnelle. Il doit concerner aussi le développement de l'enseignement supérieur qui doit être assuré tant à partir des points forts de l'université de Besançon que par la création de nouveaux enseignements liés au contexte économique régional.

2.1. Le développement de l'enseignement technologique initial

La tradition industrielle franc-comtoise, forte et ancienne, a profondément marqué l'appareil scolaire régional.

La valorisation de l'enseignement technique constitue un atout pour le renouveau de l'industrie que l'Etat et la région veulent promouvoir au cours du IXe Plan. Il est toutefois impératif que l'ensei-

gnement technologique, pour qu'il puisse assumer le rôle qu'on attend de lui, soit massivement renouvelé et modernisé au cours des cinq prochaines années.

C'est pourquoi il est proposé tout d'abord d'adapter et de moderniser les locaux d'enseignement technologique (lycées d'enseignement professionnel et lycées techniques). C'est la première action du contrat de plan. C'est également sa première priorité. La région a décidé, sur ses ressources propres, de réaliser un effort de grande ampleur complétant celui effectué dans le cadre du contrat de plan, afin de tendre vers l'objectif retenu.

Globalement, ce programme de rattrapage et de développement, pour la première phase 1987-91, retient les orientations qui suivent pour les établissements du deuxième cycle relevant de l'enseignement public :

- constructions nouvelles : 900 places par an,
- réhabilitations de bâtiments existants : 13 000 m² par an,
- effort accru de maintenance.

Conjointement, il est décidé :

- de doter les lycées d'enseignement technique en matériels de pointe, en relation avec les caractéristiques de leur environnement industriel, en favorisant les possibilités d'utilisation comme entre plusieurs établissements,

- de compléter le réseau des sections techniques industrielles en Franche-Comté et de hisser vers le haut le niveau des formations grâce à la création de nouvelles sections de techniciens supérieurs.

Enfin, l'enseignement technique agricole bénéficie également d'un programme d'amélioration grâce à l'extension du lycée agricole de Vesoul.

2.2. Le développement de l'enseignement supérieur

L'ouverture plus large de l'enseignement supérieur aux jeunes francs-comtois passe nécessairement :

- par la création de nouvelles filières de formation, tant dans les disciplines scientifiques et techniques qui constituent un point fort de l'université de Franche-Comté que dans les disciplines économiques et sociales actuellement peu développées,
- par le renforcement des établissements existants,
- par la création de nouvelles structures universitaires, tant à Besançon que dans le nord Franche-Comté, en veillant à la complémentarité de ces deux pôles.

Les actions les plus marquantes concernent :

- la création (à la rentrée 1985) du centre universitaire et de recherche de Sévenans (antenne de l'université de technologie de Compiègne); les effectifs étudiants et enseignants devrait progresser (ave-
nant au contrat de plan conclu le 17 janvier 1986) de 30 étudiants et 8 enseignants-chercheurs en 1985-86, à 940 étudiants et 110 enseignants

chercheurs en 1990-91. Au terme d'une période de trois années, le statut définitif du centre universitaire et de recherche de Sévenans -- en tant qu'université de technologie délivrant des diplômes d'ingénieurs, après avis de la commission des titres -- sera arrêté en concertation avec tous les partenaires intéressés,

- l'extension de l'école nationale d'ingénieurs de Belfort,
- l'installation du centre de linguistique appliquée de Besançon dans des locaux adaptés,
- l'amélioration des conditions d'enseignement à l'UER d'éducation physique et sportive,
- la restructuration des locaux de l'université de Franche-Comté à Besançon.

A côté de ces opérations qui mobilisent des financements importants, puisqu'elles impliquent la réalisation de constructions neuves, la création de nouvelles filières et la modernisation des formations existantes, tant aux niveaux technicien supérieur (DUT) que maîtrise et au-delà, doivent se poursuivre à Besançon et dans le nord-Franche-Comté.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

3.1. La modernisation et le développement de l'AFPA

Le développement de l'enseignement technique initial doit trouver son prolongement dans la modernisation des moyens de la formation continue et notamment de ceux de l'AFPA.

Ce programme est particulièrement important pour la Franche-Comté, notoirement sous-équipée en la matière (14 postes de travail pour 1 000 actifs contre 18,5 au niveau national) et doit permettre un réel rattrapage qui se traduira par :

- la modernisation et l'adaptation des enseignements et des locaux,
- le rééquilibrage géographique de l'appareil de l'AFPA au sein de la région en faveur de Lons-le-Saunier et de Montbéliard,
- l'accroissement de la capacité d'accueil qui passera de 700 à 1 000 postes de travail, ce qui nécessite la création de 20 postes d'enseignants (sur 50 existant actuellement).

3.2. Le renforcement de la formation dans les filières prioritaires de l'électronique, de l'agro-alimentaire et du bâtiment-travaux publics.

3.3. La mise en place d'outils régionaux nécessaires à l'amélioration du dispositif de formation professionnelle continue (constitution du Centre de ressources d'informations sur la formation, renforcement des actions

du Centre de formation des formateurs notamment vers les tuteurs en entreprise).

De plus, dans ce cadre, un centre serveur télématique est implanté en Franche-Comté, région pilote en la matière. La base de données hébergée dans ce centre serveur comporte tous les renseignements utiles en matière de formation professionnelle et est susceptible d'être interrogée par l'ensemble des relais d'information et d'être mise à jour en temps réel.

3.4. La mise à disposition de moyens nouveaux pour la formation aux métiers du sport, de la pleine nature et de l'animation

avec :

- l'aménagement et l'équipement du Centre de plein air de Chalain (Jura) en Centre régional d'éducation physique et sportive (CREPS),
- la création d'un Centre régional de formation à Besançon en complément de l'actuel Centre d'accueil "jeunesse et sports".

4. RESEAUX DE TRANSFERT

4.1. La recherche

La recherche en Franche-Comté reste principalement une recherche universitaire qu'il convient donc de promouvoir activement. Mais il convient également de développer l'implantation régionale des grands organismes de recherche et en tout premier lieu du CNRS. Le CNRS a d'ailleurs décidé de participer à ce développement en Franche-Comté :

- par un accroissement, conjoint avec la région, de son effort en matière d'équipement semi-lourds,
- par l'association de nouvelles équipes,
- par la décentralisation d'une équipe parisienne de physique fondamentale,
- par la création de l'institut de microtechniques à Besançon, en regroupant et en développant l'ensemble des moyens en place dans ce domaine, qui constitue une opération d'intérêt national.

Le renforcement de l'INRA et de l'INSERM doit également être mené à bien.

4.2. L'innovation et le transfert de technologie

Si le développement des activités de recherche ne peut être

réduit à la satisfaction des besoins de modernisation de l'économie régionale, elles doivent néanmoins constituer un solide point d'appui scientifique pour le processus d'innovation et de transferts technologiques visant au redéploiement de l'industrie vers des procédés de production et des produits d'avenir.

Ce rôle, souhaité par les scientifiques eux-mêmes (la création en 1982 de l'association INTER-UNEC en est une preuve parmi d'autres), ne pourra cependant être tenu avec efficacité que si les moyens matériels et humains dont disposent la recherche et la technologie régionales sont dûment renforcés.

Sont d'ores et déjà créés et en cours de développement :

- l'institut de productique qui regroupe en un même lieu des capacités de recherche fondamentale, d'assistance technique aux entreprises (ADEPA et CETIM) et de formation, continue notamment,
- le groupement d'intérêt public (GIP) "temps-fréquence" créé conjointement par deux laboratoires de Besançon, le laboratoire de l'horloge atomique d'Orsay et une filiale de la société Thomson,
- le pôle génie thermique à Belfort,
- le pôle capteurs,
- le pôle génie biologique et médical.

5. TECHNOPOLES

Mais plusieurs autres opérations d'envergure doivent encore se concrétiser dans les prochaines années, parmi lesquelles les créations :

- d'un Centre de recherche industrielle dans le nord-Franche-Comté,
- de centres d'entreprises et d'innovation dans le nord Franche-Comté,
- du technopôle de Besançon appuyé sur les activités productives, de recherche et de formation dans les domaines de la micro mécanique, de l'électronique et de l'automatisation des processus de production.

6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Ce programme vise à soutenir l'effort de redéploiement technologique et commercial que les petites et moyennes industries (PMI) et l'artisanat de production doivent produire pour assurer leur pérennité et leur développement. Il vise également à promouvoir des activités pour lesquelles la région dispose d'atouts importants, c'est le cas dans le domaine agricole des filières lait-fromage et bois et du tourisme.

Enfin, ce programme inclut une politique active de maîtrise de l'énergie.

Aide au conseil et à la constitution de groupement d'entreprises. La demande de services émanant des petites et moyennes entreprises (PMI et artisanat) reste très faible. Il est proposé d'encourager le recours à des conseils extérieurs pour aider les entreprises à disposer des informations nécessaires à la prise de décision en matière de gestion, de politique commerciale, d'utilisation des nouvelles technologies, de qualité de la production.

Les actions collectives et les groupements d'entreprises qui permettent des économies d'échelle ou l'accès à des services ou à des marchés nouveaux seront également encouragés.

Soutien aux entreprises effectuant des investissements dans le domaine de la productique.

Promotion de l'innovation technique. Un volet important de cette action a déjà été mentionné dans le cadre du programme de recherche, il s'agit du Centre de compétence en productique de Besançon qui s'appuiera également sur la structure en voie de formation autour de l'IUT de Belfort avec l'aide de la chambre de commerce et d'industrie de Belfort.

Le Centre technique de l'horlogerie (CETEHOR) fera l'objet d'un plan de modernisation et d'ouverture vers l'industrie régionale.

Enfin, une étude est en cours afin de déterminer l'opportunité de la création et le contenu d'une Maison de l'innovation en Franche-Comté regroupant, en un même lieu, les principaux organismes qui ont vocation à aider et à conseiller les entreprises dans leur démarche d'innovation (ce projet est susceptible de constituer un élément du technopôle de Besançon).

Complémentairement à ces actions, un programme de formation continue portant sur différents segments de la filière électronique sera mené au cours du plan (voir ci-dessus).

7. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

Outre les actions déjà énoncées plus haut qui concernent les entreprises industrielles et agricoles, on citera ici quatre actions particulières :

7.1. Développement de la filière lait-fromage

En raison de son importance pour l'économie agricole régionale et de son intérêt pour l'équilibre des échanges extérieurs, le programme régional de développement de la filière lait-fromage sera poursuivi.

Ce programme vise :

- à mettre en place une politique sélective en faveur de l'installation de jeunes agriculteurs,
- à assurer une meilleure valorisation du produit fini par une politique de qualité et à permettre ainsi une rémunération équitable de tous les acteurs de la filière,
- à soutenir l'investissement au niveau de ses maillons les plus faibles (hydraulique, remembrement, bâtiments d'élevage, modernisation des stations, etc.),
- à favoriser une certaine diversification des productions agricoles à partir de ses "produits dérivés" (relance de la production porcine, production de veaux sevrés).

Il s'appuiera notamment sur l'intensification d'un programme de recherche coordonné entre l'université et l'INRA dont la station de Poligny sera, à cette occasion, renforcée ainsi que sur un programme d'amélioration génétique de la race montbéliarde. Un effort portant sur la formation continue dans ce secteur agro-alimentaire sera également mené.

7.2. Filière bois

L'ampleur de la forêt franc-comtoise qui couvre 42% du territoire régional, les problèmes que pose sa valorisation ainsi que les difficultés des industries de première et deuxième transformation imposent qu'un programme spécifique concernant la filière-bois soit mené. Il s'agit :

- d'améliorer la production forestière régionale (notamment par la conversion des taillis sous futaie) et de poursuivre l'action des techniciens de mobilisation,
- de produire un effort important de modernisation des industries de première transformation (scieries), en veillant en particulier à la gestion de la qualité des productions, des industries de deuxième transformation avec une attention spécifique apportée à l'artisanat du bois, de promouvoir l'utilisation du bois dans le secteur du bâtiment.

Le rôle positif joué par les ingénieurs de développement des industries du bois engage enfin à poursuivre le soutien à leur action.

7.3. Maîtrise de l'énergie

En collaboration avec les grands opérateurs énergétiques (Agence française pour la maîtrise de l'énergie - AFME - et électricité de France - EDF -), une politique active de maîtrise de l'énergie sera me-

née en Franche-Comté qui, outre les économies d'énergie, visera à promouvoir les substitutions d'énergies alternatives aux hydrocarbures, les énergies renouvelables et les réseaux de chaleur. Une action soutenue de formation et de sensibilisation viendra conforter cette politique.

7.4. L'amélioration de la voirie nationale

L'aménagement des grandes liaisons routières transversales, qui assurent à partir de l'autoroute A 36 l'irrigation de l'ensemble de la Franche-Comté, apparaît comme une condition première du développement économique régional, comme un impératif d'aménagement du territoire, et répond à une exigence de sécurité pour les usagers.

L'aménagement de ces liaisons a subi d'importants retards lors des dix dernières années, en particulier en ce qui concerne la RN 57 qui assure la liaison avec Nancy et Lausanne (par une route rapide suisse en voie d'achèvement) et dont le classement parmi les grandes liaisons d'aménagement du territoire a été demandé, la RN 19 dont un nouveau tracé est en cours de réalisation, la RN 83 qui assure la liaison entre le Jura et le reste de la région, et la liaison Dijon-Dole qui doit être aménagée sous forme autoroutière.

Compte tenu de cette situation et afin de réaliser les opérations les plus urgentes au cours du IXe Plan, l'Etat et la région sont convenus, avec les quatre départements de Franche-Comté, de mettre en oeuvre un programme de travaux cofinancés permettant d'améliorer notablement les grands itinéraires qui traversent la région.

Parallèlement, l'Etat met en oeuvre un programme complémentaire financé sur ses ressources avec un financement éventuel des collectivités locales.

8. AMENAGEMENT SPATIAL

Les actions de caractère sectoriel (développement des entreprises, filière lait-fromage, filière bois, artisanat, tourisme...) s'appliquent potentiellement à l'ensemble de la région. Elles ne répondent pas pour autant aux problèmes spécifiques des zones de montagne (massifs du Jura et des Vosges) et des zones rurales fragiles qui méritent qu'un programme spécial, nécessitant une approche globale et coordonnée, leur soit consacré.

9. TOURISME

La Franche-Comté a choisi de développer un tourisme de qualité reposant sur la pratique des activités de pleine nature en s'appuyant notamment sur les potentialités du milieu rural (ski de fond, canoë-kayak, randonnée...).

Ce programme comporte six actions :

- mesure statistique et évaluation de l'impact commercial et économique du tourisme,
- accroissement et organisation de la capacité d'accueil en gîtes ruraux, meublés et hôtellerie familiale,
- développement du ski de fond,
- développement des activités de randonnées liées à l'eau : tourisme fluvial et canoë-kayak,
- aide à la promotion touristique régionale,
- aide à l'animation et à la mise en place de produits touristiques.

Il convient d'insister particulièrement sur les opérations concernant le développement du tourisme d'hiver axé sur la pratique du ski de fond.

Ces opérations visent à la création de dix zones nordiques au sein desquelles une gestion intercommunale permet de coordonner les politiques d'équipement, d'hébergement, d'animation et de promouvoir des produits touristiques attractifs au plan national et au-delà des frontières françaises. Elles mobilisent les aides spécifiques et importantes qui leur sont directement destinées, mais aussi celles prévues en faveur de programmes plus diffus tels que l'accroissement de la capacité d'accueil en hôtellerie, gîtes ruraux et meublés ou la définition de produits touristiques compétitifs.

10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le patrimoine naturel de la Franche-Comté constitue une richesse économique, écologique et touristique. Ses ressources en eau sont nécessaires aux entreprises et à l'alimentation humaine. La qualité et la beauté des paysages attirent une clientèle touristique croissante et fidèle à la région.

Un ample programme d'actions visant à la connaissance et à la sauvegarde des ressources naturelles régionales sera donc conduit.

Sont concernés, la connaissance et le suivi de la qualité des eaux et des milieux naturels, la connaissance et la gestion de la res-

source en eau, l'élimination et le recyclage des déchets, la gestion des ressources naturelles (en particulier, l'étude préalable à la mise en place des parcs naturels régionaux sera menée), le développement de la recherche régionale en écologie appliquée et celui des actions de formation en environnement.

Enfin, un programme de recherche est engagé afin de mieux cerner l'impact des "pluies acides" sur le dépérissement de la forêt franc-comtoise. Ce programme intéresse directement les actions de promotion de la filière-bois régionale présentée ci-avant.

11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

La politique contractuelle de développement culturel conduite en Franche-Comté depuis 1982 a permis d'engager un ensemble d'actions de fond sur lesquelles doit reposer le développement culturel régional (conventionnement de professionnels, aide à la création, promotion des métiers culturels, mise en valeur et animation du patrimoine, etc.).

Pour conforter les actions qui ont ainsi été entreprises, l'Etat et la région mettent en oeuvre conjointement une politique qui s'attachera à :

- développer les enseignements artistiques,
- favoriser la diffusion de la culture scientifique et technique,
- soutenir les métiers liés à la vie culturelle et au patrimoine,
- promouvoir les moyens de communication et d'échange dans le domaine culturel,
- veiller à l'aménagement culturel du territoire régional et au soutien des cultures des minorités.

12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Les interventions proposées portent sur :

- une politique régionale globale d'amélioration des grands ensembles dégradés,
- la mise en place d'un Centre régional d'innovation et de concertation pour le BTP,
- la rénovation des hospices,
- le développement des structures d'hébergement et de travail pour handicapés adultes,
- l'action en direction de la jeunesse : aide aux associations qui proposent des projets en faveur de l'accueil, de la formation

et les loisirs des jeunes, rénovation des centres de vacances, construction de maisons du temps libre ou de salles de loisirs.

Les actions de développement, résumées ci-dessus, qui pour l'essentiel figurent dans le contrat de plan conclu entre l'État et la région de Franche-Comté, concourent très directement à la mise en oeuvre des objectifs retenus.

Certains des objectifs prioritaires présentés en deuxième partie ne sont toutefois pas traduits en termes de programmes concrets.

Il en est ainsi lorsque ces programmes en sont encore au stade des études préliminaires. C'est le cas, à titre d'exemple, des conditions d'amélioration de la desserte ferroviaire de la Franche-Comté.

Il en est également ainsi lorsque les décisions de principe n'ont pas été arrêtées jusqu'à présent; on note, en particulier, que les efforts visant à valoriser les atouts et à engager le redéveloppement du nord Franche-Comté se trouveraient démultipliés et que les programmes d'actions nécessaires, complémentaires à ceux d'ores et déjà menés ou prévus, pourraient être lancés, dans la mesure où cette zone géographique serait prise en compte comme secteur prioritaire de la politique européenne de développement régional.

IV RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous présentent les investissements de l'Etat et des collectivités territoriales envisageables pour la période 1986-90 (projection BIPE) et des dépenses prévues par l'Etat et la région dans le cadre du contrat de plan 1984-88.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	36,2	33,9	6,5	1,1	1,1
CULTURE VIE SOCIALE	19,6	18,6	17,8	18,4	19,9
SANTE (HORS CHR)	22,8	20,3	18,7	19,4	20
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,1	0	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	18,6	19,6	20,6	21,7	22,7
DEVELOPPEMENT RURAL	0,8	0,3	0,1	0,3	0,2
TRANSPORTS	52,7	54,6	56,4	58,2	60,1
ACTION ECONOMIQUE	10,3	11,9	13,4	16,2	16,3
SERVICES GENERAUX APU	37,4	47,3	48,1	49,8	49,9
TOTAL	198,4	206,5	181,7	185,2	190,2

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	164,4	173	184,5	190,3	198,3
CULTURE VIE SOCIALE	234,5	242,5	254,3	257,7	263,9
SANTE (HORS CHR)	131,9	135,9	141,9	143,2	146,1
EQUIPEMENTS SOCIAUX	52,1	53,7	56,2	56,8	58
LOGEMENT	583,4	593,5	591,6	593,1	597,2
DEVELOPPEMENT URBAIN	428	443,7	466,6	474,3	486,9
DEVELOPPEMENT RURAL	470,3	487,7	513,4	522,5	536,6
TRANSPORTS	414,3	430,4	453,4	461,6	474,6
ACTION ECONOMIQUE	151	158,3	168,3	173,1	179,7
SERVICES GENERAUX APU	297,7	310	327,6	334,7	345,1
TOTAL	2927,7	3028,6	3157,8	3207,3	3286,5

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : FRANCHE-COMTE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③-①+②	Moyenne par année ④-③/5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi			5,0	1,0	2,0
II - Formation de base			210,5	42,1	45,0
III - Adaptation des filières de formation			58,6	11,7	25,0
IV - Réseaux de transferts			78,0	15,6	30,0
V - Les technopoles			0	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..			5,3	1,1	4,0
VII - Les secteurs de politique économique			290,0	58,0	120,0
VIII - Aménagement spatial			65,0	13,0	30,0
IX - Tourisme			10,4	2,1	5,0
X - Gestion de l'environnement			16,9	3,4	10,0
XI - Culture, sports, loisirs			31,8	6,4	15,0
XII - Action sanitaire et sociale			120,4	24,1	50,0
Total général	N.D.	N.D.	891,9	178,5	310,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

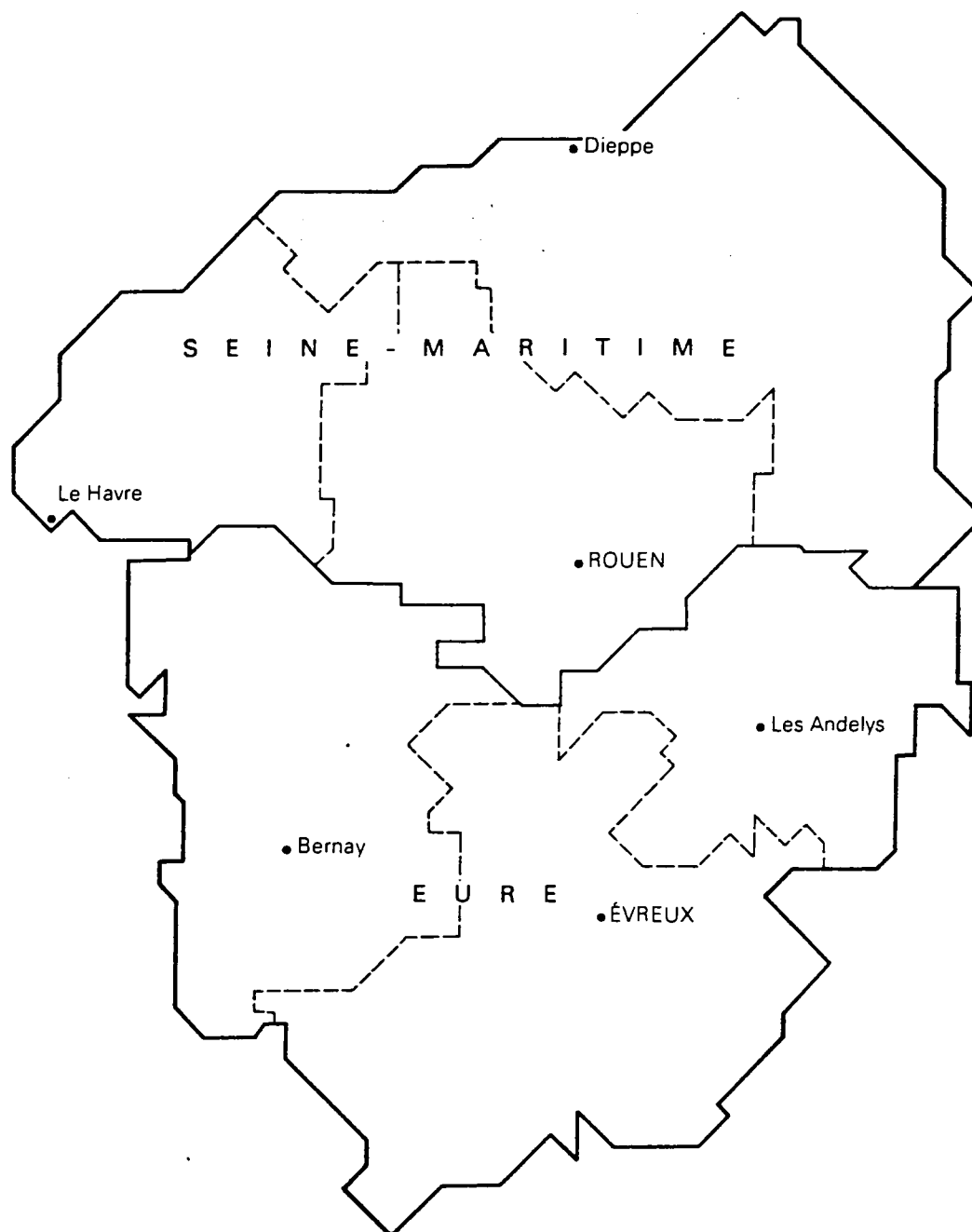
REGION : FRANCHE-COMTE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987-1988 ②	Total 1984-1988 ③-①+②	Moyenne par année ④-③/5	Prévision cumul 1985-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	3,8	3,0	6,8	1,4	3,0
II - Formation de base	54,7	110,6	165,3	33,1	70,0
III - Adaptation des filières de formation	29,6	31,3	60,9	12,2	25,0
IV - Réseaux de transferts	17,1	-	17,1	3,4	8,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	11,9	-	11,9	2,4	6,0
VII - Les secteurs de politique économique	58,5	196,8	255,3	51,0	110,0
VIII - Aménagement spatial	6,1	8,9	15,0	3,0	6,0
IX - Tourisme	8,3	11,9	20,2	4,0	8,0
X - Gestion de l'environnement	10,8	9,2	20,0	4,0	8,0
XI - Culture, sports, loisirs	8,2	7,8	16,0	3,2	7,0
XII - Action sanitaire et sociale	16,3	40,4	56,7	11,3	24,0
Total général	225,3	419,9	645,2	123,0	275,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE HAUTE-NORMANDIE



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR - HAUTE-NORMANDIE</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Description générale de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		3
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		8
4. Bilan financier des actions passées		21
5. Développement de la région -Problèmes et conditions		27
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		29
1. Améliorer la situation de l'emploi		29
2. Rattraper le retard régional en formation		30
3. Continuer l'effort de recherche-développement		31
4. Dynamiser les secteurs d'activité		32
5. Agir pour le développement des zones rurales		37
6. Valoriser le tourisme littoral et rural		37
7. Gérer l'environnement		38
8. Améliorer la qualité de vie		41
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		44
1. Promotion de l'emploi		44
2. Formation de base		45
3. Adaptation des filières de formation		47
4. Recherche - Réseau de transfert		48
5. Technopôle		49
6. Politique en faveur des entreprises		49
7. Secteurs de politique économique		50
8. Aménagement spatial		54
9. Tourisme		54
10. Gestion de l'environnement		55
11. Culture - Sports - Loisirs		56
IV - RESSOURCES FINANCIERES		58

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

La région de Haute-Normandie est à bien des égards une région de paradoxes. Remarquable par sa puissance et ses atouts, elle étonne cependant par l'ampleur de ses faiblesses. On y trouve assurément des éléments qui la destineraient à devenir une des toutes premières régions économiques européennes :

- façade maritime importante et situation, sur l'estuaire de la Seine, au carrefour des voies maritimes vers l'Europe du Nord, et de la voie fluviale vers Paris et l'intérieur,
- proximité de la région parisienne et des marchés français, belges, britanniques,
- faiblesse du relief facilitant les échanges,
- zones agricoles fertiles et propices tant à l'élevage qu'aux grandes cultures,
- puissance énergétique, puisque par elle transite une part importante de l'approvisionnement énergétique de tout le pays,
- puissance industrielle enfin, puisque dès la première révolution industrielle s'est développée une industrie textile et mécanique dans les différentes vallées affluentes de la Seine, relayée au XXe siècle par les industries lourdes de la basse Seine (chimie, pétrole, automobile, papeteries...).

Ainsi la région est-elle assez fortement peuplée, avec deux agglomérations dominantes en Seine-Maritime, Rouen (428 000 habitants) et Le Havre (257 000 habitants) qui rassemblent près de 57 % de la population du département, et Evreux, préfecture de l'Eure.

Ainsi la région est-elle aussi une des plus "riches" de France, la première après l'Île-de-France du point de vue de la valeur ajoutée régionale.

Pourtant, cette situation privilégiée n'a pas que des avantages, elle masque des faiblesses profondes et des évolutions récentes qui, au niveau de la grande industrie notamment, sont difficiles à redresser :

- l'industrialisation de la vallée de la basse Seine n'a pas entraîné une diffusion du développement sur l'ensemble régional, et les dynamiques de la Seine-Maritime, et de l'Eure sont très différentes,
- la concentration de l'activité dans les grandes entreprises et industries traditionnelles n'a pas facilité l'éclosion d'un tissu de PME diversifié et évolutif, alors même que beaucoup de ces grandes industries sont entrées dans un processus de régression,
- la proximité de Paris n'a pas que des effets positifs : les centres de décisions économiques réels sont très souvent hors de la région, et la migration des éléments dynamiques est un phénomène impor-

tant.

La deuxième partie des années 80 verra donc se poursuivre la transformation du paysage économique et social de Haute-Normandie, dans des conditions qui sont loin d'être les meilleures actuellement.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique de Haute-Normandie de 1975 à 1986.

Population :

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				134	12 317
1 655,4	+3,7	- 0,6	+4,3	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	3,0	Variation de la population totale de 1975 à 1982:		
Part superficie nationale.....	2,2			
Densité: ratio région/France.....	1,35			
	FRANCE.....	+ 3,07 %	REGION....	+ 3,7 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
HAUTE-NORMAND.	735,5	1,24	43,8	53,2	35,7
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
région/France	3,1	1,12	1,03	1,01	1,03

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle		Taux France %
				1983/85		
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	644,1	100	100	- 7,0	- 1,1	- 1,0
Agriculture	37,9	5,9	7,6	- 1,2	- 3,0	- 0,2
Industrie	197,3	30,6	24,8	- 5,4	- 2,6	- 2,8
B.C.G.A.	47,3	7,3	7,2	- 2,9	- 5,5	- 5,8
Commerce	73,9	11,5	12,0	- 1,3	- 1,7	- 1,0
Aut.tertiaire	287,7	44,7	48,4	+ 3,8	+ 1,4	+ 1,2

627

Chômage :

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
région	10,6	12,1	+ 4,7
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée :

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Haute-Normandie	110 549	66 646	3,2	40,3	6,3	50,2
Ratio rég/France	3,3 %	1,07	0,71	1,35	0,94	0,85

Niveau de formation :

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Haute-Normandie	43,1	9,6	5,0
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi :

HAUTE-NORMANDIE

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab/km ²	Saldo naturel 1968 et 1975	Saldo naturel 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migrations entre 1968 et 1975	Taux de migrations entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Rouen	186	1 605,5	465 461	289,9	29 739	22 384	6,0	0,6	- 0,8	- 4,3	13,4
Barentin	66	521,9	59 517	114,1	3 427	2 982	6,8	13,0	- 0,1	7,4	14,6
Yvetot - Caudebec-en-Caux	44	407,9	33 503	82,1	1 643	1 202	6,5	10,7	- 0,7	6,7	11,6
Elbeuf	54	339,3	78 370	231,0	3 548	3 080	11,7	12,1	6,0	7,7	13,3
Vallée de l'Andelle	44	407,0	29 072	71,4	925	425	3,9	2,9	0,5	1,4	12,1
Louviers - Le Neubourg	59	482,9	51 903	107,5	2 027	2 343	13,2	19,7	7,9	14,3	14,7
Pays de Bray	66	734,4	34 308	46,7	1 690	618	- 2,6	- 2,4	- 7,3	- 4,2	11,1
Vallée de la Bresle	69	702,9	48 185	68,6	2 463	1 471	1,9	0,1	- 3,3	- 3,0	15,4
Caux maritime	151	1 014,5	112 161	110,6	4 906	2 917	1,0	5,1	- 3,7	2,3	16,4
La Havre	75	628,8	296 007	470,8	18 590	15 487	6,7	- 0,9	0,1	- 6,1	15,0
Fécamp	37	235,1	39 167	166,6	1 639	803	0,6	2,7	- 3,8	0,6	14,8
Lillebonne	55	425,0	60 445	142,2	3 843	2 780	8,8	6,0	1,4	1,1	13,8
Pont-Audemer	70	606,5	37 432	61,7	1 806	1 127	3,4	3,8	- 1,8	0,6	13,5
Plateaux-Ouest	124	1 121,4	60 446	53,9	2 597	1 386	2,0	3,6	- 2,6	1,2	13,7
Évreux	162	1 457,5	126 906	87,1	7 373	5 732	15,0	9,3	7,7	4,3	10,0
Verneuil-sur-Avre	43	590,8	26 314	44,5	807	281	4,4	- 0,6	1,2	- 1,6	9,1
Vernon	78	699,5	74 198	106,1	3 899	3 890	16,8	11,1	10,0	5,3	11,1
Gisors	38	336,8	21 967	65,2	763	522	4,2	5,9	0,4	3,3	11,2

Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Population

Avec une densité de 134 habitants/km², la région est sensiblement plus peuplée que la moyenne. Les zones les plus peuplées sont sur la vallée de basse Seine, avec surtout les zones du Havre, de Lillebonne, de Rouen, de Elbeuf, et sur le littoral Haut-Normand (Fécamp, Caux maritime). La densité est beaucoup moins forte, et varie de 45 à 85 habitants/km² dans les zones rurales et les anciennes vallées industrielles de Seine maritime.

La population Haute-Normande continue de croître (3,7 % de 1975 à 1982) plus vite que la moyenne, mais avec un mouvement contradictoire :

- un solde naturel vigoureux (+ 4,3 % de 1975 à 1982), qui marque une relative jeunesse de la population, encore que les période de progrès démographique les plus fortes soient maintenant passées,
- un solde migratoire devenu négatif après 1975, maintenant sensible dans les zones les plus urbanisées (Rouen -Le Havre) et dans les vallées industrielles anciennes (Bresle, pays de Bray).

Masquée par la démographie naturelle positive, une certaine redistribution des populations continue de s'opérer, des deux grandes zones de Rouen et du Havre vers les zones périphériques (Barentin, Yvetot, Elbeuf et Louviers, avec l'effet particulier de la ville nouvelle du Vaudreuil), ainsi que vers le sud (Evreux, Vernon).

2.3. La population active et emploi

La population active correspond à un taux d'activité moyen, pour les hommes comme pour les femmes. Compte tenu de la structure par âge, cette population active augmente plus vite que la population totale et cela dans des proportions plus fortes que la moyenne nationale. La Haute-Normandie est donc particulièrement confrontée au problème de l'emploi des jeunes.

La répartition de l'emploi total fait apparaître certaines caractéristiques de la région :

- la part de l'emploi agricole est maintenant tombée en dessous de la moyenne nationale, et continue de régresser plus vite que dans le reste du pays; pourtant, cette tendance ne témoigne pas seulement des efforts de modernisation et de mécanisation de l'agriculture, mais aussi d'une situation encore difficile dans certaines zones,
- la part de l'emploi industriel est sensiblement plus forte que la moyenne nationale, ce qui témoigne de l'importance du secteur, le taux de régression de l'emploi industriel est du même ordre que le taux national; tous les secteurs industriels apparaissent globalement touchés, sauf l'industrie pharmaceutique et l'électricité (centrales EDF),
- le bâtiment, génie civil et agricole (BCGA) est d'importance analogue à la répartition nationale; son évolution régressive est éga-

lement du même type,

- le secteur commercial est légèrement sous-représenté, et sa regression est sensiblement plus vive que la moyenne,
- le tertiaire est sensiblement moins représenté qu'en moyenne nationale, mais un léger rattrapage continue de s'effectuer.

Tout cela témoigne d'une région industrialisée, mais encore faiblement tertiairisée, avec une agriculture qui s'est déjà transformée, mais n'a pas terminé sa mutation.

Les taux de chômage témoignent de la gravité déjà présente des problèmes d'emploi. Il sont, en 1982 comme en 1986, nettement supérieurs aux taux nationaux.

Le taux de chômage longue durée au 1.1.1984 à 4,10 %, soit un quart de plus que la moyenne nationale (3 %) ce qui exprime également la nature structurelle de ce chômage.

Seules quelques zones d'emploi ont une situation plus favorable, avec un chômage inférieur ou égal à la moyenne nationale courant 1984. Ce sont surtout les zones proches de Paris : Evreux, Verneuil, Vernon, Gisors, ainsi qu'Yvetot et le pays de Bray.

Toutes les autres zones sont durement touchées, en particulier le nord-ouest de la région : Le Havre, Fécamp, le Caux maritime, la vallée de la Bresles.

Cela dépend directement de la nature des établissements industriels locataires de ces différentes zones.

2.4. Valeur ajoutée

La valeur ajoutée par habitant est peu supérieure à la moyenne nationale, mais est sensiblement supérieure à la moyenne de la France de province, puisque la Haute-Normandie apparaît comme la première région après l'Île-de-France. Cela est dû pour l'essentiel à l'industrie qui, avec 30 % des emplois, crée 40 % de la valeur ajoutée.

2.5. Formation

La région apparaît globalement, avec ses voisines de Picardie et de Basse-Normandie, comme une des moins formées de France :

- 43 % des personnes de plus de 15 ans, sans diplôme déclaré,

- le pourcentage de bacheliers et de diplômes supérieurs est très inférieurs aux moyennes nationales.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

3.1. Démographie et emploi

Le problème de l'emploi est déjà un des plus préoccupants pour la région. Ce problème va s'aggraver dans les prochaines années.

Les perspectives d'évolution de la population (projection INSEE) prévoient pour 1990 une population régionale de l'ordre de 1 720 000 habitants, soit une progression de 65 000, qui se répartit très inégalement selon les tranches d'âges.

Entre 1982 et 1990, l'accroissement de la tranche 17-64 ans serait de l'ordre de 74 000 personnes, la tranche 0-19 ans diminuerait de 18 000, la tranche des plus de 65 ans augmenterait de 12 000. La pression sur le marché du travail va donc être, du fait de la démographie, très forte dans les cinq années à venir.

Les perspectives d'évolution de l'emploi sont en effet négatives : dans les cinq années à venir, la région devrait perdre un peu moins d'emplois qu'auparavant, mais continuerait tout de même, selon ces prévisions, à en perdre 600 par an en moyenne, avec la répartition sectorielle suivante :

Agriculture :	-	1 200 emplois/an (poursuite de la tendance actuelle)
Industrie :	+	800 emplois/an (redressement après restructurations)
Bâtiment :	+	200 emplois/an (stabilisation)
Tertiaire :	-	400 emplois/an (légère dégradation au profit de la région parisienne).

Ces prévisions ne sont qu'indicatives. Si elles peuvent paraître pessimistes pour le tertiaire, elles peuvent à contrario être jugées plutôt optimistes pour l'industrie qui a perdu entre 1983 et 1984 5 400 emplois/an.

L'apparition de 1982 à 1990 (hors changement fondamental dans les flux migratoires) de 40 000 à 45 000 nouveaux demandeurs d'emploi, soit environ 25 000 sur la période 1986-1990 va donc peser très fortement sur le marché du travail déjà fort déprimé.

Avec une quasi-stabilisation de l'emploi total, le nombre de demandeurs d'emploi, qui était en mars 1986 de 89 000, pourrait alors atteindre les 115 000 personnes, et le taux de chômage atteindre ou dépasser 15 %.

3.2. Les problèmes sectoriels

3.2.1. *L'agriculture*

L'agriculture de Haute-Normandie a subi des transformations importantes depuis 10 ans.

La production, qui était largement orientée vers le lait, voit un basculement vers les schémas, production végétale + viande ou production végétale dès que la surface d'exploitation s'y prête. Ainsi, la part des productions végétales a-t-elle presque rattrapé celle des productions animales, et la production de lait en volume était-elle, en 1984, déjà stabilisée.

La modernisation des exploitations, l'évolution en cours vers les productions végétales ont conduit à une réduction considérable des actifs agricoles en Haute-Normandie.

Les chefs d'exploitations sont passés de 31 000 en 1975 à moins de 25 000 en 1985. Ils devraient être 22 000 en 1990 si les tendances actuelles se poursuivent.

Les aides familiaux, qui étaient 27 000 en 1975, devraient être environ 14 000 en 1990.

Mais un agriculteur sur 4 ou 5 seulement est remplacé. A ce rythme, il n'y aurait plus que 4 500 exploitations à l'horizon 2015.

L'installation de nouveaux agriculteurs est donc un problème majeur, et il faut un minimum de 200 installations par an pour préserver l'agriculture régionale.

L'agriculture est confrontée à d'autres difficultés :

- une formation générale de base insuffisante, qui rend malaisée la pénétration du progrès technique en agriculture,
- des secteurs à l'hydromorphie très marquée, qui rendent nécessaires des travaux importants d'assainissement et de drainage,
- beaucoup d'exploitations d'élevage ont des bâtiments et des équipements trop anciens et inadaptés, ce qui nuit à la fois à la productivité et aux conditions de travail,
- enfin, beaucoup d'exploitants, notamment chez les petits éleveurs, sont dans une situation financière difficile, avec des revenus en diminution.

Deux orientations pour l'agriculture se dessinent actuellement :

- celles d'exploitations spécialisées dans les grandes productions, dont l'objectif est avant tout la compétitivité sur les marchés européens et mondiaux,
- celles des exploitations qui doivent, en raison des contraintes auxquelles elles sont soumises, valoriser différemment leurs fac-

teurs de production, par la diversification de leurs activités et la recherche de segments de marché plus spécifiques. Ces producteurs auront des besoins de formation et d'appui plus spécifiques pour réussir cette mutation qui correspond partiellement à un changement de métier.

3.2.2. La pêche et l'aquaculture

Il existe en Haute-Normandie une population de 1 400 marins-pêcheurs, assez stable depuis quelques années. Les ports de débarquement de produits de la pêche sont Le Tréport, Dieppe, Saint-Valery-en-Caux, Fécamp, Le Havre.

Le taux de renouvellement de la flotte peut être considéré comme assez satisfaisant (35 % de la flotte a moins de 10 ans). Ce taux doit continuer de s'améliorer grâce à la politique de renouvellement menée par l'Etat et les collectivités locales, avec le concours du FEOGA.

La flotte de pêche hauturière aura à terre 5 unités, 3 armées à Fécamp et 2 à Dieppe.

Par contre, les installations à terme sont insuffisantes. Seul le port de Dieppe abrite une criée qui commercialise de l'ordre de 900 tonnes de produits par an.

Une halle à marée est en projet à Fécamp, inscrite au Contrat de plan Etat-région et devrait être réalisée en 1987.

Il faudrait aussi disposer d'équipements modernes, notamment informatiques.

Les côtes de Haute-Normandie ne sont guère propices à l'établissement de cultures marines nouvelles ou traditionnelles. Mais certaines formes d'élevage, comme la salmoniculture en cages, sont susceptibles de voir le jour.

3.2.3. Les industries agro-alimentaires

En Haute-Normandie, les IAA forment une population hétérogène, tant par leur dimension que par la diversité des activités (une trentaine d'activités recensées). Certaines des unités industrielles travaillent des matières premières agricoles non régionales, mais transitant par la région. Pour d'autres, la matière première régionale est insuffisante (le porc par exemple) et doit être complétée par des apports externes.

A contrario, certaines productions, comme la viande bovine, n'ont pas de structures de transformation suffisantes.

On peut distinguer deux catégories d'entreprises dans le secteur IAA :

- les grandes entreprises (produits laitiers, sucreries notamment) s'adressant au marché national ou international; le siège social est en général extérieur à la région, elles n'y disposent que d'éta-

blissements,

- les PME fabriquant des produits plus spécifiques, avec des marchés plus réduits.

Les problèmes de ces deux catégories d'entreprises sont distincts.

Pour les grandes entreprises, ce sont :

- la maîtrise de la qualité et du coût des approvisionnements (problème agricole),
- la compétitivité de l'outil industriel,
- la maîtrise des technologies nouvelles.

Pour les PME, ce sont :

- la connaissance de l'évolution des marchés, la détection des créneaux porteurs,
- l'accès à l'innovation permettant de faire évoluer les produits,
- le développement d'activités à forte valeur ajoutée demandant des investissements qui doivent rester à la mesure de leurs moyens.

3.2.4. Les autres secteurs secondaires

L'activité industrielle de Haute-Normandie repose sur six grands secteurs principaux :

Le pétrole et la pétrochimie, la chimie de base, la parachimie. La région possède le tiers des capacités de raffinage pétrolier français, et deux complexes pétrochimiques importants, qui alimentent à leur tour des usines chimiques voisines produisant des composés plus complexes.

Elle possède aussi plusieurs usines d'engrais, et une diversité d'usines diverses (parachimie et pharmacie).

L'automobile. Plusieurs usines qui sont, sauf Renault Cléon (moteurs), des usines d'assemblage, et qui font travailler dans la région des équipementiers et des sous-traitants.

Le papier carton avec, notamment, la seule production française de papier journal.

Les industries électriques et électroniques, plutôt tournées, dans la région, sur les produits grand public (téléphones, piles...).

La construction mécanique et la réparation navale, avec toutes les activités de chaudronnerie liées à la pétrochimie.

Le bâtiment et travaux publics

Certains secteurs comme le textile-habillement, le cuir ont

été très importants mais ont beaucoup régressé.

En amont de tous ces secteurs, la production d'énergie joue un rôle très important dans la région (premier investisseur actuellement). Elle se diversifie par l'installation de deux centrales nucléaires sur le littoral.

En aval, un important secteur de sous-traitance intéressant les principaux secteurs ci-dessus subit les à-coups de la conjoncture, et son retard à la modernisation ne lui permet pas toujours de les amortir.

L'industrie de Haute-Normandie vit une période de restructuration qui a déjà entraîné une importante réduction des effectifs industriels.

Les suppressions d'emplois et d'activités n'ont pas été limitées à quelques secteurs en crise, mais ont affecté l'ensemble de l'appareil de production, y compris les activités de base (pétrole chimie).

On peut cependant distinguer les secteurs en crise structurelle de ceux frappés plus récemment.

Dans les plus mauvaises situations se trouvent :

- le textile, qui a perdu 10 000 emplois de 1975 à 1986; la crise s'étend maintenant au cuir et à la chaussure, et aux entreprises liées,

- le BCGA, qui a perdu 12 000 emplois en dix ans, et dont la dégradation se poursuit en fonction de l'anémie persistante de la demande privée et de la contraction des budgets publics; un léger redressement semble cependant perceptible par la réduction récente du chômage partiel,

- les constructions électriques, qui ont perdu 6 800 salariés, l'industrie des métaux 6 000, à cause de la crise conjointe des ses principaux clients, le bâtiment et la construction navale,

- la construction navale se signale toujours par la faiblesse de ses carnets de commande et l'importance du chômage partiel.

Le secteur automobile, après avoir beaucoup souffert jusqu'en 1985, semble mieux orienté actuellement, au moins temporairement.

Quelques secteurs surmontent mieux la crise, comme le verre, la chimie des plastiques et du caoutchouc. D'autres progressent même, comme les constructions aéronautiques et spatiales, les composants électronique, la pharmacie.

Le problème de fond de l'industrie haute-normande est celui de sa restructuration et de sa modernisation. Toutes les restructurations ne sont pas encore effectuées et certains secteurs ont des perspectives encore sombres.

Une deuxième série de problèmes tient au caractère externe des centres de décisions réels. Ainsi, souvent, les conséquences socia-

les locales des mutations techniques sont-elles moins amorties. Par ailleurs, les sous-traitances ne sont pas toujours conclues régionalement, mais à partir des sièges avec d'autres régions.

Enfin, il existe des problèmes d'environnement qui peuvent freiner l'accueil et le développement des entreprises, notamment des PME-PMI. On pense à la faiblesse du tertiaire régional, avec la concurrence de la région parisienne, et à l'environnement urbain à améliorer.

3.2.5. *Le tertiaire*

La situation du tertiaire présente les particularités suivantes :

- un niveau de développement inférieur à celui observé en moyenne en France, et un rythme de développement moyen,
- une surreprésentation relative des activités de commerce et surtout de transport,
- une dominante des activités de services de proximité,
- une tertiarisation des agglomération relativement faible,
- une grosse faiblesse des services aux entreprises.

Ces particularités sont liées à certaines caractéristiques de la région :

- importance des activités de transport et commerce due aux ports,
- présence massive d'établissements industriels de simple mise en oeuvre de la production,
- faible nombre de sièges sociaux et de centres de décision.

Ainsi, d'une part le développement du tertiaire dans la région est-il insuffisant pour combler les pertes d'emplois du secteur secondaire. La région perd alors chaque année des emplois.

D'autre part, le faible développement du tertiaire obère les possibilités d'accueil et de développement de nouvelles activités, car les entreprises ont de plus en plus besoin d'un environnement tertiaire dense et de haut niveau.

3.2.6. *Les infrastructures*

a) trafic portuaire, commerce et échange internationaux

La présence de cinq établissements portuaires dont deux. Le Havre et Rouen, constituent le premier complexe portuaire français et le second au plan européen, fait de la Haute-Normandie une des régions les plus intéressées au trafic des marchandises, au commerce et aux échanges internationaux.

Cette activité portuaire est, en outre, génératrice d'une grande part de l'activité économique de la région, aussi bien en ce qui concerne l'industrie que le tertiaire.

Depuis 1975, les ports ont été touchés par le ralentissement économique et la baisse du trafic pétrolier. Ce mouvement, qui conduit à attacher une importance encore plus grande aux autres trafics (conteneurs, divers pondéreux...), renforce la situation de concurrence dans laquelle se trouvent les ports et se traduit par une exigence particulièrement forte en terme de compétitivité. Celle-ci ne pourra être atteinte que par :

- la poursuite de l'effort d'investissement en matière d'infrastructures et d'équipements que chaque port doit réaliser; la nouvelle écluse dans le port du Havre doit être particulièrement mentionnée,
- l'amélioration des infrastructures de communication capables d'innover l'hinterland du complexe portuaire,
- la poursuite et le renforcement de la politique de coordination entre les ports de Rouen et du Havre afin que les opérateurs du commerce maritime perçoivent toujours plus l'intérêt et l'étendue des possibilités qu'offre le complexe portuaire de la basse Seine.

Un enjeu et une question vont, de fait, dominer les années à venir :

- l'enjeu est, pour le complexe portuaire de la basse Seine, de devenir, à égalité avec les ports concurrents de la mer du nord, une porte maritime de l'Europe dont le centre de gravité s'est déplacé du nord vers le sud,
- la question est celle de la "conception générale" de ce complexe portuaire, limité à la basse Seine haute-normande ou englobant la région parisienne. Une de ses facettes est celle de la présence de décideurs en matière de commerce international et du trafic portuaire. Même si le complexe portuaire "englobe" la région parisienne, le renforcement des centres de décision localisés en Haute-Normandie est un impératif qui nécessitera l'adhésion et la mobilisation de tous les responsables hauts-normands.

b) Le réseau routier

Les axes qui sont à améliorer en priorité, car essentiels à la vie économique régionale, sont :

- l'axe nord-sud Evreux-Louviers, contournement de Rouen-Neufchatel,
- la poursuite de l'aménagement de type autoroutier entre Le Havre et l'autoroute A 13 via Tancarville,
- l'axe Rouen - Alençon,
- l'axe Rouen - Dieppe,
- l'axe Le Havre - Amiens - Saint-Quentin, essentiel pour relier les ports du Havre et de Rouen, aux régions du nord et du nord-Est de l'Europe.

3.2.7. *Le tourisme*

La Normandie est une des plus anciennes régions touristiques françaises. Sa vocation touristique s'est affirmée dès la seconde moitié du siècle dernier. Le tourisme haut-normand a d'abord été balnéaire, la proximité de Paris ayant favorisé l'essor précoce des bains de

mer (Dieppe) sur la côte.

Dans les années 1960, les régions plus méridionales l'ont fortement concurrencée, mais elle demeure au cinquième rang des régions françaises grâce à ses atouts, son potentiel riche et varié.

A cette potentialité, néanmoins, se heurte la nécessité d'adaptation des structures, de leur amélioration, d'une définition plus affirmée d'une politique touristique.

305 hôtels classés, soit 6 306 chambres, 127 campings, soit 30 418 lits, 292 gîtes ruraux, 172 gîtes chambres-d'hôtes constituent un ensemble d'hébergement relativement conséquent, sauf en matière de gîtes.

Le patrimoine culturel est riche, et sa découverte peut être plus développée.

Avec 200 km de côtes, le littoral constitue un des facteurs importants du tourisme haut-normand, d'où la nécessité de l'adapter aux besoins et de développer ses stations.

Deux bases de loisirs (Lery et Jumièges) ont bénéficié des efforts de l'Etat et de la région (dans le cadre du contrat de plan et hors contrat de plan).

Le tourisme fluvial est pratiquement inexistant. Aucune cellule d'observation du tourisme n'est créée, ce qui induit une méconnaissance des besoins, des souhaits et la difficulté de bien développer une politique touristique.

Quatre pays d'accueil sont en cours de développement dans le seul département de l'Eure, la phase d'exécution du programme devant débiter en 1987. Le cinquième sera celui du parc naturel régional de Brotonne.

La perspective des retombées du lien fixe trans-Manche ajoute à la nécessité de définir certains objectifs.

3.3. La formation

3.3.1. *Formation de base*

La Haute-Normandie, comme toutes les régions de vieille tradition industrielle, s'est longtemps caractérisée par un faible niveau de scolarisation lié à la faible qualification des emplois offerts par son

appareil économique. L'apparition de postes à haute technicité dans la chimie, la pétrochimie et le papier, par exemple, n'a pourtant pas initié le développement de l'enseignement initial long, les employeurs préférant une formation maison à l'intérieur même de l'entreprise. Enfin, le taux de dépendance des entreprises locales augmentant, nombre d'emplois de cadres ont été pourvus avec des personnes extérieures à la région, ce qui n'a pas incité non plus les Hauts-Normands à accroître leur niveau de formation de base.

L'effort pour élever le niveau de formation des Hauts-Normands a donc été largement indépendant des besoins de l'économie. Cet effort a été très important sur la période 1968-1985 et a déjà permis de combler une grande part du retard que connaissait la région par rapport à la France entière. Il reste cependant encore beaucoup à faire, en regard des indicateurs déjà cités :

- proportion de personnes de plus de 15 ans sans diplôme 43 %,
- proportion de bacheliers et diplômés supérieurs, 9,6 % (contre 12 % en France).

a) Formation du 2e degré

Enseignement général et professionnel non agricole. Longtemps, la caractéristique principale de la région a été la pression exceptionnelle des demandes d'entrée dans les LEP, illustrant la prédilection des Hauts-Normands pour l'enseignement court. Ce n'est pas en effet par insuffisance d'accueil (comparable à la moyenne nationale), mais plutôt par refus d'investir dans une formation longue que, pendant plusieurs années, 3 à 4 000 places d'accueil y faisaient défaut. C'est dans ce contexte que se situe l'effort de créations de places de LEP inscrit dans le contrat de plan.

Toutefois, la rentrée 1986-1987 a marqué une évolution importante par rapport à la situation passée avec l'augmentation de 6 % des entrées en lycée et la création de 20 classes de seconde pour répondre à cette demande. Celle-ci ne permet pas de réduire à moins de 7 points l'écart qui existe avec la moyenne nationale, mais marque néanmoins, pour la première fois, l'adhésion de l'académie à cette accélération brutale.

Parallèlement, dans l'enseignement court, 59 formations dans les filières professionnelles ont été supprimées et remplacées par des formations plus conformes aux besoins de l'économie et du marché de l'emploi.

De la même manière, il existe un problème d'orientation pour les lycéens : la Haute-Normandie compte plus de bacheliers des séries dites littéraires ou économiques (A - B - G) que la moyenne nationale, avec des possibilités de poursuite d'études moindres, et se situe en dessous de la moyenne pour les séries scientifiques et techniques (C - E - F) qui présentent plus de possibilités aux futurs étudiants.

Enseignement agricole. Il est à noter que l'enseignement agricole accuse le même retard que l'enseignement général et que les mêmes tendances se dégagent actuellement en faveur du développement de l'enseignement long.

b) Formation supérieure

Enseignement universitaire. La situation régionale en matière de formation universitaire était préoccupante il y a peu (moitié moins d'étudiants que la moyenne nationale). De gros progrès ont été réalisés ces dernières années avec la création d'une université au Havre et d'un département d'IUT à Evreux (inscrits au contrat de plan). Les créations de l'INSA (institut national des sciences appliquées) et de l'institut de préparation à l'administration générale à l'université de Rouen, sont venues améliorer en 1985 les structures d'accueil de l'enseignement supérieur.

Cela se traduit par une augmentation de 3,4 % (18 273 étudiants) des effectifs inscrits à l'université (IUT compris) par rapport à 1985. Cette augmentation est encore plus significative au niveau des effectifs de l'enseignement post baccalauréat des lycées (2 035 élèves, soit + 12,9 %) en classe de BTS; 947 élèves (soit + 6,9 % en classe préparatoire). Mais l'effort doit être soutenu si l'on veut faire disparaître le différentiel avec le taux national moyen.

Secteur non universitaire. Il convient ici de rappeler qu'il n'existe qu'un petit nombre d'écoles de réputation régionale, voire nationale, en Haute-Normandie, notamment :

- l'ESIGELEC (école d'ingénieurs en électricité-électronique) qui a conclu un intéressant accord avec le laboratoire de recherche en productique,
- les écoles supérieures de commerce de Rouen et du Havre (celle-ci travaillant en liaison avec Caen),
- l'ISTOM (institut supérieur des techniques d'outre mer) formant des ingénieurs en gestion agricole pour les pays tropicaux,
- l'IPER (institut portuaire d'études et de recherche).

3.3.2. *La formation professionnelle*

a) Les filières de formation professionnelles (par activité)

Les filières de formation, qui regroupent en Haute-Normandie, le plus grand nombre de stagiaires et le plus gros volume d'heures stagiaires, sont, dans l'ordre décroissant, les suivantes :

- préformations générales,
- traitement électromécanique et électronique de l'information informatique,
- techniques financières ou comptables, gestion,
- commerce et distribution,
- mécanique générale et de précision,
- électricité, électrotechnique, électromécanique,
- électronique,

- secrétariat, dactylographie, sténographie,
- bâtiment et travaux publics,
- agriculture.

Cela concerne 37 600 stagiaires et 13,7 millions d'heures de formation.

L'importance du volume des préformations générales souligne le faible niveau d'ensemble des stagiaires haut-normands, salariés ou demandeurs d'emplois et conforte l'idée, largement répandue dans la région, de la nécessité d'élever progressivement le niveau général des formations dispensées.

Parmi les principales filières de formation, on retrouve les filières prioritaires pour lesquelles l'Etat a consacré une grande partie de ses efforts, financées au cours des dernières années (électronique, BTP, notamment).

b) Les problèmes

Malgré l'importance des efforts entrepris, il y a encore des insuffisances localisées en terme de structures d'accueil (centre de formation).

Par ailleurs, le problème est d'adapter et de faire évoluer les plans de formation aux besoins de l'économie et des entreprises. Ainsi, la formation "d'ingénieurs" en formation continue apparaît-elle actuellement comme possible et nécessaire.

Se pose également le problème spécifique de la formation complémentaire des jeunes.

Cette formation prend dans la région une importance capitale, compte tenu notamment du fait que les demandeurs d'emploi de moins de 25 ans sont plus nombreux que dans l'ensemble de la nation et que leur niveau de formation est très faible (50 % des jeunes demandeurs d'emploi n'ont pas de formation véritable, contre 41 % pour l'ensemble de la France).

L'insertion des jeunes dans le monde du travail passe donc prioritairement par cette formation complémentaire, l'objectif essentiel pour le court terme étant de faire acquérir à la majorité de ces jeunes un niveau de formation de base leur permettant d'accéder aux contrats de formation en alternance financés par les entreprises, sur crédits défiscalisés.

Sur les 32 000 demandeurs d'emploi de moins de 25 ans que compte la Haute-Normandie (37 % des DEFM au 30.06.1986), on peut estimer que plus de 16 000 ont besoin de ce volet de formation de rattrapage avant de pouvoir accéder à une formation qualifiante ou un emploi. Il conviendrait donc de développer une formation de base s'inspirant des stages de préparation à l'emploi, mais d'une durée plus longue et avec une

alternance en entreprise d'au moins 30 % du temps.

3.4. Recherche et technologie

Dans ce domaine, la situation actuelle doit être appréhendée en tenant compte du fait que, sur le plan de la recherche publique, la première université haute-normande n'a été créée à Rouen qu'en 1962 et qu'elle s'est, pendant sa première décennie, développée indépendamment de son environnement socio économique.

La décennie suivante a été caractérisée par un effort de définition d'axes de recherche prioritaire et de rapprochement avec les entreprises et marquée par la création du CORIA (complexe de recherche industrielle en aérothermochimie).

Ce mouvement de rapprochement vers les entreprises s'est amplifié ensuite, d'autant plus qu'il correspond à une demande et un besoin des entreprises

La recherche privée est en effet dominée par la présence de centres de recherche des établissements pétrochimiques implantés en Haute-Normandie. Il est difficile d'apprécier, en dehors de ce secteur, la part consacrée à la recherche privée en Haute-Normandie. Le nombre relativement modeste de 25 entreprises ayant demandé, en août 1985, à bénéficier du crédit d'impôt recherche n'est certes pas significatif, mais il s'explique entre autres par le fait que de nombreuses entreprises ont leur siège social à l'extérieur de la région et que les PMI régionales n'ont pas, jusqu'à une époque récente, suffisamment pris en compte les problèmes de recherche et d'innovation dans leurs missions propres.

Pour la seule université de Rouen, les contrats de recherche conclus entre laboratoires et entreprises sont passés de 1 millions de francs en 1981 à 5 millions de francs en 1985.

Dans ce contexte, l'élaboration du contrat de plan a constitué une étape fondamentale en définissant des thèmes de recherche soutenus par l'Etat et la région, considérés comme prioritaires et correspondant à des équipes universitaires solides à la fois sur le plan qualitatif et quantitatif, dans des domaines fortement ancrés dans l'industrie régionale.

Les secteurs suivants ont été retenus, constituant autant de pôles de développement de recherche :

- les biotechnologies, dans le domaine du lait, du lin, des gommes et des adjuvants,
- la productique - informatique - maintenance des procédés chimiques, par la création de l'institut de transfert et d'études en productique, électronique et automatique (ITEPEA) et l'implantation d'une antenne régionale de l'agence pour le développement des productions automatisées (ADEPA),
- le génie thermique et énergétique, à partir du soutien du CORIA,
- les médicaments nouveaux, à partir d'une étroite collaboration entre chimistes et médecins,
- la toxicologie du médicament et la pharmacocinétique, en relation avec les nombreuses industries pharmaceutiques implantées dans la région,
- les recherches sur l'emploi, la formation et le système industriel en liaison avec l'important effort de restructuration industrielle de la région.

Pour orienter et animer l'ensemble des fonctions de transferts vers le tissu de PMI-PME régionales assurées par les laboratoires universitaires, a été créé un centre d'innovation et de transfert technologique (le SCUEOR) ainsi qu'un réseau de conseillers technologiques.

D'autre part, un système de bourses de recherche, financé par la région, constitue un produit d'appel qui facilite les collaborations université-entreprises.

Parallèlement à ce couplage induit entre recherche et développement, un couplage de plus en plus serré entre formation et recherche a conduit à la création de l'INSA (institut national des sciences appliquées), composé de départements correspondant à deux pôles de recherche (génie chimique - génie énergétique).

4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSEES

4.1. L'Etat et les administrations publiques locales

Les deux tableaux ci-dessous reprennent les dépenses d'investissements engagées dans la région, par l'Etat et les administrations publiques locales (APUL) (région, départements, collectivités locales).

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de Francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	50,3	24,3	33,3	57,8	74
CULTURE VIE SOCIALE	93,6	41,5	53,8	59,6	53
SANTE (HORS CHR)	42,9	25	13	2,7	1
EQUIPEMENT SOCIAUX	2,3	0,5	1,8	0,6	0
LOGEMENT	2,4	1,4	0,1	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	149,2	39,8	119,4	100	98
DEVELOPPEMENT RURAL	5,9	3,7	2,4	1,4	0,2
TRANSPORTS	451,2	244,7	209	201,1	163
ACTION ECONOMIQUE	10,7	4,9	4,9	8,6	7
SERVICES GENERAUX APU	211,2	121	34,5	29,6	34
TOTAL	1019,7	506,8	472,2	461,5	430,2

DEPENSES APUL (millions de Francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	233,2	294,6	269,8	290,8	306,1
CULTURE VIE SOCIALE	214,7	255,1	230,7	262,9	265,1
SANTE (HORS CHR)	113,3	93,1	175,5	208,8	146,9
EQUIPEMENT SOCIAUX	55,8	64,2	81,3	53,2	67,8
LOGEMENT	528,4	823,7	944,9	770,5	945,9
DEVELOPPEMENT URBAIN	456,8	487,5	439,7	425,7	551,9
DEVELOPPEMENT RURAL	512,7	484,9	648,9	728,6	712,1
TRANSPORTS	296,7	205,8	219,5	208,6	288,3
ACTION ECONOMIQUE	372,5	383,1	425,7	737,8	618,2
SERVICES GENERAUX APU	244,7	285,1	320,8	310	385,7
TOTAL	3028,8	3377,1	3756,8	3996,9	4288,1

Les deux tableaux suivants en donnent un plus grand détail selon les postes de la nomenclature de la comptabilité publique.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		HAUTE NORMANDIE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	3,5	2,8	1,8	2,4	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0,1	0,3	0,0	0,2	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	35,4	14,0	28,2	52,9	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,2	0,0	0,0	0,0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11,1	7,2	3,3	2,3	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	50,3	24,3	33,3	57,8	
CULTURE	92,5	40,6	53,5	59,4	
SPORTS-LOISIRS	1,1	0,9	0,3	0,2	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	93,6	41,5	53,8	59,6	
3 TOTAL SANTE hors CHR	42,9	25,0	13,0	2,7	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	2,3	0,5	1,8	0,6	
5 TOTAL LOGEMENT	2,4	1,4	0,1	0,1	
SERVICES COMMUNS	31,7	6,3	24,9	8,9	
RESEAUX ET SERVICES	0,0	0,0	0,0	0,0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0,0	0,0	0,0	0,0	
VOIRIE URBAINE	98,3	32,6	84,6	87,3	
AMENAGEMENT URBAIN	19,2	0,9	9,9	3,8	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	149,2	39,8	119,4	100,0	
SERVICES COMMUNS	0,3	0,1	0,1	0,1	
EAU ASSAINISSEMENT	0,2	0,0	0,0	0,0	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0,0	0,0	0,0	0,0	
AMENAGEMENT RURAL	0,0	0,0	0,0	0,1	
AMENAGEMENT EAUX	0,1	0,1	0,0	0,0	
ANTI-POLLUTION	5,3	3,5	2,3	1,2	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0,0	0,0	0,0	0,0	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	5,9	3,7	2,4	1,4	
SERVICES COMMUNS	1,5	0,5	0,9	3,7	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	205,9	107,1	101,8	100,3	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	16,5	20,7	12,5	10,4	
MER TRANSPORTS MARITIMES	227,0	115,6	93,6	86,2	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0,3	0,8	0,2	0,5	
8 TOTAL TRANSPORTS	451,2	244,7	209,0	201,1	
SERVICES COMMUNS	4,3	0,9	3,5	7,6	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	6,0	4,0	1,4	1,0	
ENERGIE	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,0	0,0	0,0	0,0	
BTP	0,4	0,0	0,0	0,0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	10,7	4,9	4,9	8,6	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	211,2	121,0	34,5	29,6	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	1019,7	506,8	472,2	461,5	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	1019,7	506,8	472,2	461,5	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		HAUTE-NORMANDIE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	1,3	3,4	1,4	7,8	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	159,3	140,4	145,2	152,5	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	58,5	137,6	107,7	114,2	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,0	0,0	0,9	0,9	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	14,1	13,2	14,6	15,4	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	233,2	294,6	269,8	290,8	
CULTURE	58,9	64,1	57,8	68,2	
SPORTS-LOISIRS	155,8	191,0	172,9	194,7	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	214,7	255,1	230,7	262,9	
3 TOTAL SANTE hors CHR	113,3	93,1	175,5	208,8	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	55,8	64,2	81,3	53,2	
5 TOTAL LOGEMENT	528,4	823,7	944,9	770,5	
SERVICES COMMUNS	7,7	13,7	18,4	11,4	
RESEAUX ET SERVICES	181,2	166,3	155,6	163,0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	19,5	27,4	15,8	27,9	
VOIRIE URBAINE	159,1	153,6	141,2	120,8	
AMENAGEMENT URBAIN	89,3	126,5	108,7	102,6	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	456,8	487,5	439,7	425,7	
SERVICES COMMUNS	0,0	0,0	0,0	0,0	
EAU ASSAINISSEMENT	154,4	187,6	190,5	202,4	
RESEAUX SERVICES AUTRES	281,9	236,8	390,6	436,2	
AMENAGEMENT RURAL	50,1	50,3	53,6	71,0	
AMENAGEMENT EAUX	19,0	4,1	2,9	6,4	
ANTI-POLLUTION	7,3	6,0	10,3	12,2	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0,0	0,1	1,0	0,4	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	512,7	484,9	648,9	728,6	
SERVICES COMMUNS	29,2	10,0	18,8	5,7	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	185,7	191,9	196,9	200,2	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,1	0,8	0,2	0,3	
MER TRANSPORTS MARITIMES	81,3	3,0	1,8	2,2	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0,4	0,1	1,8	0,2	
8 TOTAL TRANSPORTS	296,7	205,8	219,5	208,6	
SERVICES COMMUNS	6,4	23,9	40,6	323,2	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	51,1	94,3	59,6	64,5	
ENERGIE	315,0	264,9	325,5	350,1	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,0	0,0	0,0	0,0	
BTP	0,0	0,0	0,0	0,0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	372,5	383,1	425,7	737,8	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	244,7	285,1	320,8	310,0	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	3028,8	3377,1	3756,8	3996,9	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	3028,8	3377,1	3756,8	3996,9	

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Prime d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	16	5	8	7
Montant de la PAT	21,976	6,329	6,888	21,668
Investissements (millions de francs)	177,252	52,529	44,101	354,819
Emplois prévus	1 133	261	533	624

(Source DATAR, 1987)

4.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 21 852

1985 : 11 000

1986 : 10 800

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Haute-Normandie se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

FEDER	1,4	0,1
FEOGA	8,6	1,6
BEI-NIC	60	18
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT DE LA REGION : PROBLEMES ET CONDITIONS

En matière d'agriculture, une partie des exploitations se sont déjà structurées et modernisées, et travaillent le plus souvent sur des productions végétales ou mixtes végétale-viande. Ce segment est bien placé dans la concurrence nationale et internationale. Il fournit une industrie agro-alimentaire elle aussi assez résistante.

Une autre partie des exploitations est plutôt en difficulté. Le problème est la mutation par la diversification des activités, et le renouvellement des exploitants. Il y a dans les deux cas d'importants besoins en formation et des problèmes de financement très sérieux. Il y a des potentiels non exploités. La liaison importante ici est certainement avec la recherche, pour le développement de nouveaux produits, ainsi qu'un environnement propice à l'efficacité commerciale (tertiaire supérieur).

Pour l'industrie, les grandes industries ont des problèmes de compétitivité, donc de restructuration, de modernisation. Le gros des réductions d'effectifs est certainement fait, et la tendance à la baisse devrait maintenant se réduire, sauf secteurs particuliers. Le problème majeur est certainement la capacité à investir. Une autre condition importante du développement est l'environnement de ces grandes entreprises, notamment l'efficacité du système de transport, qui en a souvent motivé la localisation, et qui doit rester absolument compétitif avec d'autres zones industrielles portuaires, comme celles de la mer du Nord.

Les PME-PMI représentent dans la région une part inférieure à la moyenne nationale (25 % des salariés sont dans des établissements de moins de 100 personnes, contre 34 % en France).

Ces entreprises ont globalement mieux résisté à la crise et il existe un potentiel de diversification d'activités, dont les conditions sont essentiellement liées à :

- la formation de personnels qualifiés,
- la liaison avec les innovations, la recherche, les transferts de technologie,
- l'environnement immatériel, et notamment le tertiaire supérieur.

Pour le tertiaire, moins développé dans la région, les lacunes en représentent aussi le potentiel de développement : il s'agit à la fois de créer l'emploi tertiaire et les conditions de services aux autres entreprises. Il y a là un problème de dynamique régionale pour stimuler le développement de ce tertiaire régional, malgré l'attraction parisienne. Cela renvoie aussi aux formations, notamment supérieures, dans les domaines des services aux entreprises (commerce, gestion, informatique, techniques de communication, etc.).

Région de grande industrie, peu autonome au niveau du ter-

tiaire, avec une agriculture qui continuera de perdre des actifs, la Haute-Normandie attendra pourtant du tertiaire et de la PME-PMI l'arrêt de la dégradation globale de l'emploi.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

La région de Haute-Normandie a parfaitement pris conscience que la période de développement spontané, dont l'ampleur a dépassé ses seules capacités, est arrivée à son terme vers 1975, et d'être mal préparée à la transformation profonde du mode et des conditions de développement économique en cours.

Les restructurations nécessaires de l'important appareil industriel régional ont donc été effectuées pour beaucoup sous la pression d'événements et de centres de décisions externes, avec les conséquences sociales et sur l'emploi durement ressenties.

L'élaboration du IXe Plan a marqué cette prise de conscience. Considérant que le développement économique, social, culturel de la région, pendant la période (1984-1988) nécessitait un effort vigoureux de reconquête de l'emploi, l'Etat et la région se sont engagés, par le contrat de plan du 6 avril 1984, dans des programmes d'actions conjointes dont les objectifs étaient le développement de la formation, de la recherche et de l'innovation, le développement agricole et des IAA, la rénovation du tissu industriel, l'amélioration de l'environnement des entreprises et des infrastructures de transport, l'action culturelle et la promotion du tourisme.

En 1986, les trois constats suivants :

- la Haute-Normandie connaît toujours depuis 1975 une évolution de l'emploi plus défavorable que la moyenne des autres régions,
 - la Haute-Normandie a un taux de chômage supérieur à la moyenne,
 - la région connaît un important problème d'insertion professionnelle de ses nouveaux actifs,
- justifient tout à fait le maintien de la lutte pour l'emploi comme objectif prioritaire.

La prolongation des objectifs et actions du contrat de plan, qui dépassent à l'évidence le cadre quinquennal initial, est donc légitime.

1. AMELIORER LA SITUATION DE L'EMPLOI

L'objectif final est de diminuer le taux de chômage dans chacun des bassins et de réduire les disparités entre Ceux-ci. Sa réalisation exige une adaptation des moyens d'action à la spécificité de chaque bassin, ce qui nécessite :

- l'organisation de moyens d'observation et d'analyse de la

situation économique et sociale de chaque bassin (entamée depuis 1982 sous l'impulsion de l'Etat),

- la création de structures locales capables de détecter les opportunités locales de développement et de création d'activités et d'emploi,

- l'élaboration interinstitutionnelle de guides locaux d'actions traitant de manière coordonnée à la fois les problèmes de formation, d'insertion et de développement économique.

Dans ces différents domaines, les résultats seront d'autant plus grands que des synergies seront organisées entre les décisions des différentes administrations, d'une part, et celles des élus et des acteurs socio économiques, d'autre part.

C'est la notion de charte ALFIDE (actions locales pour la formation, l'insertion et le développement économique) qui, sans remettre en cause les compétences légales de chacun des acteurs, anime et coordonne pour une plus grande efficacité l'ensemble des décisions dans un espace de bassin d'emploi.

2. RATTRAPER LE RETARD REGIONAL EN FORMATION

Cet objectif de long terme porte à la fois sur la formation initiale et sur toutes les formations professionnelles permettant d'adapter les qualifications aux besoins du monde du travail et aux opportunités de développement.

2.1. Améliorer la formation de base

Les objectifs en matière de formation de base doivent donc tenir compte du déficit persistant par rapport aux taux moyens observés, mais aussi des besoins spécifiques de l'économie régionale. Il s'agit à la fois de compenser les écarts par rapport aux moyennes nationales et d'adapter les filières et les orientations.

Cela se traduit dans les trois directions suivantes :

2.1.1. *Le renforcement du cycle long*

Par un accroissement des structures d'accueil dans les lycées et l'orientation future des bacheliers vers les sections scientifiques et techniques plus pourvoyeuses en débouchés universitaires. L'objectif de 5 000 créations de place à l'horizon 1990 paraît à cet égard réaliste et souhaitable.

2.1.2. *La modernisation et valorisation de l'enseignement technique et professionnel*

2.1.3. *Le développement des enseignements supérieurs*

Notamment par l'augmentation des capacités d'accueil des universités, des IUT et des classes de BTS.

2.2. Augmenter et adapter les moyens de formation professionnelle

Ces objectifs sont à la fois quantitatifs, augmenter encore les fonds consacrés à la formation professionnelle dans la région, et qualitatifs, mieux adapter les filières de formation selon un processus qui doit être continu. Cette adaptation doit intégrer une élévation générale du niveau des qualifications ainsi que la poursuite d'une politique très volontariste pour combler le retard de formation des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire sans qualification ni emplois et des autres publics des plus bas niveaux.

Elle doit également prendre en compte le fonctionnement des marchés locaux du travail par famille professionnelle tel qu'il a été analysé depuis plusieurs mois par les services de l'Etat.

Il faut que les mêmes principes animent les entreprises dans leur politique de formation pour laquelle elles disposent de responsabilités nouvelles (formation en alternance). Ces stratégies de formation doivent faire partie du plan de développement des entreprises qui devront d'ailleurs requalifier la structure de leurs postes de travail.

Enfin, l'effort d'introduction, dans les filières de formation, des technologies modernes, et notamment de l'informatique, de la bureautique, la robotique devra être poursuivi.

3. CONTINUER L'EFFORT DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Il faut amplifier la liaison entre recherche et développement, le couplage entre recherche et formation, l'interaction entre recherche publique et recherche privée, par :

- la reconnaissance de certains secteurs complémentaires comme pôle de développement de recherche,
- le développement de l'action de transfert technologique vers les entreprises et la création de pépinières d'entreprises,
- le développement de l'université du Havre et de l'INSA en cohérence avec ces objectifs et la politique de recherche de l'université de Rouen.

Quelques points feront l'objet d'attention particulière :

- la promotion du caractère régional de la recherche dans les liaisons avec les grandes entreprises, pour diminuer la dépendance vis-à-vis des centres de décision externes,
- les besoins et les modalités de transferts technologiques particuliers aux PME-PMI.

4. DYNAMISER LES SECTEURS D'ACTIVITE

Le programme de développement régional comporte évidemment une série d'objectifs sectoriels.

4.1. Agriculture et IAA : un développement segmenté

L'analyse économique a fait apparaître une segmentation entre deux types d'exploitations dont les perspectives d'évolution sont distinctes :

- les exploitations spécialisées dans les grandes productions (production végétale principalement),
- les exploitations qui doivent actuellement diversifier leurs productions.

Les objectifs concernant ces deux segments d'entreprises seront donc différenciés, avec cependant des conditions générales identiques :

4.1.1. *Objectifs généraux*

a) favoriser le renouvellement des exploitants, donc l'installation de jeunes agriculteurs

b) dispenser une formation adaptée de haut niveau

4.1.2. *Objectifs pour les exploitations en voie de spécialisation*

a) réduire les coûts de production :

- organisation de la distribution des engrais,
- actions de restructuration foncière (remembrement).

- b) améliorer la productivité :
 - actions d'amélioration des sols (programmes d'hydraulique et de drainage),
 - aides aux bâtiments et à l'équipement des exploitations.
- c) améliorer la qualité, régulariser les apports sur le marché et la transparence des transactions :
 - développement des installations de séchage des céréales,
 - développement des installations de stockage (céréales et lin),
 - modernisation des teillages de lin,
 - action visant à fluidifier le marché du lin.
- d) développer des productions nouvelles :
 - aides au développement de la production porcine et de l'ensemble de la filière porc,
 - aides à la recherche et à la transformation non alimentaire des productions agricoles.

4.1.3. Objectifs pour les exploitations en voie de diversification :

- a) favoriser la diversification des systèmes de production :
 - promotion de systèmes de production basés sur la valorisation de l'herbe,
 - collecte et analyse de données technico-économiques sur les différents systèmes.
- b) favoriser la diversification des productions :
 - aides à l'expérimentation et à l'implantation de productions nouvelles,
 - aides à la restructuration du verger cidricole.
- c) favoriser la diversification des activités :
 - action de promotion des produits régionaux (cidre, lin)
 - aide à l'organisation de la distribution.

4.1.4. Objectifs pour la filière bois

En outre, en ce qui concerne la filière bois, les objectifs peuvent s'articuler autour de trois grands axes :

- améliorer la ressource en qualité,
- accroître la ressource en quantité,
- moderniser l'appareil de transformation.

4.1.5. Objectifs pour les IAA

a) Améliorer les infrastructures générales de la région (port et transports).

b) Améliorer la connaissance des marchés pour les entreprises, notamment les PME, en mettant à leur disposition un outil de connaissance de l'environnement économique.

c) Encourager les activités à forte valeur ajoutée en favorisant la constitution de pôles de développement des IAA de 2e et 3e transformation. Des programmes spécifiques de filières régionales doivent être élaborés concernant notamment la filière lin, la transformation des produits de mer, le développement de la production cidricole.

d) Promouvoir l'innovation :

- organiser la participation des organismes de recherche et des entreprises aux programmes de recherche nationaux (Aliment 2000),
- favoriser la création d'un pôle de recherche-développement en 3e transformation,
- faciliter l'accès des entreprises à la recherche.

e) Favoriser le financement adapté des PME.

f) Améliorer la qualification du personnel.

4.1.6. Objectifs pour la pêche

Il s'agit :

a) De poursuivre la modernisation de la flotte.

b) De développer des créneaux rentables dans le cadre de l'évolution de la ressource et des marchés (pêche fraîche, pêche hauturière industrialisée).

c) De concrétiser les possibilités d'élevages.

4.2. L'Industrie : moderniser et développer

Le problème de fond de l'industrie haute-normande est celui de la restructuration, de la modernisation de l'appareil existant, du développement de nouvelles entreprises, notamment PMI.

Devant ce constat, trois ordres d'objectifs peuvent être poursuivis. Ils relèvent d'angles d'attaque différents et plus précisément de différentes distances prises par rapport aux secteurs à suivre dans leur redéploiement.

Une première catégorie d'objectifs suppose un contact étroit avec les entreprises. L'Etat et les collectivités locales encouragent ici l'interface recherche-industrie et tous les efforts en faveur de la création d'entreprise, de la création d'emplois, du conseil à l'entreprise (industrie, bâtiment, travaux publics, agriculture, formation). Tout cela doit aller de pair avec un assainissement de la situation financière des entreprises, ainsi qu'une pression à l'accroissement des fonds propres.

Plus en retrait par rapport à toutes ces actions, une

deuxième série d'objectifs recouvre l'amélioration de l'environnement des entreprises. Que ce soit par les structures déconcentrées des agences techniques (ADEPA, ANVAR, AFME, par exemple) ou par l'aménagement de sites d'accueil : des projets de pépinières d'entreprises doivent être encouragés. On sait, par exemple, que c'est dans ou à la périphérie de sites urbains que s'implantent des entreprises de haute technologie. Dans ce cas, c'est l'environnement urbain qui doit être amélioré. L'accueil en Haute-Normandie de sociétés étrangères doit aussi se poursuivre.

Enfin, troisième catégorie d'objectifs, tous les moyens doivent être mis en oeuvre pour pallier l'absence fréquente de centres de décision des entreprises en Haute-Normandie. Cela peut conduire à une mauvaise perception des capacités offertes par la région. A l'heure actuelle, par exemple, seulement 47 % de la sous-traitance confiée par la région l'est à des entreprises hautes-normandes.

Un effort de meilleure intégration des grandes entreprises nationales dans le tissu régional doit être engagé. Cela peut se faire notamment par une meilleure information sur les marchés. L'enjeu est de taille et conditionne la réussite de l'harmonieuse restructuration du tissu industriel de la région.

Il ne faut pas oublier enfin l'importance, pour la dynamique industrielle, de la compétitivité du complexe industrialo-portuaire haut-normand, notamment face aux zones portuaires du nord de l'Europe.

4.3. Les infrastructures - Instruments de compétitivité

4.3.1. *Développer le trafic portuaire et les échanges internationaux*

L'analyse économique (chapitre I. 3.2.6) a identifié l'enjeu et la question qui vont dominer les prochaines années pour le complexe portuaire de basse Seine :

- l'enjeu : être à égalité de coût et de service avec les ports de la mer du Nord, pour être un des ports maritimes de l'Europe,
- la question : complexe portuaire normand ou englobant la région parisienne.

L'objectif centré autour des activités d'échanges, portuaires ou non, peut être résumé en disant que la Haute-Normandie a vocation d'être un noeud d'échanges commerciaux.

Cela se fera tant par l'ouverture au trafic nord-sud en accompagnement de la réalisation du lien fixe trans-Manche que par l'amélioration de l'ouverture est-ouest (l'enjeu est de taille : poursuite du désenclavement des ports du Havre et de Dieppe, par exemple).

D'une manière générale, la compétitivité des entreprises ou des ports dépend de manière étroite de la qualité des infrastructures de communication et d'échanges commerciaux.

4.3.2. *Mettre les réseaux de communication au niveau des fonctions d'échange*

La mise à niveau du réseau routier, pour le désenclavement portuaire et pour les liaisons lourdes, notamment dans les contextes cités ci-dessus (trafic vers le Nord, lien fixe trans-Manche, désenclavement du Havre et de Dieppe, liaison vers l'Ouest et le Centre-Ouest,) est tout à fait importante.

D'autre part, il faut créer des dessertes aériennes à partir des aéroports urbains à vocation régionale vers les villes françaises et européennes.

Enfin, le développement du réseau moderne de télécommunication devra être à la mesure des besoins.

4.4. Le tertiaire : de grosses lacunes à combler

Accélérer le développement et la restructuration du secteur tertiaire est un véritable impératif en Haute-Normandie. il exige :

- le renforcement de la présence des centres de décision (sièges sociaux, importance de la délégation de pouvoir des directions locales d'établissements, notamment financiers et bancaires),
- le développement des activités de services aux entreprises,
- le développement des activités de recherche et de formation,
- le développement des services indispensables aux activités de tourisme et de loisirs.

4.5. Energie : poursuivre la politique de maîtrise

Si l'économie de la Haute-Normandie est directement liée à la production d'énergie, la consommation d'énergie de la région n'en est pas moins un élément important du niveau de développement régional.

En effet, avec une consommation de 8,5 millions de tonnes équivalent-pétrole, la région est une des plus fortes consommatrices d'énergie rapportée à sa population :

- dans le secteur industriel tout d'abord, où la consommation d'énergie par salarié est de l'ordre de 15 tep, ce phénomène étant surtout accentué pour la consommation des combustibles,
- dans le secteur habitat -tertiaire ensuite, où cette consommation, proche des 4 tep par ménage, est la plus élevée de toutes les régions françaises.

Globalement, les objectifs de cette politique pour la région Haute-Normandie sont de 240 000 tonnes équivalent pétrole économi-

sés ou substituées par an pour un montant annuel d'investissements de l'ordre de 1,3 milliard de francs.

Cela en conjoncture de bas prix relatif de l'énergie, est un objectif plus difficile à atteindre. Pourtant la maîtrise de l'énergie doit rester un but constant indépendant de la conjoncture. La coopération étroite entre l'AFME et la région dans le fonctionnement du fonds régional de la maîtrise de l'énergie en est une preuve.

5. AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT DES ZONES RURALES

En terme d'aménagement spatial, la région a depuis 1978 motivé une politique de développement des zones rurales, par l'action des "contrats de pays" qui permettent de promouvoir des actions économiques, d'aménagement, d'amélioration de l'environnement.

Dix contrats de pays ont été réalisés ou sont en cours d'exécution :

Eure : Risle-Seine, Vexin normand, Avre Risle Iton
 Seine Maritime : Caux-Maritime, Bray nord, Bray sud, entre Seine et Bray, Haute vallée de la Bresle, petit Caux et pointe de Caux. Ces deux derniers étant inscrits dans le contrat de plan Etat-région.

Cette politique sera poursuivie.

6. VALORISER LE TOURISME LITTORAL ET RURAL

En matière de tourisme, facteur de développement et d'animation des zones les moins industrialisées, les objectifs sont :

- améliorer les stations littorales anciennes (Dieppe, Etretat) pour aider au développement du littoral haut-normand (hébergement, mise en valeur du site, accueil, animation),
- mieux développer la politique du tourisme grâce à la meilleure connaissance de l'environnement touristique et de ses acteurs (clientèle, besoins, souhaits, impact économique),
- développer l'hébergement rural qui est la forme d'hébergement la plus adaptée à la mentalité anglaise, les anglais constituant le flux étranger le plus important,
- constituer des zones touristiques cohérentes en arrière pays des stations littorales moyennes,
- préparer des retombées du lien fixe transmanche et du réseau routier nord - nord-est,
- amélioration qualitative de l'hôtellerie de plein air (implantation d'un habitat léger de loisirs, création, animation).

7. GERER L'ENVIRONNEMENT

La structure géologique et géophysique, la structure du réseau hydrographique, l'industrialisation et l'urbanisation confèrent à la gestion de l'environnement une importance particulière.

7.1. Aménagements fluviaux

La navigation fluviale anime un trafic très important, mais en déclin. Il est extrêmement important pour la région que soient réalisés les aménagements fluviaux prévus au rapport de la commission Gregoire et au schéma directeur des voies navigables, notamment la liaison Compiègne - Soissons, l'axe Seine-est et la mise à grand gabarit de la section Nogent-sur-Seine - Bray.

7.2. Aménagement de bassin

Les estuaires côtiers de Seine Maritime ont disparu, le plus souvent à l'occasion de travaux routiers. La basse vallée d'Yères présente une opportunité unique de remise en estuaire permettant de recréer le potentiel écologique du milieu en assurant des possibilités de pisciculture et de tourisme.

7.3. Hydraulique agricole

En Haute-Normandie, la maîtrise de l'eau est une nécessité dans plusieurs petites régions agricoles où les sols sur argile présentent des phénomènes de battance, d'érosion et d'hydromorphie.

Ces régions correspondent à des zones herbagères, certaines bocagères, orientées vers les productions bovines ou la polyculture-élevage. Les structures y sont inférieures ou égale à la moyenne régionale (25 à 35 ha de SAU).

L'objectif actuel est de drainer annuellement 1 000 à 1 500 hectares nouveaux.

7.4. Elimination - revalorisation des déchets

Depuis 1981, la région a mis en oeuvre un programme de valorisation des déchets qui a permis de financer la réalisation d'un certain nombre d'opérations pilotes, de l'inventaire des déchets valorisa-

bles en agriculture à la création d'une bourse des déchets, en passant par des expériences de récupération d'huiles de vidange, de sang dans les abattoirs, de boues dans les papeteries, etc.

Ces opérations ont toujours été menées en concertation étroite avec l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (ANRED).

Un groupe de travail (réunissant, sous la présidence du préfet de région, des administrations, des industriels, des élus) est chargé de déceler les carences en matière d'élimination des déchets industriels et d'y apporter les solutions appropriées. Cela a permis, entre autres réalisations, la création d'une bourse de déchets et une expérience de collecte sélective des huiles usagées.

Il faut noter le caractère original et opérationnel des montages juridiques et financiers mis en oeuvre en Haute-Normandie pour assurer la gestion des installations de traitement. Les deux sociétés d'économie mixte, bases du système haut-normand, furent en effet citées comme exemple pour les autres centres français et confèrent de ce fait à la Région un rôle pilote pour une politique d'élimination des déchets industriels compatible avec la protection de l'environnement et la sécurité des personnes.

Par ailleurs, la Haute-Normandie présente le triste privilège de posséder sur son littoral des décharges sauvages plus ou moins "gérées" par les communes.

La résorption des décharges (30 à 50) en front de mer est d'intérêt régional, voir international car les détritiques provenant de nos décharges se retrouvent sur les plages hollando-belges.

7.5. Lutte contre la pollution

Important pôle industriel, la basse vallée de la Seine connaît de sérieux problèmes de dégradation de l'environnement. Depuis plusieurs années (en particulier depuis la loi sur les installations classées, 1976) l'effort est continu pour limiter et diminuer les pollutions tant chroniques qu'accidentelles. Des résultats encourageants sont obtenus pour l'air ou pour l'eau. L'action doit être continuée :

- pour le réseau de surveillance de l'air,
- pour la protection des eaux souterraines où les pollutions accidentelles ou chroniques (par les nitrates par exemple) doivent être combattues, en particulier pour assurer la ressource en eau potable de la région.

7.6. Gestion des ressources naturelles

Ressources naturelles au sens traditionnel du terme, les gisements de granulats, de marne (beaucoup plus rarement de tourbe) constituent une richesse de la région. Leur exploitation doit être cohérente et surtout menée de telle sorte que l'environnement s'en trouve détérioré au minimum.

Pour ce faire, à côté d'une pratique sévère et réaliste en matière d'autorisation administrative d'exploitation, une réflexion à plus long terme s'engage sur des schémas départementaux des carrières, outils indispensables pour assurer l'équilibre besoin-ressource d'une part, opportunités-contraintes d'autre part.

Toutes les études pour une gestion plus économe de la ressource doivent être encouragées. La recherche de matériaux de substitution (granulats marins, limons) en fait partie.

7.7. Assainissement du littoral

Un certain nombre de communes rencontrent des difficultés pour résorber la pollution inhérente à des installations déficientes ou inexistantes.

Une action visant à améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement est nécessaire.

7.8. Observatoire de l'environnement

En Haute-Normandie, l'idée de créer un observatoire régional des milieux a été plusieurs fois avancée au cours des états régionaux de l'environnement, mais aussi par la mission Chabaud.

Quatre points seraient plus particulièrement intéressants à développer. Il s'agit :

- de l'inventaire permanent des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique avec sa mise à jour et des propositions de gestion par zones,
- du développement des banques de données de l'aménagement et du développement,
- de la tenue d'un tableau de bord régional de l'environnement,
- du suivi de l'évolution des milieux à partir de la télédétection.

8. AMELIORER LA QUALITE DE VIE

8.1. Culture et loisirs

Depuis la loi de décentralisation, la région doit faire face à de nouvelles responsabilités. Son champ d'intervention s'est élargi notamment dans le cadre de la préparation d'un plan de développement régional dont il a été rappelé dans les textes qu'il devait intégrer largement, aux côtés de l'économique et du social, la dimension culturelle.

Pour mieux prendre en compte cette composante régionale, la loi a institué une dotation culturelle à l'échelon national dont 30 % constituent un fonds spécial de développement culturel réparti entre les régions qui en disposent librement.

Etat et région sont devenus partenaires de projets d'intérêt régional qui ont fait l'objet de conventions pluriannuelles de développement.

L'intervention de la région s'articule autour de deux thèmes principaux, la protection du patrimoine et la création culturelle.

8.1.1. *La diversité et la richesse du patrimoine architectural*

Elle impose un effort constant de restauration de la part de l'Etat et des collectivités locales. Dès 1974, la région de Haute-Normandie a consacré d'importants crédits à la remise en état des monuments historiques (châteaux de Gaillon, Martainville, cathédrale de Rouen, abbayes normandes, églises...).

Dans le cadre de la protection du patrimoine muséographique, l'Etat et la région, en créant le fonds régional d'acquisition pour les musées, ont encouragé l'achat d'oeuvres majeures et d'ordinaire inaccessibles pour les budgets des musées de province classés et contrôlés. Ils ont favorisé la restauration et l'extention des musées de la région (Evreux, Dieppe, musée des Beaux-Arts de Rouen...).

La Haute-Normandie possède enfin un très riche patrimoine industriel hérité du XIXe siècle et de la naissance de la société technologique. Se trouvent réunis dans la région des fonds d'archives qu'il convient de répertorier et de préserver. La possibilité d'implanter dans la région l'un des cinq dépôts régionaux d'archives économiques prévus au plan national constituerait le prolongement logique des travaux effectués jusqu'alors et permettrait le développement de la culture scientifique et technique.

8.1.2. *Dans la domaine de la création industrielle*

La région a contribué à la mise en place d'instruments de

promotion en faveur des arts plastiques, du théâtre, de la musique et de la danse, de l'audiovisuel et de l'information culturelle.

8.2. Parc naturel régional de Brotonne

Créé en 1974, le parc naturel régional de Brotonne bénéficie d'une situation géographique intéressante permettant de maintenir une coupure verte entre les deux ensembles industriels et urbains de Rouen et du Havre.

Il est caractérisé par l'importance des forêts (Brotonne-Trait-Maulévrier) la richesse du patrimoine local (les abbayes de Jumièges et de Saint-Wandrille, le château d'Etelan, la grange dimière) et le maintien d'activités agricoles et artisanales.

Le PNRB s'est attaché à préserver les sites et les paysages de grande qualité (vallée de la Seine - marais Vernier - Jumièges - forêt de Brotonne - Villequier), à valoriser les potentialités locales et sensibiliser les habitants du parc et les visiteurs à la richesse du patrimoine naturel et culturel normand.

Les objectifs du parc gravitent autour de 3 grands thèmes :

- recherche de l'équilibre entre protection et valorisation des sites, d'une part, et développement économique, d'autre part, par la diversification des productions agricoles, la mise en valeur des zones dites marginales, le soutien au commerce et à l'artisanat rural, la protection de paysage ruraux et des bourgs...
- promotion d'actions exemplaires à caractère régional ayant trait à la conservation et valorisation du patrimoine culturel, à l'accueil, l'information et la formation du public,
- test sur le territoire des actions d'aménagement et de développement rural, relatives au tourisme, à l'habitat, à l'animation rurale.

8.3. Action sanitaire et sociale

Ce secteur ne fait pas partie des actions inscrites dans le contrat de plan Etat-région.

Les objectifs viseront surtout les cibles suivantes :

- les jeunes : les actions dans ce domaine concernent essentiellement des stages d'insertion sociale et professionnelle,
- les personnes âgées : la population de personnes âgées est plus faible en Haute-Normandie que sur l'ensemble de la France; une politique de maintien à domicile est mise en place depuis le VI^e Plan qui ne répond pas encore à l'ensemble des besoins; d'autre part, en matière d'accueil des personnes âgées en établissement, il reste encore plus de 15 % des lits en salles communes,

- les handicapés : 1,15 % des enfants et adolescents haut-normands sont handicapés et hébergés en établissement, ce qui est assez comparable à la moyenne nationale; par contre, l'équipement en lits et places pour adultes y est plus faible.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Les actions projetées découlent bien entendu des objectifs définis en deuxième partie. Toutefois, le degré de précision avec lequel elles sont décrites varie, selon qu'un accord existe entre les partenaires régionaux (contrat de plan ou non) et selon les délais dans lesquels leur mise en oeuvre est envisagée.

Dans chacun des chapitres on trouvera une classification correspondant aux quatre types d'aides qui ont été suggérés :

- les aides à l'investissement matériel,
- les aides à la promotion de l'emploi,
- les aides à l'investissement immatériel des entreprises (conseil, exportation),
- les aides au financement des mesures d'accompagnement au développement (formation, information, recherche...).

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

1.1. Développement d'une banque de données consacrée à l'aide à la prise de décisions dans les domaines:

- du développement économique,
- de l'emploi,
- de la formation,
- de l'insertion.

Caractéristiques particulières :

- disponibilité des données par bassin d'emploi (découpage infrarégional),
- différenciation des publics : hommes, femmes ; moins de 25 ans ou plus de 25 ans;
- prise en compte des familles professionnelles,
- prise en compte des flux : entrées et sorties du chômage, sorties des formations, embauches et débauches de salariés par les entreprises,
- actualisation trimestrielle des données traitées par période annuelle.

Financement :

- une partie par l'Etat,
- une partie en cofinancement Etat-région.

1.2. Développement des structures locales de promotion du développement local

Tirant enseignement de plusieurs conventions expérimentales cofinancées par l'Etat, projet de création d'un fonds cofinancé par la région et l'Etat destiné à soutenir l'action locale de promotion des initiatives et de développement de l'emploi (actions des agences locales de développement).

1.3. Elaboration de chartes d'action locale pour la formation, l'insertion et le développement économique (ALFIDE)

Ce sont des guides locaux établis en commun. Cette action, de type pédagogique et promotionnel, nécessite des budgets légers à financer conjointement par les acteurs concernés.

Le but final est l'existence de chartes ALFIDE pour tous les bassins ou groupes de bassins d'emploi de Haute-Normandie. L'expérimentation est en cours dans le bassin de Vernon (Eure).

2. FORMATION DE BASE

2.1. Enseignement supérieur

Université du Havre : développer cette université ouverte depuis la rentrée 1986, et notamment ses vocations de commerce international et de maintenance industrielle. Les trois unités de formation (1 100 étudiants) sont :

- UFR sciences et techniques,
- UFR affaires internationales,
- IUT.

Département d'IUT à Evreux : un département de biologie appliquée de l'IUT de Rouen a été ouvert à Evreux en 1985. A la rentrée 1986, trois groupes de 1re année et un groupe de 2e année fonctionnent. Il faut prévoir pour 1987 l'ouverture d'un 4e groupe de 1re année et l'accueil des étudiants en 2e année et pour 1988 l'ouverture d'un groupe de 5e année et l'accueil des 2e années.

En outre, deux autres départements devraient être créés afin d'atteindre l'objectif de constituer un IUT à part entière à Evreux.

Filières nouvelles d'enseignement supérieur : la région s'est engagée à soutenir, par une aide à l'équipement, la création de filières nouvelles d'enseignement supérieur universitaire à caractère pro-

fessionnel. A ce titre, elle a financé l'IUT de Rouen pour l'équipement des départements de génie électrique et de biologie appliquée lorsqu'ils ont été créés, la filière maintenance industrielle de l'université du Havre ainsi que l'équipement correspondant aux nouvelles filières de formation continue des universités de Rouen et du Havre.

Actions à prévoir : la création d'un département de génie mécanique dont la localisation reste à définir, la mise en place d'une formation de haut niveau dans le domaine de l'intelligence artificielle et d'une maîtrise sciences et techniques parfums et arômes.

Institut national des sciences appliquées : l'INSA a été créé à Rouen en juillet 1985. Des travaux d'extension sont nécessaires pour assurer le développement de cet établissement. D'un coût de 40 millions de francs correspondant à l'extension de 5 000 m² de locaux, cette opération pourrait être financée paritairement par l'Etat et la région sur les trois années à venir.

L'objectif à atteindre, la sortie de 150 ingénieurs par an, suppose de créer deux départements supplémentaires à l'INSA. Après les départements de chimie fine -- ingénierie et thermo-énergétique --, il est prévu l'ouverture des départements mathématiques - informatique et matériaux.

2.2. Enseignement agricole

Sont inscrites au contrat de plan les actions suivantes :

- l'aménagement des locaux du LEPA d'Evreux,
- l'ouverture d'une filière de BTS à Evreux dans l'option techniques agricoles et gestion de l'entreprise,
- la mise en place de BPA supplémentaires en remplacement des stages actuels de 240 heures,
- la construction du LEPA du pays de Bray à Brémontier-Merval.

Afin d'améliorer l'adéquation de l'offre et des besoins de formation professionnelle, l'ouverture de nouvelles formations de niveau IV et III est demandée pour les prochaines rentrées scolaires. Il s'agit de cycles préparant au :

- brevet de technicien agricole : 3 cycles,
- brevet de technicien supérieur agricole : 3 cycles.

L'école du bois d'Envermeu, gérée par l'Association pour la promotion des ruraux d'Envermeu (APPRE), dispense des formations dans les domaines du sciage du bois et de l'affûtage des outils métalliques.

Ces formations ont un recrutement local et national et débouchent sur des emplois dans l'ensemble de la France.

Il est souhaitable que la formation "conduite de machines in-

formatisées de scierie" de l'APPRE précédemment financée dans le cadre du programme en faveur des jeunes de 16 à 25 ans, puisse être reconduite grâce à un nouveau financement.

En outre, le développement des formations du travail du bois doit être poursuivi.

2.3. Enseignement technique :

Il s'agit de mener à bien les opérations suivantes, prévues au contrat de plan :

- construction du LEP de Montgaillard au Havre dont l'ouverture a été faite en septembre 1985,
- reconstruction en un seul établissement des LEP Fayol et Reine-Mathilde à Grand-Couronne; l'ouverture est prévue pour 1987,
- aménagement du LEP de Bernay,
- création de 850 places d'enseignement technique dans le département de l'Eure.

Pour les autres actions à mener, les documents de planification en matière de formation devront établir les priorités.

La région élabore le schéma prévisionnel des formations, document qui définira les besoins, quantitatifs et qualitatifs, de formation qui peuvent être offertes par les établissements scolaires du second degré de Haute-Normandie. C'est donc à partir de ce document que les actions précises seront projetées, notamment à travers les programmes prévisionnels d'investissement, arrêtés par la région pour les lycées et par les conseils généraux pour les collèges.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

3.1. Actions de formation pour les publics de bas niveaux de qualification :

Pour les salariés d'entreprise, dans le cadre de la procédure d'engagements de développement de la formation professionnelle :

- TOSHIBA (Arques-la-Bataille),
- GIEP (Penly).

Pour les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans, dont le niveau (V et V bis) ne leur permet pas d'accéder à un contrat de formation en alternance : 8 mois de formation en centre et 3 mois de formation en entreprise.

Pour les demandeurs d'emploi jeunes ou adultes, proches de l'illettrisme, mise en oeuvre d'un réseau d'ateliers de formation de base, expérimenté en 1985-1986 sur 10 sites.

3.2. Implantation d'un centre de formation professionnelle continue à Saint-Valéry-en-Caux

Cette unité de 600 m² se caractérise par :

- une fédération des moyens de formation publics, consulaires et privés de la zone,
- la mise en oeuvre d'actions dans les domaines nouveaux, complémentaires de l'existant actuel.

Le coût des travaux est estimé à 5 millions de francs.

3.3. Implantation d'une filière de formation "ingénieur" par la voie de la formation continue, par le centre d'études supérieures industrielles (CESI) de Haute-Normandie, à Mont-Saint-Aignan

(Ingénieurs généralistes : 24 stagiaires formés en 3 666 h)

Coût de la formation : 5,5 millions de francs en année pleine (fonctionnement et rémunération).

4. RECHERCHE-RESEAU DE TRANSFERT

4.1. Mener à bien les actions inscrites au contrat de plan

Soutien à la mise en place et au développement d'équipes de recherche dans les domaines :

- agro-industrie,
- informatique, électronique, automatique,
- matériaux nouveaux,
- thermique et énergie,
- RMN,
- toxicologie,
- emploi et formation.

Mise en place d'un réseau de transfert technologique de trois conseillers.

4.2. Impulser les actions suivantes, non inscrites au contrat de plan

Développement de nouveaux pôles de recherche :

- transport (notamment au Havre),
- chimie fine,
- gestion des procédés discontinus,
- informatique de l'organisation.

Promotion des bourses de recherche.

Poursuite de l'amélioration de l'interface Recherche-Industrie.

5. TECHNOPOLE

Actions non encore définies, à envisager dans le cadre 4.2. ci-dessus.

6. POLITIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Aide au renforcement en matière grise des PME (aide au conseil, aide au recrutement des cadres).

Promotion de l'innovation, de l'automatisation, de la modernisation notamment par l'action des agences techniques déconcentrées.

Création de structures d'accueil pour les entreprises : promotion d'une technopôle à Mont-Saint-Aignan, développement d'une pépinière d'entreprises.

Meilleure information des entreprises régionales sur leurs marchés extérieurs et intérieurs. Meilleure information des grandes entreprises sur les ressources de la sous-traitance régionale.

Promotion des services de haute qualité au secteur industriel.

7. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

7.1. Agriculture

7.1.1. *Rappel des actions inscrites au contrat de plan :*

Trois opérations réalisées dès 1984 :

- diffusion de la télématique en milieu agricole,
- hydraulique agricole,
- améliorer la rentabilité et la qualité des productions de lait et de viande.

Une action mise en place en 1986 : politique d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

Le contrat de plan Etat-région prévoit que l'Etat prenne en charge des opérations d'emploi-formation en préinstallation des jeunes agriculteurs.

Les zones concernées sont :

- en Seine-Maritime : le pays de Bray et la vallée de Seine,
- dans l'Eure : le pays d'Ouche, le pays d'Auge, le Lieuvin, le Perche, le pays de Lyons et le marais Vernier.

L'ensemble de ces actions doit être poursuivi et analysé de façon différente selon que les exploitations sont en voie de spécialisation (production importante) ou en voie de diversification (en général petites unités).

7.1.2. *Pour les exploitations en voie de spécialisation*

Actions visant à réduire les coûts de production :

- "tudes et audits des systèmes et des opérateurs ayant une activité d'approvisionnement,
- aides à la rationalisation des circuits d'approvisionnement,
- action d'incitation au développement de la gestion : développement de la gestion individuelle, constitution de réseaux de référence locaux, élaboration de tableaux de bord, rationalisation des outils de gestion (informatique...).

Actions visant à améliorer la productivité et les conditions de travail :

- actions de restructuration foncière (remembrement) : renforcement des programmes d'aide,
- actions d'amélioration des sols : renforcement des programmes d'hydraulique et de drainage,
- actions de rationalisation des bâtiments et des équipements d'exploitation : constitution d'un système références, aide aux étu-

des d'optimisation des investissements (création et aménagement),

- actions d'amélioration des conditions de travail : aides à la recherche et aux études d'ergonomie et de réduction de la pénibilité du travail, contribution aux investissements s'y rapportant,
- actions visant à développer l'automatisation : aides à la recherche et aux études sur l'automatisation des tâches, aide aux investissements d'automatisation.

Actions visant à améliorer la qualité, à régulariser les apports sur le marché et à la transparence des transactions :

- aide au développement des installations de stockage et de séchage des céréales,
- aide au développement des installations de stockage collectif de lin,
- actions visant à fluidifier le marché du lin en matière de : méthodologie analytique, caractérisation de la qualité, mise en place de spécification "produits",
- études et actions en matière d'identification des caractéristiques produits, de détermination de la qualité et d'adaptation de la qualité des productions.

Actions visant à développer des productions nouvelles :

- actions incitatives et aides au développement des productions porcines et avicoles industrielles et de l'ensemble des filières correspondantes,
- actions de développement des débouchés non alimentaires des productions agricoles : aide à la recherche et aux études en matière de séparation et de valorisation des constituants, aide à la recherche et aux études des utilisations nouvelles des produits agricoles et de leurs constituants, aide aux investissements s'y rapportant.

7.1.3. Pour les exploitations en voie de diversification

Actions visant à favoriser la diversification des systèmes de production :

- promotion de systèmes de productions basés sur la valorisation de l'herbe,
- collecte et analyse de données technico-économiques sur les différents systèmes.

Actions visant à favoriser la diversification des productions :

- aides à l'expérimentation et à l'implantation de productions nouvelles,
- aide au développement de productions actuellement secondaires (production ovine, légumes),
- aide à la restructuration du verger cidricole.

Actions visant à favoriser la diversification des activités :

- action de promotion des produits régionaux (cidre, lin, fromage de Neufchâtel
- actions permettant la recherche de nouveaux segments de

marché : études "marketing", aide à l'innovation, aide à la mise en marché - test, aide à la constitution d'un panel régional,
 - aides à l'organisation de la distribution (étude et aide à la constitution des logistiques),
 - aides au développement des activités liées au tourisme rural.

7.1.4. *Actions qui doivent être mise en place pour la forêt*

Développer la ressource ligneuse.

Etablir un inventaire de cette ressource.

Etudier les flux de bois (import-export).

Moderniser les entreprises d'exploitation forestières et les scieries.

Organiser la commercialisation des bois zones.

Adapter les industries de seconde transformation (travail mécanique du bois, ameublement).

Stimuler la construction en bois.

7.2. Pêche

7.2.1. *Actions inscrites au contrat de plan*

Création d'une halle à marée à Fécamp en 1987 (inscrit au contrat de plan pour 3 millions de francs, 15 % Etat, 15 % région).

Pêche hautière, intervention de l'Etat (25 millions de francs) et de la région (5 millions de francs) sur les opérations suivantes :

- navires congélateur : Etat 20 % - région 5 %,
- autres navires industriels et semi-industriels : Etat 20 % - région 5 %,
- navires artisanaux : Etat 10 à 20 % - région 5 %.

7.2.2. *Ces actions doivent être poursuivies*

Par des travaux d'amélioration et d'équipement de la criée de Dieppe.

Par l'aménagement du port de pêche du Tréport.

Par l'installation de cultures marines, notamment en salmoniculture intensive.

7.3. Industries agricoles et alimentaires

Les actions en faveur du secteur agro-alimentaire peuvent s'articuler autour de quatre thèmes :

- les investissements de modernisation et de création d'activités, notamment en 3e transformation,

- l'amélioration de la qualité,
- la promotion des produits,
- la connaissance de l'environnement économique.

Rappel des actions inscrites au contrat de plan :

- recherche et innovation en agro-industrie,
- observatoire des industries agro-alimentaires et fonds régional de développement et de promotion de l'industrie agricole et alimentaire.

Ces actions doivent être poursuivies sur les différents secteurs : filière viande, industries laitières, transformation des fruits et légumes, transformation des produits de la mer, transformation des céréales, cidrerie, alimentation animale, biotechnologies, stockage et conditionnement des céréales et des oléoprotéagineux, transformation du lin, transformation du chanvre.

7.4. Activités industrielles

7.4.1. *Rappel : amélioration de l'environnement et des entreprises* (voir chapitre 6 ci-dessus)

Aide au renforcement en matière grise des PME (aide au conseil, aide au recrutement de cadres).

Promotion de l'innovation, de l'automatisation, de la modernisation notamment par l'action des agences techniques déconcentrées.

Création de structures d'accueil pour les entreprises : promotion d'un technopôle à Mont-Saint-Aignant, développement d'une pépinière d'entreprises.

Meilleure information des entreprises régionales sur leurs marchés extérieurs et intérieurs. Meilleure information des grandes entreprises sur les ressources de la sous-traitance régionale.

Promotion des services de haute qualité au secteur industriel.

7.4.2. *Ports, transports*

Poursuivre l'investissement en infrastructure des ports de

la région, notamment :

- avant-port de Dieppe,
- port rapide au Havre,
- port de pêche à Fécamp.

Mettre en place l'investissement routier, notamment celui accompagnant la construction du lien fixe trans-Manche.

Promouvoir le transport de marchandises :

- par la route (cf. supra),
- par le fer, notamment par la mise au gabarit B+ de la ligne Le Havre-Paris,
- par l'implantation d'un centre de traitement de marchandises à Rouen.

Améliorer la desserte aérienne régionale reposant sur le système bipolaire Rouen-Boos et Le Havre-Octeville.

Favoriser la bonne intégration de ces aménagements nouveaux dans l'environnement régional.

8. AMENAGEMENT SPATIAL

Poursuite des contrats de pays.

9. TOURISME

9.1. Actions réalisées dans le cadre du contrat de plan :

Contrat de stations littorales (Dieppe-Etretat) : modernisation et restructuration des stations touristiques littorales.

Contrat de zones d'aménagement touristique rural (4 dans l'Eure), développement de l'accueil et des loisirs au sein d'une entité touristique, "le pays".

Aide à la modernisation de la petite hôtellerie rurale.

Télématique informatique touristique.

9.2. Actions à mener hors contrat de plan

Faire une étude approfondie permettant une meilleure connais-

sance de l'environnement touristique (clientèle, besoin, souhaits, impact économique), hébergement rural.

Aider au développement des gîtes ruraux.

Créer des zones d'activités en arrière-pays des stations littorales.

Préparation des retombées économiques et humaines du lien fixe Transmanche et du réseau routier Nord - Nord-Est.

Amélioration qualitative de l'hôtellerie de plein air (implantation d'habitat léger de loisirs, création, animation).

10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

En matière d'environnement, les actions à engager doivent permettre d'aboutir à une région plus propre et à une mise en valeur des ressources naturelles.

10.1. Une région plus propre

Valorisation, élimination des déchets.

Lutte efficace contre la pollution (air, eau par exemple).

Résorption des décharges en front de mer.

10.2. Valorisation des ressources naturelles

Gestion rationnelle des ressources en granulats.

Promotion des actions d'utilisation rationnelle de l'énergie.

Observatoire de l'environnement. Cinq points seraient plus particulièrement intéressants à développer. Il s'agit :

- de l'inventaire permanent des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique avec sa mise à jour et des propositions de gestion par zone,
- du développement des banques de données de l'aménagement et du développement,
- de la tenue d'un tableau de bord régional de l'environnement,
- du suivi de l'évolution des milieux à partir de la télédétection,

- de l'inventaire des friches industrielles et de leur utilisation potentielle.

11. CULTURE - SPORTS - LOISIRS

11.1. Protection du patrimoine

11.1.1 *Monuments historiques*

Le contrat de plan a inscrit deux opérations sur les monuments historiques :

- la restauration du château de Gaillon,
- l'implantation d'un LEPA au château de Merval.

Ces deux opérations devront être poursuivies et menées à leur terme.

11.1.2. *Culture scientifique et technique* : (Contrat de Plan)

Création d'un centre culturel maritime au Havre dont le maître d'ouvrage est la chambre de commerce et d'industrie du Havre.

Aménagement de l'ancienne corderie Valois de Notre-Dame-de-Bondeville en musée de l'Homme et de l'Industrie.

Création du musée de Terre-Neuvas à Fécamp.

11.2. Création culturelle

Poursuite de la politique de soutien aux artistes régionaux avec le fonds régional d'art contemporain (FRAC) et le fonds régional d'acquisition pour les musées (FRAM).

Aide au financement du centre régional de production cinématographique et audiovisuelle : "Normandie Films Production" (contrat de plan).

Développement des actions menées dans tous les domaines de la vie culturelle par une politique d'aide :

- au théâtre des Deux Rives et aux compagnies "en commission",
- à l'ensemble orchestral de Haute-Normandie,
- au centre chorégraphique du Havre,
- au centre régional du jazz et au centre de musique contem-

poraine de Haute-Normandie,

- et aux actions relatives à la musique (inventaire des orgues, centre d'art polyphonique, parc instrumental).

11.3. Parc naturel régional de Brotonne

11.3.1 *Actions réalisées ou en cours de réalisation*

Création d'une zone d'aménagement touristique :

- construction d'une halle aux fruits (accueil du marché de la pomme et des produits fermiers),
- création d'un musée de la Marine (activités liées à la marine de Seine), - Maison de la forêt et du bois (diffusion des connaissances sur l'écosystème de la forêt et fonctions de l'arbre, promotion du matériau bois).

Gestion de la base de loisirs de Jumièges.

11.3.2 *Actions à envisager*

Environnement

zones humides : gestion des zones humides par pâturages extensifs :

- acquisition d'un cheptel,
- hydraulique agricole,
- achat de clôtures,
- installation point de surveillance,
- suivi scientifique (état de la faune et de la flore),
- suivi économique : multiplication de l'expérience au profit des agriculteurs.

Cette action existe déjà sur près de 100 hectares, et serait étendue sur toute la basse vallée de la Seine.

Protection de l'environnement

Etude permettant de faire un état des lieux sur les paysages, la faune et la flore qui servira de référence pour la mise au point d'un programme de revalorisation de l'environnement (plan de sauvetage).

Tourisme

Création de points d'observation et de découverte des paysages.

Maison du lin

Création d'une maison du lin qui serait la vitrine technique de production et transformation du lin.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous indiquent les prévisions de financement de l'Etat et des administrations publiques locales pour la période 1986-90.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	35,1	32,9	6,3	1	1
CULTURE VIE SOCIALE	79,5	75	71,1	73	77,8
SANTE (HORS CHR)	12,8	11,5	10,7	11,4	12
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3
LOGEMENT	0,2	0,2	0,1	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	101,4	106,1	110,4	115	119,5
DEVELOPPEMENT RURAL	0,2	0,2	0,1	0,3	0,2
TRANSPORTS	234,7	242,7	250	257,5	265,3
ACTION ECONOMIQUE	5	6,2	7,9	10,9	11,9
SERVICES GENERAUX APU	89,3	112,6	114,5	118,2	118,2
TOTAL	558,5	587,7	571,4	587,6	606,2

DEPENSES DIRECTES DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	321,9	338,5	361	372,1	387,6
CULTURE VIE SOCIALE	274,1	283,3	297,2	301,1	308,3
SANTE (HORS CHR)	151,7	156,3	163,2	164,7	168
EQUIPEMENTS SOCIAUX	69,9	71,9	75,2	75,9	77,5
LOGEMENT	1000,4	1017,7	1014,2	1016,8	1023,8
DEVELOPPEMENT URBAIN	571,8	592,7	623,3	633,5	650,4
DEVELOPPEMENT RURAL	738,7	766	806,2	820,5	842,6
TRANSPORTS	299,3	310,9	327,6	333,6	343
ACTION ECONOMIQUE	647,9	678,7	721,3	741,4	769,3
SERVICES GENERAUX APU	401,8	418,3	442,1	451,6	465,6
TOTAL	4477,4	4634,5	4831,3	4911,2	5035,9

Les deux tableaux suivants indiquent, par thèmes d'actions, et selon les nomenclatures utilisée au chapitre précédent, les financements engagés en 1984-85 et les prévisions pour la fin du contrat de plan Etat-région, ainsi que les estimations pour les années suivantes.

679 680

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : HAUTE-NORMANDIE

En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi	0,2	0,2	0,4	£	1,0
II - Formation de base	23,7	-	23,7	4,7	10,0
III - Adaptation des filières de formation	11,7	5,8	17,5	3,5	8,0
IV - Réseaux de transferts	9,9	9,7	19,6	3,9	9,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	3,6	5,2	8,8	1,8	4,0
VII - Les secteurs de politique économique	142,9	161,6	304,5	60,9	130,0
VIII - Aménagement spatial	-	-	-	-	-
IX - Tourisme	5,1	12,2	17,3	3,5	8,0
X - Gestion de l'environnement	7,5	12,5	20,0	4,0	10,0
XI - Culture, sports, loisirs	11,8	8,0	19,8	4,0	10,0
XII - Action sanitaire et sociale	-	-	-	-	-
Total général	216,4	215,2	431,6	86,3	190,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : HAUTE-NORMANDIE

IL N'Y A PAS DE BILAN D'EXECUTION

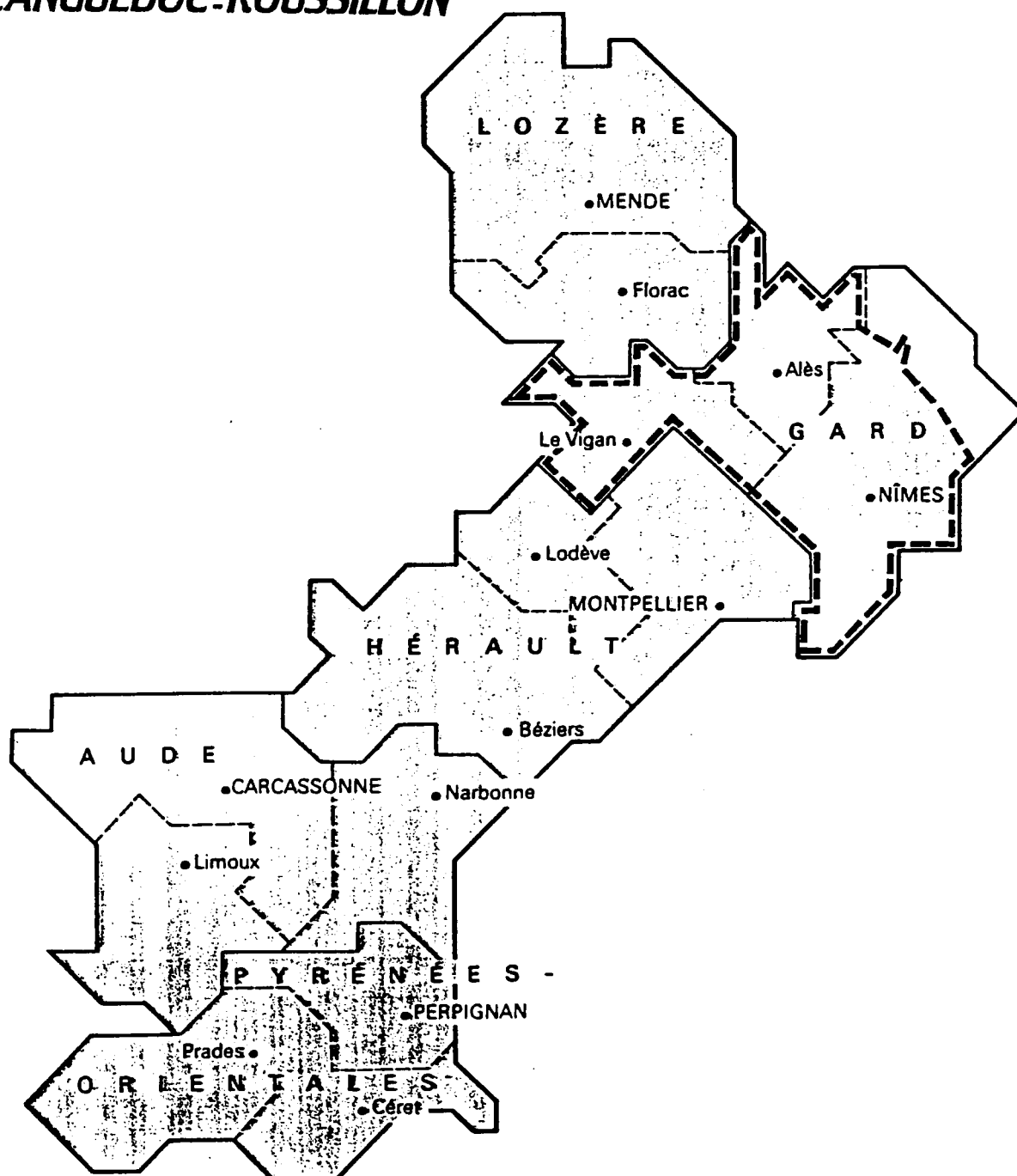
En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984-1985	1986-1987-1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③ / 5	⑤
I - Promotion de l'emploi					
II - Formation de base					
III - Adaptation des filières de formation					
IV - Réseaux de transferts					
V - Les technopoles					
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...					
VII - Les secteurs de politique économique					
VIII - Aménagement spatial					
IX - Tourisme					
X - Gestion de l'environnement					
XI - Culture, sports, loisirs					
XII - Action sanitaire et sociale					
Total général					

Sources : CPER et Prévisions BIPE.


LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

LANGUEDOC-ROUSSILLON



LEGENDE

 Zones éligibles au feder

 Hors quota textile

L'ensemble de la région est éligible au PIM et au programme spécial adapté élargissement grand Sud-Ouest sauf Montpellier pour les aides à l'investissement des PME et les bonifications d'intérêts.

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles - Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	PDR - LANGUEDOC ROUSSILLON	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Description générale de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		2
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		8
4. Bilan des actions passées		11
5. Développement régional - Problèmes et conditions		16
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		17
1. Créer les conditions d'un renouveau économique notamment face à l'élargissement de la CEE		18
2. Valoriser le potentiel humain		18
3. Développer les capacités de recherche-technologie, les réseaux d'information, de communication et de transport		19
4. Mettre en valeur les atouts naturels et améliorer le cadre de vie		20
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		21
1. Promotion de l'emploi		21
2. Formation de base		21
3. Adaptation des filières de formation		22
4. Les réseaux de transfert		23
5. Technopôles		26
6. Politiques en faveur des entreprises		26
7. Secteurs de politique économique		29
8. Aménagement spatial		35
9. Tourisme		36
10. Actions en faveur de la gestion de l'environnement		37
11. Culture, sports, loisirs		39
12. Action sanitaire et sociale		39
IV - RESSOURCES FINANCIERES		40

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

La région Languedoc-Roussillon regroupe cinq départements entre l'Espagne et la vallée du Rhône. La plupart des activités et le gros de la population sont concentrés dans la plaine littorale le long des 200 kilomètres de côte méditerranéenne. Quatre des cinq départements du Languedoc-Roussillon ont une façade maritime traditionnellement réputée pour son tourisme et sa production viticole. Le Languedoc-Roussillon reste confronté aux séquelles d'un passé difficile : absence d'industries et crise de la viticulture.

60 % du territoire de la région sont des zones défavorisées de piémont ou montagneuses avec le Massif central et les Pyrénées orientales.

En pleine période de mutation, le Languedoc-Roussillon bénéficie d'un dynamisme certain depuis une dizaine d'années, notamment démographique, concentré dans les bassins d'emplois de Montpellier, en Hérault et Perpignan, en Catalogne.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique du Languedoc-Roussillon de 1975 à 1986.

Population

POPULATION	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				70	27 376
1 926,5	+ 0,76	+0,78	+0,02	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	3,55%	Variation de la population totale de 1975 à 1982:		
Part superficie nationale.....	4,98%			
Densité: ratio Région/France.....	0,70%			
	FRANCE.....	+ 3,07 %	REGION....	+0,76 %

Population active

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
Languedoc.Rous.	739,4	2,38	37,7	49,2	28,1
FRANCE	23525,1	1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	3,14%	2,14	0,88	0,93	0,81

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1/1/1985 (milliers)	%	%	Variation moyenne annuelle 1983/85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
TOTAL REGION	634,932	100	100	-3143	-4,9 %	- 1,0
Agriculture	75,0	11,8	7,6	-2350	-3,1 %	- 0,2
Industrie	91,3	14,3	24,8	-2010	-2,2 %	- 2,8
B.C.G.A.	57,3	9	7,2	-4452	-7,7 %	- 5,8
Commerce	84,3	13,3	12,0	+ 225	+2,6 %	- 1,0
Aut.tertiaire	327,5	51,6	48,4	+2192	+6,7 %	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation années 1981/86
Lang.Rous.	10,6	13,7	+10,1 %
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Languedoc-Roussil.	93 686	48,5	8,9	21,7	7,3	62
Ratio Rég/France	2,8	7,8	1,9	7,3	1,1	1,05

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Languedoc-Roussillon	43,7	12,5 %	5,5 %
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

LANGUEDOC - ROUSSILLON

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Saldo naturel entre 1968 et 1976	Saldo naturel entre 1976 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1976	Variation relative de la population entre 1976 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1976	Taux de migration entre 1976 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Carcassonne	355	4 449,0	173 010	38,9	- 1 484	- 3 227	- 2,8	2,2	- 1,9	4,1	11,6
Narbonne	82	1 690,0	107 878	63,7	- 1 194	- 2 719	- 1,1	4,5	0,1	7,1	15,1
Alès - La Grand-Combe	101	1 321,6	134 242	101,6	- 504	- 2 584	- 4,3	0,7	- 3,9	2,6	15,7
Bagnols-sur-Cèze	60	930,0	81 618	87,6	2 313	1 607	8,3	13,5	4,8	11,2	13,8
Ganges-Le-Vigan	84	1 558,6	36 084	23,2	- 1 046	- 1 354	- 6,3	1,5	- 3,6	5,3	12,6
Nîmes	117	2 202,9	285 650	129,7	7 144	4 381	7,3	9,5	4,4	7,8	15,9
Béziers-Saint-Pons	152	2 986,8	229 862	77,0	- 2 454	- 5 062	- 0,4	0,5	0,7	2,7	16,4
Montpellier	168	2 672,8	389 408	145,7	12 563	11 508	19,7	14,7	15,3	11,4	16,7
Sète	14	281,3	80 113	284,8	1 357	182	4,0	9,7	2,0	9,5	15,6
Lozère	185	5 166,9	74 294	14,4	- 362	- 663	- 3,1	- 0,7	- 2,7	0,2	8,1
Perpignan	221	4 116,0	334 557	81,3	70	- 4 269	6,2	11,7	6,2	13,1	15,3

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

On constate une forte poussée démographique, y compris dans l'arrière-pays, due au ralentissement de l'émigration des classes actives et à une immigration importante d'actifs.

2.2. Démographie

En 1986, la population de la région a atteint les deux millions d'habitants. De 1975 à 1982, la croissance de la population régionale s'était accélérée pour atteindre le rythme annuel de +1,1 %, soit deux fois plus rapide que pour la population du pays. Cette croissance est pratiquement entièrement due aux mouvements migratoires.

En effet, si le gain pour l'année 1985 concerne 9800 personnes supplémentaires, il n'est redevable que pour 900 personnes du solde naturel. Ainsi la croissance démographique continue à être externe, contrairement à celle de l'ensemble du pays, entièrement due au solde naturel.

Cette différence est due à deux handicaps cumulés en Languedoc-Roussillon. Tout d'abord, la population y est plus âgée que celle du pays, 16,5 % des habitants ont plus de 65 ans contre 13,1 %. Ensuite, la région est une des moins fécondes de France, comme toutes les régions méridionales, l'indicateur de fécondité étant évalué à 165 enfants pour 100 femmes en 1985 en Languedoc-Roussillon contre 182 enfants pour 100 femmes à l'échelle nationale.

Ce phénomène de l'immigration en Languedoc-Roussillon rajeunit la population, mais surtout transforme le paysage économique par l'extension de certaines catégories socioprofessionnelles. Notamment, la part des professions supérieures et des cadres dans l'immigration, soit plus de 27 %, est 3 fois plus élevée que celle des retraités.

Sur le long terme, on constate que 2 actifs sur 7 n'étaient pas présents en 1975 dans la région.

2.3. L'emploi et les secteurs

Le Languedoc-Roussillon reste une région non seulement à fort taux de chômage avec 13,7 % en mars 1986, mais où la pression de la demande d'emploi s'accroît plus fortement qu'en moyenne nationale. Depuis 1982, le nombre moyen de demandes a augmenté de plus de 30 % dans la région, contre à peine 20 % pour la France.

En 1985, les effectifs occupés semblent se maintenir, après un repli de l'emploi régional en 1983 et 1984. Le volume global de l'emploi se situe ainsi au niveau de celui de fin 1981. La rupture de tendance est importante par rapport à la période de 1974 à 1981 pendant laquelle il se créait annuellement 8 000 emplois en moyenne. Cependant, la résistance récente un peu plus forte de la région face au chômage, par rapport à la Fran-

ce entière, n'est qu'apparente et tient en grande partie à l'importance relative de ses activités tertiaires.

Tant l'emploi indépendant que l'emploi salarié contribuent à la stabilisation de l'emploi régional en 1985. Le changement de tendance est toutefois le plus accusé pour l'emploi salarié dont les effectifs augmentent de 1 200 personnes en 1985, alors qu'ils avaient chuté de 4 200 personnes en 1984. Compte tenu du léger repli de 300 emplois non salariés, la région occuperait 900 personnes de plus à la fin de l'année 1985.

La perte de 300 emplois non salariés est toutefois le résultat net de la baisse du nombre d'exploitants et d'aides familiaux de l'agriculture, estimé à 1 200 personnes, et du développement, à concurrence de 900 emplois supplémentaires, des emplois indépendants dans les autres secteurs d'activité.

2.4. Les bassins d'emplois les plus touchés.

Trois zones d'emplois connaissent de lourdes réductions d'effectifs industriels depuis 1979. Ce sont :

- Alès - La grande-Combe, dans le département du Gard, où la réduction des activités minières a entraîné 1145 suppressions en 6 ans,
- Sète-Frontignan, dans l'Hérault, où 352 emplois ont été perdus depuis 1979, notamment en prévision de la fermeture de la raffinerie de pétrole MOBIL-OIL,
- Limoux, dans la haute vallée de l'Aude, qui a perdu 465 emplois.

En outre, le bassin d'emplois de Béziers connaît des difficultés certaines dues à la fermeture de plusieurs établissements industriels et commerciaux.

2.5. Un rééquilibrage selon les secteurs

Pour l'emploi salarié, tous les grands secteurs d'activité participent au redressement. En premier lieu, le secteur tertiaire a créé 5200 emplois supplémentaires, contre 3100 emplois nouveaux en 1984. En second lieu, chacun des autres grands secteurs, l'agriculture, l'industrie et le bâtiment continuent à perdre des emplois, mais à un rythme atténué par rapport à 1984. Ainsi l'ensemble de ces trois secteurs productifs traditionnels perd encore 4000 emplois salariés en cours d'année, mais ils en avaient perdu 7300 en 1984. La dégradation est toutefois la moins marquée dans l'industrie régionale. Si l'emploi dans le bâtiment se dégrade moins fortement en 1985 qu'en 1984 et qu'en 1983, ce sont néanmoins 2500 emplois supplémentaires qui disparaissent au cours de l'année. Le secteur a ainsi perdu 13000 emplois salariés en 4 ans, soit un quart de ses effectifs salariés.

Néanmoins, le redressement de l'emploi salarié s'accompagne du développement de la précarité des emplois. Les contrats à durée déterminée

se développent quelle que soit la taille des entreprises.

2.5.1. *Des secteurs industriels fragiles.*

L'industrie régionale perd encore 1000 emplois salariés au cours de l'année 1985. Bien que plus faible qu'en 1983 et en 1984, le repli de 1985 cumulé à celui des deux années précédentes concerne 5400 salariés pour cette période, soit 6 % de l'emploi industriel existant au 31 décembre 1982. Ainsi les effectifs occupés par l'industrie régionale, qui se maintenaient depuis la crise pétrolière de 1973 jusqu'en 1982, se dégradent maintenant à un rythme voisin de l'évolution nationale. Le rythme de création des établissements, et en particulier des plus importants en terme d'effectifs, s'est ralenti progressivement, pour devenir nul. Et, pourtant, la région ne possède pas d'industrie automobile ni d'industrie sidérurgique traditionnelle, activités à réductions d'effectifs de grande ampleur. Mais depuis trois ans, l'emploi occupé par les industries locales de biens de consommation, en particulier le textile et l'habillement, régresse au rythme moyen de 5% l'an, soit deux fois plus que pour l'ensemble du pays. A elles seules, ces industries ont perdu 3500 emplois au cours de la période. Les industries fabriquant des biens intermédiaires continuent à voir leurs effectifs se réduire à une allure toutefois plus lente que pour les biens de consommation, de l'ordre de 2% l'an. La dégradation se focalise dans les industries de première et seconde transformation des métaux, en pleine restructuration industrielle. L'emploi dans les industries agricoles et alimentaires de la région stagne ou décroît légèrement. Seuls les biens d'équipement continuent à créer des emplois en quantité certes modeste, 300 emplois en 1985, mais relativement importante, compte tenu de la modestie des effectifs de ce secteur dans l'industrie régionale, 19% contre 33% à l'échelle nationale. Cette tendance est à souligner dans le contexte national de dégradation de l'emploi dans ce secteur, au rythme de 2% l'an depuis une dizaine d'années, alors qu'il s'agit d'une croissance, également de 2%, de l'effectif du secteur régional au cours de la même période.

2.5.2. *Emplois publics : la croissance s'essoufle*

Comme en 1983, la croissance de l'effectif salarié des activités tertiaires a compensé en 1985 les pertes d'emploi de l'agriculture, de l'industrie et du bâtiment. La compensation se fait toutefois sur des volumes d'emplois plus restreints qu'en 1983. Le ralentissement est le plus net pour la croissance de l'emploi dans le secteur tertiaire non marchand, c'est-à-dire les administrations, les collectivités locales et les autres organismes d'intérêt général. Ce secteur créait en moyenne 2700 emplois par an depuis 10 ans; il en a créé 2000 en 1985. Les restrictions budgétaires et le recours à des stagiaires employés pour des travaux d'utilité collective ont sans doute contribué à cette tendance. Les services marchands ont créé 2400 emplois en 1985, la croissance étant plus soutenue qu'à l'échelon du pays. Compte tenu d'une meilleure conjoncture économique en 1985 qu'en 1984, en particulier de la reprise de la consommation des ménages, les commerces ont créé des emplois au cours de l'année, après la suppression de 1000 emplois en 1984.

2.5.3. L'Hérault est le grand bénéficiaire

Le département de l'Hérault a créé, en 1985, 800 emplois. C'est le seul département, sur les cinq de la région, où l'effectif salarié industriel augmente.

Le Gard, par contre, département le plus industriel, mais pourvu d'activités fragiles, accuse 1900 pertes d'emplois industriels sur 1984 et 1985. Dans les Pyrénées orientales, la création d'emplois tertiaires permet un solde positif de 400 emplois, compensant les pertes des autres secteurs, notamment celles du commerce catalan.

Pour l'Aude, le solde reste aussi positif en 1985 avec 300 emplois créés. Par contre, la Lozère perd, tous secteurs confondus, 200 emplois en 1985.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

Avec une agriculture deux fois plus importante que dans l'ensemble des régions françaises, un secteur tertiaire en progression continue, mais sans véritable tradition industrielle, tout au moins dans les activités qui ont soutenu la croissance de l'après-guerre aux années 1975, le Languedoc-Roussillon illustre clairement le "bouillonnement" qu'engendre la dynamique récente du système productif.

Au regard de ce constat, le Languedoc-Roussillon se présente comme un espace privilégié du fait même de l'absence de structures industrielles lourdes et de la très haute formation de la population jeune. Un Languedocien a trois fois plus de chance d'entrer à l'Université que les jeunes des régions les moins favorisées à ce titre.

Cependant, si un bon nombre d'indicateurs favorables attestent de la vitalité économique de la région, un certain nombre de faiblesses repérables dans l'économie régionale l'assombrissent également.

Indicateurs favorables

Un développement touristique important : 3e région d'accueil de France.

Le très fort courant d'immigration ainsi que le changement de nature qui affecte celui-ci (cf. population).

Le taux de création d'entreprises industrielles, commerciales et artisanales. Le Languedoc-Roussillon est une des régions de forte création d'entreprises. De plus, le répertoire informatif des métiers atteste de la très forte progression des immatriculations.

Un tissu de laboratoires de recherche exceptionnel.

les faiblesses

Une sous-industrialisation chronique.

Un taux de chômage élevé.

Un PIB qui malgré sa progression rapide reste l'un des plus faibles au niveau national (51198 F/habitant).

Un revenu total par habitant peu élevé. Par contre, des prestations sociales, en particulier des prestations vieillesse et invalidité sont élevées, conséquence directe de la structure par âges de la population.

Une grande surface agricole en restructuration

Dans ses composantes structurelles, l'agriculture du Languedoc-Roussillon se caractérise par une spécificité très marquée :

- prédominance des cultures méditerranéennes (vigne, fruits et légumes) en majorité pérennes,
- structures foncières de petite taille,
- parcellaire très morcellé constituant un frein à la modernisation et impliquant une réorganisation foncière,
- vieillissement de la population agricole, frein supplémentaire à la modernisation.

Ces contraintes structurelles pèsent fortement sur l'avenir d'une agriculture confrontée à trois difficultés majeures :

- crise chronique de surproduction des vins et inadaptation aux besoins des consommateurs, qu'ils soient nationaux ou européens,
- excédents de certaines productions fruitières et légumières,
- grave menace de concurrence, en provenance de l'Espagne, sur ces productions livrées à coûts réduits et avec des rendements bas, mais facilement améliorables.

3.1. Pêche, aquaculture, conchyliculture : secteur prioritaire en Languedoc-Roussillon

Avec une très importante façade maritime et un potentiel lagunaire sans comparaison, la région Languedoc-Roussillon se doit de tirer le meilleur parti de la pêche, des cultures marines et de l'aquaculture.

re. Le savoir-faire déjà développé dans ce domaine confère à ce secteur un intérêt tout particulier.

Le Languedoc-Roussillon tire du milieu marin près du 1/5e de la production animale de la région, mais après une période de développement, au cours des années 1970, la pêche en Languedoc-Roussillon est de nouveau face à une nécessaire mutation.

La situation préoccupante a conduit les professionnels, les collectivités et les administrations concernées à mener une réflexion sur la stratégie à mettre en oeuvre pour donner un nouvel élan à cette activité caractéristique de l'économie régionale (rationalisation de la filière pêche en mer, développement de l'élevage en mer, amélioration et diversification de l'activité lagunaire).

3.2. L'industrie : un vivier de petites entreprises

Les industries du Languedoc-Roussillon occupent une place modeste dans l'ensemble français : moins de 2 emplois sur 10 dans la région, contre 4 sur 10 pour la France. On compte en Languedoc-Roussillon 10700 établissements industriels dont la moyenne des salariés est inférieure à 10 par établissement. Seuls 270 d'entre eux occupent plus de 50 salariés. On peut y ajouter 39 000 établissements artisanaux.

Ainsi à côté de quelques grandes entreprises, multinationales ou non (IBM, Perrier), se sont développés de nombreux petits établissements disséminés sur le territoire, résultat de l'activité d'entrepreneurs locaux.

Soumise à la concurrence internationale, particulièrement espagnole, les industries traditionnelles en déclin (cuir, chaussures, confection, ameublement, qui occupent encore près de 16000 salariés) ne pourront se maintenir qu'au prix d'un effort d'innovation et d'une bonne évaluation des créneaux disponibles.

D'autres secteurs industriels connaissent un bon niveau d'activité et affichent des complémentarités notamment avec l'industrie espagnole dans des secteurs comme l'informatique, l'électronique, les produits pharmaceutiques.

La région industrielle, c'est à la fois :

- un vivier de petites entreprises susceptibles de se développer dès lors que l'introduction des techniques modernes liées à la gestion, à la production et à la commercialisation sera effective.

- une très grande capacité à entreprendre (près de 20% de croissance de création de 1984 à 1985) qui, conjuguée à la recherche et aux transferts de technologie, constitue la force de demain.

4. BILAN DES ACTIONS PASSES

4.1. L'Etat et les APUL

Depuis 1981 et jusqu'en 1985, l'Etat a consacré ses dépenses notamment au secteur des transports et aux opérations de développement urbain. L'enseignement constitue toujours une dépense importante pour l'Etat sur cette période.

Les tableaux suivant donnent le détail des dépenses de l'Etat par fonction.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	123,6	77,6	46,8	64,2	50
CULTURE VIE SOCIALE	20,1	8,4	9,9	17,9	20
SANTE (HORS CHR)	16,4	4,6	12,2	22	3
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0,1	0,1	0	0,1	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	37,2	12,1	16,8	28,8	31
DEVELOPPEMENT RURAL	25,2	15,2	9,9	13,7	12
TRANSPORTS	569	263,3	301,6	292,6	261
ACTION ECONOMIQUE	21,6	9,2	6,9	9,6	7
SERVICES GENERAUX APU	54,8	13,2	34,4	59,9	87
TOTAL	868	403,7	438,5	508,8	471

Les dépenses des administrations publiques locales sur la période 1981 à 1985 en Languedoc-Roussillon s'établissent comme suit selon les fonctions :

DEPENSES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	217,3	261,2	262,6	349,3	306,6
CULTURE VIE SOCIALE	284,5	368,6	336,9	300,5	355,1
SANTE (HORS CHR)	118,5	134	192,3	144,9	146,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	74,9	88,8	73	73,8	82,6
LOGEMENT	311,7	454,1	593,9	636,7	615,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	529,8	705,5	806,1	847,6	880,8
DEVELOPPEMENT RURAL	819,2	997,6	1175,3	1063,5	1215,9
TRANSPORTS	392,1	399,2	406,9	456,4	512,2
ACTION ECONOMIQUE	150,3	202	216,8	229,6	257,5
SERVICES GENERAUX APU	310,9	433,8	560,7	662,2	653,5
TOTAL	3209,2	4044,8	4624,5	4764,5	5026,6

On remarque qu'un effort particulier a été fait pour le logement, le développement urbain et rural ainsi que pour la culture et vie sociale.

Le détail par fonction de ces dépenses apparaît dans le tableau suivant.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		LANGUEDOC			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	7.2	4.7	4.4	3.7	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.0	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	74.1	34.6	25.1	43.9	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0.1	0.0	0.1	0.3	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	42.2	38.3	17.2	16.3	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	123.6	77.6	46.8	64.2	
CULTURE	12.9	5.5	5.1	15.3	
SPORTS-LOISIRS	7.2	2.9	4.8	2.6	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	20.1	8.4	9.9	17.9	
3 TOTAL SANTE hors CIMR	16.4	4.6	12.2	22.0	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0.0	0.0	0.0	0.0	
5 TOTAL LOGEMENT	0.1	0.1	0.0	0.1	
SERVICES COMMUNS	13.9	7.8	6.0	4.5	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.0	
VOIRIE URBAINE	23.0	4.2	10.6	24.2	
AMENAGEMENT URBAIN	0.3	0.1	0.2	0.1	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	37.2	12.1	16.8	28.8	
SERVICES COMMUNS	3.2	2.3	1.0	0.3	
EAU ASSAINISSEMENT	2.0	1.5	1.2	1.8	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AMENAGEMENT RURAL	1.8	1.1	0.8	0.5	
AMENAGEMENT EAUX	2.3	1.0	0.5	0.6	
ANTI-POLLUTION	14.2	8.3	5.5	9.8	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	1.7	1.0	0.9	0.7	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	25.2	15.2	9.9	13.7	
SERVICES COMMUNS	1.4	0.5	0.6	1.3	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	393.3	184.1	198.9	213.3	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	33.0	17.0	26.8	27.0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	132.4	56.2	69.4	41.4	
AIR TRANSPORTS AERIENS	8.9	5.5	5.9	9.6	
8 TOTAL TRANSPORTS	569.0	263.3	301.6	292.6	
SERVICES COMMUNS	11.8	4.7	2.5	3.9	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	9.8	4.4	4.4	5.6	
ENERGIE	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.0	0.0	0.0	0.1	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.0	0.1	0.0	0.0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	21.6	9.2	6.9	9.6	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	54.8	13.2	34.4	59.9	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	868.0	403.7	438.5	508.8	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	868.0	403.7	438.5	508.8	

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		LANGUEDOC			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	14,5	8,5	12,4	15,7	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	134,3	154,5	134,3	166,1	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	56,8	86,8	101,9	115,0	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,0	0,1	0,0	0,0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11,7	11,3	14,0	52,5	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	217,3	261,2	262,6	349,3	
CULTURE	32,3	52,5	57,2	54,6	
SPORTS-LOISIRS	252,2	316,1	279,7	245,9	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	284,5	368,6	336,9	300,5	
3 TOTAL SANTE hors CIR	118,5	134,0	192,3	144,9	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	74,9	88,8	73,0	73,8	
5 TOTAL LOGEMENT	311,7	454,1	593,9	636,7	
SERVICES COMMUNS	14,3	48,5	21,0	40,4	
RESEAUX ET SERVICES	153,8	215,8	213,4	255,7	
TRANSPORTS COLLECTIFS	11,7	27,2	8,1	20,1	
VOIRIE URBAINE	194,9	302,9	325,6	303,5	
AMENAGEMENT URBAIN	155,1	111,1	238,0	227,9	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	529,8	705,5	806,1	847,6	
SERVICES COMMUNS	6,6	5,6	11,5	10,2	
EAU ASSAINISSEMENT	253,5	293,0	275,3	255,1	
RESEAUX SERVICES AUTRES	266,0	316,8	313,1	317,7	
AMENAGEMENT RURAL	152,5	179,2	203,6	190,6	
AMENAGEMENT EAUX	37,7	37,5	114,8	19,2	
ANTI-POLLUTION	20,5	21,8	24,2	35,6	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	82,4	143,7	232,8	235,1	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	819,2	997,6	1175,3	1063,5	
SERVICES COMMUNS	23,1	27,4	44,0	14,4	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	368,9	371,3	362,3	439,6	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,0	0,1	0,0	0,2	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0,0	0,3	0,5	2,0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0,1	0,1	0,1	0,2	
8 TOTAL TRANSPORTS	392,1	399,2	406,9	456,4	
SERVICES COMMUNS	53,9	64,8	57,7	60,6	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	91,1	129,3	149,9	148,6	
ENERGIE	4,7	5,6	6,5	18,1	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,4	0,3	0,0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0,0	1,8	0,4	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,6	1,4	0,3	1,1	
BTP	0,0	0,5	0,3	0,8	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	150,3	202,0	216,8	229,6	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	310,9	433,8	560,7	662,2	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	3209,2	4044,8	4624,5	4764,5	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	3209,2	4044,8	4624,5	4764,5	

4.2. Primes de développement régional

4.2.1. *Primes d'aménagement du territoire*

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	54	29	34	20
Montant de la PAT	45,856	40,732	35,027	19,546
Investissements (millions de francs)	257,812	327,581	176,752	92,643
Emplois prévus	2 103	1 064	1 071	929

(Source DATAR, 1987)

4.2.2. *Primes des régions*

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs).

1984 : 41 964

1985 : 25 000

1986 : 26 480

(Source : CADEB, 1987)

4.3. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Languedoc-Roussillon se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	100	42
FEOGA	108,2	27,2
BEI-NIC	78,2	33,4
CECA-EURATOM	0,4	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT REGIONAL - PROBLEMES ET CONDITIONS

L'ambition de la région s'organise autour de deux idées fortes pour son développement économique à long terme. Il s'agit, d'une part de penser le développement dans le cadre de l'espace euro-méditerranéen, le PIM en témoigne, et, d'autre part, de maintenir une démarche solidaire avec les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées pour s'attaquer aux problèmes spécifiques du Grand Sud-Ouest.

Pour ce faire, la région entend poursuivre ses efforts dans le domaine de la formation professionnelle des jeunes générations et de la recherche avec le multipôle technologique régional.

Consciente des difficultés de la tâche qu'elle s'assigne, la région Languedoc-Roussillon souhaite se donner les moyens de sauvegarder son atout majeur : l'attraction qu'elle exerce d'une part sur la main d'oeuvre qualifiée et d'autre part sur les vacanciers de l'Europe entière.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Qu'il s'agisse de productions agricoles nouvelles ou de biens et de services résultant d'une recherche scientifique et de technologies de pointe, d'échanges commerciaux ou touristiques, le Languedoc-Roussillon désire mettre à profit son dynamisme d'entreprise pour accentuer son développement en accord avec le progrès national et européen. C'est vers ce but que tendent les objectifs de développement et les actions jusqu'en 1992.

C'est donc dans le cadre de ce plan global de structuration et de dynamisation du système économique régional que se situe la priorité essentielle du PDR, c'est-à-dire le maintien de l'emploi dans les bassins les plus touchés et son développement par le renforcement des activités créatrices d'emplois ailleurs.

Le maintien de l'emploi portera notamment sur les zones les plus touchées d'Alès-La Grande-Combe, de Sète-Frontignan, de Limoux-haute vallée de l'Aude, et de Béziers. Quant aux actions en faveur du développement de l'emploi, elles seront axées sur le tertiaire, certaines activités industrielles et sur le développement local.

Le tertiaire : jusqu'en 1983, puis à nouveau en 1986, après une période de stagnation, le tertiaire parvient à générer assez d'emplois pour combler les déficits des secteurs secondaires et primaires. Les activités de services, marchands ou non, les activités d'études et de conseil et le tourisme sont créateur d'emplois et la région entend continuer de favoriser ces activités porteuses. En outre, la région privilégiera certaines actions ponctuelles à localisations particulières comme, par exemple, celles en faveur du thermalisme.

Certaines activités industrielles traditionnelles méritent une attention particulière : bois, cuir, chaussures, confection, ameublement, mécanique. Par ailleurs, le développement des technologies nouvelles sera accéléré par le biais des moyens du technopôle de Montpellier.

Le développement local en tant qu'action favorisant les initiatives locales constitue aussi un point d'appui au développement économique du Languedoc-Roussillon. Dans ce cadre, la région développera les incitations telles que le contrat "installation formation des artisans".

Donc, pour maintenir et développer l'emploi, la région se fixe les objectifs suivants :

- créer les conditions d'un renouveau économique notamment face à l'élargissement de la CEE,
- valoriser le potentiel humain par la formation, par la culture, par les sports et les loisirs de plein air, par le soutien aux initiatives locales,

- développer les capacités de recherche-technologie, les réseaux d'information, de communication et de transport,
- mettre en valeur les atouts naturels et améliorer le cadre de vie.

1. CREER LES CONDITIONS D'UN RENOUVEAU ECONOMIQUE NOTAMMENT FACE A L'ELARGISSEMENT DE LA CEE

Il s'agit d'assurer la transformation du tissu économique, les reconversions éventuelles et les créations d'activités nouvelles. Pour ce faire, la région veut oeuvrer à la modernisation de l'appareil productif dans le BTP, dans l'industrie, dans l'artisanat, dans l'agriculture et les services.

Parallèlement, il faudra améliorer l'accueil des entreprises en création, en fournissant un système performant de communications et d'infrastructures de transports. Enfin, la région entend développer les réseaux inter entreprises.

2. VALORISER LE POTENTIEL HUMAIN

Par la formation : l'enseignement initial et la formation continue doivent préparer les individus aux conditions d'adaptation aux emplois des secteurs porteurs et aux transformations économiques en cours dans la région.

Par la culture : la capacité d'une région à faire face aux défis économiques et technologiques dépend en partie de son niveau de développement culturel. Facteur d'attraction pour un certain nombre d'entreprises, la dynamique culturelle est une valeur essentielle à ne pas négliger.

Par les sports et les loisirs de plein air : les atouts géographiques et climatiques de la région sont importants, avec la montagne, l'arrière-pays et la mer, et elle souhaite en favoriser l'utilisation aussi bien par les résidents que par les touristes. Comme le dynamisme culturel, les activités sportives et de loisirs constituent un facteur d'attraction non négligeable.

Par le soutien aux initiatives locales : sur le terrain, une multitude d'idées émergent, portées par des individus ou des associations. L'enjeu de l'émergence de ces initiatives est la reconquête du tissu économique culturel et social, surtout dans les zones les plus défavo-

risées par le développement économique "classique". Elles se caractérisent par la volonté individuelle ou collective, en tout cas solidaire, de participer à la valorisation des potentialités locales -- le plus souvent, créer son emploi, mais aussi prendre en charge tous les aspects de la vie quotidienne --. La région a besoin de ces initiatives et a besoin qu'elles aboutissent positivement.

3. DEVELOPPER LES CAPACITES DE RECHERCHE-TECHNOLOGIE, LES RESEAUX D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT

Pour favoriser l'innovation technologique, la région entend poursuivre sa politique de relations serrées entre la recherche et le système productif.

Elle aidera à la réalisation des initiatives en ce sens, quelle qu'en soit la forme : contrats d'études et de recherche, contrats directs entre individus à l'occasion de projets précis, création de structures intermédiaires, etc.

Recherche et innovation sont souvent affaire de communication.

Montpellier, avec son réseau fibre optique, et la région, par son contrat de plan particulier "communication et aménagement du territoire", ont déjà acquis une certaine avance qu'il faudra consolider.

L'exigence de compétitivité implique de pouvoir non seulement disposer des informations pertinentes, mais surtout de pouvoir les interpréter et se les approprier efficacement. Cela suppose qu'un important effort d'organisation de l'information soit entrepris. Dans ce but, la mise en place d'une politique globale et cohérente de la communication est indispensable tant en ce qui concerne les moyens techniques (réseaux câblés satellites...) que les programmes.

Quant aux infrastructures de transports, elles demeurent un moyen indispensable du développement économique et social. Tenant compte, non seulement des besoins propres de la région, mais également de sa position géographique dans l'espace euro-méditerranéen, la réalisation de nouvelles infrastructures ou leur amélioration doivent avoir notamment vocation à :

- aider à la commercialisation des productions,
- soutenir le développement économique des zones desservies (agriculture, industrie, artisanat, tourisme...),
- susciter un regain d'activité dans des secteurs défavorisés (soutien au commerce local, à l'artisanat, maintien de la population),
- affirmer la vocation européenne et internationale de la ré-

gion (liaison avec l'Espagne, liaisons avec le Maghreb) et à développer la coopération avec l'Espagne, en tenant compte des résolutions de la conférence permanente des chambres de commerce, d'industrie et de navigation du sud-ouest de la France et du nord et de l'est de l'Espagne (COPEF).

4. METTRE EN VALEUR LES ATOUTS NATURELS ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

La région offre des milieux naturels et des paysages d'une grande qualité et d'une rare diversité. La richesse de ce patrimoine naturel est un facteur d'attraction, mais aussi un support d'activités économiques essentielles (pêche, aquaculture, tourisme, loisirs...).

L'effort de protection de ce patrimoine doit être conforté par une politique de gestion et de mise en valeur de ces espaces ainsi que de formation à une meilleure connaissance du milieu.

Protéger les espaces et les espèces menacées, gérer les milieux naturels, sensibiliser les populations aux objectifs d'une politique cohérente de l'environnement constitueront un des axes du PDR.

Une meilleure utilisation du patrimoine existant passe par une politique ambitieuse de réhabilitation des logements anciens et des quartiers dégradés. Les interventions ne pourront cependant pas se limiter à la seule réhabilitation, elles devront prendre en compte les besoins en équipements, en services, en animation économique et sociale.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Le présent PDR (1986-90) couvre en particulier une partie des actions retenues par le contrat de plan Etat-région et une autre partie figurant au PIM (1986-90). Certaines actions, qui ne font pas partie du PDR sous sa forme actuelle, pourront néanmoins être proposées en cours d'exécution du PDR dès lors qu'elles correspondront aux objectifs de développement qui y sont développés.

Les objectifs de développement économique et social régionaux ainsi définis seront atteints au cours de la période 1986-90 grâce, en particulier, aux actions de développement qui seront engagées dans la région. Ces actions, qui seront cohérentes avec la politique européenne, nationale et régionale, permettront à la région de mener à terme, pour la période considérée, sa stratégie de développement régional et à l'Etat français et à la CEE de contribuer à la mise en valeur des possibilités et des atouts en Languedoc-Roussillon dans le cadre de leur stratégie d'ensemble.

Les actions qui seront ainsi entreprises font suite et complètent en grande partie celles déjà engagées dans le cadre du contrat de plan Etat-région 1984-88. Elles concernent tous les aspects couverts par les objectifs du développement qui caractérisent la politique régionale et, en particulier, les investissements en infrastructures économiques et sociales aux fins de développement régional. Comme pour la définition des objectifs, la cohérence avec les politiques européennes de développement régional a constamment orienté les choix des actions à entreprendre.

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Toutes les actions de développement exposées ici par rubriques, selon la nomenclature adaptées aux lignes de financement, ont pour soucis majeur l'emploi.

2. FORMATION DE BASE

Les actions de formation professionnelle constituent des volets particuliers intégrés aux axes de développement économique et social des différents secteurs d'intervention : agriculture, artisanat, BTP, commerce, énergie, tourisme...

Au-delà des actions prévues par les dispositifs mis en place par l'Etat pour l'ensemble du territoire national, les principales actions qui seront exposées en Languedoc-Roussillon entreront dans le cadre des orientations suivantes :

- engager une politique d'adaptation des établissements aux besoins réels de leur environnement local,
- favoriser le développement de certaines formations à partir de structures mobiles pour assurer une meilleure couverture des besoins en formation de la population régionale,
- initier un processus de redéploiement intrarégional des capacités de formation qui permette une meilleure adaptation à la réalité des besoins régionaux,
- permettre plus particulièrement l'émergence des formations tournées vers les métiers du tertiaire,
- élever le niveau des qualifications en luttant contre l'échec scolaire, en favorisant l'insertion des jeunes, et en mettant en place un dispositif d'élévation du niveau des qualifications,
- développer l'introduction des technologies nouvelles en favorisant l'émergence d'une culture informatique, en développant les formations relevant de la filière électronique, en accompagnant la transformation des industries traditionnelles, et en utilisant le potentiel de recherche et les relais de formation.

3. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

La politique de formation professionnelle de la région donne une large place aux requalifications des métiers de l'industrie :

- dans les PMI, il s'agit d'assurer le développement de la matière grise en améliorant la qualification et la mise à niveau des personnels par la formation continue; l'aide au conseil en formation des entreprises sera aussi favorisée par le conseil régional et les instances départementales,
- plan de formation adapté à la filière bois, notamment par la formation complémentaire des jeunes.

Dans le secteur du tourisme, la région vise surtout la formation des professionnels et des populations locales afin d'améliorer la commercialisation et l'accueil.

Un effort particulier devra être porté en faveur de la formation dans le domaine maritime et lagunaire par renforcement de l'école maritime et aquacole de Sete, un pôle de formation permettant de promouvoir les projets de développement dans les activités liées à la pêche (formation des pêcheurs et des cadres de la pêche et des commis poissonniers), ainsi que dans les activités liées à l'aquaculture. Des antennes de ce pôle renforcé à Sète devront être créées dans le sud de la région.

. Développement des formations transversales en étendant l'informatique, en favorisant les actions de formations liées à des fonctions transversales de l'entreprise, en favorisant les fonctions de maintenance, et en dynamisant le tissu économique.

Ces orientations doivent en particulier répondre à l'objectif de définir les qualifications nécessaires au développement économique, social et cul social et culturel de la région.

Le développement local est pris en compte dans les orientations pour les actions de formation professionnelle qui situent le niveau bassin d'emploi comme bon niveau d'appréhension du rapport emploi/formation.

Par ailleurs, certains secteurs d'activités (artisanat, BTP, tourisme) ont déjà défini les types d'actions de formation professionnelle nécessaires à leur développement.

Ainsi, pour le secteur de l'artisanat, il est proposé :

- adaptation des chefs d'entreprises et des salariés par la mise en place de formations spécialisées (gestion, information, techniques nouvelles), l'aménagement de certaines techniques de formation, la mise en place d'outils d'information permanente,
- préparation des jeunes aux métiers qualifiés par la mise en place de formations complémentaires spécialisées dans les CFA, la mise en place de stages en alternance (entreprises - établissement de formation) et le soutien à la formation des maîtres d'apprentissage.

Pour le secteur du bâtiment - travaux publics les actions de formation professionnelle visent plus particulièrement les besoins apparus suite au développement des actions de politique technique de la construction. De même, l'évolution des modes opératoires sur chantier, caractérisée par une plus grande polyvalence des intervenants, ainsi que l'émergence de nouvelles techniques tant en bâtiment qu'en travaux publics, justifient qu'un effort particulier soit consenti.

4. LES RESEAUX DE TRANSFERT

Actions en faveur de la recherche et de la technologie.

Avec 1 350 millions de francs de crédits publics, inscrits en 1985 sur le budget civil de recherche-développement, le Languedoc-Roussillon se classe au 5e rang des régions françaises (derrière l'Île-de-France, Rhône-Alpes, PACA et Midi-Pyrénées).

Le potentiel scientifique et technique représente 7 000 emplois publics répartis dans 8 organismes de recherche (CEA, CNRS, INRA,

CIRAD, INSERM, IFREMER, ORSTOM, CEMAGREF), 4 universités (Montpellier-I, II, III, Perpignan), 5 écoles nationales (ENSAM, ENSCM, ENSTIMA, ENGREF, CNEARC). A ce total s'ajoutent environ 1 000 emplois de recherche privée (SANOFI, Chauvin Blache, CNBRL, BCEOM, etc.).

Les actions à mettre en oeuvre portent sur deux axes complémentaires : renforcement du potentiel de recherche régional et développement technologique.

CEA : Commissariat à l'énergie atomique
 CNRS : Institut national de recherches scientifiques
 INRA : Institut National de la Recherche Agronomique
 CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
 INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale
 IFREMER : Institut français de recherche pour la mer
 ORSTOM : Office de recherche scientifique des territoires d'outre mer
 CEMAGREF : Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts
 ENSAM : Ecole nationale supérieure d'agronomie de Montpellier
 ENSCM : Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier
 ENSTIMA : Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Alès
 ENGREF : Ecole nationale du génie rural des eaux et des forêts
 CNEARC : Centre national d'études agronomiques des régions chaudes
 CNARBRL : Compagnie nationale d'aménagement de la région du bas-Rhône Languedoc
 BCEOM : Bureau central des études d'outre-mer

Renforcement du potentiel de recherche

Il s'agit de renforcer le potentiel scientifique (infrastructures et équipes) dans les domaines où la recherche régionale est parvenue à une notoriété reconnue au plan national et international tels que : nucléaire et applications dérivées, informatique et électronique, chimie, pharmacologie, biologie et recherche médicale, agronomie méditerranéenne et tropicale, aquaculture, sciences de l'environnement et de la société, etc...

Dans ce programme seront achevés les programmes en cours :

- Centre ORSTOM de Montpellier (agro-biologie, agro-chimie, hydrologie),
- Centre CIRAD de Montpellier (technologies agro-alimentaires, documentation, services centraux, etc.),
- décentralisation du Laboratoire national de Santé,
- GIP RECLUS (groupement d'intérêts publics - réseau d'études des changements dans les localisations et les unités spatiales - géographie, cartographie automatique) à Montpellier.

Dans ce même cadre seront poursuivis les projets en cours de lancement ou à l'étude (en particulier dans le cadre de conventions : organismes - région - L.R.) :

- au CNRS Montpellier, création d'un centre de productique-informatique, création d'un centre de biologie-pharmacologie, aménagement des instituts de micro électronique, de chimie fine, d'écologie,
- à l'INSERM Montpellier, création de nouvelles unités (immunologie des maladies tumorales et physiopathologie cellulaire et moléculaire),
- à l'INRA, renforcement des stations de Melgueil (génétique végétale de Gruissan Pech-Rouge (technologie) de Saint-Christol-les-Alès (pathologie comparée, effets des pollutions),
- au CEMAGREF Montpellier, création d'une station d'aquaculture d'eau douce et aménagement des plates-formes de robotisation et de certification des matériels agricoles,
- à l'université de Perpignan, création d'un centre de phyto-pharmacie,
- à l'ENSTIMA d'Alès, création d'un laboratoire des matériaux,
- à plus long terme, création à Montpellier d'un centre de biologie moléculaire associant le CNRS, l'INSERM et l'université de Montpellier-I.

Développement du transfert de technologie :

Il s'agit de mobiliser le potentiel scientifique régional au profit du développement économique et, en particulier, des entreprises industrielles petites et moyennes.

A partir des pôles technologiques et centres régionaux de transfert et d'innovation déjà inscrits dans le contrat plan Etat-région, sont à poursuivre les actions suivantes:

- renforcement du pôle productique régional,
- structuration des actions de recherche et de transfert en matière d'aquaculture et de pêche,
- structuration des deux pôles agro-alimentaires autour des halles technologiques existantes,
- renforcement du pôle VERSEAU (valorisation des études et recherches sur l'eau) -- technique de l'eau -- en particulier après la création d'un dispositif expérimental,
- structuration et renforcement du pôle matériaux,
- renforcement du pôle membrane et création d'un centre des techniques séparatives,
- structuration du transfert en recherche médicale (GBM, pharmacologie, imagerie médicale, etc.),
- renforcement du pôle télédétection et aménagement d'une plate-forme d'équipements,
- structuration des actions de recherche socio économique et d'environnement.
- pôle nouveau à créer : centre de transfert en chimie fine (CNRS, USTL -- université des sciences et techniques du Languedoc --, ENSCM).

En matière d'emploi, l'impact régional des actions proposées ici peut être estimé comme suit :

- le renforcement du potentiel de recherche aboutira à la création d'environ 2 000 emplois dont 50% dans la recherche publique et 50 % induits dans la recherche ou l'ingénierie privée.

- les transferts de technologies, quant à eux, créeront environ 6 000 emplois soit par le développement d'entreprises existantes, soit par création d'industries nouvelles.

5. TECHNOPOLES

Parallèlement à l'amélioration du dispositif de transfert technologique sont à prévoir plusieurs actions d'accompagnement destinées à faciliter la communication entre le monde de la recherche et celui de l'entreprise :

- renforcement du réseau régional de conseillers technologiques auprès des PMI,

- organisation de l'information scientifique et technique au bénéfice des entreprises (en liaison avec les organismes consulaires ou professionnels),

- appui aux actions entreprises dans le cadre du multipôle technologique de la région (Montpellier, Perpignan, Canet, Alès, Nîmes...) en faveur des entreprises existantes ou à créer.

6. POLITIQUES EN FAVEUR DES ENTREPRISES

Pour le développement des PMI, la région agira par :

- la mise à disposition de cadres et de spécialistes, notamment dans les domaines de la haute technologie, de la qualité et du commercial,

- la constitution de services communs à plusieurs entreprises,

- un soutien à la transmission et au rapprochement d'entreprises,

- l'aide à l'investissement innovant exemplaire susceptible d'améliorer les performances techniques des entreprises au niveau productique (automatismes, robots...) comme au niveau des technologies nouvelles (matériaux...),

- la diffusion des techniques nouvelles dans les industries manufacturières (design par exemple),

- l'innovation et le développement technologique (mise au point de processus ou de produits innovants ou performants en liaison avec le potentiel scientifique régional ou national).

Les actions en faveur des entreprises industrielles visent à remédier aux faiblesses du tissu industriel régional et à l'adapter aux mutations technologiques en cours.

Elles portent sur la création d'entreprises :

- l'essaimage et l'appui des grandes entreprises, des centres de recherche et d'enseignement à la création d'entreprises,
- le développement des structures d'accueil pour les créateurs (nursery, pépinière...),
- l'intervention des sociétés de conseil au moment de la création.

Sur le développement de la matière grise dans les PMI : l'amélioration de l'accès au conseil au niveau de la procédure (vacations commerciales, des coûts internes liés au conseil...) et du renouvellement des compétences des sociétés de conseil (aide au recrutement de personnels dans les sociétés de conseil régionales, développement de la recherche dans ces sociétés, formation...).

Sur l'appui au développement technique des PMI le développement des secteurs prioritaires ou de filières :

- filière bois,
- textile - habillement (constitution d'un groupement régional de façonniers),
- cuir, chaussures,
- mécanique (équipement et fonctionnement du centre régional d'étalonnage et de métrologie),
- secteur sous-traitance (fonctionnement de la cellule régionale de la sous-traitance) etc.,

Sur le renforcement du concept de qualité dans les entreprises.

Sur la filière bois : un patrimoine forestier régional important surface totale boisée de 728 000 ha, soit 28 % de la surface totale de la région. 420 000 ha correspondent à des taillis et des peuplements marginaux sans grande valeur commerciale, tout au moins en l'état actuel de la demande du marché et des contraintes économiques, n'est pas la condition suffisante de l'existence d'une filière bois prospère dont la production puisse à la fois satisfaire aux exigences du marché interne et trouver place sur les marchés extérieurs.

Dans le cadre du contrat de Plan et plus récemment à propos de la charte régionale de modernisation des scieries, l'Etat, la région et la profession se sont fixés des objectifs communs et des orientations prioritaires pour le développement des activités des entreprises de première transformation du bois, afin de :

- mieux utiliser quantitativement, mais surtout qualitativement, la ressource forestière régionale sans remettre en cause les principes fondamentaux d'une saine gestion patrimoniale du capital forestier,

- accroître de façon significative la productivité et la compétitivité des entreprises sans lesquelles aucune possibilité réelle de développer durablement les emplois dans cette branche d'activité ne saurait être sérieusement envisagée.

Les principaux thèmes d'actions retenues dans cet esprit sont :

- l'appui technique, économique et commercial aux entreprises d'exploitation de la forêt et de première transformation (scieries),
- la formation (rappel),
- les aides relatives à l'amélioration de la structure financière des entreprises,
- le développement de l'organisation interprofessionnelle,
- la valorisation des sous-produits de la forêt,
- le soutien et le développement de l'artisanat du bois et de l'appareil de deuxième transformation du bois,
- la substitution des bois locaux aux bois importés et l'ouverture des marchés à l'exportation,
- le développement des actions de préservation du patrimoine forestier.

Sur l'appui au financement des PMI par :

- des financements accompagnant les investissements productifs (Fonds régional d'accompagnement des investissements),
- des études préalables aux interventions en capital (études de capital-risques), et plus généralement toutes initiatives permettant de consolider la structure financière des entreprises industrielles en liaison avec ses partenaires traditionnels.

Sur l'aide aux entreprises de transport routier de marchandises. Ces actions visent à moderniser les PME régionales du transport routier de marchandises. Ce secteur est en pleine restructuration sous le double effet de l'élargissement de la concurrence interentreprise (notamment avec l'entrée de l'Espagne dans le Marché commun) et de l'entrée de la logistique, de plus en plus complexe, dans une activité à large dominante artisanale.

Les actions en faveur des entreprises industrielles concernent :

- l'aide au conseil, aide aux entreprises portant notamment sur les études sectorielles de marché, la prospection de créneaux nouveaux, la recherche de débouchés à l'export...
- l'aide à la modernisation des entreprises en mesure de définir un plan de modernisation ou de développement et prêtes à mobiliser les moyens nécessaires pour atteindre des objectifs, à moyen terme, relatifs à l'emploi, à la gestion, aux progrès technique et social, à l'exportation... ou à la modernisation de l'organisation des transports nécessaires au développement des filières de production régionale telles que le vin, les fruits et légumes, le bois...

7 - LES SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

7.1. Actions de politique agricole

La mutation de l'économie agricole régionale, rendue encore plus nécessaire par l'évolution des politiques communautaires et les conséquences de l'élargissement du Marché commun à l'Espagne et au Portugal, est conditionnée par la possibilité de mobiliser des moyens supplémentaires à l'amont (hydraulique, foncier) et à l'aval des principales filières de productions méditerranéennes. Par ailleurs, une attention particulière doit continuer à être portée à l'évolution de l'économie des zones fragiles d'arrière-pays.

Renforcement des actions amont : irrigation - restructuration foncière. Le développement des réseaux d'irrigation constitue l'un des facteurs essentiels de l'évolution de la production régionale et des pratiques. Dans cette région, il n'y a pas de diversification possible sans irrigation.

Dans les secteurs viticoles traditionnels, l'arrivée de l'irrigation constitue l'occasion d'une remise en question et d'une réflexion collective sur l'avenir des différentes productions, la nécessité d'adaptation des produits aux marchés, la recherche de la qualité au détriment de la quantité... Combinée avec des actions d'animation et de restructuration foncière adaptées, elle permet tout à la fois de soustraire à l'économie viticole des surfaces de vignes à haut rendement, génératrices de surplus, par l'introduction de nouvelles productions et d'organiser sur le plan spatial la réimplantation de cépages améliorateurs.

Dans les zones d'irrigation traditionnelle, la sécurisation de la ressource et l'introduction des techniques modernes d'irrigation constituent bien souvent l'occasion d'une réorientation des productions vers des secteurs plus valorisants et des créneaux commerciaux adaptés à la politique agricole commune. Des politiques spécifiques d'appui technique et d'orientation des productions sont donc menées pour conforter ces efforts en liaison avec les investissements d'aval.

Actions au niveau des entreprises agricoles : La recherche de débouchés commerciaux, la définition et la mise au point de produits adaptés doivent être menés par des entreprises dynamiques et solides, au sein de filières bien maîtrisées. L'action en faveur des entreprises constitue le deuxième grand axe de la politique régionale, qui implique une stratégie volontariste de renforcement des outils de commercialisation et de transformation des produits agricoles et alimentaires, sous les formes suivantes :

- actions de conseils, audits, diagnostics, études de faisabilité, conseils en organisation commerciale, études de débouchés...,

- définition de plans de développement pour les entreprises et en particulier les groupements de producteurs présentant, à partir d'une situation financière saine, un programme d'action orienté vers les objectifs ambitieux de commercialisation et en particulier d'exportation,

- financement dans des investissements nécessaires dans les secteurs stratégiques : modernisation des installations des caves viticoles et groupements de producteurs dans le cadre de programmes d'amélioration de la qualité, développement des capacités de stockage-conditionnement des semences, mise en place d'outils de transformation des oléoprotéagineux (projet d'usine à Sète présenté au titre du PIM), adaptation de l'appareil de stockage-conditionnement des fruits et légumes aux nouvelles exigences du marché (pré-réfrigération, quatrième gamme...), renforcement des implantations agro-alimentaires...

7.2. Les actions relatives à la rationalisation de la filière pêche en mer

L'importance des activités de pêche en mer en Languedoc-Roussillon justifie que ce secteur évolue d'une part en modifiant ses conditions de production, d'autre part en améliorant ses conditions de commercialisation. Deux actions sont donc à mener. Elles concernent :

- la restructuration de l'appareil de production par la modernisation de la flotte de pêche qui doit permettre d'améliorer les conditions de travail et de stockage à bord des navires, et la reconversion des flottilles en difficulté (flottille des petits chalutiers côtiers, flottille des lamparos de Port-Vendres),

- l'amélioration des conditions de commercialisation par l'installation d'équipements spécifiques en matière de transformation des produits de la mer et plus particulièrement pour le thon rouge et la sardine.

Port de pêche de Frontignan-Sète. Il s'agit de procéder à l'amélioration des installations portuaires et à la réalisation d'un espace disponible pour le débarquement, la transformation et la commercialisation de la production moyennant :

- prolongation jusqu'à moins 6,50 m de la digue de protection du débouché en mer du canal du Rhône à Sète,

- construction de quais pour le débarquement du poisson
 . dragage d'un bassin pour l'accueil des bateaux.

La mise en valeur de la zone côtière représente une chance pour le Languedoc-Roussillon; par l'accroissement des productions et la création d'emplois, le développement de l'aquaculture dans la bande côtière constitue un axe essentiel pour la région, et ce dans deux directions distinctes :

- la culture de coquillages, grâce à l'utilisation de technologies nouvelles,

- l'aménagement des zones de pêche pour la mise en place de structures artificielles.

Ainsi, les actions proposées concernent :

- le développement de la conchyliculture en mer par l'implantation des équipements destinés à l'élevage des coquillages et par la construction, à terre, d'une base conchylicole, cette base, en face de l'étang de Thau, pourrait accueillir les navires des conchyliculteurs et assurerait, dans des conditions techniques satisfaisantes, le débarquement, puis l'écoulement de cette production nouvelle; par ailleurs, il serait nécessaire de créer une flotte conchylicole,
- l'aménagement des zones de pêche par l'implantation de récifs artificiels; une deuxième tranche d'investissements sera engagée à partir de 1987; elle permettra une rationalisation des pêches maritimes dans les eaux côtières de la région,
- les actions relatives à la diversification des productions lagunaires.

Ces actions concernent en particulier :

- l'aménagement et l'exploitation des étangs profonds et peu profonds afin de permettre l'élevage d'espèces nouvelles,
- la mise en valeur des zones périphériques et plus particulièrement des salins abandonnés et des zones humides par le développement de l'aquaculture d'espèces de haute valeur marchande.

7.3. Actions pour le développement du secteur du bâtiment et des travaux Publics

Le secteur du BTP concerne des activités autant industrielles qu'artisanales. Les grands travaux (hydraulique, transports...) et l'intense activité de construction de logements ont créé dans la région un outil de production performant. Les faibles perspectives de travaux pour les années à venir mettent en péril ce secteur qui a fortement contribué au développement économique du Languedoc-Roussillon et au maintien de l'emploi.

La politique définie et mise en oeuvre depuis 1984, dans le cadre du contrat particulier BTP et des schémas de politique industrielle du BTP sera poursuivie.

Les actions en faveur de la formation professionnelle étant exposées plus haut, on retiendra ici trois autres types d'actions autour desquelles s'articulent l'animation économique de ce secteur :

- aide au conseil (modernisation, amélioration de la gestion, adaptation des produits...); le nombre d'entreprises sollicitant cette aide croît d'année en année,
- aide aux actions collectives : les domaines concernés sont les études sectorielles de marché, la prospection de nouveaux créneaux, la recherche de débouchés.,
- aide à la modernisation : ce dispositif répond aux besoins exprimés par des entreprises régionales présentant un plan de développement pour l'amélioration de la productivité, la mise en oeuvre de

nouveaux produits ou de nouvelles techniques, l'exportation.

Enfin, la mise en oeuvre d'une politique technique du BTP a pour objectif, au travers des programmes finalisés du plan construction, la conception d'un habitat répondant aux attentes des usagers et minimisant les coûts de réalisation et de gestion.

7.4. Actions pour le développement de l'artisanat

Fort de 35 000 entreprises et de 14% de la population active régionale réparties sur l'ensemble de la région, le secteur de l'artisanat peut jouer un rôle dynamique et offensif en mettant en oeuvre les actions suivantes :

Conquête des nouveaux marchés :

- études de marchés en fonction des mutations d'activités (agriculture industrie...) des centres de consommations,
- participation à des démarches communes : foires, salons, test-produits, documentation, campagnes de promotion...

Recherche de nouveaux produits : Liaison information entreprises-recherche, bourse de produits, mise au point de produits types, étude de commercialisation et tests de marchés, suivi de la conjoncture et de l'environnement économique...

Adaptation des structures :

- l'entreprise : prise en compte des besoins financiers par l'aide à l'investissement et au fonctionnement de démarrage (bonification d'intérêts, avances remboursables, prêts participatifs...), prise en compte des besoins de conseil et aide au conseil, appui technique individuel,
- les actions communes : promotion des actions groupées d'artisans, promotion des services communs et cercles de qualité, animation économique.

Par ailleurs, des actions devant contribuer à la restructuration de l'artisanat en milieu rural devront être conduites :

- permanence des services : opérations "transmission d'entreprise" : CIFA (contrat installation formation artisanale), Bourse des Métiers, création des "multiples ruraux" et rationalisation des "tournées",
- amélioration du parc immobilier et services adaptés au tourisme : mise en oeuvre des OPARCAT (opération programmée d'aménagement et de rénovation du commerce et de l'artisanat, animation économique, aides à la prise de marchés, aide à la création d'activités en liaison avec le tourisme,
- valorisation des productions locales : promotion bois, pierre..., valorisation des productions agricoles, transformation des produits.

Installation de nouvelles activités : appui technique aux créateurs (recherche, information, formation, conseil), infrastructure d'accueil (ateliers, locaux communs, services communs).

Des actions complémentaires relatives à la formation sont exposées plus haut dans la rubrique "actions pour adaptations des filières de formation".

L'accompagnement des opérations ci-dessus évoquées nécessite, en particulier, la prise en compte des frais de fonctionnement du personnel d'animation (assistants techniques des métiers et moniteurs de gestion).

7.5 Actions de politique des transports

Les actions tiennent compte des besoins propres de la région (ainsi la plate-forme du Grand-Saint-Charles à Perpignan a la vocation d'aider à la commercialisation des productions fruitières et légumières du Roussillon, par exemple, l'amélioration du système régional de transport ferroviaire concerne d'abord la clientèle régionale). Mais elles se justifient aussi par la position géographique du Languedoc-Roussillon dans l'espace euro-méditerranéen.

Le réseau autoroutier régional réalisé pendant la période d'aménagement du littoral doit être complété par le tronçon Nîmes-Arles (A 55) dans le but d'améliorer les liaisons européennes, Europe du Nord, Italie, Espagne, et les relations interrégionales. Le franchissement des Pyrénées par le tunnel du Cadi et du Puymorens.

Par ailleurs, certaines sections seront progressivement portées à 2 x 3 voies et de nouveaux échangeurs seront construits.

Le réseau routier en rase campagne, dont l'amélioration est nécessaire pour des raisons liées à la vie économique des zones desservies (agriculture, industrie, tourisme) sera modernisé selon deux grandes directions.

D'une part, les radiales reliant l'intérieur aux itinéraires littoraux verront la poursuite de leur aménagement. Il s'agit entre autres de :

- la route Cerdagne-Perpignan reliant l'A.9 au Puymorens,
- la route Tarn-Béziers,
- la route Aveyron-Montpellier,
- la route Lozère-Nîmes.

D'autre part, la route de piémont doublera dans l'arrière-pays l'itinéraire du littoral et structurera le réseau routier d'intérêt régional (RRR). Elle facilitera, grâce aux activités touristiques, la reconversion de bassins d'emplois en déclin.

Le réseau routier en milieu urbain sera amélioré par un effort particulier sur le trafic de transit aux abords des grandes agglomérations, la circulation sur l'ensemble des grandes liaisons devant gagner en efficacité en étant affranchie des circulations urbaines parasites, conséquence de l'urbanisation spécifique des villes méditerranéennes. Toutes les grandes agglomérations de la région sont concernées.

Les centres et plates-formes de transport feront l'objet d'un effort soutenu sur la base d'un schéma régional de transport de marchandises assurant la complémentarité des services offerts. Cette organisation du transport des marchandises privilégiera non seulement le développement des filières de production, notamment agricoles, locales (fruits et légumes, vins, bois...), mais aussi améliorera la logistique des marchandises en transit dans la région.

Deux aspects seront plus particulièrement pris en compte le transport combiné rail-route et les changements entraînés par l'élargissement du Marché commun à l'Espagne et au Portugal.

Les principaux centres et plates-formes concernés sont ceux de :

- Cerbère, le Boulou et Perpignan Saint-Charles et Bourg Madame dans les Pyrénées Orientales,
- Narbonne dans l'Aude,
- Montpellier, Sète dans l'Hérault,
- Nîmes et Port l'Ardoise dans le Gard.

Des actions intéressant le réseau ferré devront être conduites afin de répondre aux nouvelles conditions d'exploitation résultant de l'élargissement.

La mise en oeuvre du schéma régional des transports collectifs sera poursuivie.

Actions en faveur du transport aérien. Le rayonnement national et international du Languedoc-Roussillon et le degré de son activité au niveau européen et plus généralement mondial sont conditionnés par la qualité de ses infrastructures aéroportuaires. C'est pourquoi les actions seront engagées en priorité sur les infrastructures de Montpellier-Fréjorques, de Perpignan-Rivesaltes, de Nîmes-Garons...

Actions spécifiques aux infrastructures liées à la navigation et aux activités industrialo-portuaires. Le Languedoc-Roussillon dispose d'une très vaste façade maritime dont la valorisation contribuera au développement régional notamment grâce au développement des activités créatrices d'emplois. Cette valorisation sera recherchée par les actions suivantes :

- poursuite de l'aménagement du port de commerce de Sète (darse n°2),
- création d'une zone industrielle fluvio-maritime de Frontignan-Sète,

- installation sur cette même zone d'une unité de trituration pour graines oélagineuses d'une capacité de 400 000 tonnes par an,
- poursuite des travaux d'aménagement du canal du Rhône à Sète,
- calibrage chenal d'accès du port de commerce de Port-la-Nouvelle.

7.6. Actions en faveur de la communication

La principale action susceptible de consolider le savoir-faire déjà développé à Montpellier en matière de communication est celle de la création, à partir de l'IDATE (institut de développement pour l'aménagement des télécommunications et de l'économie), d'un centre européen de recherche en communication.

Un tel centre européen permettrait une meilleure maîtrise du développement des nouveaux médias et des expériences industrielles, économiques, sociales et culturelles. Son rayonnement pourrait devenir rapidement mondial.

8. L'AMENAGEMENT SPATIAL

Dans les zones déjà partiellement diversifiées, à vocation de grandes cultures, il est indispensable de continuer l'irrigation en complétant les réseaux secondaires.

Dans les zones défavorisées, la mise en place de petits réseaux ou la création de points d'eau constituent bien souvent un facteur clef du maintien de l'activité économique dans un environnement difficile.

Dans cet esprit, le contrat de plan a prévu que des moyens importants soient consacrés à plusieurs grands aménagements : basse vallée de l'Hérault, basse vallée de l'Aude, Caramany, la Borie, la Peyne et les transferts à partir des ouvrages des retenues (Laprade, Montbel...).

Le PIM devra aboutir à l'irrigation de 30 000 ha permettant la restructuration d'ensemble d'un territoire beaucoup plus vaste.

Cela se traduit par trois grands types d'actions :

- des grands programmes de filières, destinés à renforcer tous les maillons de l'économie d'élevage, menés en liaison avec les offices concernés; plus récemment, a été élaboré, en liaison avec les régions voisines, un projet de programme "bassins allaitant sud massif central", dont la prise en compte s'inscrirait dans les PIM.

- des programmes coordonnés de développement définis soit au niveau micro régional, soit sous forme de programmes intégrés; la prorogation du PDI de Lozère, demandée à l'occasion de la négociation sur le PIM marque bien la volonté régionale de poursuivre jusqu'à son terme et de tirer parti au maximum des enseignements de cette démarche pour l'ensemble des zones fragiles de la région,

- des actions de soutien au développement micro-régional : l'expérience acquise avec l'aide de la Communauté au titre du Pré-PIM Hérault, confortée dans le cadre du contrat particulier de plan "développement micro régional", conduit à renforcer la responsabilité directe des départements, tout en leur apportant en tant que de besoin tout l'appui méthodologique, technique et logistique nécessaire, et en assurant la diffusion de l'information.

Pour le développement de l'arrière-pays : Les zones fragiles d'arrière-pays couvrent une très large partie du territoire régional. Elles conjuguent des handicaps liés au relief à l'isolement et au climat aride que vient renforcer une densité de population souvent très faible.

Ainsi, une priorité régionale est accordée aux actions susceptibles de renforcer les quelques activités économiques qui subsistent.

9. TOURISME

Les actions en faveur du tourisme sont regroupées autour de trois axes :

- le tourisme maritime,
- la commercialisation et la promotion,
- les infrastructures.

Le tourisme maritime doit être mieux développé pour en mieux valoriser les richesses.

La promotion pour assurer le suivi de la clientèle traditionnelle, développer le tourisme hors saison, promouvoir un tourisme de proximité en s'appuyant sur les métropoles de Toulouse, Barcelone, Lyon, Marseille et sur les principales villes de la région, développer le tourisme vert, le thermalisme et le tourisme de montagne...

La commercialisation et l'accueil pour assurer le regroupement de l'offre surtout pour le tourisme vert, le tourisme hivernal -les actions coordonnées entre le tourisme et les autres secteurs d'activités (agro-alimentaire, industriel, artisanat), la création d'une banque de données régionale...), la signalisation, la création de points d'accueil.

Relancer une politique régionale d'équipements touristiques
par :

- la création de nouveaux hébergements dans les zones sous-équipées de l'arrière-pays et de la montagne,
- l'amélioration de l'hébergement existant à travers la labellisation des meublés (57 000 chambres concernées), la rénovation de la petite hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air, la rénovation et l'équipement des gîtes, gîtes d'étapes, chambres d'hôtes; ce programme spécifique sera appliqué en priorité aux zones disposant d'un programme de développement touristique (pays d'accueil, contrats thermaux, contrats stations-vallées, chartes intercommunales...),
- la mise en place d'infrastructures à vocation sportive, culturelle et de loisirs, des centres d'animation et d'exposition de produits locaux,
- des aménagements permettant la mise en valeur de sites exceptionnels tels que le canal du Midi, la vallée du Lot, le canal du Rhône à Sète,
- l'achèvement de l'aménagement du littoral de l'embouchure de l'Aude à l'Espagne d'une part (basse vallée de l'Aude, stations du Littoral et schéma interrégional de la plaisance réalisée avec la Catalogne) et d'autre part de l'embouchure de l'Aude à la limite des Bouches-du-Rhône (schéma interdépartemental de la plaisance maritime et fluviale dans l'Hérault et le Gard).

Mettre en valeur les atouts naturels et améliorer le cadre de vie. La mise en valeur des atouts naturels dont bénéficie la région et l'amélioration du cadre de vie devront non seulement renforcer sa force d'attraction mais également permettre à ses habitants de vivre mieux dans leur environnement.

De plus, les secteurs concernés sont parmi les plus générateurs d'emplois.

Actions pour un développement touristique plus dynamique et mieux équilibré. Les activités touristiques constituent, en Languedoc-Roussillon, une alternative -- en termes d'emploi et de revenus mais aussi de maintien de services dans l'arrière-pays -- au déclin de certains secteurs d'activités. Les actions qui sont proposées permettront de mieux réussir les mutations indispensables consécutives en grande partie de l'élargissement de la CEE et contribueront à un aménagement du territoire régional mieux équilibré.

10. ACTIONS EN FAVEUR DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Gestion des milieux naturels

Mise en place d'une gestion globale des étangs littoraux et des rivières par le développement du suivi scientifique du milieu et d'actions visant à améliorer leur qualité à travers des contrats d'étangs et

des contrats de rivières.

Mise en oeuvre d'une politique de valorisation des espaces protégés par des campagnes d'information grand public et des actions localisées.

Développement de techniques de protection douce du cordon littoral par la restauration du système dunaire.

Actions de sauvegarde d'espèces protégées ou en voie de disparitions, aigle de Bonelli notamment.

Mises en place de nouvelles protections dans certaines zones.

Initiation, formation et éducation à l'environnement

Action de formation à l'environnement de groupe socioprofessionnel pêcheurs et conchyliculteurs, d'initiation au professorat de tourisme.

Mise en place de structures développant l'approche de l'environnement urbain et en soutenant les actions d'initiation engagées par divers partenaires associatifs.

Observatoire de l'environnement

Faciliter l'information relative à l'environnement en développant les bases de données bibliographiques et par la réalisation d'un tableau de bord de l'environnement.

Actions pour une politique cohérente d'environnement

Amélioration de la gestion des espaces protégés par la réalisation d'actions visant à mieux maîtriser l'évolution de ces milieux, cette action est créative d'emplois de gestionnaire.

Actions en faveur de la bande côtière et du développement du potentiel maritime et lagunaire

Le littoral du Languedoc-Roussillon constitue un site tout à fait remarquable formant un croissant linéaire d'environ 230 kilomètres. Il constitue aussi un capital touristique et halieutique extrêmement précieux et menacé par les tempêtes, l'érosion, le recul de la côte...

Afin d'y remédier et de conserver ce site, les solutions techniques suivantes sont envisagées :

- une stabilisation ou un renforcement du cordon dunaire par la mise en oeuvre de ganivelles et de plantations,
- la reconstitution des dunes là où c'est possible,
- des épis d'orientation convenable,
- des brise-lames parallèles au rivage,

- un engraissement des plages par apport de matériaux (en utilisant par exemple les matériaux dragués dans les ports ou dans les canaux),

- ou une combinaison de ces différents procédés.

Un linéaire important du littoral de la région a déjà été traité par l'une ou l'autre de ces méthodes qui se sont avérées efficaces. Cet effort doit être non seulement poursuivi mais amplifié par le remblaiement de terre-pleins gagnés sur la mer et la construction d'une criée moderne.

Architecture : Aide à l'organisation de la profession d'architecte et au développement de la prise en compte de la qualité architecturale dans les opérations et documents d'urbanisme.

11. CULTURE, SPORTS, LOISIRS

Le maintien et l'épanouissement des populations dans des espaces économiquement défavorisés (zones rurales et zones de montagne...) et l'amélioration de la capacité attractive de la région dépendent non seulement des activités économiques qui y prospèrent mais également des activités culturelles qui s'y développent.

C'est dans cet esprit que des actions de développement culturel devront être financées aussi bien dans les zones rurales défavorisées que dans la capitale-vitrine régionale.

Dans ce cadre seront développés les sports de masse à partir des activités de plein air, notamment dans l'arrière-pays. Seront également développées les activités sportives liées aux activités économiques (exemple : terrains de golf).

L'accent sera mis plus particulièrement sur les loisirs dits de proximité.

12. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Actions en faveur de l'habitat et du développement social des quartiers. Ces actions concernent plus particulièrement l'amélioration de la qualité de l'habitat, notamment à Beaucaire et à Perpignan (aide à la pierre, lutte contre l'insalubrité, animation économique, équipements de proximité, développement culturel...).

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les deux tableaux suivants font le point sur les prévisions d'investissements des APUL et de l'Etat, de 1986 à 1990, en Languedoc Roussillon :

DEPENSES DES APUL (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	322,4	339,1	361,6	372,7	388,3
CULTURE VIE SOCIALE	367	379,4	397,9	403	412,6
SANTE (HORS CHR)	151,5	156,1	163	164,5	167,8
EQUIPEMENTS SOCIAUX	85,2	87,7	91,6	92,4	94,3
LOGEMENT	651,1	662,4	660,2	661,9	666,5
DEVELOPPEMENT URBAIN	912,5	945,8	994,5	1010,7	1037,5
DEVELOPPEMENT RURAL	1261,2	1307,7	1376,2	1400,6	1438,7
TRANSPORTS	531,6	552,2	581,7	592,2	608,9
ACTION ECONOMIQUE	269,9	282,8	300,6	309	320,7
SERVICES GENERAUX APU	680,8	708,6	748,9	765	788,5
TOTAL	5233,2	5421,8	5676,2	5772,2	5923,3

Les dépenses des APUL pour le développement rural et urbain semblent prioritaires.

DEPENSES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	53,2	49,8	9,5	1,6	1,6
CULTURE VIE SOCIALE	20,4	19,4	18,5	19,2	20,7
SANTE (HORS CHR)	8,6	7,9	7,5	8,2	8,9
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0	0	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	25,5	26,8	28	29,4	30,7
DEVELOPPEMENT RURAL	8,9	3,4	1,7	4,7	3,8
TRANSPORTS	311,8	322,4	332	242	352,2
ACTION ECONOMIQUE	7,3	8,6	10	12,4	12,7
SERVICES GENERAUX APU	51,3	64,8	66	68,2	68,3
TOTAL	487,2	503,1	473,3	485,5	498,8

725-726

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984 ①	1985 1986-1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	0,3	0,4	0,7	0,1	1,0
II - Formation de base	4,1	10,9	15,0	3,0	6,0
III - Adaptation des filières de formation	9,3	39,7	49,0	9,8	20,0
IV - Réseaux de transferts	13,8	119,9	133,7	26,7	55,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	4,7	36,5	41,2	8,2	16,0
VII - Les secteurs de politique économique	110,0	782,6	892,6	178,5	360,0
VIII - Aménagement spatial	-	-	-	-	-
IX - Tourisme	10,9	61,8	72,7	14,6	30,0
X - Gestion de l'environnement	75,0	139,8	214,8	43,0	86,0
XI - Culture, sports, loisirs	11,4	8,9	20,3	4,1	8,0
XII - Action sanitaire et sociale	6,6	37,0	43,6	8,7	18,0
Total général	246,1	1 237,5	1 483,6	296,7	600,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
 ET DES BILANS D'EXECUTION
 FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : LANGUEDOC-ROUSSILLON

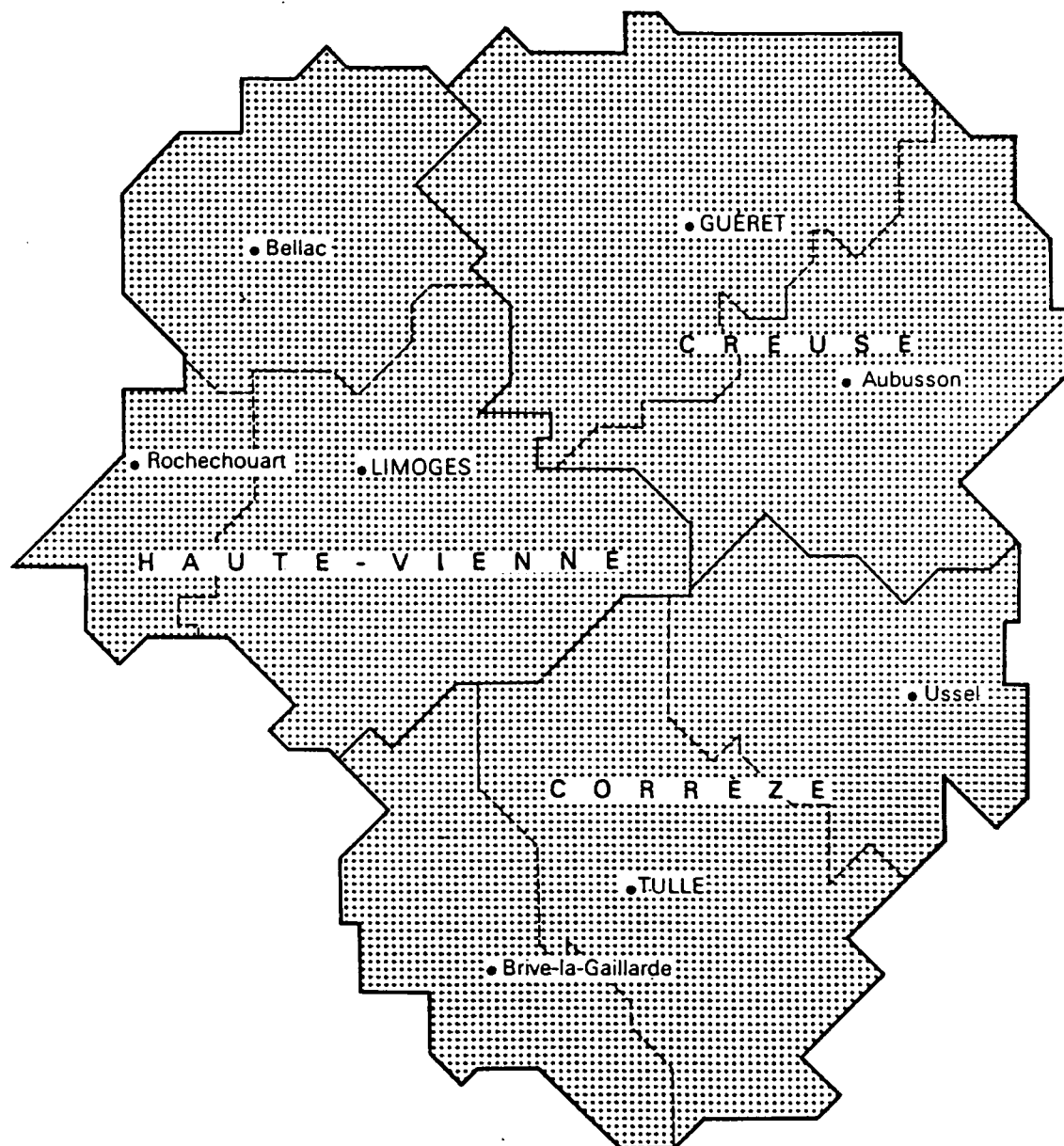
En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984 ①	1985+ 1986-1987-1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	0,8	0,7	1,5	0,3	2,0
II - Formation de base	4,0	7,8	11,8	2,4	5,0
III - Adaptation des filières de formation	6,4	25,5	31,9	6,4	12,0
IV - Réseaux de transferts	11,3	13,7	25,0	5,0	10,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	4,4	32,9	37,3	7,5	15,0
VII - Les secteurs de politique économique	65,1	424,0	489,1	97,7	200,0
VIII - Aménagement spatial	-	-	-	-	-
IX - Tourisme	12,9	56,4	69,3	13,9	30,0
X - Gestion de l'environnement	25,5	78,8	104,3	20,2	40,0
XI - Culture, sports, loisirs	16,2	6,0	22,2	4,5	10,0
XII - Action sanitaire et sociale	0,5	12,5	13,0	2,6	6,0
Total général	147,1	658,3	805,4	161,1	330,0

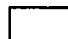

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

LIMOUSIN



LEGENDE

-  Zones éligibles au feder
-  Opérations Intégrées de Développement ayant déjà fait l'objet d'un concours

Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles -. Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR LIMOUSIN</u>	Pages
I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Description générale de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		3
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		11
4. Bilan financier des actions passées		21
5. Développement de la région : problèmes et conditions		25
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		30
1. Accélérer le désenclavement de la région		30
2. Conforter le tissu rural existant en favorisant son adaptation		32
3. Renforcer la compétitivité du tissu industriel		34
4. Assurer le changement structurel de l'économie régionale		37
III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		40
1. Promotion de l'emploi		40
2. Adaptation des filières de formation		40
3. Réseaux de transfert		41
4. Politique en faveur des entreprises		42
5. Secteurs de politique économique		43
6. Aménagement spatial		49
7. Tourisme		49
IV - RESSOURCES FINANCIERES		51

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. DESCRIPTION GENERALE DE LA REGION

Pénéplaine granitique au relief accidenté, le Limousin présente une certaine homogénéité physique : des vallées profondes partent des hauts plateaux centraux, notamment du plateau de Millevaches à l'est où se trouvent les points culminants de la région (mont Besson, 978 m et puits Pendu, 978 m) et qui s'apparente au Massif central. Au sud-ouest, la plaine de Brive tranche avec le reste de la région, tant par sa constitution géologique (grès et calcaires) que par sa végétation de type aquitain et son climat plus ensoleillé.

Correspondant à une vieille province du même nom, le Limousin jouit d'un passé historique qui fonde son identité régionale. Il appartient au grand ensemble occitan.

Constitué des trois départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, le Limousin présente certaines particularités de taille et de peuplement : avec 16 942 km², il est la plus petite région de France et l'une des moins peuplées (737 000 habitants) ; c'est aussi la plus faiblement urbanisée (35 communes sont urbaines sur un total de 737). Région traditionnellement pauvre, aux différenciations sociales assez faibles, elle vit sur une réputation rurale et "rouge" qui marque encore le vote d'une partie de la région.

L'agriculture occupe encore une part importante de la population active, bien supérieure à la moyenne nationale, tandis que l'industrie, d'implantation très ancienne et liée à la mise en valeur des ressources régionales, n'a pas connu d'essor lors de la révolution industrielle : aujourd'hui, le tissu industriel est essentiellement composé de PMI ; le tertiaire enfin, en phase de développement, reste cependant moins présent dans la structure de l'emploi que dans la moyenne nationale.

Du point de vue de son ouverture sur les régions voisines, le Limousin est traversé par des axes ferroviaires et routiers nord-sud (ligne Paris-Toulouse), mais la région ne bénéficie d'aucune desserte autoroutière; d'autre part, les axes est-ouest sont de moindre importance. L'implantation prochaine du TGV Atlantique risque de priver Limoges de sa fonction de passage obligé sur les axes Lyon-Bordeaux et Toulouse-Paris.

La situation des chômeurs s'est légèrement dégradée de la fin 1984 à la fin 1985 : entre ces deux dates, l'ancienneté moyenne dans le chômage a augmenté de près d'un mois et cette durée s'accroît depuis le début de 1986.

Un chômeur attend aujourd'hui en moyenne 375 jours avant de retrouver un emploi.

La Corrèze est le département le plus touché par le chômage: les arrondissements de Brive et Ussel partagent le triste privilège de détenir les deux plus forts taux de chômage de la région (10,5% et 10,2% au 1.1.1986). A partir de 1984, le rythme de progression du chômage a été assez fort dans l'arrondissement de Brive (difficultés dans les biens d'équipement). Ussel ressent quant à lui les effets de la crise qui affecte son industrie vouée aux productions traditionnelles. Par contre, le bassin d'emploi de Tulle enregistre au 1.1.1986 le plus faible taux.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caractéristiques de l'évolution économique du Limousin de 1975 à 1986.

Population:

Population	% de variation 1975/82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
Totale 1982				43	16 942
737 100	-0,2	+2,3	-2,5	Hab/km ²	km ²

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec la France entière

Part population nationale.....	1,3	Variation de la population totale de 1975 à 1982:		
Part superficie nationale.....	3,08			
Densité: ratio Région/France.....	43,4			
	FRANCE.....	+ 3,07 %	REGION....	-0,2 %

Population active:

Population Active	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy. 75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
Limousin	312,6	+ 0,5	67,7	78,6	56,7
France	23525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	1,3	0,45	1,6	1,5	1,04

Population employée:

Emploi total au lieu de travail	Emploi total au 1.1.1985 (milliers)	%	% Fr.	Variation moyenne annuelle		Taux France %
				1983/85		
				Effectifs	Taux %	
Total région	279,5	100	100	-10 008	- 1,7	- 1,0
Agriculture	47,1	16,9	7,6	- 2 744	- 2,7	- 0,2
Industrie	59,8	21,1	24,8	- 6 191	- 4,7	- 2,8
BCGA	21	7,5	7,2	- 2 531	- 5,4	- 5,8
Commerce	30,2	10,8	12,0	- 465	- 0,7	- 1,0
Act. tertiaire	122	43,7	48,4	+ 1 923	+ 0,8	+ 1,2

Chômage:

Taux de chômage	% Mars 1982	% Mars 1986	% de variation annuelle 1981-86
Région	5,95	8,5	+11,3
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

Valeur ajoutée 1982	VA totale 1982 (millions de F)	VA/habitant (milliers de F)	% répartition VA régionale 1982			
			Agricult	Industrie	BCGA	Tertiaire
Limousin	35 615	48 223	7	29	7	57
Ratio Rég/France	0,01%	0,8	4,5	29,8	6,6	59,1

Niveau de formation:

% Population 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
Limousin	38,1	10,9	4
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab./km ²	Saldo netto entre 1980 et 1976	Saldo netto entre 1976 et 1982	Variation relative de la population entre 1966 et 1976	Variation relative de la population entre 1976 et 1982	Taux de migration entre 1966 et 1976	Taux de migration entre 1976 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Bellac	63	1 779,9	44 907	25,2	- 1 349	- 2 401	- 7,8	- 6,6	- 5,0	- 1,6	7,1
Limoges	108	2 944,8	274 081	93,1	2 508	- 585	6,5	2,9	5,5	3,1	6,7
Rochechouart	30	795,4	36 749	46,2	- 952	- 1 497	- 4,5	- 2,5	- 2,1	1,5	6,4
Aubusson	118	2 538,8	46 402	18,3	- 2 537	- 3 281	- 8,4	- 6,9	- 3,8	- 0,3	7,2
Guéret	142	3 026,5	93 566	30,9	- 3 654	- 4 926	- 5,9	- 2,9	- 2,4	2,2	8,4
Brive	99	1 526,4	119 150	78,1	770	- 488	5,3	3,3	4,6	3,7	7,3
Tulle	118	2 564,4	84 291	32,9	- 2 671	- 3 875	- 3,7	- 2,7	- 0,7	1,8	5,9
Ussel	69	1 766,1	38 007	21,5	- 1 012	- 1 427	0,0	- 1,0	2,7	2,7	7,6

* Taux de chômage moyen 1984 = Nombre moyen de D.E.F.M. en 1984 / Population active 1982

2.2. Population et densité

Alors qu'il représente 3% de la surface de la France, le Limousin n'abrite que 1,3% de sa population.

Il s'agit donc d'une région peu peuplée, dont la population est peu concentrée : la densité n'atteint pas la moitié de la densité moyenne française ; et le Limousin est caractérisé par la dispersion de son peuplement dans les zones rurales. L'agglomération de Limoges totalise 200 000 habitants, celle de Brive 75 000, celle de Tulle 25 000, et toutes les autres ont moins de 20 000 habitants.

La tendance est à la baisse et au vieillissement de la population : de 1975 à 1982, la croissance est négative, et ce malgré un solde migratoire positif vraisemblablement dû à un moindre déficit des classes jeunes et à un apport migratoire plus élevé pour les âges adultes. Parallèlement le bilan migratoire des actifs est devenu positif alors qu'il était traditionnellement déficitaire, particulièrement avec l'Île-de-France. En effet, l'exode rural, élément déterminant de l'émigration en Limousin, a touché la jeunesse féminine et masculine. Il a eu pour corollaire, le retour au pays, c'est-à-dire une certaine immigration des gens âgés. Un solde migratoire positif en Limousin signifiait donc des départs de jeunes et des arrivées plus nombreuses de personnes plus âgées.

La tendance à la baisse s'explique donc essentiellement par la brusque aggravation du déficit naturel qui double par rapport à la période intercensitaire précédente.

La comparaison des deux derniers bilans démographiques met en évidence la chute des naissances de 1975 à 1982 (-9 600 environ). Le volume des décès demeure sensiblement le même, malgré le vieillissement de la population. C'est que la diminution de la mortalité compense les effets de structure d'âges. La détérioration de la balance naturelle concerne les trois départements. En niveau, la Creuse est toujours le département le plus touché, mais est à souligner le passage, pour la Haute-Vienne, d'un solde naturel faiblement positif à une situation fortement négative.

Pour les quatre années écoulées depuis le dernier recensement, la balance naturelle du Limousin est de l'ordre de - 11 200 (29 200 naissances pour 40 400 décès). Elle s'inscrit donc, en l'accentuant dans la tendance de la période 1975-1982.

D'un bassin d'emploi à un autre, ces tendances varient de façon assez tranchée :

a) Les densités extrêmes sont celles d'Aubusson (18,3) et de Limoges (93,1). Brive présente également une densité importante (78,1), tandis que les autres zones sont voisines de 30.

b) Le solde naturel est négatif partout, avec cependant des décroissances plus faibles dans les zones de Limoges et de Brive que dans les autres.

c) Le taux de migration traditionnellement négatif a connu un renversement de tendance au cours de la dernière période intercensitaire ; plus précisément les mouvements se sont nuancés et l'on peut les lire en deux séries :

- les zones à taux de migration positif de 68 à 75 connaissent une stabilité (Ussel) ou une baisse (Limoges, Brive) de ce taux ;
- les zones à taux de migration négatif deviennent positives ou moins négatives, à l'exception de Guéret où le taux de migration demeure à -2.

d) La variation relative de la population de 1975 à 1982 témoigne d'une tendance à la baisse dans toutes les zones, sauf celles de Limoges et de Brive qui connaissent cependant un ralentissement de croissance par rapport à la période de 1968 à 1975 ; inversement, les zones qui subissaient alors la plus forte baisse (Bellac et Guéret) sont en décroissance moindre de 1975 à 1982.

2.3. Evolution de la population active

a) Rappel de l'évolution de 1968 à 1975

Au cours de cette période, le Limousin a perdu environ 13 000 actifs tandis que, dans toutes les autres régions de programme, le nombre de ceux-ci progressait (+ 6,9% pour le reste de la France). On peut y voir la conséquence d'une démographie languissante et de l'existence d'un secteur agricole très important, le tissu industriel et urbain régional étant insuffisant pour absorber les sorties du monde rural. La Haute-Vienne était le seul département où la population active avait légèrement progressé.

b) Evolution de 1975 à 1982

De toutes les régions, le Limousin présente la plus faible variation annuelle moyenne.

Mais, contrairement à la période précédente, le nombre des actifs totaux a progressé en Limousin de 12 900 personnes en conjuguant le maintien des emplois et le doublement de la population disponible à la recherche d'un emploi.

La baisse des actifs masculins a été, en effet, plus que compensée par la forte poussée des effectifs féminins. Par ailleurs, les tendances qui ont marqué l'évolution de la population active de 1968 à 1975 se sont perpétuées, mais à des rythmes différents durant la période suivante, sauf en matière d'emploi. En effet la régression de l'emploi agricole a été réduite de moitié, tandis que les secteurs de l'industrie et du bâtiment ont perdu les emplois acquis durant la première période.

Par le jeu cumulé des effets démographiques et de la hausse des taux d'activité, les effectifs féminins actifs entre 25 et 59 ans ont grossi de 20 000 personnes. Aux âges intermédiaires la croissance des taux d'activité féminins, déjà forte entre 1968 et 1975, s'est amplifiée. Ainsi la progression de ce taux entre 30 et 44 ans atteint 14 points sur la dernière période.

Parallèlement, le salariat féminin effectue un nouveau bond en avant (+ 11 800) en accompagnant le développement continu des activités tertiaires.

La moindre régression des effectifs non salariés tient pour l'essentiel au ralentissement marqué de l'exode agricole.

2.4. L'emploi

2.4.1. *Evolution globale de 1975 à 1982*

Au total, de 1982 à 1985, le Limousin a perdu plus de 13 000 emplois (4,8% de ses effectifs). Il a été, toutes proportions gardées, deux à trois fois plus touché que la France (près de 2% de postes en moins au niveau national). La seule année 1984 a vu 6 000 pertes. Sur la période 1982-1985, le constat est particulièrement noir pour la Haute-Vienne, notamment dans l'arrondissement de Limoges.

Les bassins d'emploi d'Ussel, de Bellac et d'Aubusson figurent aussi parmi les plus touchés.

2.4.2. *Evolution par secteurs*

L'évolution de la situation observée du 1.1.1982 au 1.1.1986 s'inscrit dans une poursuite des tendances de la période 1975-1981 (chute de l'emploi agricole, recul de l'industrie, poussée du tertiaire) avec, cependant, de fortes pertes d'emploi en 1983 et en 1984.

En effet, l'agriculture continue de supprimer des postes (notamment en Creuse) à un rythme, certes, plus réduit.

L'industrie a perdu 600 emplois en 1982, 3 300 en 1983 et 2 800 en 1984. Les années 1985 et 1986 devraient être moins mauvaises (environ 1 500 suppressions) : la demande adressée aux industriels semblerait s'être raffermie (principalement dans le papier-carton, les cuirs et la porcelaine).

Pour lors, le secteur des biens de consommation figure parmi les plus atteints : 3 200 emplois supprimés en trois ans (de 1982 à 1984). Le bois-ameublement (en Corrèze) et le textile-habillement appartiennent aux activités les plus touchées.

Les biens d'équipement accusent aussi une sévère perte, surtout en 1984 (1 800 suppressions de 1982 à 1984 dont 1 200 la seule an-

née 1984). Cette évolution est surtout le fait de l'industrie automobile (localisée en Haute-Vienne). Contraints d'adapter leurs capacités de production à une demande léthargique, les chefs d'entreprise ont dû se séparer de plus du cinquième de leurs effectifs en 1984.

Les biens intermédiaires présentent un bilan mitigé. Le niveau des effectifs dans l'extraction des minerais non ferreux et dans le papier-carton a réussi à se stabiliser durant la période. Les porcelainiers ont supprimé 500 emplois en 1983, mais ont bénéficié d'une bonne orientation de la demande en 1984. La fonderie-travail des métaux a beaucoup souffert.

Parmi les secteurs industriels, seuls l'agro-alimentaire et l'énergie créent chaque année quelques emplois.

Avec l'agriculture, le bâtiment-travaux publics est le secteur qui enregistre la plus forte baisse : 17 % de postes perdus de 1982 à 1985. L'activité y demeure peu soutenue face à une demande de logements neufs très déprimée surtout dans le gros-oeuvre en 1985, même si la fin de 1985 se solde par un très léger mieux.

Globalement, le secteur tertiaire a créé des postes en 1982 et en 1983 à un rythme moins soutenu que de 1975 à 1981. Cette progression s'est stoppée en 1984 en Haute-Vienne et en Corrèze pour reprendre légèrement en 1985.

Ce frein est en partie imputable au commerce -- notamment de gros -- qui a commencé à supprimer davantage d'emplois qu'il n'en créait à partir de 1983 (spécialement en Haute-Vienne).

Transports et télécommunications ont été touchés en 1984. En fait, seuls les services marchands rendus aux particuliers et les services non marchands continuent à créer des emplois, même si le rythme s'est ralenti en 1984.

2.4.3. Le chômage

Après avoir régulièrement progressé de 1975 à 1984, le chômage s'est stabilisé en 1985. On a même pu observer une baisse du nombre de demandeurs d'emploi en Creuse (-5,2 %).

Au cours du 1er semestre 1986, le nombre de demandeurs d'emploi a continué de diminuer chaque mois. Toutefois les chiffres d'avril, mai et juin 1986 sont légèrement supérieurs à ceux d'avril, mai et juin 1985.

Au 1er juillet 1986, 8,5% des actifs se trouvaient sans emploi. Les taux de chômage dans la région restent relativement modestes dans l'environnement national. Le Limousin figure parmi les quatre régions françaises les moins touchées par le manque d'emploi, juste derrière l'Alsace, l'Ile-de-France et Rhône-Alpes. La forte proportion de personnes âgées peut fournir un élément d'explication.

Trois mouvements caractérisent l'évolution du chômage depuis dix ans : accroissement moins rapide qu'en France de 1975 à 1981, plus rapide de 1982 à 1984, quasi-stabilité depuis 1985.

Un profond changement qualitatif se cache derrière la stabilité des chiffres observée depuis 18 mois.

Entre le 1.1.1985 et 1.1.1986, la proportion de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans est passée de 47,2% à 41,3%. Elle s'établit maintenant (au 1.7.1986) à 34,0%.

En 1985, la part des 25 à 49 ans s'est nettement accrue, passant de 38,5% à 44,6% de l'ensemble des chômeurs. Elle s'élève au 1er juillet 1986 à 50,7%.

Deux phénomènes expliquent ces évolutions :

- d'une part, le développement des travaux d'utilité collective : à la fin du mois de juin 1986, on dénombrait 3 000 stagiaires (TUC rémunérés) dans la région. Ce chiffre est presque le double de celui enregistré un an plus tôt (fin juin 1985),
- d'autre part, la progression du chômage chez les ouvriers qualifiés souvent âgés de 25 à 49 ans.

Le reflux du chômage "démographique" a donc été compensé par la poussée du chômage "économique".

L'analyse des causes d'inscription à l'ANPE confirme ce diagnostic : le nombre des chômeurs inscrits à la suite d'un licenciement économique progresse de 12,8% entre 1984 et 1985.

Les arrondissements creusois, fort touchés par la chute de l'emploi agricole, se trouvaient confrontés à un chômage important au début de 1985, mais, depuis, le nombre de demandeurs d'emploi a fortement diminué.

La Haute-Vienne est actuellement le département le moins touché. La hausse a été contenue dans le bassin d'emploi de Bellac, le taux de chômage de Rochechouart se situe bien en deçà de la moyenne limousine et celui de Limoges a progressé comme celui de la région.

2.5. Valeur ajoutée - Revenus

La valeur ajoutée par habitant est de 20% inférieure à la moyenne française. En cela, le Limousin se situe parmi les régions à faible valeur ajoutée, l'agriculture et le BTP tenant dans leurs structures une place supérieure à la moyenne, tandis que l'industrie est d'un niveau moyen et le tertiaire inférieur à la moyenne. Au poids de l'agriculture est sans doute imputable le niveau de revenu brut par habitant, le plus bas de France en 1980 (25 999 F).

2.6. Formation

Dans la population des plus de 15 ans, la proportion de gens qui ne sont titulaires d'aucun diplôme est inférieure à la moyenne nationale ; on peut donc considérer que la formation primaire est assez bien assurée en Limousin. En revanche, la proportion des bacheliers et des diplômés de l'enseignement supérieur est inférieure au niveau moyen national, ce qui est caractéristique d'une région encore fortement agricole et où l'industrie reste marquée par des activités traditionnelles.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

3.1. Déséquilibres démographiques

Les carences dont souffre la région concernent la structure d'âge de la population et sa répartition spatiale.

3.1.1. *Aspects structurels*

Sous-fécondité, émigration des jeunes, immigration de personnes âgées ont contribué à faire de la population limousine la plus âgée de France.

Après plusieurs décennies de déficit des naissances, le Limousin est devenu la région de France où l'indice de vieillissement est le plus élevé. La tranche des moins de 20 ans rassemblait en 1982 24% de la population limousine contre 29% au niveau national, la tranche âgée de 65 ans et plus 21% (14% pour la France). Au début de ce siècle, la population limousine comportait 38% de moins de 20 ans contre 35% en France. Ainsi, la population de la Creuse est composée plus de personnes âgées que de jeunes (respectivement 25% et 22%). On retrouve dans cet exemple extrême les conséquences d'un exode rural intense et de la chute de la natalité.

Structure de la population en 1982

	Corrèze %	Creuse %	Haute- Vienne %	Limousin %
0 à 19 ans	23,9	22,0	24,0	23,6
20 à 34 ans	20,5	18,5	22,3	21,0
35 à 64 ans	35,2	34,6	34,6	34,8
65 ans et plus	20,4	24,9	19,1	20,6

Source : recensement de la population 1982.

Le recul apparent de 1975 à 1982 du nombre des personnes âgées de 65 ans et plus (-3 000) n'est dû qu'à un phénomène transitoire, celui de l'entrée progressive des générations creuses nées de 1915 à 1919 dans ce groupe d'âge. Au sein de celui-ci, la progression des personnes âgées de 75 ans et plus (11 800) est au contraire préoccupante, quand on la situe dans un contexte démographique déclinant.

3.1.2. Déséquilibres spatiaux

Contraintes du relief, exode rural, chute des naissances ont contribué à modeler peu à peu un paysage démographique déséquilibré privilégiant les zones de Limoges à l'ouest et de Brive au sud, au détriment des autres zones d'emploi.

L'observation de l'espace régional conduit à distinguer deux arrondissements relativement denses et urbanisés, ceux de Limoges et Brive, dont la croissance démographique est continue depuis 20 ans et qui rassemblent actuellement la moitié de la population de la région.

Ce sont aussi, grâce à leurs caractéristiques migratoires, les arrondissements les moins âgés, bien que la part de la population âgée de 65 ans et plus y dépasse la moyenne nationale. Ils sont le siège des deux agglomérations importantes du Limousin, situées sur l'axe principal de communication de la région, la RN 20, doublée de la voie ferrée reliant Toulouse à Paris.

En outre, les deux arrondissements les plus peuplés (53% de la population régionale) rassemblaient, en 1982, 55% des emplois totaux et 61% des emplois salariés.

Les six autres arrondissements se distinguent par la présence d'une population âgée, l'existence d'un tissu urbain lâche, et une évolution démographique en chute constante sous l'influence d'un déficit naturel important.

Une opposition marquée entre la croissance du peuplement des zones de Limoges et de Brive et la désertification des autres zones carac-

térise le peuplement du Limousin. Durant les 20 dernières années, les deux premières ont vu leur population augmenter respectivement de 16% et 14% tandis que, pour les six autres, la dépopulation varie entre -5% et -20% ; Bellac et Aubusson sont particulièrement touchés par ce phénomène.

C'est que Limoges et Brive ont bénéficié jusqu'ici, sauf en fin de période, de taux d'accroissement naturel positifs et de taux net migratoires plus élevés. On peut mesurer là l'effet d'une structure des âges plus jeune par rapport à la moyenne régionale, alimentée par un courant migratoire lui-même de structure plus favorable à la natalité. Ce sont aussi les deux arrondissements qui ont le plus bénéficié du développement des activités secondaires et tertiaires de 1962 à 1975.

Un constant déficit des naissances par rapport aux décès a, par contre, pesé sur l'évolution démographique du reste de la région. Bien que les niveaux de fécondité y soient supérieurs à celui de Limoges, l'effet détériorant des migrations passées y a modelé une pyramide des âges dont les effets néfastes se sont particulièrement aggravés durant la période 1975-1982.

3.1.3. Une armature urbaine réduite

Par rapport aux autres régions françaises, le Limousin est caractérisé par une armature urbaine faible et peu structurée et une polarisation marquée autour de deux villes, Limoges et Brive.

La troisième agglomération, chef-lieu de la Corrèze, dépasse les 20 000 habitants de peu; les trois suivantes sont des villes isolées se situant entre 10 000 et 20 000 habitants. L'armature urbaine régionale est donc dominée par le poids de Limoges (23% de la population régionale) et celui de l'ensemble Brive-Tulle (11%), deux unités urbaines que leur proximité et leur complémentarité conduisent à associer.

Evolution de la population des six unités urbaines les plus importantes de 1962 à 1982 dans la région

	1962	1968	1975	1982
Limoges	131 543	149 709	167 664	171 689
Brive (partie régionale)	45 839	53 551	61 513	63 782
Tulle	20 406	21 471	21 707	20 391
Gueret	11 384	12 849	14 855	15 720
Usse	7 765	8 347	10 553	11 765
Saint-Junien	11 132	11 298	11 271	10 805
Importance dans la population régionale (en %)	31,1	34,9	38,9	39,9

(Source : INSEE)

Prises dans leur ensemble, les six unités urbaines précitées concentrent actuellement 40% de la population régionale contre 31% en 1962. Cette concentration correspond à une polarisation grandissante des emplois industriels et tertiaires, surtout autour de Limoges et de Brive.

3.2. Les déséquilibres structurels et économiques

3.2.1. *Spécialisation industrielle et ses conséquences*

Malgré la diversification des activités, malgré les efforts de restructuration, ou plus simplement de modernisation, consentis par les industriels, le retard de l'appareil productif en matière d'efficacité subsiste.

Calculé pour l'industrie limousine, le ratio valeur ajoutée par salarié s'inscrit ainsi à 14% au-dessous de la moyenne nationale. Une partie seulement de ce manque de productivité résulte de la structure régionale des activités industrielles.

A activité identique, le Limousin arrive en effet souvent loin derrière la moyenne française ; les chiffres relevés dans les industries du bois-ameublement (10% de retard), de la construction mécanique (13%), ou a fortiori du textile-habillement (plus de 25%) sont là pour en témoigner.

Quelques industries réalisent heureusement de bonnes performances relatives, parmi lesquelles la construction électrique et électronique, la fonderie-travail des métaux et même le papier-carton.

Mais le résultat d'ensemble pèse inévitablement sur le niveau des salaires et compromet parfois les possibilités d'autofinancement.

Le salaire moyen offert dans l'industrie limousine est ainsi inférieur de 18% à la moyenne nationale et, malgré ce faible niveau de rémunération, l'excédent brut d'exploitation par salarié semble dissuader les industriels d'investir.

Le taux d'investissement atteint en effet 13,5% en moyenne pour la période 1980-1983, alors que la moyenne nationale se situe à 16,7%.

Nombreux sont pourtant les industriels soucieux de relever le défi de la modernité et de l'efficacité.

Dans l'industrie électrique, l'automatisation, déjà largement entamée, se poursuit et rend presque commune l'utilisation des machines robot.

En conséquence,

Un spectaculaire relèvement du niveau relatif de productivi-

té a pu être obtenu de 1980 à 1983 par les industriels du cuir, sans recourir outre mesure à l'investissement (4% en moyenne). Une profonde réorganisation des postes de travail a donc vraisemblablement été menée avec succès. Il faut également citer l'exemple de la porcelaine. Dans ce secteur, un important effort d'élargissement et de rénovation des capacités a été entrepris pour répondre aux menaces de la concurrence anglo-saxonne, voire française.

3.2.2. Déséquilibres spatiaux de l'appareil industriel

La moyenne régionale recouvre d'importantes disparités spatiales.

Sait-on, par exemple, qu'à eux seuls les bassins d'emplois de Limoges et de Brive créent 60% de la richesse industrielle limousine (environ 9 milliards de francs de valeur ajoutée en 1985), que la Creuse tout entière (8,9%) pèse d'un poids à peine plus lourd que Rochechouart (8,4%), le bassin d'emploi le moins étendu de la région ?

Ces quelques comparaisons laissent entrevoir le profond déséquilibre spatial dont souffre le Limousin. Les quatre bassins d'emplois les plus à l'est, souvent mal desservis par les communications routières, créent seulement le cinquième de la richesse industrielle régionale.

Aux disparités spatiales s'ajoutent des différences importantes d'une zone à l'autre dans la nature des produits fabriqués, et ce, même lorsqu'on considère un secteur d'activité donné.

Le secteur des biens intermédiaires en donne une bonne illustration. A Bellac, l'extraction de l'uranium constitue l'activité essentielle du secteur. Elle assure même 65% du chiffre d'affaires (CAHT) industriel de la zone. Dans l'arrondissement de Limoges, le secteur des biens intermédiaires est représenté par la porcelaine et pèse d'un poids relatif moindre malgré les 3 000 salariés de cette industrie.

Rochechouart, l'arrondissement le plus industrialisé de la région compte tenu de sa taille, produit aussi des biens intermédiaires : il s'agit ici de papier-carton pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 milliards de francs en 1985.

Les disparités existent également dans le secteur des biens d'équipement, spécialisé dans :

- la fabrication d'appareillage électrique à Limoges (environ 2 milliards de francs de CAHT en 1985) ;
- La production de matériel électrique ménager professionnel à Brive (environ 0,8 milliard de CAHT en 1985).

Ces différences de spécialisation sont à l'origine d'importants décalages conjoncturels.

Ainsi, tout au long de la période 1975-1984, l'emploi du bassin d'Ussel a directement souffert de la crise du cuir-chaussure et du

textile-habillement.

Aubusson, dont les activités industrielles dégagent pourtant un fort pourcentage de valeur ajoutée (40% du CAHT) a également payé sa trop grande spécialisation dans les biens de consommation, quoiqu'il s'agisse de produits de luxe.

Tout au contraire, trois bassins d'emplois ont, compte tenu du comportement moyen, bien résisté à la crise.

A Bellac et Tulle, les activités dominantes, respectivement l'extraction de l'uranium et l'armement, sont pour l'instant relativement protégées et échappent en partie aux conditions du marché.

Dans le bassin de Rochechouart, une véritable dynamique industrielle est née sous l'impulsion du secteur papier-carton. La zone a, en conséquence, quasiment pu conserver son emploi de 1982 à 1986.

Aux disparités quantitatives s'ajoutent les différences qualitatives : le secteur des biens d'équipement, promis à de nouveaux débouchés dans les années qui viennent, est bien peu représenté en Creuse et quasiment absent dans l'arrondissement d'Ussel.

3.2.3. Les handicaps de l'agriculture limousine

a) Le Limousin a été classé en zone défavorisée (y compris les zones de montagnes et de piémont).

Cette région à sols granitiques primaires est dépourvue de calcaire et pauvre en acide phosphorique ; la fertilité naturelle se traduit par un faible potentiel de productions sans correction du milieu par les amendements calcaires et humiques, et l'apport phosphorique.

La pluviométrie, favorable à la pousse de l'herbe et de la forêt, conjuguée à l'imperméabilité du sous-sol, provoque des excès d'eau dans les cuvettes avec présence de nombreuses résurgences. Le phénomène est général et touche, à des degrés divers, l'ensemble des exploitations, qui voient en moyenne 20% de leur superficie neutralisée par l'excès d'humidité. Cette situation, dont s'accommodait l'éleveur et qu'il dominait par un réseau de fossés à ciel ouvert grâce à une main-d'oeuvre nombreuse, s'est détériorée ; dans bon nombre de situations, le pré de fond a fait place au marécage.

Le degré plus ou moins poussé de ces divers handicaps naturels, se traduit par une dégradation certaine des potentialités du milieu.

b) Les faibles dimensions des exploitations situent bon nombre d'entre elles en deçà des dimensions économiques souhaitables pour la région :

- 53% des exploitations du Limousin ont moins de 20 ha ; elles détiennent 21% de la SAU,
- la SAU moyenne des exploitations s'établit à 25 ha.

La structure d'âge des chefs d'exploitation, bien qu'en lente évolution (le taux moyen de disparition des exploitations est de l'ordre de 2,5% par an), reste encore très déséquilibrée :

moins de 35 ans	9%
55 ans et plus	43%

Le taux de disparition des exploitations amène une progression moyenne annuelle relativement lente. Certes, il existe de nombreuses variantes où l'on trouve une dominante d'exploitations mieux étoffées (40 à 50ha, voire 60 à 70 ha), notamment en Creuse et en basse Marche. En contrepartie, dans d'autres zones (basse Corrèze notamment) la superficie reste le plus souvent en dessous de 20 ha. Par ailleurs, et dans toutes les zones, la moyenne masque une grande diversité avec des exploitations de bonnes dimensions et d'autres très petites.

c) Le morcellement excessif du Limousin apporte des contraintes supplémentaires. Il conduit à un compartimentage du paysage matérialisé par le nombre et l'importance des coupures telles que haies et boqueteaux, rivières et ruisseaux, fossés, etc. A titre d'exemple sur deux communes remembrées la surface moyenne des parcelles avant remembrement ressort à 24 et 40 ares, après à 1,4 à 2,8 hectares.

Si, au stade de la traction animale et sur des petites superficies, le mode d'exploitation s'accommodait sans trop de difficultés de cet émiettement du territoire, la mécanisation et la conduite d'un élevage moderne exigent la constitution de grands enclos. Le morcellement excessif reste l'un des obstacles majeurs s'opposant à toute modernisation sérieuse des exploitations.

d) Le Limousin, astreint, de par son sol et son climat, à la production herbagère, a opté pour les productions animales, essentiellement viandes bovine et ovine.

Ces productions, qui représentent 50% (bovins) et 15% (ovins) du produit brut agricole, ne bénéficient que fort peu des soutiens communautaires du fait qu'elles ne sont pas excédentaires à l'échelle européenne. Contrairement à la production laitière, où l'intensification peut être poussée à un haut degré grâce à l'apport massif de fertilisants et d'aliments du bétail, elles sont économes en moyens de production tels qu'engrais et aliments du bétail, et en énergie, font donc peu appel aux importations de produits coûteux en devises ; pour ces diverses raisons, elles méritent une considération particulière aux niveaux national et communautaire alors que, jusqu'à présent, les systèmes de soutien sont assez restrictifs à leur égard.

e) Les industries agro-alimentaires sont encore insuffisamment développées.

La plupart des branches d'activité présentent la caractéristique commune d'apporter une valeur ajoutée faible ou moyenne. C'est notamment le cas des entreprises de première transformation (viandes principalement).

Les entreprises de produits plus élaborés (charcuterie, salaisons, industrie laitière, conserves de fruits, alimentation animale), plus consommatrices de main-d'oeuvre, apportent une meilleure valeur ajoutée, mais la part des matières premières reste encore très prépondérante.

Les entreprises à haute valeur ajoutée restent minoritaires et se limitent aux secteurs de la boulangerie-pâtisserie, biscuiterie, confiserie et liqueurs (moins de 25 millions du chiffre d'affaires sur 1 387, soit 2% du chiffre d'affaires du secteur des IAA en 1979).

La région transforme peu les matières premières qu'elle produit (moins de 30%) ; ce chiffre devant être réduit de la part importée de l'extérieur qui paraît considérable dans certains secteurs : charcuterie et confiserie ; toutefois, cette appréciation doit être nuancée en fonction des produits.

3.3. Enclavement de la région

De fait, le Limousin présente en matière d'aménagement routier et ferroviaire de sérieux retards. C'est la seule région qui ne comptera ni autoroute ni TGV à l'horizon 1990. La comparaison ne peut manquer d'être établie avec la région Bretagne qui, pour des flux annuels de circulation inférieurs à ceux de la RN 20, dispose d'ores et déjà d'une structure complète de routes à 2x2 voies et va être prochainement enrichie d'une ligne TGV.

Fait plus inquiétant, la situation relative du réseau limousin de communication se détériore progressivement. Ainsi, la création des autoroutes A6 (Bordeaux - côte Méditerranéenne) et A10 (Paris - Bordeaux) a-t-elle renforcé l'enclavement régional ; la mise en service de l'A71 en 1989 (Bourges - Clermont-Ferrand) accentuera encore davantage cet isolement. De même, le lancement du TGV Atlantique et les améliorations de temps de déplacement vers Paris renforceront l'attrait de Bordeaux, de Poitiers, d'Angoulême et de Rennes. Il devrait en résulter des handicaps supplémentaires pour le Centre-Ouest et un nouvel avantage économique pour les régions de la façade atlantique.

Afin d'écartier le risque d'isolement et de prévenir un processus irréversible de dévitalisation tant économique que démographique, des programmes d'investissement pourraient être utilement envisagés dans les domaines routier, ferroviaire et aérien.

3.3.1. *Les infrastructures routières*

Région difficile d'accès, le Limousin a été tenu traditionnellement à l'écart des grands courants d'échange. On y recense trois axes principaux :

- la nationale 20 (Paris-Toulouse) passant par Limoges et Brive,
- la nationale 89 reliant Clermont-Ferrand à Bordeaux par Us-

sel, Brive et Périgueux,

- la nationale 145 - route Centre-Europe-Atlantique assurant la liaison entre Montluçon, Guéret, Bellac et Angoulême.

S'y ajoutent trois routes nationales de moindre importance reliant Limoges respectivement à Poitiers, Angoulême et Périgueux.

Au total, le Limousin compte 698 km de routes nationales (327 en Corrèze, 93 en Creuse, 273 en Haute-Vienne) dont seulement 60 km -- soit 9% routes nationales -- à 2x2 voies. (s'agissant de routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central, la vitesse des véhicules est limitée à 110 km/h). 77 km de routes à trois ou quatre voies traversent, par ailleurs, les départements (vitesse de pointe limitée à 90 km/h).

Rapprochée de la faiblesse des routes nationales en Limousin, la densité des chemins départementaux (12 592 km dont 4 399 en Corrèze, 4 329 en Creuse et 3 864 en Haute-Vienne) apparaît comme caractéristique d'un réseau de communication d'un autre âge qui privilégiait les échanges intra-régionaux.

En dépit des efforts réalisés dans le cadre de programmes prioritaires de désenclavement (plan routier Massif central, programme spécifique Limoges-Vierzon, contrat de plan particulier Etat-Région, opération intégrée de développement conçue en liaison avec les communautés européennes), le réseau de communication demeure inadapté. La situation de la Creuse est, à cet égard, significative : peut-on parler de désenclavement et d'ouverture aux échanges pour un département qui ne compte que moins de 100 km de routes nationales ?

3.3.2. Les infrastructures ferroviaires

Le réseau ferroviaire présente une structure étoilée composée de deux centres : le premier est constitué de Limoges, ville reliée à Paris, à Lyon, à Angoulême, à Bordeaux et à Brive. La seconde s'articule autour de Brive et comprend les liaisons en direction de Toulouse, de Rodez, de Bordeaux, de Clermont-Ferrand et de Limoges.

La gare de Limoges-Bénédictins constitue un important carrefour de communication ferroviaire. L'essentiel du trafic relève de l'axe Paris-Toulouse.

Cette ligne a été améliorée depuis 20 ans tant sur le plan quantitatif (le nombre moyen journalier de trains reliant Paris à Limoges s'est accru de près de 50%) que qualitatif (le temps de parcours moyen a été abaissé d'environ 50 minutes pour le Capitole et 20 minutes pour les autres trains. La vitesse moyenne de train est de 118 km/h ; celle du plus rapide s'élève à 140 km/h et correspond à un temps de parcours de 2 h51).

Cette situation ne peut, en aucune façon, être considérée comme satisfaisante ; dans la perspective, notamment, des effets du fu-

tur TGV Atlantique sur le Limousin.

Certes, la mise en service du TGV Atlantique présentera quelques avantages pour la liaison Paris-Limoges. Ainsi, le délestage de la section Les Aubrais-Paris permettra un gain de temps (5 minutes) grâce à une diminution de l'encombrement et à l'élaboration d'une grille de correspondances plus attractive. A plus longue échéance, le TGV Atlantique devrait faciliter le développement des liaisons transversales vers la façade atlantique et un aménagement des horaires en direction de La Rochelle (via Poitiers), de Nantes (via Tours) et de Rennes.

En contrepartie, le lancement du TGV Atlantique ne manquera pas de porter gravement préjudice au réseau ferroviaire limousin :

- Les améliorations de temps de déplacement vers Paris rendront les villes de Bordeaux, de Poitiers et d'Angoulême particulièrement attractives et risquent de déséquilibrer le développement économique du Centre-Ouest à l'avantage de la façade atlantique,

- Afin de libérer des sillons horaires entre Paris et Bordeaux pour le TGV Atlantique, la SNCF devra, selon toute vraisemblance, transférer sur la ligne Paris-Limoges une partie du trafic marchandise qui, en l'état actuel de la signalisation, risque de saturer la ligne et d'interdire tout gain de temps sur les correspondances régulières,

- A moyen terme, une diminution du trafic de passagers sur l'axe Paris-Toulouse doit être envisagée en raison des transferts probables de clientèle au profit du TGV pour les liaisons vers Paris (selon les prévisions, la correspondance Toulouse-Paris via Bordeaux devrait s'accompagner d'un gain substantiel de temps -- une heure -- par rapport à l'itinéraire via Limoges pour un coût de transport à peine plus élevé),

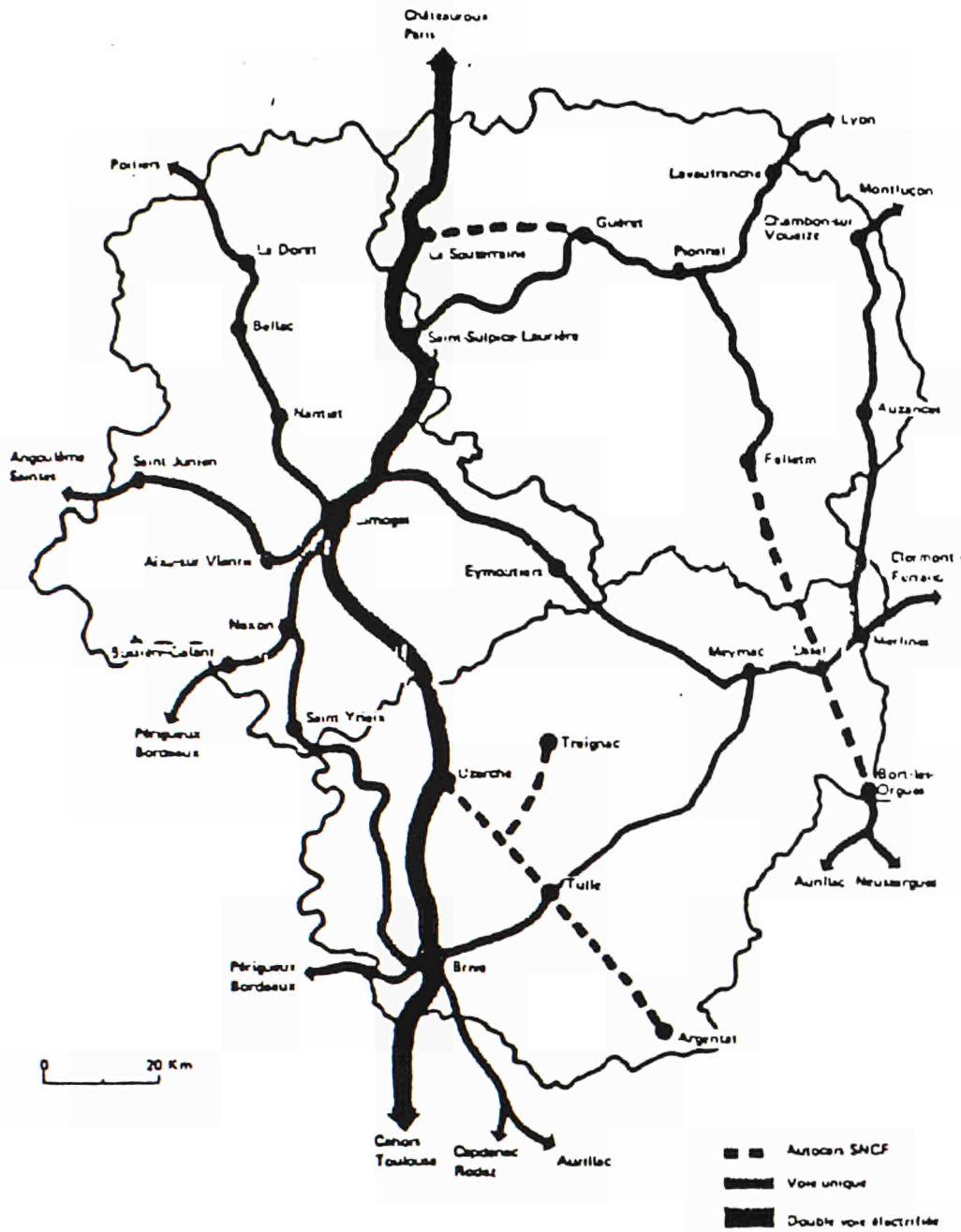
- A plus lointaine échéance, l'on peut craindre que la chute du trafic entre Paris et Toulouse ne se traduise par une réduction de la fréquence des correspondances entre Limoges et la capitale.

3.3.3. Le transport aérien

Le trafic aérien connaît un développement remarquable depuis 10 ans. En 1985 l'on enregistrait 124 000 voyageurs à l'aéroport de Limoges-Bellegarde -- contre 42 000 en 1975 -- dont 106 000 hors charters -- dont 63 000 sur Paris, 18 000 sur Lyon, 11 000 sur Brive, 12 000 sur Agen et 22 000 sur Nantes. Le trafic sur les lignes régulières a donc été multiplié par plus de trois en 10 ans et a doublé au cours des 5 dernières années.

Le Limousin dispose, en outre, d'un aéroport à Lepaud (entre Guéret et Montluçon) qui assure, depuis le 2 septembre 1985, la liaison Guéret-Paris. Par ailleurs, l'aérodrome de Brive-Laroche dessert Limoges.

Pour être significatif, le développement des aéroports de Limoges-Bellegarde et, à un degré moindre, de Brive-Laroche et de Guéret-Lepaud ne saurait compenser l'insuffisance du réseau régional de communication dans les domaines routier et ferroviaire.



4. BILAN FINANCIER DES ACTIONS PASSES

4.1. L'Etat et la région

Les tableaux ci-dessous font état des engagements financiers de l'Etat et de la région pour la période 1981-1985.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	40,7	23,3	18,8	27,1	46,0
CULTURE VIE SOCIALE	13,2	4,5	8,2	14,3	10,0
SANTE (HORS CHR)	39,2	5,3	25,0	16,2	13,0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0,4	0
LOGEMENT	0	0	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	70,4	31,7	55,0	51,0	67,0
DEVELOPPEMENT RURAL	11,6	9,9	6,1	4,6	4,0
TRANSPORTS	200,4	90,9	111,4	117,8	132,0
ACTION ECONOMIQUE	16,8	6,5	7,5	6,7	5,0
SERVICES GENERAUX APU	19,9	18,1	2,7	5,3	3,0
TOTAUX	412,2	190,2	234,7	243,4	280,0

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	69,4	74,7	104,7	82,3	93,6
CULTURE VIE SOCIALE	134,4	141,3	145,4	145,6	156,1
SANTE (HORS CHR)	54,7	50,7	59,0	55,8	55,0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	22,9	30,3	31,0	56,2	37,3
LOGEMENT	163,8	146,2	139,8	185,0	196,0
DEVELOPPEMENT URBAIN	154,6	226,9	262,8	203,0	249,4
DEVELOPPEMENT RURAL	425,2	406,4	420,9	352,5	481,4
TRANSPORTS	177,5	188,8	152,6	238,7	234,7
ACTION ECONOMIQUE	72,5	66,3	51,9	59,4	81,0
SERVICES GENERAUX APU	96,8	139,3	129,1	157,3	173,7
TOTAUX	1371,8	1470,9	1467,2	1535,8	1757,8

Le détail de ces investissements apparaît sur les deux pages suivantes.

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		LIMOUSIN			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	1,0	0,7	1,4	4,6	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	36,3	46,4	36,9	45,7	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	15,1	22,2	54,7	20,6	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,0	0,0	0,0	0,0	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	17,0	5,4	11,7	11,4	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	69,4	74,7	104,7	82,3	
CULTURE	16,1	23,6	34,0	52,2	
SPORTS-LOISIRS	118,3	117,7	111,4	93,4	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	134,4	141,3	145,4	145,6	
3 TOTAL SANTE hors CHR	54,7	50,7	59,0	55,8	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	22,9	30,3	31,0	56,2	
5 TOTAL LOGEMENT	163,8	146,2	139,8	185,0	
SERVICES COMMUNS	4,2	5,0	1,4	0,7	
RESEAUX ET SERVICES	85,3	79,7	58,0	86,2	
TRANSPORTS COLLECTIFS	2,3	3,8	13,6	3,8	
VOIRIE URBAINE	37,6	100,3	118,6	79,1	
AMENAGEMENT URBAIN	25,2	38,1	41,2	33,2	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	154,6	226,9	232,8	203,0	
SERVICES COMMUNS	0,1	0,1	0,0	0,1	
EAU ASSAINISSEMENT	114,4	115,6	127,4	85,7	
RESEAUX SERVICES AUTRES	190,1	191,5	176,6	175,5	
AMENAGEMENT RURAL	98,5	89,0	104,8	76,5	
AMENAGEMENT EAUX	1,7	2,3	3,8	7,5	
ANTI-POLLUTION	0,7	1,5	1,2	1,9	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	19,7	6,4	7,1	5,5	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	425,2	406,4	420,9	352,5	
SERVICES COMMUNS	2,7	3,0	2,6	0,8	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	173,5	185,7	149,4	237,9	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0,0	0,0	0,0	0,0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	1,3	0,1	0,6	0,0	
8 TOTAL TRANSPORTS	177,5	188,8	152,6	238,7	
SERVICES COMMUNS	8,6	6,0	4,4	10,1	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	61,4	58,9	42,6	45,5	
ENERGIE	0,6	0,3	1,4	2,9	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,1	0,0	1,7	0,5	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS DE CONSUMATION	1,8	1,1	1,8	0,6	
BTP	0,0	0,0	0,0	0,0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	72,5	66,3	51,9	59,4	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	96,8	139,3	129,1	157,3	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	1371,8	1470,9	1467,2	1535,8	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		LIMOUSIN			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	5,4	1,7	3,8	13,9	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0,0	0,0	0,0	0,0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	23,6	19,9	4,1	10,7	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,1	0,1	0,1	0,4	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	11,6	1,6	10,8	2,1	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	40,7	23,3	18,8	27,1	
CULTURE	12,8	4,5	8,2	13,8	
SPORTS-LOISIRS	0,4	0,0	0,0	0,5	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	13,2	4,5	8,2	14,3	
3 TOTAL SANTE hors CHR	39,2	5,3	25,0	16,2	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	0,0	0,0	0,0	0,4	
5 TOTAL LOGEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	
SERVICES COMMUNS	2,9	1,7	1,0	1,0	
RESEAUX ET SERVICES	0,0	0,0	0,0	0,0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0,0	0,0	0,0	0,0	
VOIRIE URBAINE	67,5	30,0	54,0	50,0	
AMENAGEMENT URBAIN	0,0	0,0	0,0	0,0	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	70,4	31,7	55,0	51,0	
SERVICES COMMUNS	0,2	0,0	0,2	0,0	
EAU ASSAINISSEMENT	1,0	0,2	0,5	0,3	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0,0	0,0	0,0	0,0	
AMENAGEMENT RURAL	1,1	1,0	0,3	0,4	
AMENAGEMENT EAUX	0,5	0,1	0,2	0,0	
ANTI-POLLUTION	4,5	6,8	3,1	1,9	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	4,3	1,8	1,8	2,0	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	11,6	9,9	6,1	4,6	
SERVICES COMMUNS	0,1	0,1	0,0	0,0	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	199,8	90,3	111,1	117,8	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,0	0,0	0,0	0,0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0,0	0,0	0,0	0,0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0,5	0,5	0,3	0,0	
8 TOTAL TRANSPORTS	200,4	90,9	111,4	117,8	
SERVICES COMMUNS	1,6	0,2	0,8	1,5	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	15,2	6,3	6,7	5,2	
ENERGIE	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,0	0,0	0,0	0,0	
BTP	0,0	0,0	0,0	0,0	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	16,8	6,5	7,5	6,7	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	19,9	18,1	2,7	5,3	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	412,2	190,2	234,7	243,4	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	412,2	190,2	234,7	243,4	

4.2. Prime d'aménagement du territoire

	1983	1984	1985	1986
Nombre de dossiers	15	15	16	9
Montant de la PAT	13,275	12,246	17,825	14,833
Investissements (millions de francs)	70,476	150,823	141,148	87,172
Emplois prévus	571	499	844	492

(Source DATAR, 1987)

4.3. Primes des régions

Primes régionales à la création d'entreprises et primes régionales à l'emploi (en millions de francs)

1984 : 31 305
 1985 : 25 500
 1986 : 27 000

(Source : CADEB, 1987)

4.4. Les concours communautaires

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Limousin se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature MUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (Source : Eurostats).

	1981-1985	dont 1985
FEDER	63,3	22,7
FEOGA	6,6	4,9
BEI-NIC	34,7	16,0
CECA-EURATOM	-	-

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements, sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant techniquement impossible.

5. DEVELOPPEMENT DE LA REGION : PROBLEMES ET CONDITIONS

Les enjeux du développement régional découlent de l'analyse des principaux déséquilibres (voir ci-dessus chap. 3) : partant des problèmes démographiques et spatiaux, ils concernent également la production et la formation.

5.1. Correction des déséquilibres intra-régionaux et poursuite du désenclavement

L'hémorragie de population pose le problème de la survie du tissu rural : le déclin de l'agriculture avec le développement des productions extensives se double de la disparition des services (commerces, écoles) et de toute forme d'activité (difficultés des successions artisanales par exemple). Des actions importantes ont été conduites, notamment avec l'intervention du FIDAR, pour remédier à ces grands déséquilibres et conforter les zones de montagne. En dépit des efforts consentis, la fragilisation du milieu rural s'est accentuée sous l'effet de facteurs exogènes nouveaux (difficultés de l'agriculture et liés à la crise en général).

Dans ces conditions, ne convient-il pas d'éviter de disperser les interventions pour les concentrer sur des secteurs ou des pôles (chef-lieu de canton ?) qui conservent aujourd'hui une certaine vitalité économique ? Autant de questions qui se posent pour l'aménagement du territoire régional, fortement rural, et où la faiblesse de l'armature urbaine donne peu de points d'ancrage pour restructurer cet espace.

Il ne sera toutefois pas possible de mener une politique volontariste en direction de certaines zones rurales sans, au préalable, prendre en compte le déséquilibre du territoire régional. A l'est, le plateau de Millevaches et ses franges, peu peuplé et fragile, s'oppose à l'axe économique Limoges-Brive à l'est qui concentre l'essentiel des activités. Vouloir réactiver les zones rurales suppose d'irriguer ce territoire par les infrastructures, notamment transversales (RN 145, RN 89 Bordeaux-Lyon, CD 982 Limoges-Clermont, CD 940 Guéret-Tulle, CD 979 Limoges-Ussel), qu'il convient d'améliorer.

Le problème des communications est en effet vital pour le Limousin, et l'ancienneté de la prise en charge du désenclavement au niveau régional atteste du caractère prioritaire de cette question. Le Limousin est la seule région française à ne pas être traversée par une autoroute. L'aménagement de la RN 20 Paris-Limoges-Toulouse, seul axe économique régional important, est ressenti comme une urgence et un préalable au développement économique.

Comme les autoroutes, les TGV vont passer à l'est et à l'ouest de la région. Qu'advient-il de la RN 20, de la liaison ferro-

viaire Paris-Toulouse et de la liaison SNCF Bordeaux-Lyon, sachant qu'avec le TGV Atlantique il sera plus rapide d'aller de Lyon à Bordeaux via Paris que directement ? Ne va-t-on pas assister à l'affermissement de villes voisines, dont Poitiers, au détriment de Limoges ?

Le Limousin, resté à l'écart des grands courants de communication et d'échanges, risque à nouveau, après avoir refait une partie de son retard dans ce domaine, d'éprouver des difficultés à vaincre son désenclavement alors même que sa position géographique centrale lui impose cette ouverture sur l'extérieur.

5.2. Accentuation de la politique sociale en direction des populations jeunes et âgées.

L'émigration sélective des jeunes est la traduction, pour partie, des mutations économiques régionales et de la faible attractivité de la région en matière de créations d'emplois, sur lesquelles nous reviendrons.

Par ailleurs, on ne peut parler de ces classes d'âge jeune sans évoquer leur formation. Le Limousin souffre d'un retard réel dans ce domaine et cela malgré les efforts entrepris. La qualification de ces jeunes apparaît comme un enjeu pour les années à venir et conditionne l'essor de l'industrie régionale, particulièrement dans certains secteurs de pointe d'où le Limousin n'est pas absent.

A l'autre extrémité de la pyramide, la population âgée pose d'autres types de problèmes. Le bilan migratoire positif qui permet à la région de stabiliser son niveau de population est alimenté par le retour au pays de gens âgés. En 1982, le Limousin comptait 149 000 personnes de 65 ans ou plus, soit 20% de la population (France : 13,8%). Ce vieillissement accentué est très marqué dans les communes rurales, et particulièrement dans les ménages agricoles ; dans la moitié de la région l'indice de vieillissement est le double de la moyenne nationale.

Si le caractère vieilli d'une population est pénalisant car il obère sa capacité de renouvellement, le vieillissement en soi ne doit pas être considéré comme un handicap pour une région. Il faut y voir un potentiel économique : les personnes âgées constituent un marché important ainsi qu'en attestent les études de marketing menées actuellement sur ce sujet.

Le sujet de préoccupation n'est pas là : il tient à l'hébergement de ces personnes. En effet, actuellement, peu de personnes âgées vivent en hébergement collectif (7,6% des personnes âgées de 75 ans et plus). Dans le cadre du IXe Plan, la capacité de ces structures d'accueil sera augmentée, mais, dans les années à venir, le problème sera de trouver des alternatives à ce mode d'hébergement dont on connaît les inconvénients. Que ce soit par le maintien à domicile ou par la mise en place de nouvelles formules d'accueil, la région devra pourvoir à l'assistan-

ce de près du quart de sa population. En effet, après une légère baisse des effectifs des personnes âgées entre 1990 et 1995, les projections (INSEE, modèle Mirage) font état d'une augmentation à partir de cette date, pour atteindre 21,4% de la population régionale en l'an 2000. Le vieillissement s'inscrit donc comme une composante durable.

5.3. Maintien et valorisation du potentiel agricole par l'aval

L'un des problèmes les plus cruciaux qui se pose à l'agriculture limousine est de maintenir son potentiel humain. La recherche de l'équilibre de la population rurale et de la compensation des cessations d'activités devrait conduire à une intensification raisonnée entraînant l'expansion concomitante des secteurs aval et amont de l'agriculture. La volonté de voir diminuer l'exode rural passe par cette voie de l'intensification, permettant de créer des emplois en valorisant les différents atouts dont dispose la région :

- intensification des modes d'élevage existants (valorisation des surfaces fourragères et engraissement sur place, production laitière),
- exploitation des élevages hors sol, production porcine possible dans la quasi-totalité des situations, petits élevages avec toute leur diversité (lapins, canards, aviculture, apiculture) ouvrent des perspectives qui, cumulées, peuvent conforter l'économie agricole,
- développement des cultures intensives, légumières et fruitières, pépinières, horticulture.

Ces différents aspects devront s'intégrer résolument dans la poursuite de l'effort d'installation des jeunes agriculteurs et s'appuyer sur les structures d'appui et de développement existantes ou à créer, notamment, dans les secteurs nouveaux faisant appel à une solide technicité.

L'impact économique de telles orientations sera d'autant plus fort qu'elles seront relayées par le développement du secteur aval. Par rapport à la production agricole régionale, les industries agricoles et alimentaires revêtent une importance modeste, sauf en Corrèze. En Limousin, 7 600 personnes seulement sont employées dans ce secteur, soit 2,6% des actifs régionaux (France : 2,9%).

Il est certain que le potentiel agricole n'est pas suffisamment valorisé sur place : la région ne transforme que 30% des matières qu'elle produit et la transformation existante apporte peu de valeur ajoutée.

Le Limousin dispose d'un atout certain, compte-tenu de la qualité des productions régionales. Nombre de créneaux restent encore disponibles : découpe des viandes bovines de qualité, plats cuisinés, conserves. L'arrivée de technologies nouvelles permettant un allongement des durées de conservation va en outre apporter des mutations importantes dans cette filière, que la région pourrait mettre à profit.

5.4 Modernisation de l'appareil de production et amélioration de l'environnement des entreprises

L'expérience récente démontre que les entreprises qui ont su ou pu intégrer les mutations technologiques ont pu se maintenir voire s'implanter sur de nouveaux marchés. La rénovation de cet outil apparaît comme un point de passage obligé pour le maintien de ces activités, même si cette modernisation doit se traduire dans l'immédiat par des suppressions d'emplois.

Cette vétusté explique pour partie la faiblesse de la productivité. Malgré la diversification des activités, malgré les efforts de restructuration ou plus simplement de modernisation consentis par certains industriels, le retard de l'appareil productif subsiste en matière d'efficacité. Le ratio valeur ajoutée par salarié est de 14% inférieur à la moyenne nationale, de 24% dans le secteur des biens de consommation voire de 36% pour certains biens intermédiaires (céramique). A activité identique, la région arrive souvent loin derrière la moyenne française, le secteur du textile-habillement (plus de 25 %) étant là pour en témoigner. Malgré les bonnes performances de certains secteurs, le résultat d'ensemble pèse inévitablement sur le niveau des salaires (inférieur de 18% à la moyenne nationale) et compromet les possibilités d'autofinancement.

Le faible excédent brut d'exploitation dégagé par salarié semble dissuader les industriels d'investir. Les investissements industriels (hors énergie), effectués entre 1978 et 1983, ne représentent que 0,9% du total français. Le taux d'investissement atteint 13,5% pour la période 1980-1983, alors que la moyenne nationale se situe à 16,7%. La progression de ce taux, entre 1974 et 1983, a été de 5,5% pour le Limousin contre 9,4% pour la moyenne nationale.

Certains secteurs, telle l'industrie électrique, ont relevé le défi en introduisant massivement l'automatisation. Il est impératif que le relèvement du niveau de productivité devienne un objectif prioritaire pour les industriels limousins.

La modernisation de l'outil de production ne saurait à elle seule suffire : il convient en effet d'améliorer l'environnement de l'entreprise, au sens large. Le tissu économique limousin est dominé par les PMI : elles représentent 56,4% des emplois (France : 41,4%). En 1983, 11 établissements seulement employaient plus de 500 personnes (et représentaient 54,6% des investissements industriels régionaux).

Ces PMI, souvent organisées de façon personnelle autour d'un dirigeant unique, ne peuvent pas toujours appréhender avec finesse les variables essentielles à leur survie et à leur développement (étude de marché, de produit, évolution de la branche industrielle, soutien à l'exportation, besoins en formation, organisation générale de l'entreprise). Il semble indispensable d'aider ces entreprises à aménager et à maîtriser un environnement productif et commercial nouveau et, parallèlement, d'accueillir en Limousin les consultants spécialisés qui font actuellement dé-

faut sur la région. Dans le même esprit, et compte tenu de la faible taille des entreprises, il serait nécessaire de constituer des services communs à des entreprises, étant entendu que leur modernisation passe largement par le développement de l'action commerciale, la recherche-développement, le contrôle de la qualité, et que ces interventions ne peuvent être à la charge d'une seule entreprise.

Enfin, compte tenu de la spécificité du tissu économique, se pose le problème des successions : les PMI sont le plus souvent à capital familial, et leur pérennité est loin d'être assurée. Des mesures devront être imaginées, comme pour l'artisanat en milieu rural, pour prendre en charge ce délicat problème.

Les divers problèmes et enjeux identifiés ci-dessus conduisent à s'interroger sur les moyens d'enrayer la dynamique régressive qui s'exerce en Limousin. La faiblesse des valeurs absolues ne doit pas cacher le caractère pernicieux d'une évolution en cours depuis de longues années et qui menace de s'accélérer. Les régions voisines ne figurant pas parmi les zones fortes du territoire national, le phénomène prend une dimension supérieure à celle de la seule région et déborde le cadre étroit des trois départements limousins.

Cette dynamique régressive n'est pas récente et il est certain que les processus en jeu ne pourront être enrayerés à court terme. S'il est vrai que le Limousin connaît des handicaps structurels importants, il n'est pas pour autant dépourvu d'atouts : la renommée de la porcelaine de Limoges, les tapisseries d'Aubusson qui sont internationalement connues. Mais à côté, la région dispose d'un fort potentiel agricole et forestier, d'une industrie de pointe dans certains secteurs (électricité, électronique, céramiques industrielles, bio-technologies, fibres optiques et micro-ondes, traitement de l'eau), d'une université qui, quoique récente, s'affirme au niveau de la recherche (d'où l'idée de créer un technopôle). La valorisation de ces atouts, la modernisation industrielle, la poursuite du désenclavement régional, la recherche d'implantation d'entreprises nouvelles dans un contexte régional attractif (problème d'image et de notoriété de la région) doivent permettre de renverser la tendance actuelle de dépérissement qui, selon les prévisions du BIPE, pourrait se traduire par une perte de 4,8% des emplois à l'horizon 1990.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

Confrontée à un nouveau réalisme, la région Limousin vit des problèmes structurels et humains qui nécessitent des interventions à tous les niveaux, sur tous les secteurs d'activités, que ce soit d'ordre économique ou d'ordre social. C'est pourquoi le programme de développement régional que le Limousin souhaite proposer à la Commission des Communautés européennes vise :

- d'une part, à appuyer et même à accélérer les actions entreprises dans le cadre du IXe plan, du contrat de Plan Etat-région et du plan de développement régional antérieur,
- d'autre part, à promouvoir et à entreprendre de nouvelles actions vitales pour la survie de la région.

L'ambition de ce programme d'actions est d'assurer le présent pour mieux préparer l'avenir. Il s'articule autour de quatre axes d'orientation ou objectifs, à savoir :

- accélérer le désenclavement de la région par l'amélioration des infrastructures de transport routier, ferroviaire et aérien,
- conforter le tissu rural existant en favorisant son adaptation au nouveau contexte économique,
- renforcer la compétitivité du tissu industriel,
- assurer le changement structurel de l'économie régionale.

Quatre axes d'orientation ayant des finalités propres et des actions de développement spécifiques et synergiques concourent à une volonté de la région à tirer meilleur parti des ressources naturelles et humaines et de favoriser un plus grand équilibre régional.

1. ACCELERER LE DESENCLAVEMENT DE LA REGION

Malgré des handicaps majeurs tels que la variation des reliefs, des conditions climatiques particulières, des priorités nationales dévolues à d'autres réseaux, la région fait du désenclavement une priorité absolue. Priorité puisque l'essor économique, social, culturel et démographique y est lié :

- d'une part, le Limousin sera à l'écoute des autres régions,
- d'autre part, le Limousin pourra s'inscrire dans ce grand courant d'échanges et s'y affirmer.

Les efforts financiers et humains des dernières années constituent une preuve inéluctable du souci de l'Etat et de la région de positionner le Limousin dans le circuit des échanges nationaux et internationaux. D'ailleurs, l'élaboration d'une politique de développement regio-

nal s'articule, ni plus ni moins, autour des infrastructures de moyens de communication, et cette volonté de désenclaver la région n'est que le pâle reflet d'une préoccupation majeure : conforter le présent pour mieux affronter l'avenir.

1.1. Sous-objectif : poursuivre l'aménagement des axes routiers nationaux et d'intérêt régional

La réalisation des infrastructures routières nationales et d'intérêt régional vise à permettre l'ouverture de la région sur l'extérieur. A cet égard, cet objectif recoupe deux types d'actions :

- d'une part, des projets ponctuels localisés s'inscrivant dans des programmes de travaux déjà engagés et développés, notamment sur les axes nationaux,

- d'autre part, des opérations sur des axes secondaires de pénétration/évacuation regroupant de nombreux projets d'axes départementaux qui permettent des échanges intra-régionaux importants et indispensables.

1.2. Sous-objectif : améliorer et développer les transports régionaux de voyageurs et de marchandises

En dépit d'actions ayant permis des améliorations du transport de personnes et de marchandises, il reste urgent de doter le Limousin d'infrastructures de communication modernes. De plus, la mise en service du TGV Atlantique risque de causer un préjudice fort important à la région Limousin en diminuant son attraction et son intérêt pour les investisseurs et les aménageurs.

A cet égard, il convient d'envisager deux types d'actions de développement, à savoir :

- l'accélération des relations ferroviaires Brives-Limoges-Paris,
- l'amélioration des relations transversales.

En effet, devant les perspectives pessimistes d'aménagement de la voie ferrée et d'évolution du trafic causées par la mise en service du TGV Atlantique, il apparaît essentiel à la région de compenser ce handicap par une amélioration des temps d'accès à Paris. Divers moyens peuvent être envisagés au niveau de l'augmentation de la vitesse ou encore de la modernisation des équipements.

De plus, il s'avère impérieux de prendre en compte les importants projets d'aménagement envisagés dans les régions voisines afin d'améliorer les relations transversales. Mais cela exige l'accord et la participation des régions concernées, tâche que la région s'assigne depuis quelques années.

Enfin, l'aménagement en matière de transport de marchandises consiste à améliorer la position concurrentielle de la région, en compensant, par une série d'aménagements spécifiques, les handicaps naturels tant physiques qu'humains qui se traduisent par un coût de revient élevé, une accessibilité terminale médiocre impliquant des délais d'acheminement importants. En somme, des actions spécifiques ayant une dimension logistique qui permettent des gains de productivité et une diminution du coût de revient de transport intervenant en complément et en renforcement des travaux lourds d'infrastructures routières et ferroviaires.

Situé sur les contreforts ouest du Massif central, le Limousin peut et doit jouer un rôle majeur dans les communications interrégionales et avec certains pays européens en raison même de sa position géographique et stratégique. Et c'est à ce titre que le Limousin souhaite accélérer la modernisation de ses infrastructures routières et ferroviaires lui permettant de vivre au même rythme que les autres régions de l'Hexagone et de l'ensemble de la Communauté européenne. Le Limousin, de par son passé et sa tradition, se veut garant de son avenir.

2. CONFORTER LE TISSU RURAL EXISTANT EN FAVORISANT SON ADAPTATION AU NOUVEAU CONTEXTE ECONOMIQUE

Présenter le Limousin comme une région essentiellement rurale masque des réalités plus significatives et, à tous égards, plus fondamentales. En effet, le Limousin a subi progressivement des mutations profondes sur le plan démographique et économique, transformant ainsi son rôle et sa position au sein de la société française. Les traits caractéristiques de son évolution économique et sociale se résument succinctement de la façon suivante :

- une population qui a fortement diminué depuis le début du siècle et qui s'est urbanisée, entraînant un dépeuplement considérable des campagnes,
- l'évolution du paysage rural marquée par le passage d'une autarcie dominante à une économie de marché étendue à l'ensemble des exploitations agricoles,
- la montée en puissance des secteurs nouveaux tels que la forêt et le tourisme.

Ces transformations exigent des actions importantes afin de maintenir l'équilibre régional, en évitant la désertification des zones rurales, et le développement du potentiel humain et matériel du Limousin à sa hauteur.

2.1. Sous-objectif : faciliter la mutation des secteurs agricole et sylvicole en permettant une meilleure valorisation des potentialités régionales

Les secteurs agricole et sylvicole jouent en Limousin un rôle majeur à double incidence :

- au niveau économique, par le nombre important d'actifs et de salariés permanents qui y travaillent,
- au niveau de l'équilibre régional, par le maintien d'activités dans des zones rurales fragiles.

A cet égard, la région juge impérieux de freiner le fléchissement des activités agricoles et d'accélérer la mise en valeur des ressources forestières au moyen de différentes actions de développement. De plus, il convient d'adapter ces secteurs dits traditionnels au nouveau contexte économique afin de les rendre plus productifs et plus concurrentiels et donc plus attractifs et générateurs d'emplois.

Les diverses actions que la région souhaite poursuivre et/ou entreprendre visent à :

- la modernisation des exploitations agricoles,
- la maîtrise du foncier,
- la diversification des productions (agricole et sylvicole) et l'augmentation de la plus-value en aval de ces deux secteurs,
- la mise en valeur des ressources forestières.

Il s'agit d'actions qui visent avant tout à adapter des secteurs traditionnels à une économie de marché et qui sauront, dans une large mesure, redonner vie et âme à la campagne limousine.

2.2. Sous-objectif : soutenir le commerce et l'artisanat diffus dans les zones rurales fragiles

Bien que le visage rural du Limousin se soit modifié au fil des ans, on ne peut toutefois nier son importance, sa richesse et sa fragilité. C'est pourquoi, dans la poursuite d'un meilleur équilibre régional, le Limousin fixe dans ses priorités le redéploiement d'activités artisanales dans les zones fragiles. Les diverses actions devront permettre au commerce et à l'artisanat diffus de jouer un rôle structurant majeur, tant sur le plan économique que sur un plan de qualité de vie. Ainsi deux types d'actions de développement qui se veulent un prolongement des actions déjà entreprises doivent être envisagés :

- poursuite de programmes de modernisation et de développement des structures d'accueil en zone sensible,
- mise en oeuvre de programmes d'aide à la création d'équipements commerciaux.

En somme, deux types d'actions qui cherchent à atteindre le maintien d'activités économiques en zone rurale, mais aussi à assurer une certaine qualité de vie afin de ralentir, sinon de stopper, la désertifi-

cation de nos campagnes et de la région.

2.3. Sous-objectif : valoriser le potentiel touristique régional à partir de pôles en s'appuyant sur les ressources naturelles locales

Conforter le tissu rural existant se traduit aussi par la valorisation du potentiel touristique régional. En effet, le développement du tourisme en Limousin fournit l'occasion de désenclaver le monde rural en lui permettant de prendre conscience de ses atouts, de ses aptitudes et de son devenir, et de se confronter à des techniques nouvelles, à d'autres milieux et cultures. De plus, le développement du potentiel touristique devient peu à peu une réalité économique régionale majeure par son nombre croissant de salariés, son chiffre d'affaires annuel important et ses investissements en infrastructures d'accueil. A ces rôles économique et socioculturel, il faut ajouter un atout aussi important, à savoir : l'aménagement du territoire limousin en pôles touristiques à fort impact national.

En conséquence, le développement du tourisme en Limousin représente un objectif non négligeable pour soutenir l'activité du commerce et des services en milieu rural. Les actions de développement que la région propose sont :

- la poursuite du développement du potentiel d'accueil touristique,
- la fabrication et la commercialisation de produits touristiques propres au Limousin.

Le développement du potentiel touristique est une réalité économique relativement jeune en Limousin, mais, d'ores et déjà, il s'inscrit comme partie intégrante du plan de développement économique régional.

3. RENFORCER LA COMPETITIVITE DU TISSU INDUSTRIEL

Le Limousin, pas comme les autres et bien particulier ?

Telle est, en substance, une façon d'aborder les difficultés présentes et les choix d'avenir du tissu industriel de la région.

Pas comme les autres, car le tissu industriel en Limousin n'a pas connu de crise économique sérieuse liée à des facteurs de mono-industrialisation qui l'auraient forcé à réagir aux nouvelles données économiques.

Bien particulier, car l'industrie limousine s'est construite sur la base d'activités traditionnelles qui ont marqué et marquent encore de nos jours son évolution et son adaptation au nouveau contexte éco-

nomique. En somme, une dichotomie que la région souhaite aplanir le plus tôt possible afin de permettre à l'industrie limousine d'entrer de pied ferme dans le XXI^e siècle.

Afin d'enclencher ce processus de renforcement de la compétitivité du tissu industriel, il importe de bien cerner ses traits caractéristiques et son fonctionnement. Essentiellement composée de petites et moyennes entreprises, l'industrie limousine jouit d'atouts certains tels que :

- la diversité des activités,
- la taille réduite des unités de production, lui donnant par ailleurs une capacité d'adaptation plus grande et plus rapide aux demandes de marchés,
- des ressources naturelles importantes (bois, hydroélectricité, uranium...)
- un savoir-faire régional et une qualité de main-d'oeuvre reconnus.

Cependant, le faible niveau de consommation régionale en raison des facteurs sociodémographiques oblige les industries limousines à rechercher des marchés extérieurs sans toutefois disposer des capacités financières et matérielles pour y parvenir. En effet, l'industrie régionale est concentrée dans des secteurs fragiles, peu porteurs à court et moyen terme sans l'intervention des technologies nouvelles, et est inadaptée aux nouveaux marchés en raison d'une faible capacité d'investissement.

La situation exige, par conséquent, des actions incitatives pour développer et revitaliser des petites et moyennes entreprises aujourd'hui mal positionnées sur un marché international de concurrence vive, mais aussi des actions d'appui à la rénovation de l'appareil productif en vue de rendre les industries limousines plus efficaces et plus efficaces.

3.1. Sous-objectif : affirmer une politique de filières

La valorisation des ressources régionales sur place figure parmi les grandes priorités que s'est assignées la région dans le contrat de plan Etat-Région. D'ailleurs des actions entreprises récemment au niveau des secteurs de la céramique et de la pierre portent déjà des fruits à certains égards :

- augmentation de la valeur ajoutée des productions de ces secteurs,
- création d'emplois dans un milieu rural en voie de désertification,
- gains appréciables de la productivité et réduction des coûts d'exploitation,
- ouverture de marchés extérieurs.

Ainsi la région du Limousin juge essentiel d'étendre cette

politique de filières à d'autres secteurs : agro-alimentaire, sylvicole, cuir, etc. Il s'agit, pour les diverses activités économiques liées d'amont en aval à une production donnée, de disposer de moyens d'équipement moderne afin de valoriser, mais surtout de transformer davantage et à meilleur coût les ressources régionales. En conséquence, une politique de filières vise :

- à transformer (1re, 2e, 3e transformation) davantage les produits régionaux,
- à s'ouvrir vers les marchés extérieurs,
- à s'assurer le maintien ou la création d'emplois en zone sensible.

3.2. Sous-objectif : rénover l'appareil productif

Une analyse attentive de la structure industrielle en Limousin démontre la faible taille des entreprises, gérées par un dirigeant unique souvent âgé et incapable d'appréhender seul toutes les variables essentielles à la survie et au développement de son entreprise. La région envisage donc une action de développement pour les dirigeants des PME qui n'ont ni l'habitude ni la motivation (souvent liée à un manque de moyens) de faire appel à des conseils extérieurs et d'entreprendre des interventions susceptibles d'améliorer leur compétitivité :

- par la modernisation des appareils de production,
- par une organisation du travail,
- par la formation et le perfectionnement du personnel.

Au moyen d'une action d'incitation et d'appui, les industriels seront davantage portés à entreprendre ce type d'investissements incorporels, si souvent négligés, mais combien essentiels au niveau du développement et de la recherche, de la formation et de l'organisation de leur production. Laissés à eux-mêmes, les dirigeants ne pourront affronter la concurrence vive des marchés extérieurs et encore moins s'y positionner.

De plus, rendre compétitives les entreprises limousines suppose nécessairement la modernisation de l'appareil de production notamment par l'introduction de technologies nouvelles et la promotion de la productique. Et à cet effet, il est souhaitable de poursuivre auprès des petites et moyennes entreprises les programmes et aides à l'investissement afin de provoquer le plus rapidement possible des gains de productivité et surtout une amélioration de la compétitivité d'un tissu industriel peu adapté au nouveau contexte économique.

3.3. Sous-objectif : recourir aux transferts de technologie

Pour compléter ces interventions diverses et structurantes de l'économie limousine, le recours aux transferts de technologie passe inévitablement par le soutien aux organismes de recherche régionaux. Les principaux pôles de recherche situés à Limoges sont aujourd'hui considé-

rés et reconnus au niveau international dans des domaines technologiques de pointe et d'avenir au plan de la valorisation tels que les céramiques industrielles, les biotechnologies, l'opto-électronique, les micro-ondes.

Cependant, ce soutien à la recherche ne doit en aucune manière être perçu en termes de créations immédiates et automatiques d'emplois industriels pour la région, mais plutôt concourt à fixer un personnel hautement qualifié sur les centres de recherche et à assurer le transfert de technologies modernes vers les entreprises limousines. Et pour ce faire, il est impératif de mettre en oeuvre une autre action de développement visant cette fois-ci l'aide à la diffusion et à l'application technologiques. Ainsi se produira un effet de valorisation du potentiel de la recherche en Limousin en sus d'une modernisation accrue des entreprises régionales.

L'économie régionale nécessite à court et moyen terme des actions synergiques concourant à la valorisation sur place des ressources naturelles régionales et à l'augmentation de la productivité/compétitivité des entreprises. Aujourd'hui, il s'agit d'un tissu industriel de petite taille offrant déjà des produits de qualité et qui demain, au moyen de ces actions structurantes, saura offrir davantage et gagnera à être reconnu.

4. ASSURER LE CHANGEMENT STRUCTUREL DE L'ECONOMIE REGIONALE

La région Limousin aux portes du XXI^e siècle, qu'en est-il ?

Cela exige une préparation et que la région dispose, dans un temps relativement court, de techniciens, de gestionnaires et de dirigeants compétents, imaginatifs, formés aux nouvelles technologies, bien formés, ayant à leur disposition des moyens modernes de communication et d'information. Bref, susciter des vocations de chefs d'entreprises, préparer adéquatement la formation des exploitants des ressources naturelles à l'utilisation des technologies nouvelles, provoquer la recherche de la qualité de service optimale sont autant de tâches que la région est prête à assurer au cours des prochaines années.

Il s'agit notamment d'amorcer des actions de développement relatives à la qualité et surtout à l'adaptation de la main-d'oeuvre aux besoins nouveaux des entreprises (agro-alimentaire, céramique, cuir,ylviculture, textile, tourisme...). Mais aussi, par des mesures incitatives et d'appui, cela consiste à rendre plus attractive aux jeunes la région Limousin. L'émigration des jeunes vers d'autres régions s'avère un problème aigu que le Limousin veut à tout prix résoudre au moyen d'actions propres et spécifiques liées aux potentialités régionales. Le Limousin se veut un "pays" d'avenir pour sa jeunesse, et, à ce titre, on ne peut la désappointer ni lui créer de fausses illusions.

4.1. Sous-objectif : améliorer le niveau moyen de la qualification et de l'adaptation de la formation aux besoins

Des entreprises mieux équipées et mieux organisées ne peuvent pleinement opérer que si on adapte le niveau moyen de qualification de la main-d'oeuvre. Ainsi, l'augmentation de la productivité et de la compétitivité du tissu industriel exige une adaptation de la formation aux nouvelles technologies, et ce pour mieux faire face à la concurrence internationale et s'inscrire dans une économie de marché plus vive.

Un personnel mieux qualifié et mieux formé saura se distinguer par son niveau d'efficacité, de créativité et de compétence, mais aussi donnera à la région une image de marque et de savoir-faire et donc incitera d'éventuels investisseurs à se localiser en Limousin. Un Limousin qualifié et formé est un Limousin riche en promesses et en avenir puisqu'il imprégnera et façonnera les institutions économiques du présent et celles de demain.

4.2. Sous-objectif : faciliter l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs

Selon les derniers recensements, l'émigration des jeunes vers d'autres régions est freinée, mais cette situation peut, à moins d'interventions fermes et soutenues, basculer à la négative et devenir insoutenable pour le Limousin. En conséquence, il s'avère essentiel d'affirmer une politique visant à faciliter l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs :

- d'une part, élaborer des programmes d'actions spécifiques pour les jeunes désireux de vivre en Limousin,
- d'autre part, entreprendre des actions pratiques répondant aux besoins régionaux afin de maintenir une population jeune avec une possibilité de travail, d'emplois, et de débouchés.

Les objectifs de développement que la région envisage de réaliser au cours des cinq prochaines années s'attaquent à la résolution de problèmes qui handicapent le Limousin dans son présent. Ainsi, le souci majeur de la région est de s'assurer que le Limousin de demain se sente partie intégrante du développement économique de la nation française, et indirectement de celui de la Communauté européenne, par sa participation à ce développement, par son affirmation, par sa richesse et par sa personnalité. Et pour ce faire, l'affectation de moyens supplémentaires, complémentaires, cohérents à la politique de développement régional provoquera un effet de levier et des synergies induites susceptibles de projeter le Limousin, mieux préparé et mieux adapté, à la réalité économique du XXI^e siècle.

Le Limousin, région riche en promesses et en avenir. Telle est la dynamique que la région s'efforce de mettre en oeuvre par ce programme de développement régional.

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

CH.2 et 3 - OBJECTIFS ET ACTIONS DE DEVELOPPEMENT -

OBJECTIFS	SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT
1 - Accélérer le désenclavement de la région par l'amélioration des infrastructures de transport routier ferroviaire et aérien.	1.1 - Poursuivre l'aménagement des axes routiers nationaux et d'intérêt régional.	1.1.1 - Aménagement du réseau routier national 1.1.2 - Aménagement du réseau routier d'intérêt régional
	1.2 - Améliorer et développer les transports régionaux de voyageurs et de marchandises.	1.2.1 - Accélération des relations ferroviaires BRIVE-LIMOGES-PARIS et des relations transversales pour les transports de voyageurs 1.2.2 - Développement des techniques multimodales et desserte terminale
2 - Conforter le tissu rural existant en favorisant son adaptation au nouveau contexte économique.	2.1 - Faciliter la mutation des secteurs agricole et sylvicole en permettant une meilleure valorisation des potentialités régionales	2.1.1 - Modernisation des exploitations agricoles. 2.1.2 - Maîtrise du foncier. 2.1.3 - Diversification des productions. 2.1.4 - Mise en valeur du secteur de la forêt.
	2.2 - Soutenir le commerce et l'artisanat diffus dans les zones rurales fragiles	2.2.1 - Poursuite de programmes de modernisation et de développement des capacités d'accueil en zone rurale. 2.2.2 - Aide à la création d'équipements commerciaux.
	2.3 - Valoriser le potentiel touristique régional à partir de pôles en s'appuyant sur les ressources naturelles locales.	2.3.1 - Aménagement de sites et développement du potentiel d'accueil touristique. 2.3.2 - Fabrication et commercialisation de produits touristiques propres à la région
3 - Renforcer la compétitivité du tissu industriel	3.1 - Affirmer une politique de filière.	3.1.1 - Renforcement des filières agro-alimentaires et sylvicole en aval.
	3.2 - Renover l'appareil productif.	3.2.1 - Augmentation de la productivité et de la compétitivité par l'utilisation des services d'étude-conseil. 3.2.2 - Poursuite des efforts de modernisation et de développement des filières industrielles.
	3.3 - Recourir aux transferts de technologie	3.3.1 - Soutien à des organismes de recherche. 3.3.2 - Aide à la diffusion et à l'application technologiques
4 - Assurer le changement structurel de l'économie régionale	4.1 - Améliorer le niveau moyen de qualification et adaptation de la formation aux besoins.	4.1.1 - Mise en place de moyens de formation professionnelle adaptés au nouveau contexte économique. 4.1.2 - Mise en place de programmes de formation en gestion pour les secteurs sylvicole et artisanat. 4.1.3 - Adaptation et reconversion de la main-d'œuvre.
	4.2 - Faciliter l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs.	4.2.1 - Soutien à l'installation de jeunes en agriculture et artisanat diffus en zone rurale fragile. 4.2.2 - Soutien à la cession des P.M.E. 4.2.3 - Adaptation du niveau de la formation professionnelle des cessionnaires d'entreprises.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

1. PROMOTION DE L'EMPLOI

Les actions de promotion de l'emploi sont incluses dans le soutien au commerce et à l'artisanat dans les zones rurales fragiles, dans la valorisation du potentiel touristique et dans la politique de filières industrielles.

2. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

Afin d'améliorer le niveau moyen de qualification et d'adapter la formation aux besoins, diverses actions sont envisagées :

- au niveau de la mise en place de structures et de programmes de formation adaptés au nouveau contexte économique et utilisant les technologies modernes,
- au niveau de la mise en place de programmes de formation en gestion pour les secteurs agricole, sylvicole, commerce et artisanat diffus,
- au niveau de l'adaptation et de la reconversion de la main-d'oeuvre.

La région souhaite ainsi supprimer certaines formations de courte durée et créer de nouveaux cycles. Notamment dans le secteur agricole où l'expérience démontre la nécessité d'aller au-delà de la simple acquisition de connaissances comptables et de gestion. L'autonomie dans la prise de décision des agriculteurs doit être recherchée et ne peut s'obtenir que par la multiplication des formations à la gestion et plus particulièrement la maîtrise de l'outil informatique. Il en est de même pour la ressource forestière qui mérite que soient organisés dans tous les établissements des cycles de sensibilisation et de gestion.

Mais la région manque de ces outils indispensables et c'est pourquoi elle souhaite proposer la création de halls de technologie et de structures d'accueil, la dotation en équipements et en personnels spécialisés, la mise en place dans les formations de certificats ou modules spécifiques (stages séquentiels). De plus, elle souhaite mettre en place de nouveaux cycles de formation dans le secteur agro-alimentaire et fournir des aides aux contrats d'installation en formation artisanale. Enfin, il y aurait lieu d'accroître la formation des acteurs du développement tou-

ristique au moyen de stages spécifiques et adaptés à la région Limousin.

Un effort majeur doit être consenti pour répondre aux nécessités de formation, d'adaptation et de reconversion de la main d'oeuvre liées au développement de l'électronique, de l'informatique et de la robotique au sein des entreprises commerciales et industrielles.

3. RESEAUX DE TRANSFERT

3.1. Soutien à des organismes de recherche

En vue de développer les industries existantes et de susciter de nouvelles entreprises utilisant des technologies de pointe susceptibles de les propulser sur les marchés internationaux et de les y maintenir, il est impératif qu'un secteur de recherche et d'appui puisse venir en assistance au secteur industriel. Ainsi la région souhaite en premier lieu appuyer ces divers centres de recherche en Limousin, notamment le Centre de transfert technologique, l'Agence pour le développement de la productique appliquée, l'Enseignement national supérieur pour les céramiques industrielles, le Laboratoire des céramiques nouvelles de l'université de Limoges, l'Institut de recherche en communications optiques et micro-ondes, l'Institut bio-Limousin. Appuyer ces centres équivaut à faciliter les recherches dans leurs domaines respectifs, et surtout à permettre d'assurer un lien permanent entre les industriels et les chercheurs.

3.2. Aide à la diffusion et à l'application technologiques

Après avoir soutenu et valorisé le potentiel de recherche en Limousin, la région juge essentiel de fournir des aides à la diffusion et à l'application technologiques. En effet, il faut à tout prix que les découvertes profitent au maximum aux entreprises industrielles limousines et leur fournissent l'occasion d'améliorer leur productivité, les conditions de travail et leur compétitivité.

De plus, la région a le souci de sensibiliser davantage les chefs d'entreprises, les commerçants, les artisans aux possibilités qu'offrent les nouvelles technologies par la création d'un centre de culture scientifique, technique et industriel ayant pour tâches principales :

- la recherche et l'animation scientifique,
- la diffusion des recherches et des connaissances,
- la formation.

4. POLITIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

4.1. Aide au conseil

La première action de développement consiste en un recours pour les entreprises industrielles à des services spécialisés qui leur prodigueront conseils et recommandations en vue de moderniser l'outil de production, d'assurer la formation nécessaire du personnel, d'organiser le travail et d'explorer de nouveaux marchés. Afin d'encourager de telles initiatives la région dispose déjà d'un fonds régional d'aide au conseil (F.R.A.C.). Et selon les résultats obtenus depuis les deux dernières années, il apparaît plus qu'utile de le maintenir sinon de le développer davantage, puisque cette action importante se situe en amont des opérations de modernisation industrielle.

De plus, il y aurait lieu de mettre aussi à la disposition des commerçants et des artisans un fonds d'aide au conseil leur permettant de se sensibiliser aux moyens modernes de gestion et de communication et, par ailleurs, d'être de meilleurs gestionnaires et opérateurs de leur entreprise.

4.2. Faciliter l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs

Vivre en Limousin, un défi de taille que la région veut relever avec et pour les jeunes du présent et de demain. C'est pourquoi elle souhaite mettre en place trois types d'actions de développement, à savoir :

- un soutien à l'installation de jeunes en agriculture, commerce et artisanat diffus,
- un soutien à la cession des PME,
- une adaptation du niveau de la formation professionnelle des cessionnaires d'entreprises.

Ainsi, la volonté de pérenniser l'activité agricole à travers, notamment, l'installation de jeunes agriculteurs se traduit :

- par la mise en place de 2 OGAF par département et par an, en vue d'améliorer les structures foncières et d'exploitation,
- par la mise en relation des cédants potentiels et des cessionnaires ayant la qualification requise à partir du répertoire des exploitations sans succession qui a été établi en 1985 et 1986 et dont la mise à jour sera poursuivie,
- par des aides économiques à des jeunes en phase d'installation afin de les encourager à la mise en place de productions ou d'activités diversifiantes,
- par des stages de formation auprès des jeunes agriculteurs,
- par des mesures facilitant le maintien du foncier au béné-

face de jeunes agriculteurs, notamment des aides à la constitution de baux, etc.

Il en est de même pour les jeunes entrepreneurs désireux de poursuivre les activités des cédants potentiels de PME.

5. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

5.1. Favoriser la mutation des secteurs agricole et sylvicole en permettant une meilleure valorisation des potentialités régionales

Les actions que la région Limousin entend privilégier pour les secteurs agricole et sylvicole visent avant tout à adapter ces secteurs de type plutôt traditionnel à une économie de marché où la concurrence se fait plus vive. Pour ce faire, quatre actions de développement apparaissent essentielles à l'adaptation de ces secteurs au nouveau contexte économique.

5.1.1. *Modernisation des exploitations agricoles*

Ce volet comporte la valorisation des biens (notamment les bâtiments) et des équipements, mais aussi toutes actions "agronomiques" contribuant à la réduction des coûts de production. Ainsi la modernisation au sens large doit permettre une meilleure valorisation des investissements réalisés et, par surcroît, augmenter la productivité du travail agricole. La région entend donc proposer des interventions :

- en matière d'hydraulique agricole (drainage et assainissement des terres),
- en matière de rénovation ou de modernisation de bâtiments,
- pour une meilleure maîtrise des itinéraires culturaux (fertilisation, rationalisation du pâturage, travail du sol, irrigation, etc.),
- en matière d'utilisation du matériel en commun.

D'une part, ces actions recherchent des économies de coût des installations existantes; d'autre part, elles comportent une utilisation optimale des ressources régionales et ce afin de conforter et d'adapter à une économie de marché le secteur agricole limousin.

5.1.2. *Maîtrise du foncier*

Le morcellement important des exploitations agricoles hypothèque l'exploitation rationnelle et économique des terres en Limousin. La restructuration parcellaire constitue en soi une action prioritaire et un préalable à toute action en profondeur dans les zones les plus en difficulté. La faible dimension des exploitations agricoles situe bon nom-

bre d'entre elles en deçà des seuils économiques de rentabilité. Il en est de même pour l'exploitation de la forêt limousine dispersée entre un grand nombre de propriétaires privés. Le remembrement sous toutes ses formes (échanges, concession, regroupement, etc.) apparaît comme un moyen indispensable d'aménagement et de rationalisation des exploitations agricoles et sylvicoles.

5.1.3. *Diversification des productions agricoles*

En raison de la faible dimension des exploitations, la recherche d'une économie satisfaisante appelle, notamment, le développement d'une diversification entraînant parallèlement l'expansion concomitante des secteurs aval et amont en agriculture. En conséquence, il s'agit de diversifier raisonnablement les productions pour éviter la trop grande dispersion (fourragères, protéagineux, fruitières, légumières, etc.). Et cette diversification s'obtient aussi en intensifiant la finition sur place de la production de la viande bovine et ovine, en adaptant la production porcine par le développement de l'élevage dit de plein air, en augmentant l'élevage de petits animaux, en soutenant des activités d'horticulture, de pépinières...

En somme, la région souhaite par ces actions réduire la dépendance des exploitations agricoles, augmenter leur productivité et permettre aux agriculteurs des revenus décentes et équivalents à la moyenne nationale.

5.1.4. *Mise en valeur du secteur de la forêt*

Mettre en valeur la forêt suppose la prise en compte de son importance comme source de développement économique en Limousin et de son potentiel de contribution à l'équilibre de la filière-bois nationale. Quatre actions principales sont envisagées pour les cinq prochaines années :

a) lutte et protection phytosanitaire des forêts en Limousin

Cela consiste à diminuer les arbres dépérissants qui forment des lots de bois dispersés de faible volume et de valeur marchande peu rentable. Il faut aussi s'attaquer à éliminer divers insectes nuisibles qui mettent en danger certains boisements résineux.

b) desserte et équipements des massifs forestiers

La forêt limousine a été installée sur des structures foncières très parcellisées et héritières d'une agriculture non mécanisée. Ainsi les parcelles forestières enclavées sont très nombreuses, de même que les chemins reconquis par la nature et donc devenus inutilisables. Il est indispensable de doter les exploitations forestières de voies de desserte afin de faciliter la récolte des produits et d'assurer, par conséquent, leur finalité économique. De même convient-il d'aider les communes à entretenir leur réseau de routes dégradées par l'utilisation intensive des exploitants forestiers.

c) mécanisation de l'exploitation forestière

Il est devenu indispensable en Limousin :

- d'augmenter la capacité des entreprises de mobilisation des bois et de faire face à la montée en puissance de la forêt limousine,
- de moderniser le secteur d'exploitation forestière en intensifiant sa mécanisation et ainsi diminuer sensiblement les coûts d'exploitation.

Cette action consiste alors à moderniser le secteur de l'exploitation forestière en développant la mécanisation dans les domaines :

- de l'abattage, par l'achat de matériels multifonctionnels pouvant réaliser l'abattage/tronçonnage/empilage,
- du débardage, par l'achat de matériels spécialisés performants et adaptés au type de bois en Limousin.

d) développement des peuplements feuillus

La surface de forêt à base de feuillus représente les 2/3 de la superficie forestière régionale. Il s'avère donc nécessaire de permettre aux propriétaires de mettre en valeur les peuplements feuillus existants et de les encourager à planter des essences également feuillues, mais dont les performances seraient améliorées par une sélection préalable.

Après réalisation d'études mettant en évidence les essences feuillues intéressantes pour le Limousin, le projet consiste à les développer en conséquence.

Il convient de poursuivre et d'intensifier au moyen de ces quatre actions l'effort engagé en Limousin, tant à l'amont qu'à l'aval de la filière bois, pour corriger ou adapter certaines contraintes structurelles et valoriser un atout économique d'avenir et de première importance.

5.2. Développer une politique de filières.

5.2.1. *Renforcement des filières agro-alimentaire et bois*

a) Productions agricoles

Au cours de la période 1986-1990 seront poursuivies toutes les actions dirigées vers les productions animales, en particulier sous le triple aspect sanitaire, génétique et commercial.

Production bovine : en matière de production de viande, seront favorisées les actions entraînant des améliorations dans l'engraissement et la finition des animaux ainsi que sur la qualité des produits, les transformations et l'écoulement des bovins et, plus particulièrement, l'exportation d'animaux de race limousine.

Production ovine : la production ovine sera soutenue grâce à une action sensible en matière génétique et sanitaire. Les actions s'appliquent tant au niveau de la reproduction qu'à celui des maladies, du traitement du parasitisme et des bâtiments d'élevage. Un appui technique sera fourni aux éleveurs aux divers stades de l'élevage et pour la meilleure utilisation des ressources fourragères de la région.

Production porcine : en ce qui concerne la production porcine, l'effort portera sur l'ensemble de la filière : la rationalisation de la production passe par la construction de bâtiments d'élevage (ateliers de naissance, porcheries d'engraissement), mais également par la mise en place d'un programme d'amélioration génétique reposant sur des schémas raisonnés de reproduction approuvés par les groupements de producteurs. En vue de conforter l'organisation économique, un soutien sera apporté aux actions de développement des groupements de producteurs et à la formation des éleveurs.

Petits élevages : l'élevage de petits animaux concerne notamment les lapins et les palmipèdes ainsi que les productions de volailles de qualité. Les actions se traduisent par des aides à l'investissement en bâtiments d'élevage et un appui technique auprès des éleveurs.

Les groupements de producteurs créés en 1985 et 1986 doivent être particulièrement suivis et renforcés dans leur action afin d'obtenir un doublement de la production au terme de la période 1986-1990.

Productions fruitières et légumières : les productions fruitières et légumières seront soutenues tant au niveau de l'intensification des exploitations qu'à celui du stockage et du conditionnement de ces produits.

b) Industries agro-alimentaires

Deux types d'actions sont envisagés pour les cinq prochaines années :

- d'une part, la poursuite du programme d'agrandissement et de modernisation des abattoirs publics ainsi que le développement d'ateliers de découpe de la viande devraient permettre de valoriser davantage sur place les productions agricoles limousines,

- d'autre part, la création ou le développement d'ateliers artisanaux, notamment en découpe de viande, fromagerie, abattage de volailles, aliments de bétail, etc.

c) Industries du bois

On devrait viser une meilleure valorisation et des débouchés suffisants aux bois produits par la forêt limousine. Ainsi, après réalisation préalable d'études de faisabilité, il s'agit pour la région de mettre en oeuvre l'implantation d'unités de valorisation des bois produits, notamment de scieries, et d'unités de valorisation des sciages.

De plus, le développement des entreprises d'exploitation forestière implique en matière de transport une modernisation des techniques d'exploitation et d'expédition du bois au niveau des massifs, une approche logistique de l'approvisionnement des gares-bois et l'équipement de ces gares en moyens de stockage et de manutention modernes.

5.2.2. *Poursuite des efforts de modernisation et de développement des filières industrielles*

La deuxième action vise avant tout la poursuite des efforts de modernisation et de développement des filières industrielles. Pour ce faire, la région croit essentiel de maintenir des aides à l'investissement pour des opérations de productique, de robotique, de technologies nouvelles telles que le laser, notamment dans les secteurs du textile, de l'habillement, du cuir, du travail des métaux et de la deuxième transformation du bois.

5.3. Infrastructures routières et ferroviaires

5.3.1. *Aménagement des axes routiers nationaux et d'intérêt régional*

a) Routes nationales

Trois axes structurants (RN20, RN89, RN145) : la première de ces actions vise l'itinéraire de la RN20, épine dorsale du Limousin, qui doit devenir d'ici les 15 prochaines années un prolongement d'autoroute, tel qu'approuvé par un décret ministériel. En conséquence des travaux de déviation, de correction de tracés, d'aménagements précis permettront la mise à 2x2 voies de cette route nationale et donc l'amélioration des liaisons routières Paris-Toulouse-Espagne.

Quant aux deux autres voies, à savoir la RN89 dite la Trans-européenne, et la RN145 dite la Centre-Europe-Atlantique, elles devront subir, en raison de leur importance au niveau de l'aménagement du territoire et des relations européennes, certains types de travaux. Les travaux consistent alors pour ces deux axes routiers en correctifs et améliorations de tracés, en une mise en place de créneaux de dépassement à 2x2 voies ou 3 voies, en un renforcement de chaussées. Même s'ils sont prévus, ces travaux nécessitent une urgence à engager immédiatement des fonds car des retards indus provoquent de plus en plus un isolement du Limousin, un fossé avec les autres régions difficiles à combler si l'on ne réagit pas à brève échéance.

Quatre axes transversaux assurant des liaisons interrégionales (RN147, RN120, RN21, RN141) : ces axes routiers jouent un rôle important au niveau du développement régional puisqu'ils permettent les relations transversales avec les régions limitrophes au Limousin. Les travaux envisagés sont de plusieurs natures : aménagements et améliorations de tracés, renforcements de chaussées, créneaux de dépassement à 2x2 voies. De plus, les investissements requis s'avèrent importants et la ré-

gion Limousin a besoin de financements complémentaires afin d'exécuter ces travaux à plus ou moins brève échéance.

b) Routes d'intérêt régional (CD940, CD941, CD979, CD982 et CD33)

Le désenclavement de la région Limousin passe aussi nécessairement par une meilleure accessibilité de son territoire. En effet, s'ouvrir vers l'extérieur n'est qu'un aspect du problème de désenclavement. Les voies de pénétration/évacuation telles que les CD940, CD941, CD979, CD982 et CD33 permettent des échanges et des liaisons intrarégionaux importants et indispensables au développement socio-économique du Limousin.

En fait, le réseau routier du Limousin figure parmi les plus pauvres des régions françaises (moins de 700 kilomètres de routes nationales dont 18 % seulement du parcours à 2x2 voies), d'une part en raison du nombre insuffisant en axes principaux, d'autre part en raison de la qualité du système routier lui-même. Donc, au cours des cinq prochaines années, des aides complémentaires sont requises pour enclencher rapidement les travaux indispensables et accélérer le désenclavement.

5.3.2. *Amélioration des transports régionaux de voyageurs et de marchandises*

a) Transports régionaux de voyageurs

Les actions de développement que se propose de mettre en oeuvre la région se veulent une poursuite des recommandations du schéma régional des transports. A cet égard, les actions visent :

- d'une part, à améliorer les temps d'accès à Paris et, de ce fait, à compenser les inconvénients créés par la mise en service pro-
chaine du TGV Atlantique,
- d'autre part, à améliorer les liaisons ferroviaires régionales internes à la région ou vers les pôles périphériques, notamment Poiriers-Angoulême-Clermont-Ferrand.

Diverses hypothèses actuellement à l'étude devraient permettre de proposer à court terme des solutions quant aux choix des équipements à privilégier, aux types de travaux à exécuter, aux correctifs de lignes à envisager, bref, aux aspects techniques à résoudre dans le but d'améliorer les liaisons ferroviaires pour le plus grand bénéfice des voyageurs.

b) Transports régionaux de marchandises

Afin de permettre une meilleure distribution spatiale des gains de productivité et de compétitivité pour les établissements industriels et commerciaux, la région envisage deux types d'actions de développement. Une première action concerne l'implantation en Limousin des techniques de transport intermodales par la création de chantiers rail/route utilisant les procédés de remorques routières sur wagons et/ou de caisses mobiles et de conteneurs.

Quant à la seconde, la région considère comme primordiale l'installation de desserte terminale ferroviaire ou encore d'embranchement terminal dans certaines zones importantes de production, et ce dans le but d'améliorer l'évacuation/pénétration des biens de consommation et des biens de production.

6. AMENAGEMENT SPATIAL : SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT DIFFUS DANS LES ZONES RURALES FRAGILES

Dans un but de renforcement des structures commerciales et artisanales et d'accroissement de leur productivité en zone rurale, la région envisage deux types d'action :

- l'aide à la structuration du commerce et de l'artisanat et au développement des filières. La création et le développement de groupements, de coopératives commerciales et artisanales et de distribution seront encouragés. Des actions visant à conforter du secteur commercial et artisanal en milieu rural seront menées dans les années à venir afin de maintenir un meilleur équilibre régional (aide à la réalisation et à l'amélioration technique de petits centres commerciaux; aide à la création d'équipements commerciaux,

- la politique régionale de développement local du commerce et de l'artisanat sera orientée vers les zones les plus sensibles

- . par un maintien et un développement d'activités commerciales et artisanales en zone sensible,

- . par la mise en place d'ateliers d'accueil et de plans de développement concertés,

- . par la réalisation d'opérations programmées d'amélioration et de rénovation du commerce et de l'artisanat (OPARCA) qui visent à procéder à la réhabilitation, l'agrandissement, la reprise et la création d'entreprises artisanales et commerciales.

- . par la création de zones artisanales.

7. TOURISME : VALORISATION DU POTENTIEL REGIONAL A PARTIR DE POLES EN S'APPUYANT SUR LES RESSOURCES NATURELLES LOCALES

Le développement du potentiel touristique en Limousin a franchi une étape importante, mais un bilan des dernières années démontre que cette activité économique nécessite encore des actions vigoureuses :

- au niveau de la promotion commerciale et des démarches de marketing des produits touristiques régionaux,

- au niveau de la valorisation de l'offre.

Il faut en conséquence poursuivre l'aménagement de certains

sites à fort impact et offrir une gamme de produits techniquement et commercialement adaptés au Limousin, mais aussi à la clientèle française ou étrangère, en attente d'espace rural.

De plus, on doit poursuivre le développement du potentiel d'accueil touristique en offrant des produits en phase avec le court séjour pour assurer la rentabilité des équipements. Divers types d'actions, notamment des forfaits-loisirs à tarifs préférentiels, une utilisation du marketing direct pour fidéliser la clientèle, une programmation promotionnelle adaptée aux opérateurs sont envisageables pour valoriser la production et l'offre d'un Limousin où il fait bon séjourner et se détendre en tout temps.

Enfin, on ne saurait trop insister sur la nécessité de soutenir les acteurs du développement touristique dans leurs démarches de fabrication et de commercialisation de produits propres à la région. Cette action consiste à responsabiliser les acteurs à l'égard de la fabrication de produits touristiques, des techniques de vente, de l'accueil de leur clientèle et de l'analyse des résultats du tourisme en Limousin et ailleurs.

Toutefois, cette richesse touristique en vallées, rivières, plans d'eau dont regorge le Limousin exige des actions pour les mettre davantage en valeur. Ainsi, il faut poursuivre l'aménagement de plans d'eau d'importance (notamment sur la Glane), la restauration de cours d'eau et les actions de réintroduction de certaines espèces halieutiques dans plusieurs rivières.

Des actions de développement pour offrir davantage et mieux à une clientèle désireuse de refaire le plein d'énergie en espace rural, pour rentabiliser des équipements de qualité au niveau de l'offre et de la diversité de type d'hébergement, et pour accroître un secteur économique important pour la qualité de vie et l'équilibre régional en Limousin.

De plus, la région souhaite amorcer les actions auprès des industries et des entreprises régionales visant à préserver la qualité de l'environnement du Limousin.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous font état des prévisions de dépenses d'investissement pour le Limousin au cours de la période 1986-90.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	23	21,6	4,2	0,7	0,7
CULTURE VIE SOCIALE	13,8	13,1	12,7	13,3	14,5
SANTE (HORS CHR)	14,4	12,9	11,9	12,6	13,1
EQUIPEMENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0
LOGEMENT	0	0	0	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	55,2	57,8	60,3	62,8	65,4
DEVELOPPEMENT RURAL	4,7	2	1,3	0	0
TRANSPORTS	120,8	125	128,8	132,8	136,9
ACTION ECONOMIQUE	5,9	7,2	8,7	11,1	11,8
SERVICES GENERAUX APU	11,4	14,7	15,1	15,8	16,1
TOTAL	249,3	254,3	243	249,1	258,4

DEPENSES DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES (millions de francs courants)

	1986	1987	1988	1989	1990
ENSEIGNEMENT	98,2	103,4	110,3	113,8	118,6
CULTURE VIE SOCIALE	161,4	166,9	175,1	177,5	181,8
SANTE (HORS CHR)	56,9	58,7	61,4	62	63,4
EQUIPEMENTS SOCIAUX	38,5	39,8	41,6	42,1	43,1
LOGEMENT	207,4	211	210,4	211,1	212,6
DEVELOPPEMENT URBAIN	258,4	267,9	281,8	286,5	294,2
DEVELOPPEMENT RURAL	499,4	517,9	545,2	554,9	569,8
TRANSPORTS	243,6	253,1	266,7	271,6	279,3
ACTION ECONOMIQUE	84,9	89,1	94,8	97,5	101,3
SERVICES GENERAUX APU	181,1	188,5	199,3	203,7	210,1
TOTAL	1829,8	1896,4	1986,7	2020,7	2074,2

On trouvera ci-après les tableaux d'exploitation du contrat de plan Etat/Région où sont recensés les engagements de l'Etat et des APUL pour la période 1984-88 selon la typologie des actions retenue au chapitre précédent.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : POITOU-CHARENTES

En millions de francs courants

Financement par période Motifs	1984	1985+	Total	Moyenne	Prévision
	①	1986+1987+1988 ②	1984-1988 ③ = ① + ②	par année ④ = ③ / 5	cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	1,6	6,8	8,4	1,7	4,0
II - Formation de base	0,5	9,6	10,1	2,0	4,0
III - Adaptation des filières de formation	9,6	23,4	33,0	6,6	13,0
IV - Réseaux de transferts	4,2	15,2	19,4	3,9	8,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	0	9,6	9,6	1,9	4,0
VII - Les secteurs de politique économique	65,2	288,5	353,7	70,7	145,0
VIII - Aménagement spatial	7,8	29,3	37,1	7,4	15,0
IX - Tourisme	0,1	18,0	18,1	3,6	7,0
X - Gestion de l'environnement	19,2	41,9	61,1	12,2	25,0
XI - Culture, sports, loisirs	1,3	2,6	3,9	0,8	2,0
XII - Action sanitaire et sociale	9,2	42,6	51,8	10,4	22,0
Total général	118,7	487,5	606,2	121,2	230,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

52

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

ET DES BILANS D'EXECUTION

FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : POITOU-CHARENTES

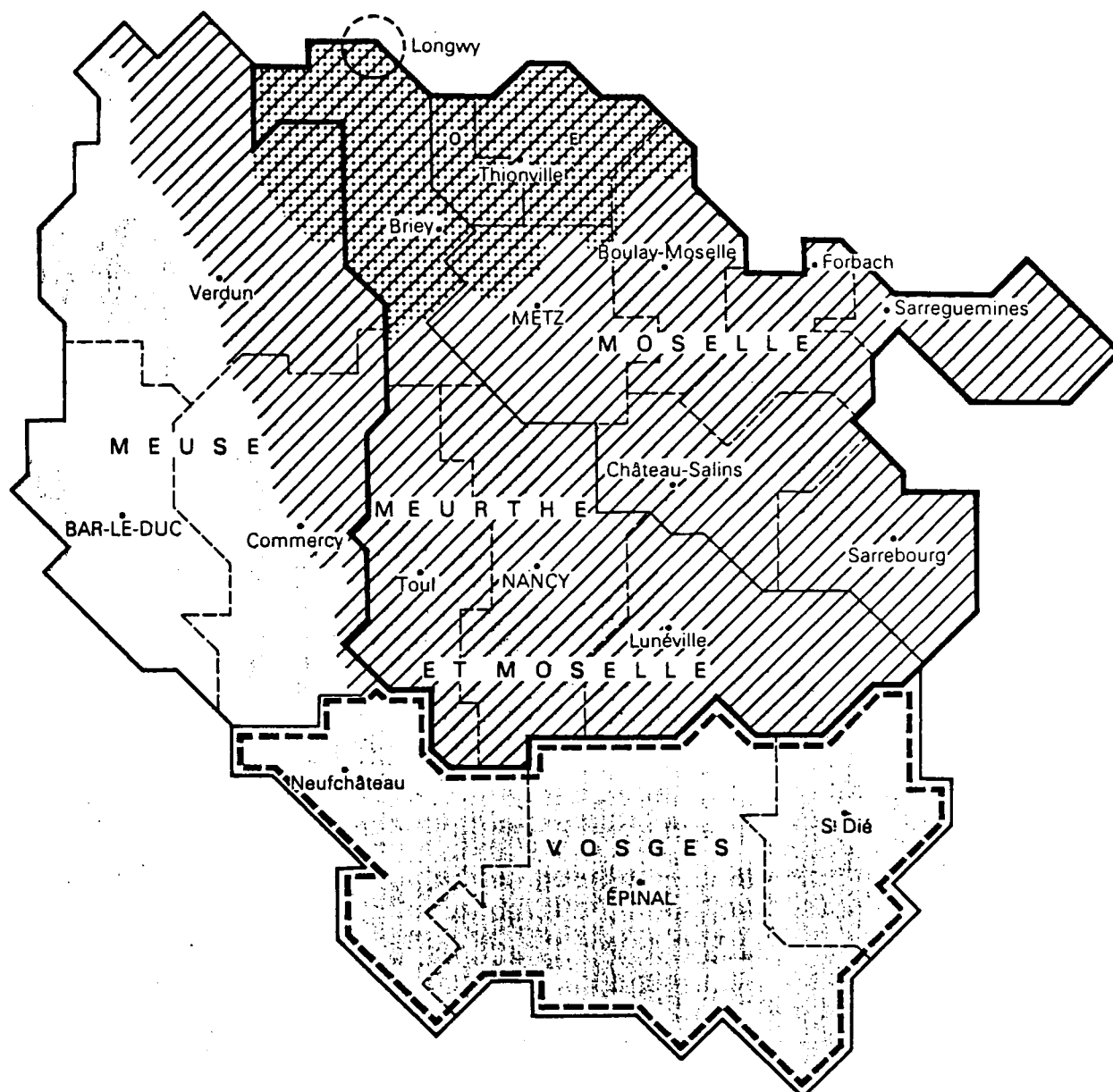
En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987 1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③/5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	1,8	6,6	8,4	1,7	4,0
II - Formation de base	0,5	12,5	13,0	2,6	5,0
III - Adaptation des filières de formation	41,1	5,1	46,2	9,2	20,0
IV - Réseaux de transferts	8,6	8,5	17,1	3,4	7,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	1,1	7,2	8,3	1,7	4,0
VII - Les secteurs de politique économique	135,5	153,7	289,2	57,8	115,0
VIII - Aménagement spatial	22,5	32,5	55,0	11,0	25,0
IX - Tourisme	6,1	9,0	15,1	3,0	6,0
X - Gestion de l'environnement	58,6	10,9	69,5	13,9	30,0
XI - Culture, sports, loisirs	12,2	8,1	20,3	4,1	8,0
XII - Action sanitaire et sociale	36,8	78,8	115,6	23,1	46,0
Total général	324,8	332,9	657,7	131,5	270,0





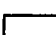

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

LES INTERVENTIONS DE POLITIQUE REGIONALE EUROPEENNE

LORRAINE



LEGENDE

- | | | | |
|---|---|---|--------------------------------|
|  | Prêts globaux CECA |  | Hors quota sidérurgie |
|  | Opérations Intégrées de Développement ayant déjà fait l'objet d'un concours |  | Hors quota textile |
|  | Zones éligibles au feder |  | Pôle européen de développement |

**Mise en forme pour la DATAR : ACT - Etudes et Recherches Economiques et Industrielles - Bureaux : 17 bis rue Richard Lenoir, 75011 - Paris.
Tél : 40 24 20 10.**

Carte de politique européenne : CAES.

SOMMAIRE	<u>PDR LORRAINE</u>	Pages
I. ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE		2
1. Présentation de la région		2
2. Caractéristiques de l'évolution économique		2
3. Principaux déséquilibres et problèmes structurels		9
4. Bilan des actions passées		14
5. Développement de la Lorraine, problèmes et conditions		21
II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT		22
1. Moderniser le tissu économique		23
2. Créer un environnement technologique favorable		26
3. Aménager l'environnement des bassins industriels		27
4. Assurer une formation adaptée aux nouvelles normes de l'économie		29
5. Intégrer davantage la Lorraine à l'espace européen communautaire		30
III - LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT		33
1. Formation de base		33
2. Adaptation des filières de formation		35
3. Réseaux de transfert		36
4. Les secteurs de politique économique		38
5. Aménagement spatial		49
6. Le tourisme		50
7. Sports et loisirs		54
8. Action sanitaire et sociale		55
IV - RESSOURCES FINANCIERES		57

I - ANALYSE ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. PRESENTATION DE LA REGION

La Lorraine comprend quatre départements du nord-est de la France : la Moselle, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges.

L'image de la Lorraine a été depuis un siècle, et notamment dans l'après-guerre, liée à la puissance de son industrie lourde. Son acier et son charbon lui conféraient une place et un rôle de premier rang dans l'ensemble national. Sa position de région frontière stratégique allait dans le même sens. Or, ces deux éléments n'ont cessé depuis 20 ans de se réduire en importance, en entraînant une perte d'identité de la région.

Ces dernières années, le contexte de la crise régionale s'est trouvé modifié. La Lorraine a, en effet, pris conscience de la nécessité, d'une part, de ne pas asseoir son économie sur les seuls secteurs industriels traditionnels et, d'autre part, de donner une priorité aux actions de formation adaptées aux changements technologiques en cours.

Dans ce contexte, construire une nouvelle identité régionale sur des bases économiques et sociales nouvelles est devenu un enjeu majeur. Il importe que l'image de la Lorraine, devenue globalement -- à tort -- répulsive pour beaucoup, redevienne attractive grâce, d'une part, à la reconstruction de son tissu économique sur des bases nouvelles et, d'autre part, à une action volontaire de promotion.

Le processus de passage d'une économie dominée par les secteurs industriels traditionnels à un tissu d'activités plus diversifiées, constitué de PMI créées localement ou implantées grâce à l'impulsion de l'Etat et des collectivités locales, est désormais engagé dans de nombreuses zones des divers départements lorrains. Il en est de même dans le secteur tertiaire. Il s'agit d'activités orientées au niveau de la production, des produits, des services ou de la recherche vers des technologies avancées.

2. CARACTERISTIQUES DE L'EVOLUTION ECONOMIQUE

2.1. Tableaux statistiques

Les tableaux ci-dessous présentent les principales caracté-

ristiques de l'évolution économique de la Lorraine de 1975 à 1986.

Population:

POPULATION	% de variation 1975-82			Densité	Superficie
	(a)	(b)	(c)		
TOTALE 1982				98	23 547
2 319 905	-0,5	-4,2	-3,7	Hab/km2	km2

(a) Population totale (b) Solde migratoire (c) Solde naturel

Comparaisons avec le France entière

Part population nationale.....	4,3%	Variation
Part superficie nationale.....	4,2%	de la population totale de 1975 à 1982:
Densité: ratio Région/France.....	0,98	FRANCE..... + 3,07 % REGION.... -0,5 %

Population active:

POPULATION ACTIVE	Pop. act. 1982 (milliers)	Variation annuelle moy.75/82	Taux d'activité 1982		
			TOTAL	Hommes	Femmes
Lorraine	954,8	+ 0,79	40,1	52,1	30,0
France	23525,1	+ 1,11	42,5	52,6	34,5
Région/France	4 %	0,71	0,94	0,99	0,86

Population employée:

EMPLOI TOTAL AU LIEU DE TRAVAIL	Emploi total au 1-1-1985 (milliers)	%	% Fr.	Variation moyenne annuelle 1983-85		Taux France %
				Effectifs	Taux %	
Lorraine	804,424	100	100	- 12 927	- 1,5	- 1,0
Agriculture	38,162	7,9	7,6	- 1 061	- 2,6	- 0,2
Industrie	255,246	31,7	24,8	- 9 195	- 3,3	- 2,8
B.C.G.A.	56,745	7	7,2	- 4 049	- 6,2	- 5,8
Commerce	88,659	11	12,0	- 1 832	- 1,9	- 1,0
Aut.tertiaire	363,612	45,6	48,4	+ 2 210	+ 0,6	+ 1,2

Chômage:

TAUX DE CHOMAGE	% Mars 1982	% Mars 1986	% Variation moy. Annuelle 1981/86
Lorraine	8,3	9,9	+ 8,2
France	8,4	10,2	+ 7,6

Valeur ajoutée:

VALEUR AJOUTEE 1982	V.A. totale 1982 (millions de Fr.)	V.A./habitant (milliers de Fr.)	% répartition V.A. régionale 1982			
			Agricul.	Industrie	BCGA	Tertiaire
Lorraine	130 771	56 298	3,42	36,14	7	53,44
Ratio Rég/France	3,9	0,9	0,7	1,2	1,06	0,9

Niveau de formation:

% POPULATION 1982 + 15 ans avec formation	Aucun diplôme déclaré	Bacc. et +	Dont diplôme enseign.supér.
LORRAINE	41,8	9,9	4,9
France	39,4	12,5	6,2

Données par zones d'emploi:

Zones d'emploi	Nombre de communes de la zone	Superficie km ²	Population sans double compte en 1982	Densité des zones d'emploi hab/km ²	Solde naturel entre 1968 et 1975	Solde naturel entre 1975 et 1982	Variation relative de la population entre 1968 et 1975	Variation relative de la population entre 1975 et 1982	Taux de migration entre 1968 et 1975	Taux de migration entre 1975 et 1982	Taux de chômage moyen en 1984*
Longwy	49	423.8	94 447	222.9	7 275	4 693	-1.2	-10.2	-8.0	-14.6	12.5
Briey	80	714.0	79 209	110.9	3 279	1 037	-8.5	-8.9	-11.9	-10.1	16.0
Thionville	122	1 080.3	322 498	298.5	24 940	13 644	1.5	-6.3	-5.8	-10.3	12.8
Lunéville	161	1 450.7	78 688	54.2	1 981	589	-3.4	0.2	-5.8	-0.5	13.2
Nancy	186	1 509.4	403 936	267.6	25 013	19 435	7.3	2.1	0.5	-2.8	10.2
Toul	111	1 143.0	60 566	53.0	2 707	2 610	4.2	7.5	-0.8	2.8	10.9
Metz	159	1 157.8	248 197	214.4	15 017	12 907	11.3	5.5	4.2	0.0	9.8
Bassin houiller	180	1 424.0	268 485	188.5	15 810	11 465	1.5	3.6	-4.7	-0.8	11.7
Sarreguemines	69	795.2	83 021	104.4	3 186	2 397	1.5	1.5	-2.4	-1.4	10.1
Sarregomburg	188	1 759.0	84 988	48.3	2 566	1 142	1.0	-0.9	-2.0	-2.3	9.8
Meuse du Nord	246	2 833.5	87 685	30.9	3 113	1 256	-2.6	-4.0	-6.0	-5.4	13.9
Bar-le-Duc	106	1 450.6	68 261	47.1	3 485	2 092	-0.3	1.2	-5.4	-1.9	8.9
Commercy	130	1 932.2	44 155	22.9	838	320	-6.1	-2.1	-7.9	-2.8	9.8
Vosges de l'Ouest	174	1 610.7	68 473	42.5	3 568	2 231	3.6	-0.2	-1.8	-3.5	10.2
Épinal	217	2 375.6	158 489	66.7	6 491	3 920	1.4	-0.4	-2.7	-2.8	10.9
Remiremont - Gérardmer	37	820.7	84 399	102.8	4 132	3 143	5.7	0.6	0.5	-3.2	10.6
Saint-Dié	88	1 061.8	84 408	79.1	2 306	674	0.8	-2.2	-1.9	-3.0	14.3

* Taux de chômage moyen 1984 = $\frac{\text{Nombre moyen de DEFM en 1984}}{\text{Population active 1982}}$

2.2. Le déclin démographique

Entre 1975 et 1982 la Lorraine a perdu 11 000 habitants (-0,47 %). Le mouvement naturel demeurant, tout en se ralentissant, positif, la baisse de population est le résultat d'un solde migratoire négatif important : - 93 700 (- 0,6 %/an).

Trois départements -- par ordre décroissant : la Meurthe-et-Moselle, la Meuse et les Vosges -- ont perdu des habitants. Seule la situation de la Moselle demeurait pratiquement stationnaire.

Des 17 zones d'emploi lorraines, 10 ont connu une évolution démographique négative, notamment les bassins sidérurgiques : Longwy (- 10 707 = -10 %), Briey (- 7 772 = - 8,9 %), la zone sidérurgique mosellane (-21 764 = - 6,3 %) et, en moindre proportion, les zones textiles de Saint-Dié et d'Epinal dans les Vosges.

Il faut signaler également les pertes relatives des zones d'emploi plus rurales de la Meuse (Commercy et Meuse du Nord). Ce département est depuis très longtemps en déclin démographique avec une population agricole -- 14,8 % -- très élevée. La Meuse du Nord est en partie dépendante, pour l'emploi, du bassin sidérurgique nord lorrain.

Les trois zones sidérurgiques (Longwy, Briey et Thionville) et le bassin houiller présentent un solde migratoire négatif s'élevant à 51 500 personnes. Cela correspond à 68 % du total du solde migratoire négatif des 14 zones d'emploi ayant enregistré une telle évolution.

2.3. Population active et emploi

2.3.1. *Evolution de l'emploi*

Quelques chiffres complémentaires relatifs à l'évolution de l'emploi au lieu de travail entre 1975 et 1982 suffiront à rendre compte de l'ampleur de la crise en Lorraine. La région a enregistré, en effet, une diminution nette de 15 700 emplois (- 1,83 %). Longwy (- 21 %), Briey (- 17,5 %) et Thionville (- 12,7 %) sont au premier rang des zones d'emploi françaises ayant subi les pertes les plus lourdes.

Dans le secteur secondaire, les pertes régionales se sont élevées à 56 205, soit une diminution de 13,7 %, tandis que l'augmentation s'est limitée à 11 % dans le tertiaire. Avec 3 985 emplois disparus, la baisse a été de 8,7 % dans le secteur primaire. En Meurthe-et-Moselle, l'emploi total s'est réduit de 7 930 unités (- 2,95 %). C'est également dans ce département que les réductions d'emplois dans le secteur industriel ont été les plus élevées en valeur absolue (- 25 820) et relative (- 22 %), soit 46 % de celles de l'ensemble de la Lorraine. Les pertes dans le secteur industriel ont été importantes, en valeur relative, en Meuse (- 12,2 %) et dans les Vosges (- 11,3%). Les pertes d'emploi totales ont été

plus faibles dans le département de la Moselle : - 1 735 (- 0,49 %). Toutefois, le secteur industriel y a subi une baisse importante en valeur absolue (- 16 865) et relative (-9,7 %).

Les emplois tertiaires se sont accrus en valeur absolue et relative en Meurthe-et-Moselle (+ 18 755 = + 13,2 %) et dans les Vosges (+ 11,6 %). Cette évolution n'a pas suffi à compenser les pertes du secteur industriel. De plus, on enregistre ces toutes dernières années un net tassement de créations d'emplois dans le tertiaire. Les zones d'emploi de Longwy (+ 3,3 %), Briey (+ 6,7 %), Meuse du Nord (+ 4,5 %) et Commercy (+ 7,3 %) sont parmi celles qui, en France, ont enregistré la plus faible croissance de l'emploi tertiaire; et celles de Metz et Nancy se caractérisent par la plus forte proportion d'emplois tertiaires en Lorraine (respectivement 72,8 % et 66 %).

2.3.2. Population employée

Le taux d'activité des hommes et des femmes est supérieur en 1982 à la moyenne nationale dans les tranches d'âge les plus jeunes (moins de 44 ans pour les hommes, moins de 25 ans pour les femmes). La population employée est surtout concentrée dans l'industrie et le tertiaire. En 1982 (recensement), les principales activités non tertiaires se répartissaient comme suit :

IAA	3,1
Production et distribution d'énergie	3,8
Production de minerai et métaux ferreux et non ferreux	6,5
Production de matériaux de construction	1,1
Fonderie et travail des métaux	3,2
Construction mécanique	2,3
Construction électrique et électronique	1,4
Automobile	2,0
Industries textiles et habillement	3,4
Industries bois et ameublement	2,4

(% de la population employée, INSEE).

2.4. Le chômage

Malgré le départ de la région d'un nombre élevé de personnes, la progression annuelle du chômage est supérieure à la moyenne nationale. On peut distinguer six zones d'emploi où se cumulent au 1er janvier 1986 un taux de chômage global et un taux de chômage longue durée supérieurs à la moyenne régionale. Dans ces zones on note également une forte pression des jeunes à l'entrée sur le marché du travail.

Zone et département	DEFM au 1-1-1986	Taux de chômage longue durée	Part des 10-14 ans en 1982
54. Briey	14,4	4,74	21,9
54. Lunéville	11,9	4,24	21,7
57. Thionville	11,8	3,41	22,9
55. Verdun	11,5	3,21	21,0
88. Epinal	11,0	3,86	19,4
88. Saint-Dié	13,3	4,71	19,0
<u>Lorraine</u>	10,6	3,15	20,3

On constate que les quatre départements sont touchés : la Moselle et la Meurthe-et-Moselle dans les bassins sidérurgiques, la Meuse autour de Verdun et les bassins textiles des Vosges. Le taux de chômage de longue durée est également très élevé dans le bassin houiller (3,59) et à Remiremont-Gérardmer (3,21). La pression des jeunes est également forte à Longwy (22,8) et dans le bassin houiller. Si, dans les Vosges, elle est inférieure à la moyenne régionale, elle reste supérieure à celle de la France entière (18,2).

2.5. La structure industrielle

La structure industrielle de la Lorraine est fragile et dispose d'un faible potentiel de développement. Le poids du secteur des biens intermédiaires est excessif (56,4 % des emplois industriels en 1984).

Entre 1974 et 1984, ce secteur a perdu 65 000 emplois dont la grande majorité dans les départements de Meurthe-et-Moselle et de Moselle.

En 1982, la part du secteur des biens intermédiaires dans les emplois industriels lorrains demeurait particulièrement élevée (au lieu de travail) dans les zones de Longwy et Thionville (72 %).

Le secteur des biens de consommation a enregistré dans cette période une perte de 26 115 emplois, dont 16 896 dans le département des Vosges marqué par la crise du textile-habillement, et 6 226 en Meurthe-et-Moselle. En 1982, ce secteur occupait 60,5 % de l'emploi industriel dans les Vosges de l'Ouest et 54,6% dans la zone de Remiremont-Gé-

rardmer.

Une étude de l'INSEE montre que, parmi les 9 départements français où la part des activités sensibles excède 60 % de l'emploi industriel, figurent les départements de Moselle, de Meurthe-et-Moselle et des Vosges. Ce taux dépasse même 84 % dans les bassins d'emploi de Longwy et de Briey; est de 79 % dans celui de Thionville et de 72 % dans le bassin houiller.

Le BIPE a de son côté mis en évidence que, avec ou sans la sidérurgie, 84 % des entreprises industrielles et 80 % des effectifs industriels de la Lorraine sont impliqués dans les activités dont le potentiel de développement à moyen terme apparaît faible ou très faible. Leurs perspectives en termes de marché et de débouchés sont, en conséquence, peu favorables, et leur innovation technologique trop faible ne constitue pas un facteur de développement suffisamment porteur.

L'industrie lorraine est plus que dans les autres régions françaises dépendante du secteur nationalisé, dominé ici par les groupes sidérurgiques et les Charbonnages de France. Ce secteur offre, en effet, du travail à quelque 40 % de salariés lorrains de l'industrie.

Bien qu'en moindre proportion, la dépendance vis-à-vis des entreprises à participations étrangères n'est pas négligeable. En 1980, celles-ci, avec quelques 48 500 salariés -- dont 51 % en Moselle --, occupaient 13 % des salariés du secteur industriel de la région.

Le poids très important de la sous-traitance sidérurgique et charbonnière, dont seule une faible partie se trouve engagée dans la voie de la diversification des marchés et des produits, accentue la fragilité du tissu économique lorrain, notamment dans les bassins d'industrie lourde.

3. PRINCIPAUX DESEQUILIBRES ET PROBLEMES STRUCTURELS

La crise économique présente en Lorraine des traits spécifiques et une acuité particulièrement grave en raison de la conjonction d'éléments structurels très défavorables dont les effets se sont manifestés, dans certains secteurs industriels, dès les années 1960, et se sont renforcés depuis la crise de 1974.

La crise se caractérise ainsi en Lorraine par :

- une crise de l'identité régionale,
- une perte de substance démographique,
- un processus de forte désindustrialisation : l'affaiblissement des activités traditionnelles prédominantes (sidérurgie, charbon, première transformation des métaux, textile) n'a pas été compensé par un nombre suffisant d'implantations d'entreprises nouvelles ou de créations

d'activités orientées vers des productions ou des utilisations de technologies nouvelles et des marchés en expansion,

- une déstructuration et une dégradation de l'espace urbain et industriel (habitat, cités sidérurgiques, friches) de certains bassins devenus peu ou pas attractifs pour les investissements dans des activités technologiquement avancées,

- une accumulation, dans différentes catégories de population, de problèmes sociaux issus de la suppression massive d'emplois et du faible niveau des offres d'emplois.

Les moyens mobilisés par l'Etat, pour aider la région à faire face à la crise, ont été certes exceptionnels et particulièrement importants. Toutefois, ils ne peuvent pallier les insuffisances d'initiative des acteurs économiques privés dont la logique d'investissement et d'implantation ne répond pas toujours à des critères prenant en compte des considérations d'aménagement et de rééquilibrage du territoire national.

3.1. La désindustrialisation

C'est la crise sidérurgique qui a pesé le plus dans le processus de désindustrialisation de la Lorraine. En effet :

- dans les 20 dernières années, les mines de fer ont supprimé en Lorraine plus de 20 000 emplois soit 8/10e,

- de 1964 à fin 1983, 58 000 emplois ont été supprimés dans la sidérurgie (- 61 %), soit plus d'un sur deux : - 70 % dans la vallée sidérurgique de la Moselle, - 60 % dans le bassin de Longwy, - 52 % dans la vallée de l'Orne et - 42 % dans celle de la Fensch,

- cela s'est accompagné de la disparition de près d'un emploi sur trois dans les secteurs industriels directement liés à la sidérurgie.

Entre 1974 et 1984, le textile-habillement a subi de plein fouet la crise avec la perte de 17 830 emplois (établissements de plus de 50 salariés) : - 45 %. Ces pertes se sont élevées à 76 % dans le département des Vosges.

Dans cette période, seul le secteur de l'automobile et matériel de transport (+ 4 955) a créé des emplois nouveaux (établissements de 50 salariés et plus).

Les charbonnages (HBL) occupaient, fin 1982, dans le bassin houiller lorrain (zone de Sarreguemines comprises) 25 400 salariés, soit un quart du total des emplois du bassin. L'objectif des HBL pour fin 1988 est d'environ 18 300 emplois. Les pertes seraient donc de quelque 7 000 emplois, conséquence des difficultés d'écoulement de la production charbonnière qui sont à l'origine du plan de restructuration annoncé par les HBL. A cela, il faut ajouter les effets induits directs engendrés par les baisses des commandes des HBL aux sous-traitants de leur zone d'implantation et les tendances à la baisse des emplois dans les autres secteurs

d'activité.

Cependant, la Lorraine demeure une des régions les plus industrielles de France : en 1982, 42 % du total des emplois (contre 48 % en 1975) relevaient encore du secteur secondaire (France : 34 %). Ce taux est particulièrement élevé dans les zones de Remiremont-Gérardmer (59,4 %), dans le bassin houiller (58,7 %) et dans les zones de Saint-Dié (55 %), Thionville (52,6 %) et Longwy (50,6 %).

D'ores et déjà, la présence de certaines sociétés témoigne de nouvelles voies empruntées par l'économie lorraine : CGE-Alsthom (contrôle industriel, équipements électroniques), Thomson (composants électroniques, tambours magnétoscopes), Computervision (CFAU), Yuco-Yamashiro (visserie à haute technologie), Clarion (autoradio haut de gamme), Electronique S. Dassault (caisses enregistreuses), etc., sans compter l'ingénierie informatique représentée par Dataid, Centi et Seteca.

L'électronique est un des secteurs susceptibles de dégager un solde positif d'emplois en même temps qu'il contribue à élever le niveau technologique de l'économie lorraine. Le retard de la Lorraine en ce domaine -- environ 2 000 emplois en 1983, soit 0,8 % des emplois du secteur -- a suscité de la part de l'Etat une politique volontariste d'implantations nouvelles pour atténuer les effets des restructurations industrielles et engager la diversification du tissu économique régional.

L'agro-alimentaire, avec plus de 20 500 salariés en 1983 (source ASSEDIC), possède en Lorraine des potentialités certaines de développement. Les trois secteurs dominants -- industrie laitière, industrie de la viande et fabrication de boissons et d'alcools -- enregistrent une croissance significative de leurs chiffres d'affaires qui (sauf pour les boissons et alcools) commence à se répercuter au niveau de l'emploi.

Le secteur du bois-ameublement, compte tenu du potentiel forestier particulièrement important de la Lorraine, pourrait contribuer à renforcer le tissu économique régional. Or, il se heurte aux mêmes problèmes de commercialisation et de transformation que l'on rencontre dans d'autres régions. Une politique plus dynamique de la part des nombreux acteurs concernés s'avère nécessaire.

3.2. Déséquilibres géographiques

Il est difficile de hiérarchiser les déséquilibres géographiques tant la région est touchée, dans son ensemble, par la crise. On insistera ici sur les zones les plus touchées.

3.2.1. *Les bassins sidérurgiques*

La perte de vitalité démographique de la Lorraine se trouve accentuée dans le bassin sidérurgique. On constate une baisse importante de la population totale (- 41 000, soit 7,3 % entre 1975 et 1982), résultant

tant, d'une part, d'une forte diminution du solde naturel due à une décroissance régulière de la moyenne des naissances et, d'autre part, d'un solde migratoire négatif toujours croissant dans lequel intervient la baisse de la force d'attraction du bassin pour les populations d'autres régions. A cela s'ajoute une forte réduction du nombre et de la part relative des moins de 20 ans. Toutefois, compte tenu du taux de natalité lorrain plus élevé que celui de la France, depuis longtemps le nombre des jeunes demeure particulièrement important. Enfin, la baisse du taux de population active chez les hommes est forte (il en va autrement pour les femmes, bien que leur taux demeure bas).

La population active (193 100 actifs) représente, en 1982, 38,5 % de la population totale. Pour les hommes, le taux a chuté depuis 1975 passant de 54,6 à 51,4 %, traduisant essentiellement la baisse du taux d'activité des catégories de 50 à 59 ans. Pour les femmes, on note une augmentation assez spectaculaire des taux d'activité des catégories de 20 à 45 ans.

Les variations constatées dans le bassin suivent les tendances de l'ensemble de la région en les accentuant.

La crise de la sidérurgie a entraîné une forte baisse des effectifs ouvriers, surtout des ouvriers non qualifiés.

Par rapport à celle de l'ensemble de la Lorraine, la structure des catégories socio professionnelles du bassin sidérurgique nord se caractérise par une moindre proportion des cadres d'entreprises, professions libérales, professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises et employés, par une meilleure représentation des ouvriers qualifiés et une part plus importante des demandeurs d'emplois n'ayant jamais travaillé (recensement 1982).

Les agriculteurs du bassin ne constituent que 8,9 % de l'ensemble des agriculteurs de la Lorraine et 0,7 % de la population active du bassin.

A l'horizon 1989, la baisse de population du bassin devrait se poursuivre : entre - 7 % (- 36 000 habitants) et - 12 %, selon les hypothèses retenues.

A taux constant, par rapport au passé, la population active accroîtrait théoriquement de quelque 14 000 personnes.

A plus court terme, on évalue à environ 15 000 le nombre d'emplois sidérurgiques lorrains qui disparaîtront en conséquence des plans de restructuration de 1982 à 1984.

A l'horizon 1987, ne subsisteraient que quelque 20 000 emplois dans la sidérurgie lorraine.

L'émigration est une tendance persistante. Il est difficile de prévoir si, en raison de la mauvaise situation du marché du travail

des autres régions et de la forte baisse de population étrangère du bassin déjà enregistrée, elle stagnera ou se ralentira, ou si au contraire elle se poursuivra au même rythme ou s'accroîtra en conséquence de la crise du bassin. En tout cas, le marché lorrain du travail ayant cessé d'exercer une attraction positive sur les travailleurs migrants des autres régions, le solde migratoire risque fort de demeurer négatif.

Il serait hasardeux de chiffrer l'ampleur que prendra à l'avenir le chômage dans le bassin sidérurgique. Pour la Lorraine, les projections nationales (INSEE-BIPE) régionalisées aboutissent, malgré un ralentissement significatif de la croissance de la population active, à une perte nette de 78 000 emplois sur la période de 1982-89, touchant plus fortement les hommes que les femmes. Pour les seuls nouveaux actifs, ce sont 25 000 emplois nouveaux qu'il faudrait créer, et 100 000 au total si l'on tient compte du nombre des chômeurs.

3.2.2. Le département des Vosges

Au coeur d'une région qui se dépeuple, le département des Vosges a également connu une décroissance de population de l'ordre de 0,1 % par an entre les recensement de 1975 et de 1982.

Ce dépeuplement est dû non pas au solde naturel qui reste positif, mais au solde migratoire qui a été fortement négatif.

Cette moyenne départementale masque, en fait, des disparités au sein même du département entre l'arrondissement de Saint-Dié qui a perdu près de 0,3 % de sa population par an et connaît, à l'heure actuelle, des taux de chômage très importants (c'est une des zones d'emploi française où, d'une part, l'emploi total a le plus diminué (- 6,8 %) mais où, d'autre part, l'emploi industriel a également le plus diminué (- 17,6 %) et les arrondissements de Neufchâteau et d'Epinal qui ont vu leur population rester stable entre 1975 et 1982.

Il faut rappeler en outre les difficultés que connaît le département des Vosges par le biais des restructuration de la Compagnie Boussac Saint-Frères qui emploie environ 2 700 personnes sur différents sites et qui envisage la suppression d'environ 800 emplois, répartis sur les différents sites de Nomexy, Senones, Thaon, Granges-sur-Vologne.

Ainsi, malgré un dynamisme certain du tissu industriel du département des Vosges, la chute des effectifs textiles (baisse de 22 % des effectifs dans le seul arrondissement de Saint-Dié entre 1975 et 1982) fait sentir ses effets et nécessite, d'une part, un accompagnement des efforts de modernisation engagés depuis quelques années par l'industrie du textile habillement, d'autre part, une action volontariste propre à permettre l'émergence d'un tissu industriel diversifié.

4. BILAN DES ACTIONS PASSEES

4.1. L'Etat et la région

La persistance des difficultés de la région a conduit à décider, dans le cadre du contrat de plan Etat/région et du programme de redéveloppement pour la Lorraine, un ensemble de mesures destinées d'une part à soutenir le vigoureux effort de modernisation de l'économie lorraine, d'autre part à assurer le réaménagement du territoire régional.

C'est ainsi que l'Etat et la région sont convenus d'orienter prioritairement leurs efforts vers la modernisation du tissu industriel et vers ses corollaires : le développement de la recherche, de la technologie et de l'appareil de formation initiale et continue.

Cette volonté s'est traduite notamment par la mise en oeuvre d'un système d'aides à finalité régionale et la création d'un dispositif régional d'aide au conseil.

On peut, en particulier, citer les réalisations suivantes :

- la création de la société de développement régional LORDEX, d'une société financière d'innovation régionale (Lorraine créativité),
- la mise en oeuvre d'un mécanisme régional facilitant la disposition par les entreprises des bâtiments et des terrains nécessaires,
- la mise en oeuvre d'un système de primes à la création d'emplois : prime d'aménagement du territoire, prime régionale à l'emploi; prime régionale à la création d'entreprise.

Ainsi, en Lorraine, entre le 1er janvier 1984 et le 31 décembre 1986, 259 entreprises ont bénéficié d'une prime d'aménagement du territoire ce qui permettra la création d'environ 14 000 emplois dans les 3 ans.

4.1.1. *Les sociétés de conversion*

Enfin, répondant aux attentes régionales, les grandes entreprises en réduction d'activités ont créé des sociétés de reconversion. Ces sociétés soutiennent et assistent les entreprises en assurant une part particulièrement importante du risque financier de leurs projets. Elles interviennent au moyen d'augmentations de capital ou de prêts. A titre d'exemple, citons l'intervention de SOLODEV, société de conversion du groupe SACILOR, qui permet, en 1986, la création ou le maintien de 1 835 emplois.

De même, l'action de SOFIREM et du service industrialisation des HBL s'est traduite en 1985 par le soutien de 13 dossiers (3 extensions, 3 créations et 5 reprises d'entreprises). A terme, 552 emplois

devraient être créés pour un montant total de 15,02 millions de francs dont 4 millions en capital. En 1984, cet engagement concernait 8 dossiers pour un montant de 7,45 millions de francs et 288 emplois.

4.1.2. *Le FRAC*

Le Fonds régional d'aide au conseil a pour objectif de favoriser le recours des PME aux sociétés de conseil pour améliorer leur gestion, leur organisation et la préparation de leurs projets. Simultanément ce dispositif tend à accélérer la restructuration et le développement d'un secteur des services répondant de manière plus satisfaisante aux besoins spécifiques des PME.

Les interventions aidées portent notamment sur la gestion et le plan d'entreprise, l'organisation et la modernisation de la production, l'amélioration de la fonction commerciale, le plan de formation professionnelle, la création d'entreprises, l'étude de faisabilité d'action collective à des entreprises.

L'aide prend la forme d'une subvention actuellement limitée à 100 000 francs et 50 % du coût de l'intervention. Cependant, les diagnostics légers limités à 3 jours et permettant, entre autres, de préparer une intervention plus approfondie de conseil donnent lieu à des subventions de 80 %.

Constatant en outre que les infrastructures et les moyens de transport étaient encore insuffisants pour permettre à la Lorraine de jouer son rôle d'échange et de passage, l'Etat et la région ont cofinancé un vaste programme routier pour, en particulier, permettre le désenclavement du bassin sidérurgique lorrain.

Enfin, pour rendre à la région un caractère attractif, il est apparu nécessaire de conduire une politique de soutien aux espaces urbains ou ruraux fragiles et d'amélioration de l'environnement.

A ce titre, l'Etat et la région sont convenus d'associer leurs efforts en particulier pour l'aménagement des friches industrielles et la réhabilitation des cités sidérurgiques (y compris VRD).

En outre, dans le cadre du programme de redéveloppement pour la Lorraine, l'Etat a tenu à confirmer sa volonté de faire jouer pleinement la solidarité nationale envers la région et, par un ensemble de mesures et d'actions volontaristes, renforce et complète les moyens déjà mis en oeuvre dans le cadre du contrat de plan Etat/région.

4.1.3. *Le programme de redéveloppement*

Le programme de redéveloppement, fondé sur le pari de la reconversion industrielle de la Lorraine, s'articule autour d'une stratégie dont les axes forts sont les suivants : moderniser l'économie lorraine et implanter de nouvelles activités; accompagner la modernisation par la formation des hommes et la création d'un environnement favorable au dé-

veloppement des entreprises (recherche, environnement financier, aide à la gestion); assurer un aménagement harmonieux du territoire régional.

4.1.4. Les pôles de conversion

Le classement des zones de Longwy - Thionville - Briey et de Nancy comme pôle de conversion visait, en 1984, à accroître les capacités d'intervention face à l'ampleur des difficultés.

Deux ans après, il est difficile de tirer les conclusions sur les effets de cet effort de redéveloppement qui s'inscrit nécessairement dans une durée très longue. Cependant, quelques remarques s'imposent :

- l'utilisation conjuguée des différentes mesures "emploi" et "formation" accompagnant l'application de la CGPS dans la sidérurgie a été déterminante pour trouver des solutions individuelles de reclassement et maintenir un climat social positif,
- la Lorraine, et surtout ses bassins sidérurgiques ont bénéficié d'un afflux de projets créateurs d'emplois grâce aux avantages proposés, à la situation géographique et à l'action très volontariste des pouvoirs publics et notamment de la DATAR qui a aidé avec la PAT plus de 5 000 emplois; cependant, seuls 1 200 à 1 300 postes ont été créés fin 1986 dans le cadre des projets annoncés en avril 1984,
- l'appareil de formation initiale supérieur et de formation continue est en cours de rénovation et de développement radicaux,
- l'économie Lorraine semble prendre le chemin d'un véritable redéveloppement dans des secteurs nouveaux.

4.2. Bilan financier des interventions de l'Etat et des APUL

L'ensemble des financements de l'Etat et des collectivités territoriales est présenté dans les tableaux suivants, établis par le BI-PE. On trouvera ensuite le détail de chaque poste.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	183,8	76,5	101,5	140,7	135,0
CULTURE VIE SOCIALE	36,7	17,9	13,7	18,5	20,0
SANTE (HORS CHR)	5,9	0,3	5,6	9,5	7,0
EQUIPEMENTS SOCIAUX	22,6	0,2	22,2	2,9	0,0
LOGEMENT	0,3	0,1	0,2	0,5	1,0
DEVELOPPEMENT URBAIN	280,1	116,9	185,0	184,4	196,0
DEVELOPPEMENT RURAL	7,0	3,5	2,8	4,5	5,0
TRANSPORTS	546,1	310,5	264,1	301,9	324,0
ACTION ECONOMIQUE	58,3	24,8	37,4	29,5	27,0
SERVICES GENERAUX APU	181,1	27,1	57,3	81,5	79,0
TOTAL	1321,9	577,8	689,8	773,9	794,0

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	189,2	203,6	207,3	253,8	240,2
CULTURE VIE SOCIALE	296,2	374,3	370,3	389,9	393,5
SANTE (HORS CHR)	211,2	224,2	306,1	230,1	241,7
EQUIPEMENTS SOCIAUX	82,4	58,5	79,6	79,0	79,7
LOGEMENT	525,5	449,6	520,4	523,5	622,8
DEVELOPPEMENT URBAIN	860,4	971,5	903,2	917,1	1113,5
DEVELOPPEMENT RURAL	424,8	490,5	515,7	617,3	614,2
TRANSPORTS	262,7	219,8	348,0	381,1	375,1
ACTION ECONOMIQUE	123,3	103,9	93,5	115,3	140,8
SERVICES GENERAUX APU	302,8	337,2	348,0	406,8	463,4
TOTAL	3278,5	3433,1	3692,1	3913,9	4284,9

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL		LORRAINE			
UNITE: M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	4,4	2,3	1,8	0,8	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	117,9	116,7	110,7	129,1	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	63,2	82,1	90,4	117,3	
ENSEIGNEMENT CONTINU	0,3	0,2	0,1	0,2	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3,4	2,3	4,3	6,4	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	189,2	203,6	207,3	253,8	
CULTURE	53,0	64,9	66,8	87,3	
SPORTS-LOISIRS	243,2	309,4	303,5	302,6	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	296,2	374,3	370,3	389,9	
3 TOTAL SANTE hors CHIR	211,2	224,2	306,1	230,1	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	82,4	58,5	79,6	79,0	
5 TOTAL LOGEMENT	525,5	449,6	520,4	523,5	
SERVICES COMMUNS	21,0	33,4	37,7	34,3	
RESEAUX ET SERVICES	240,4	273,5	274,9	314,6	
TRANSPORTS COLLECTIFS	115,1	161,7	101,3	69,3	
VOIRIE URBAINE	300,6	314,0	294,7	282,3	
AMENAGEMENT URBAIN	183,3	188,9	194,6	216,6	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	860,4	971,5	903,2	917,1	
SERVICES COMMUNS	4,0	5,8	7,2	8,5	
EAU ASSAINISSEMENT	160,8	175,6	180,8	205,2	
RESEAUX SERVICES AUTRES	166,9	215,3	217,1	240,2	
AMENAGEMENT RURAL	78,8	74,8	76,1	97,2	
AMENAGEMENT EAUX	5,5	7,8	20,3	37,3	
ANTI-POLLUTION	7,3	9,8	13,2	20,1	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	1,5	1,4	1,0	8,8	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	424,8	490,5	515,7	617,3	
SERVICES COMMUNS	12,6	2,9	2,1	0,5	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	249,5	216,5	345,9	378,5	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	0,6	0,1	0,0	1,0	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0,0	0,0	0,0	0,0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	0,0	0,3	0,0	1,1	
8 TOTAL TRANSPORTS	262,7	219,8	348,0	381,1	
SERVICES COMMUNS	34,6	27,2	14,9	13,4	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	73,7	68,9	67,7	77,4	
ENERGIE	8,5	4,0	10,5	20,0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0,0	0,2	0,0	0,0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	6,2	2,3	0,0	1,8	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0,2	1,3	0,4	0,5	
BTP	0,1	0,0	0,0	2,2	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	123,3	103,9	93,5	115,3	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	302,8	337,2	348,0	406,8	
F.C.T.V.A.	0,0	0,0	0,0	0,0	
D.G.E.	0,0	0,0	0,0	0,0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL 1 A 11.....	3278,5	3433,1	3692,1	3913,9	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.	3278,5	3433,1	3692,1	3913,5	

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT		LORRAINE			
UNITE:M F courants	1981	1982	1983	1984	
SERVICES COMMUNS	10.7	5.3	6.9	3.8	
ENSEIGNEMENT 1er DEGRE	0.1	0.0	0.0	0.0	
ENSEIGNEMENT 2eme DEGRE	118.4	54.8	58.3	54.0	
ENSEIGNEMENT CONTINU	1.4	0.0	1.2	2.3	
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	53.2	16.4	35.1	80.6	
1 TOTAL ENSEIGNEMENT	183.8	76.5	101.5	140.7	
CULTURE	31.8	16.6	12.0	15.5	
SPORTS-LOISIRS	4.9	1.3	1.7	3.0	
2 TOTAL CULTURE VIE SOCIALE	36.7	17.9	13.7	18.5	
3 TOTAL SANTE hors CHR	5.9	0.3	5.6	9.5	
4 TOTAL EQUIPEMENTS SOCIAUX	22.6	0.2	22.2	2.9	
5 TOTAL LOGEMENT	0.3	0.1	0.2	0.5	
SERVICES COMMUNS	27.4	18.9	11.8	5.6	
RESEAUX ET SERVICES	0.0	0.0	0.0	0.0	
TRANSPORTS COLLECTIFS	0.0	0.0	0.0	0.5	
VOIRIE URBAINE	252.1	96.7	172.8	178.0	
AMENAGEMENT URBAIN	0.6	1.3	0.4	0.3	
6 TOTAL DEVELOPPEMENT URBAIN	280.1	116.9	185.0	184.4	
SERVICES COMMUNS	0.4	0.0	0.4	0.4	
EAU ASSAINISSEMENT	0.6	0.7	0.2	0.1	
RESEAUX SERVICES AUTRES	0.0	0.1	0.0	0.3	
AMENAGEMENT RURAL	0.4	0.3	0.1	0.1	
AMENAGEMENT EAUX	0.4	0.4	0.4	0.4	
ANTI-POLLUTION	5.1	2.0	1.6	3.1	
GRAND AMENAGEMENT REGION. TOUR.	0.1	0.0	0.1	0.1	
7 TOTAL DEVELOPPEMENT RURAL	7.0	3.5	2.8	4.5	
SERVICES COMMUNS	0.7	0.3	0.4	0.1	
ROUTES TRANSPORTS ROUTIERS	482.1	272.3	229.6	252.1	
VOIES NAVIG. TRANSPORTS FLUVIAUX	61.3	37.8	34.5	48.2	
MER TRANSPORTS MARITIMES	0.0	0.0	0.0	0.0	
AIR TRANSPORTS AERIENS	2.0	0.1	0.6	1.5	
8 TOTAL TRANSPORTS	546.1	310.5	265.1	301.9	
SERVICES COMMUNS	17.9	2.5	15.3	12.5	
AGRICULTURE IAA COMMERCE	39.7	21.8	22.1	16.8	
ENERGIE	0.2	0.1	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS INTERMEDIAIRES	0.4	0.4	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS D'EQUIPEMENT	0.0	0.0	0.0	0.0	
INDUS. DES BIENS DE CONSOMMATION	0.0	0.0	0.0	0.0	
BTP	0.1	0.0	0.0	0.2	
9 TOTAL ACTION ECONOMIQUE	58.3	24.8	37.4	29.5	
10 TOTAL SERVICES GENERAUX APU	181.1	27.1	57.3	81.5	
F.C.T.V.A.	0.0	0.0	0.0	0.0	
D.G.E.	0.0	0.0	0.0	0.0	
11 TOTAL FIN. PARTICULIERS ETAT	0.0	0.0	0.0	0.0	
TOTAL 1 A 11.....	1321.9	577.8	690.8	773.9	
12 TOTAL ENVELOPPE RECHERCHE					
TOTAL GENERAL.....	1321.9	577.8	690.8	773.9	

4.3. Les concours communautaires

4.3.1. *Quatre programmes*

Outre les interventions du Fonds social européen sollicité en particulier dans le cadre des formations de reconversion des personnels des bassins sidérurgiques, la Lorraine présente chaque année des projets en complémentarité. Mais elle bénéficie surtout de quatre programmes.

L'opération intégrée de développement dans les bassins sidérurgiques du nord de la Lorraine a été mise en oeuvre fin décembre 1983 sur décision de la Commission des Communautés européennes. Ce programme comprend quatre types d'actions : un programme de traitement des voiries et réseaux divers (VRD) du bassin sidérurgique; un programme de traitement des eaux d'exhaure; le développement d'une offre de tourisme et de loisirs dans le bassin sidérurgique (avec notamment le financement des infrastructures du parc à thème "Le nouveau monde des schtroumpfs" à Hagondange); la réalisation d'un aéroport régional. Le Comité du FEDER a donné son accord pour un montant de 257,6 millions de francs.

Le PNIC sur le pôle européen des trois frontières concerne la zone de Longwy. Il se compose de cinq sous-programmes d'intervention visant la mise en place d'un régime d'aides et d'un régime douanier spécifique, la création d'un parc international d'activité, d'un centre de services communs, d'un collège universitaire commun, et comprend l'achèvement du désenclavement routier par la réalisation de la liaison Longlaville-Mont-Saint-Martin.

Le programme hors quota sidérurgie s'articule autour des deux pôles principaux : la remise en état des friches industrielles et la mise en oeuvre d'actions relatives au développement du potentiel endogène.

Le programme hors quota textile concerne le seul département des Vosges et regroupe les mêmes rubriques d'intervention que le précédent.

4.3.2. *Bilan financier des concours communautaires*

De 1981 à 1985, les financements communautaires des investissements en Lorraine se répartissent comme suit. Il s'agit des interventions concernant la seule région au sens de la nomenclature NUTS I. Les montants sont exprimés en millions d'ECU courants (source : Eurostat)

	1981-1985	dont 1985
FEDER	82,2	48,9
FEOGA	4,0	1,9
BEI/NIC	98,6	53,4
CECA/EURATOM	398,8	66,1

Il s'agit, pour tous les fonds, d'engagements de paiements sauf pour les prêts CECA où il s'agit de décaissements. Les financements du FSE ne sont pas compris, leur isolement statistique par région étant impossible techniquement.

5. DEVELOPPEMENT DE LA LORRAINE - PROBLEMES ET CONDITIONS

Les enjeux de la Lorraine sont déterminés à la source par l'impérieuse nécessité de poursuivre le processus de modernisation et de diversification du tissu économique qui s'accompagne de changements technologiques. Pour compenser les pertes considérables d'emplois subies notamment par les industries lourdes traditionnelles et par les PMI-PME qui en dépendent de façon directe ou indirecte, il faudra faire encore et pour longtemps appel à la solidarité nationale et communautaire.

Les efforts déployés pour créer dans la région un nouvel environnement technologique et pour assurer une formation adaptée des hommes dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, de l'automatique et de la communication ne doivent pas être relâchés. La tâche dans laquelle la Lorraine se trouve désormais engagée est une tâche de longue haleine. Pour la réussir, aucun des acteurs au plan national, régional et local ne peut ni ne doit lâcher prise.

Seule une réalisation favorable des objectifs mentionnés au chapitre suivant sera à même de changer profondément l'image de la Lorraine. Ce changement est un enjeu en soi. Au milieu des années 80, plus à tort qu'à raison si l'on fait exception de quelques bassins industriels, l'image de la Lorraine demeure encore peu attractive pour les catégories de main-d'oeuvre et les entreprises et services marqués par l'essor des technologies nouvelles. Les atouts existants se renforcent progressivement : potentiel universitaire de recherche et de transfert de technologies, potentiel de formation, qualité de l'environnement des villes principales, beauté des sites et des forêts, lieux de loisirs, activités culturelles de niveau élevé, etc. Le changement d'image de marque de la région continuera de relever autant d'une action de marketing volontariste que de la poursuite des changements des structures économiques, sociales et spatiales déjà en cours.

Les opérations de coopération transfrontalière engagées fournissent à la Lorraine une chance supplémentaire de s'intégrer davantage à l'espace économique et au réseau urbain communautaire et par là de lui donner une place et un rôle nouveaux susceptibles de modifier son image nationale et européenne. Tout effort allant dans ce sens mérite d'être soutenu.

II - OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

En Lorraine, la crise ne peut se réduire aux difficultés de quelques secteurs (sidérurgie, textile, charbon) et à celles des activités qui leur sont directement liées.

Il s'agit, nous l'avons montré, d'une crise globale qui concerne l'ensemble des structures d'une zone géographique et qui exige un traitement d'ensemble. En d'autres termes, aucun domaine ne doit être négligé.

Les enjeux lorrains peuvent être formulés autour de cinq objectifs :

- moderniser le tissu économique, notamment par la diversification des activités industrielles des zones en conversion,
- créer un environnement technologique favorable,
- aménager l'environnement des bassins industriels par le traitement des friches et la réhabilitation des cités sidérurgiques,
- assurer une formation adaptées aux nouvelles données de l'économie,
- intégrer la région à l'espace européen.

Pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de concentrer les moyens sur les secteurs où la crise est la plus significative et de coordonner toutes les interventions. Ces objectifs forment un tout indissociable. Ils commanderont encore pour longtemps l'avenir de la Lorraine. Toutefois, il ne faut pas oublier le fort degré de dépendance de l'industrie sidérurgique et charbonnière lorraine à l'égard de centres de décisions extérieurs. Certaines évolutions de l'environnement économique national et de l'environnement énergétique (prix du pétrole) et monétaire (cours du dollar) international sont susceptibles d'imposer à cette industrie de base de nouveaux problèmes d'ajustement, sinon de changement de stratégie. Et pour peu qu'en plus elles enlèvent de leur compétitivité aux entreprises françaises, ces évolutions pourraient constituer des obstacles supplémentaires à la modernisation des PMI et à l'effort de diversification du tissu économique de la Lorraine. Ce sont autant de raisons pour, en tout état de cause, renforcer la mise engagée dans les enjeux de la formation, des technologies avancées, de l'aménagement de l'espace urbano-industriel, et de l'intégration des zones frontalières à la dynamique de l'espace européen.

1. MODERNISER LE TISSU ECONOMIQUE

Au vu des conséquences des restructurations de la sidérurgie lorraine, l'objectif prioritaire vers lequel tendent les efforts de l'ensemble des partenaires socio économiques est la réussite de la reconversion industrielle de la région.

1.1. Une sidérurgie compétitive

Il s'agit d'abord de maintenir une sidérurgie lorraine forte et compétitive s'appuyant sur une production de fonte à partir du minerai de fer lorrain et sur une politique de filière acier.

Cette dernière assurerait une meilleure intégration de cette industrie de base par l'implantation d'activités utilisatrices d'acier et de fonte, et par le développement des produits à haute valeur ajoutée en complémentarité des filières régionales (productique, automatique, machines à bois).

1.2. Diversifier les activités industrielles

Il s'agit ensuite d'encourager l'implantation de nouvelles activités. Cet objectif met en particulier l'accent sur :

- le développement des PMI/PME : la priorité va à la sous-traitance, compte tenu de l'importance de la sidérurgie et des industries extractives,
- le rôle des sociétés de reconversion des groupes sidérurgiques, textiles et miniers (SODILOR, SOLODEV, Saint-Gobain Développement, AUFINEC, SOFIREM),
- la réutilisation de bâtiments industriels désaffectés,
- les aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- la poursuite de l'effort en faveur de la sylviculture,
- l'aide à l'artisanat (notamment dans les zones rurales défavorisées ou en reconversion),
- la relance des productions agro-alimentaires,
- la promotion de la filière bois et des métiers d'art.

On peut préciser cet objectif selon les zones géographiques.

1.2.1. *Dans le nord du bassin sidérurgique (Longwy, Thionville)*

Les résultats escomptés sur Longwy sont en particulier :

- l'implantation d'un nombre suffisant d'entreprises nouvelles de façon à créer sur la partie française du pôle européen de développement 5 500 emplois en dix ans sur les 8 000 envisagés par l'ensemble de ces trois pays,

- des aides à l'investissement financées à parité par le FEDER et l'Etat.

Cet objectif fait partie du PNIC déposé en février 1986 concernant le versant français du pôle européen de développement.

Plus généralement, sur l'ensemble du bassin, bien qu'il n'y ait pas eu de sélection des secteurs susceptibles de participer à la reconversion après 8 années de crise, on peut considérer que les deux secteurs qui traduisent le mieux le redéploiement économique sont l'automobile et l'électronique. Ils ont connu cependant des difficultés en 1986.

Le secteur de l'automobile a créé 1 400 emplois en 8 ans. Précisons, en outre, que les créations sur le pôle industriel d'Ennery, avec la SMAE (2 000 emplois), contribuent également à cet effort. Les difficultés de l'industrie automobile en France ont ralenti le programme de reconversion (fonderie Peugeot à Villers-la-Montagne).

L'électronique est un autre volet important du renouveau industriel de la région. Les opérations EMD (électronique Marcel Dassault) puis ESD (électronique Serge Dassault) ont entraîné la création d'un certain nombre d'entreprises de sous-traitance. Ce secteur a connu des difficultés très récentes qui se sont traduites par une baisse de l'emploi. On observe toutefois que le courant de création de nouvelles entreprises reste assez vivace dans ce secteur.

L'aéronautique a fait son apparition dans le bassin avec la SLCA (Société Lorraine de construction aéronautique) à Florange. De plus en plus d'entreprises lorraines se tournent vers ce secteur. Elles doivent pour cela rehausser leur niveau technologique en travaillant à la précision du micron.

Les nouvelles technologies d'usinage sont maintenant présentes dans le bassin sidérurgique (par exemple, avec Laser-Industrie à Sainte-Marie-aux-Chênes).

La diversification du tissu industriel concerne également les biens de consommation. On observe ainsi, par exemple, des développements dans la parfumerie et l'industrie du jouet.

Une place particulière doit être faite à l'agro-alimentaire qui a perdu environ 800 emplois en 8 ans (dont 700 dans l'industrie de la viande du fait de la SOLPA à Homécourt). Ce secteur a enregistré des disparitions d'établissements soit dans la viande, soit dans le lait. Il reste néanmoins porteur de diversification. On constate, en effet, que plusieurs projets ont vu le jour en 1985-86 qui autorisent à envisager un certain redémarrage de ce secteur à Thionville et dans la région de Longwy.

L'effort de redéploiement est actuellement particulièrement soutenu par l'ensemble des structures mises en place à cet effet. Le rôle incitatif des sociétés de reconversion de la sidérurgie constitue un

atout supplémentaire.

Ces objectifs sont inscrits dans l'opération intégrée de développement déposée auprès de la Communauté pour cette zone.

1.2.2. Dans les Vosges

Malgré un dynamisme certain du tissu industriel du département des Vosges, la chute des effectifs textiles, en particulier à Saint-Dié, fait sentir ses effets et nécessite la modernisation envisagée.

L'objectif dans cette zone consiste à :

- accompagner les efforts de modernisation engagés depuis quelques années par l'industrie du textile-habillement,
- engager une action volontariste propre à permettre l'émergence de nouvelles activités.

Cet objectif est au coeur du programme hors quota textile qui concerne cette zone.

2. CREER UN ENVIRONNEMENT TECHNOLOGIQUE FAVORABLE

Il s'agit d'un des axes stratégiques du programme de redéveloppement de la Lorraine. Il se concrétise en particulier par deux programmes.

Le plan productique régional destiné à soutenir financièrement les programmes de modernisation des entreprises, essentiellement les PMI de la région. Les programmes peuvent être le fruit d'un recours préalable au conseil.

La procédure MECA (machines et équipements de conception avancée) : créée en 1980, cette procédure est destinée à aider la petite ou moyenne entreprise à effectuer le saut technologique que constitue pour elle l'acquisition d'un matériel de conception avancée.

La gestion en a été confiée à l'ADEPA (Agence nationale pour le développement de la productique appliquée à l'industrie). Cet organisme dispose en effet des ingénieurs et techniciens nécessaires pour cette action. Il met en place actuellement des structures régionales qui lui permettent d'être très proche des entreprises. Dès à présent, une quarantaine d'ingénieurs travaillent pour les industriels.

Cet objectif est cohérent avec des programmes plus localisés. Ainsi, dans la zone de Longwy, partie française du pôle européen de développement, la stratégie adoptée envisage les synergies transfrontalières à travers un parc international d'activités. Il s'agit de :

- "bien qualifier l'espace dans son unité au-dessus des frontières : c'est le rôle premier du parc international d'activités,
- doter ce parc d'activités d'un régime d'aides commun spécifique et incitatif,
- transformer l'environnement en valorisant et améliorant l'existant." (rapport diagnostic du PNIC, chapitre X).

De même, pour la recherche, on vise l'organisation et la mobilisation des moyens humains et techniques de la recherche et des organismes de transfert de technologie existant dans le bassin de Longwy et dans l'environnement régional (notamment à Metz et Nancy). Cela sera mis en oeuvre en fonction des besoins et de la demande des entreprises et en coordination avec les moyens propres à la Belgique et au grand-duché de Luxembourg.

Dans les Vosges on peut, également, citer les actions pour le développement de programme de recherche de l'école supérieure des industries textiles d'Epinal (ESITE), la création d'un institut universitaire de technologie à Epinal, la création d'une école supérieure des sciences et technologie du bois (ESSTIB).

3. AMENAGER L'ENVIRONNEMENT DES BASSINS INDUSTRIELS

Il s'agit de l'aménagement de l'espace où tous les objectifs importants d'une politique de développement et de réhabilitation du bassin sidérurgique se trouvent pris en compte :

- réindustrialisation et redéveloppement économique du bassin,
- réadaptation des sites abandonnés par la sidérurgie : bâtiments industriels, friches industrielles, etc.,
- réaménagement de l'espace urbain avec un accent particulier mis sur l'habitat, les centres urbains,
- action de formation en faveur des personnels en reconversion.

3.1. Dans les bassins sidérurgiques

Cet objectif est au centre, en particulier, du programme hors quota sidérurgie des bassins sidérurgiques. La remise en état des friches industrielles est une des actions essentielles de reconquête de la qualité du cadre urbain dans ces bassins.

Elle répond à trois finalités complémentaires :

- une finalité économique à long terme : il faut impérativement restaurer l'attrait du bassin pour les entreprises et pour les hommes si l'on veut lui assurer un avenir économique au-delà des mesures financières de traitement de la crise actuellement mises en oeuvre dans le cadre des pôles de conversion; de toute évidence cet objectif ne peut viser que le long terme,
- une finalité économique à court terme : un programme ambitieux de travaux d'aménagement sur les friches fournira immédiatement et pendant sa durée une masse de travail importante aux entreprises du bâtiment et des travaux publics,

- une finalité sociale : on ne peut laisser aux populations du bassin le seul horizon d'usines désaffectées ou de terrains vagues. Du seul point de vue humain, la restructuration du cadre de vie est un impératif.

Deux objectifs paraissent alors devoir être poursuivis :

- rendre aux friches industrielles un aspect acceptable du point de vue du paysage et de l'environnement quel que soit l'usage -- ou l'absence d'usage -- de ces terrains dans l'immédiat ou à long terme; il s'agit de lever le handicap que constitue un environnement très dégradé pour le développement économique et social des villes concernées,

- réutiliser tout ou partie des terrains et bâtiments en cause quand c'est opportun et économiquement possible, ou quand cela correspond à un objectif d'aménagement du territoire, en particulier dans les bassins ou sous-bassins d'emplois actuellement démunis de structures d'accueil d'activités correctes (terrains ou bâtiments).

3.2. Dans les Vosges

Il convient de préciser ici que le phénomène "aménagement de sites dégradés" connu dans les Vosges n'est pas comparable à celui qui existe dans les bassins sidérurgiques Mosellan et Meurthe-et-Mosellan.

Si les besoins sont tout aussi importants dans le département des Vosges, ils sont ressentis de manière beaucoup plus dispersée.

En effet, la configuration géographique du département induit une activité économique répartie dans une série de vallées industrielles, très cloisonnées entre elles, ayant chacune leurs caractéristiques et disposant de leurs propres intervenants économiques.

Il n'en demeure pas moins que dans ces vallées la fermeture ou l'abandon de petites unités industrielles, qui assuraient l'animation économique du bassin d'emplois, nécessitent des opérations de réaménagement foncier ponctuelles et la création ou la reconstruction de bâtiments propres à accueillir des activités industrielles ou artisanales de substitution, des équipements collectifs socio culturels, qui permettront d'enrayer la tendance actuelle à la dévitalisation économique et démographique.

C'est pourquoi l'Etat et la région Lorraine, dans le cadre du contrat de plan Etat/région, mènent une politique de redéveloppement du massif vosgien, en zone de montagne et hors zone de montagne, qui se traduit notamment par des aides à l'immobilier industriel.

4. ASSURER UNE FORMATION ADAPTEE AUX NOUVELLES NORMES DE L'ECONOMIE

4.1. Politique régionale

La modernisation du tissu industriel ne peut, à elle seule, constituer une solution aux problèmes économiques de la région. Cette action doit donc s'accompagner de priorités se rattachant à l'éducation et à la formation d'une part, à la recherche et à l'innovation d'autre part.

L'objectif général est de conduire à un développement régional de la recherche et de l'innovation en trois phases.

A court terme, il s'agit d'améliorer l'environnement technologique des entreprises existantes dans la région pour développer leur compétitivité; puis, à moyen terme, de créer les facteurs nécessaires au développement d'activités nouvelles : diversification d'activités existantes, implantation d'emprises extérieures, créations à partir du potentiel régional.

A long terme, on visera à susciter dans la population une sensibilité aux nouvelles règles de développement économique, et dans le même temps à conforter l'image culturelle de la Lorraine et à affirmer sa vocation européenne.

Pour atteindre ces objectifs opérationnels, il est nécessaire au préalable de se fixer un objectif structurel, qui est le maintien et le renforcement d'une recherche de haut niveau dans la région.

4.2. Les bassins sidérurgiques

L'intervention éducative sur les bassins sidérurgiques doit affronter simultanément un double obstacle : préparer la reconversion relativement rapide d'un grand nombre de salariés sidérurgistes et diminuer le nombre encore plus considérable, à l'échelle du plan, de jeunes qui n'atteindront pas une scolarisation suffisante où un début de qualification en raison même du contexte de l'emploi et de la récession économique dans ces bassins.

De plus, la marge d'efficacité de la formation a structurellement diminué pour les salariés en reconversion comme pour les jeunes à la recherche d'une insertion professionnelle. La formation, en voulant échapper aux contraintes du court terme, risque d'apparaître comme une institution ignorante des réalités de l'emploi et des entreprises. Au contraire, en concentrant sur le court terme des objectifs spécifiques, l'appareil de formation risque de ne pas offrir au plus grand nombre les qualités d'adaptation et de mobilité nécessaires dans une économie en mutation.

On peut donc retenir le postulat suivant : ce n'est pas la formation en soi qui est inadaptée, c'est son mode d'utilisation. Pour la région, il s'agit de concevoir une stratégie locale, elle-même insérable dans la stratégie régionale de l'emploi de la main-d'oeuvre existante et de la formation, qui complète, là où ce n'est pas encore le cas, les démarches centralisées (Education nationale, EFPA, agriculture) et les systèmes d'information et d'orientation publics.

Le concept de formation-développement doit contribuer à la création directe et indirecte d'activités et d'emplois, mais maintenir et renforcer aussi le tissu social nécessaire au développement d'un nouveau tissu industriel. Ainsi, les objectifs de formation individuelle et ceux de formation collective se compléteront avec cohérence, tout comme les stages d'adaptation à l'entreprise seront associés à des stages de promotion ou de développement personnel.

Dans le cas où le niveau de départ des publics concernés directement par la reconversion sidérurgique est très faible, il est encore plus clair que l'enjeu éducatif rejoint l'enjeu économique. On a trop souvent sous-estimé l'importance de la prise de conscience de cette catégorie de la population active. Le renforcement de la confiance individuelle et collective est aussi important que l'apprentissage d'un savoir professionnel.

Des opérations d'orientation, intégrées depuis la conversion jusqu'à une réinsertion professionnelle, ne devront pas être négligées comme facteur d'enrichissement de tout investissement en formation. Il importe, à cette occasion, de multiplier le plus grand nombre possible d'expériences offrant aux salariés comme aux demandeurs d'emploi des formations en alternance entre lieux de stage et milieu du travail. Cette situation, particulièrement favorable, pourrait être une manière d'inciter les entreprises qui font appel à des financements extérieurs à mieux s'équiper ou à lancer de nouvelles activités, l'aide régionale en formation venant conforter l'aide en équipement.

5. INTEGRER DAVANTAGE LA LORRAINE A L'ESPACE EUROPEEN COMMUNAUTAIRE

La Lorraine possède avec quelques autres régions françaises des atouts européens qu'elle se doit d'exploiter et de renforcer :

- situation géographique à proximité de la Belgique, du grand-duché du Luxembourg et de la RFA,
- liaisons routières, autoroutières et ferroviaires rapides avec nombre de pays de la CEE,
- taux élevé d'exportation avec ces pays,
- communauté de problèmes avec les régions sidérurgiques et charbonnières des pays voisins,
- nombre élevé de frontaliers (20 000) travaillant dans ces régions,

- projet et actions de coopération transfrontalière.

Les productions de la sidérurgie, du bois et de l'agro-alimentaire alimentent, en raison de leur niveau élevé d'exportation, des échanges entre la Lorraine et la CEE, notamment avec la RFA et le Benelux. La situation frontalière de la Lorraine, la structure de son industrie lourde en restructuration et l'émergence progressive d'activités nouvelles placent la région dans une situation favorable à l'accroissement quantitatif des échanges. Un nombre croissant de PMI se font déjà remarquer, voire récompenser par leurs performances à l'exportation.

Le bassin sidérurgique Nord et le bassin houiller lorrain entretiennent depuis longtemps des échanges institutionnels ou informels avec les régions voisines, marquées par le même type d'activités, ou des régions frontalières allemande, luxembourgeoise et belge.

Le pôle européen de développement constitue un exemple type de traitement global du problème des friches industrielles. Il en est de même du projet lorrain de création, sur 150 ha de la friche industrielle de Hagondange, du parc du Nouveau Monde des Schtroups pour lequel le soutien de l'Etat est acquis. Ce parc sera un lieu de loisirs et une vitrine de technologies nouvelles.

La volonté de coopération transfrontalière se manifeste également sur le bassin houiller sarro-lorrain. Un consortium bancaire Sar-Lor-Lux, constitué par trois organismes financiers régionaux spécialisés (la SNCI pour le Luxembourg, le SIKB pour la Sarre et LORDEX pour la Lorraine) a été créé en janvier 1986. Il permettra de mobiliser des fonds financiers communautaires en faveur de projets industriels importants, notamment dans le domaine du capital-risque, de la création d'entreprises et d'emplois dans les PMI et de la réalisation d'infrastructures de communication.

La mise en place à Sarrebruck d'un réseau d'échanges d'informations scientifiques et techniques, à l'usage des entreprises, en liaison avec la banque de données de la Bourse de sous-traitance de l'Est (BS-TE), constitue un autre exemple de coopération concernant le bassin houiller.

A cela, il faut ajouter la charte signée en février 1986 instituant le Conseil parlementaire interrégional de la grande région Sar-Lor-Lux - Palatinat en vue de présenter des propositions et des actions de coopération aux autorités des Etats concernés (par exemple, le projet de desserte cadencée circulaire transfrontalière "Trancity" Metz - Luxembourg - Trèves -Sarrebruck).

De cette politique de coopération transfrontalière à caractère communautaire, l'Etat et la région lorraine espèrent accroître les chances de transformation et de dynamisation du tissu économique des bassins nord-lorrains. En choisissant de s'amarrer aux régions frontalières voisines dans un effort de coopération économique et d'aménagement de l'espace, la Lorraine se donne ainsi un moyen de s'assurer une nouvelle

place dans l'ensemble national et communautaire.

III - ACTIONS DE DEVELOPPEMENT

Parallèlement aux mesures présentées dans le plan d'action gouvernemental pour l'emploi et les mutations industrielles, l'Etat, la région et les collectivités locales ont mobilisé des financements dans le cadre du contrat de plan Etat-région; ce contrat constitue un cadre d'actions qui portera sur toute la durée du IXe Plan, mais dont les axes directeurs portent au-delà. Ils concernent donc la période 1986/90.

Il est à noter que ces efforts viennent en complément des crédits classiques ordinaires mis en oeuvre par les services de l'Etat dans la région.

Nous présentons ces actions selon la nomenclature retenue pour l'ensemble des PDR, les priorités de la région étant soulignées par les objectifs énoncés au chapitre précédent.

En outre, ces actions sont cohérentes avec différents types d'intervention de l'Etat, des collectivités tertiaires et de la Communauté européenne. Dans la mesure du possible, nous précisons celles qui s'intègrent dans les programmes communautaires acceptés (ou en cours d'instruction). Nous renvoyons toutefois aux dossiers déposés auprès du FEDER pour un énoncé plus détaillé de ces actions.

1. FORMATION DE BASE

Le contrat de plan consacre un chapitre à la formation initiale et continue. 709 millions de francs sont ainsi destinés à l'augmentation des capacités d'accueil des LEP, à l'équipement des LEP, LET (parc de machines-outils, ateliers flexibles, micro-ordinateurs) et des collèges publics, à des formations modernes complémentaires (LEPI de Pompey), à des formations intéressant les filiales régionales du bois et des IAA, à la stylique industrielle, à la création d'un centre de ressources pour l'information sur la formation et à des actions en faveur des publics non sidérurgistes des bassins sidérurgiques.

Ces grandes orientations se traduisent par :

- la mise en place des quatrième et troisième technologiques,
- la rénovation des brevets d'enseignement professionnel,
- la mise en place de baccalauréats professionnels (2 à la rentrée 1985, 13 à la rentrée 1986),
au sein des lycées professionnels

- la création de premières d'adaptation, classes passerelles permettant à des élèves provenant du second cycle court d'intégrer le second cycle long,
- l'implantation, suivant un schéma déterminé et de façon systématique, de sections de techniciens supérieurs : 1 715 élèves relevaient de ces sections en 1981, 3 932 à la rentrée 1986, au sein des lycées.

Tout cela autour de l'implantation dans l'académie des pôles de formation spécialisée dans les domaines :

- de la productique : Jarny, Metz, Saint-Avold, Nancy, Epinal,
- de l'électronique : Thionville, Jarny, Saint-Avold, Nancy, Saint-Dié,
- de la maintenance industrielle : Longwy, Pont-à-Mouson, Saint-Dié, Sarreguemines,
- de la micro mécanique : Longwy,
- de l'informatique de gestion : Metz, Nancy,
- des industries du bois : Epinal, Remiremont, Neufchâteau, Saulxures-sur-Mosselotte,
- de la chimie, physique, biologie : Metz, Saint-Avold, Forbach, Nancy, Jarny,
- du bâtiment : Talange, Nancy.

Dans le cadre de ses nouvelles compétences en la matière, la région de son côté consacre une partie très importante de son budget à cette action. En outre, elle a élaboré le "schéma prévisionnel des formations pour l'enseignement" qui concerne uniquement la formation initiale et les "orientations de planification régionale de la formation professionnelle et de l'apprentissage". Ces deux documents seront complétés par les travaux menés conjointement par l'Etat et la région dans le cadre du "schéma régional concerté de la formation professionnelle" ; ces travaux s'imposent compte tenu de la part relative des financements de la formation professionnelle continue en Lorraine :

- Conseil régional	14,5 %
- Etat (actions jeunes + AFPA + FNE)	40,8 %
- Entreprises (1,1 %)	44,7 %

Le niveau de qualification de la main-d'oeuvre des grands bassins industriels était adapté aux besoins des industries dominantes. Mais pour répondre aux nouveaux besoins de l'économie, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des systèmes de formation davantage orientés vers les besoins d'une économie faisant de plus en plus appel à des technologies avancées. Dans ce cadre, les objectifs majeurs à atteindre sont les suivants :

- élever le niveau culturel général de la population : la proportion des personnes de 15 ans et plus ayant fait des études supérieures est très faible, et le taux de celles ayant un BEPC ou sans aucun diplôme se situe entre 65 et 68 %,
 - orienter davantage les jeunes vers des niveaux de formation technique plus élevés en accordant une plus grande place aux technologies nouvelles (électronique, informatique, automatique),
 - renforcer les moyens de conversion des sidérurgistes par

des formations adaptées aux attentes des nouvelles entreprises.

Pour y aboutir, on s'oriente vers une politique cherchant à :

- réduire au maximum les flux de sortie des élèves de certains CAP et favoriser l'accès du plus grand nombre au cycle long ou BEP,
- introduire des technologies nouvelles dans les formations traditionnelles,
- développer des mentions et formations complémentaires privilégiant l'aspect professionnel répondant à un besoin ponctuel de l'économie,
- réduire ou transformer progressivement les formations existantes, par exemple les CAP de la métallurgie, les CAP employé technique de collectivités, les BEP du BTP, etc. Il importe d'améliorer l'image et le rôle des LEP en dispensant un enseignement de formation générale plus élevé et plus polytechnique.

Ces orientations font partie de la stratégie définie dans le schéma prévisionnel des formations de la région Lorraine concernant essentiellement la formation initiale.

2. ADAPTATION DES FILIERES DE FORMATION

Dans le cadre de la formation continue, il convient de signaler les actions menées en faveur de l'ADEPA, les actions de formation pour les publics non sidérurgistes dans les bassins d'emplois touchés par la reconversion de la sidérurgie, la formation dans le domaine des industries agro-alimentaires, la création d'un centre de ressources pour l'information sur la formation et les actions promotionnelles pour l'emploi.

En matière de formation continue, l'accent est mis sur les nouvelles technologies, mais aussi sur la sensibilisation des entreprises à la formation.

A noter le rôle positif qu'est appelé à jouer, au plan régional, le centre de ressources pour l'information sur la formation. Par ailleurs, compte tenu de l'amplitude des besoins régionaux en matière de formation, il est indispensable de compléter les équipements de l'AFPA.

Au plan universitaire, il importe de poursuivre les efforts pour adapter davantage les formations supérieures et le potentiel de recherche et de transfert technologique aux besoins régionaux. Dans ce domaine, il reste beaucoup à faire. Dans le pôle européen de développement concernant Longwy en France, Aubange en Belgique et Rodange au grand-duché du Luxembourg, le projet du collège universitaire à dominante technologique est appelé à jouer, en formation initiale et continue, un rôle nouveau.

Au plan de l'espace, il s'avère enfin nécessaire de renforcer les pôles de formation où sont regroupés les moyens matériels et les potentiels de formateurs et d'en créer de nouveaux, afin d'organiser de manière complémentaire des formations initiales et continues.

3. RESEAUX DE TRANSFERT

3.1. Renforcement d'une recherche de haut niveau

Les responsables régionaux s'efforcent de maintenir ou de développer l'implantation des grands organismes de recherche, qui bénéficient d'instances scientifiques d'évaluation au plan national. Les équipes propres ou associées de ces organismes présentent ainsi des garanties de qualité qui les désignent de manière privilégiée aux financements complémentaires. Un effort particulier d'incitation doit être fourni pour les équipes en voie d'association, ou celles dont les évolutions peuvent faire craindre une désassociation.

L'implantation du CNRS couvre d'une manière satisfaisante les différents domaines de la recherche.

Le développement en Lorraine de la filière agro-alimentaire (en particulier les domaines laitier et fromager) pourraient bénéficier d'un renforcement de l'implantation de l'INRA, en zootechnie laitière en particulier.

L'implantation de l'INSERM correspond actuellement au minimum nécessaire au maintien d'un conseil scientifique régional de cet organisme. L'aboutissement des projets d'une sixième unité (épidémiologie nutritionnelle) et de réseaux de recherche communs avec le CNRS (thermalisme et ressources en eau) serait souhaitable.

L'implantation en Lorraine de l'INRIA est extrêmement récente, et encore ténue (une équipe). Le renforcement de ce potentiel est souhaité par la région Lorraine, dans un cadre de coopération avec le potentiel universitaire et avec celui du CNRS de ce domaine.

Le développement des sciences et des techniques nouvelles s'effectue fréquemment de manière pluridisciplinaire par rapport aux classifications antérieures. Le décroisement des diverses disciplines et des divers établissements d'enseignement supérieur sera recherché de manière privilégiée.

3.2. Environnement technologique des entreprises

Pour les domaines de la recherche liés aux activités traditionnelles de la région (matériaux, chimie), il s'agit de développer les moyens d'analyse mis à disposition des industries au sein des laboratoires. Pour cela, le plan d'équipements mi-lourds figurant actuellement au contrat de plan sera poursuivi.

Pour les autres domaines qui sont porteurs de diversification ou d'activités nouvelles (biotechnologie, productique, génie électrique, informatique), des centres de transfert seront financés : la politique de développement des CRITT sera poursuivie.

Les caractéristiques que présentent les PME et PMI lorraines peuvent rendre très efficaces une mobilisation des établissements d'équipement secondaire technique et un décloisonnement de ces établissements vers l'enseignement supérieur. Des incitations de ce type figurent au contrat de plan (équipement du lycée Jean-Zay de Jarny). Ce type d'actions sera renforcé.

3.3. Facteurs nécessaires au développement d'activités nouvelles

L'accompagnement du développement se fera par plusieurs actions, trois en particulier :

- la mise en réseau des diverses aides immatérielles (par exemple, le réseau de conseil technologique accentuera son effort),
- un effort particulier sur l'information scientifique et technique, par exemple des interfaces entre le CDST et l'économie régionale pourront être développés,
- une incitation à la mobilité et à l'essaimage d'entreprises à haute technologie à partir des laboratoires de recherche. La création de pôles Firtech (formation d'ingénieurs par la recherche en technologies diffusantes) sera recherchée (dans un premier temps en matériaux et en contrôle et commande). Ces pôles nécessiteront un financement spécifique. Le système actuel de bourses (conventions CIFRE et bourses régionales d'aide au transfert, attribuées par la région Lorraine) sera maintenu.

L'expérience du laboratoire mixte CNRS/Pont-à-Mousson sera accompagnée par un financement approprié.

3.4. Niveau culturel

Le développement d'actions de culture scientifique et technique nécessitera les actions suivantes :

- .- un investissement immatériel sous forme du renforcement de l'actuel réseau de culture scientifique et technique,
- l'aménagement de sites et de centres de culture scientifi-

que, par exemple le site des Mines de fer de Sainte-Neige, aménagement du CCSTI de Thionville, musée de Zoologie de Nancy, etc,

- le financement d'équipements socio-culturels : outil mobile d'expositions du CCSTI de Thionville par exemple.

En outre, des recherches dans les domaines culturels susceptibles de retombées économiques pourront bénéficier de financements spécifiques : domaine de la communication (centre d'étude des systèmes de communication, pôle audio-visuel et centre de recherche image), domaine de l'enseignement assisté par les technologies nouvelles (centre lorrain d'enseignement par ordinateur), domaine de la traduction automatique, domaine des études transfrontalières.

4. SECTEURS DE POLITIQUE ECONOMIQUE

4.1. La modernisation du tissu industriel

4.1.1. *La sidérurgie*

L'Etat a entamé une action en profondeur destinée à moderniser l'industrie et l'économie française. A ce titre, il convient de considérer que la restructuration des secteurs d'activité traditionnels comme la sidérurgie, l'extraction charbonnière, l'automobile, les chantiers navals ou l'industrie du téléphone, est une véritable modernisation qui permettra, à terme, de rendre compétitifs et rentables ces secteurs fortement déficitaires.

Ainsi, les mesures de restructuration de la sidérurgie française ont été élaborées en tenant compte des contraintes d'ordre industriel, financier et social.

En ce qui concerne les contraintes d'ordre industriel, il convient de rappeler que la sidérurgie européenne dans son ensemble connaît une crise de débouchés sans précédent qui dure depuis plusieurs années.

Cette crise des débouchés des produits sidérurgiques est due, d'une part, à la diminution de la consommation globale d'acier du fait de la faiblesse de la croissance, et d'autre part, à la diminution de la part de la CECA dans la production mondiale d'acier due au développement de produits de substitution et à l'émergence de nouveaux producteurs d'acier dans certains pays en développement, dont la production devient directement concurrentielle par sa qualité et son prix de revient.

Ainsi, alors même que la production mondiale d'acier décroissait, la part de la CECA passait de 22,2 % de cette production en 1974 à 17,9 % en 1985 et la part de la production française passait de 3,8 % à

2,6 %.

Cette situation a obligé les pays membres à avoir recours aux mesures spécifiques de crise manifeste prévue à l'article 57 du traité de la CECA et de prendre des mesures importantes susceptibles aussi bien de redresser le marché (imposition de quotas aux pays membres et mise en place de prix planchers) que de permettre une réduction significative des capacités de production.

En effet, l'existence de surcapacités de production importantes a entraîné une hémorragie financière des groupes sidérurgiques USINOR et SACILOR qui n'a cessé de s'accélérer depuis 1979 pour monter à plus de 10 milliards de francs pour la seule année 1983. En 1984, la perte était de 15,7 milliards de francs et, pour 1985, de 7,7 milliards de francs.

Le gouvernement français a estimé qu'il n'était plus possible que les contribuables français continuent de consacrer 10 milliards de francs par an pour l'industrie sidérurgique. En outre, les règles de la CECA obligent les groupes sidérurgiques à revenir à une situation financière équilibrée pour 1986-87.

C'est pourquoi un programme de réduction de capacité, d'une part, et d'utilisation optimale des capacités existantes au niveau national, d'autre part, a été décidé par le Conseil des ministres du 29 mars 1984.

Ces décisions, qui donnaient les grandes orientations de ce que devait être la restructuration de la sidérurgie, prévoyaient que ne soient réalisés que des investissements de productivité (de l'ordre de 15 milliards de francs jusqu'en 1987), à l'exclusion de tout investissement de capacité.

L'enjeu véritable est bien la présence en Lorraine d'une sidérurgie compétitive et rentable, seule garante de la présence d'une industrie sidérurgique à moyen et long terme.

Une telle modernisation de la sidérurgie ne saurait se faire sans une adaptation des effectifs.

Mais, pour l'intérêt même de l'économie régionale et des personnes concernées, il faudra, dans toute la mesure du possible, privilégier la reconversion des personnes afin de leur permettre de retrouver un emploi, optique préférable à l'utilisation aveugle des mesures d'âge.

Cette modernisation de la sidérurgie lorraine aura des conséquences au niveau local, notamment en ce qui concerne le devenir de secteurs industriels liés, dans leur activité et dans leur environnement immédiat, à la sidérurgie.

Ainsi, des secteurs comme, par exemple, les industries mécaniques et de traitement des métaux, l'industrie de la chaux, devront fai-

re l'objet de mesures spécifiques devant leur permettre d'entamer, elles aussi, une reconversion et une diversification qui seules pourront leur assurer une certaine pérennité.

Cette décroissance de la sidérurgie ne devra pas s'accompagner du départ des centres de décisions de la région. C'est pourquoi le ministre de l'Industrie et de la Recherche devait annoncer le 10 avril 1984 à Metz que des centres importants de décision, notamment ceux liés à la sidérurgie, devraient être décentralisés dans la région.

Ainsi, le siège social d'Unimetal s'est installé à Metz. De même l'IRSID, situé à Maizières, devra développer ses activités particulièrement dans le domaine de la valorisation de ses acquis industriels (IRSAP).

L'impact massif des restructurations sidérurgiques, notamment au plan social, peut induire la tentation d'obtenir des sécurités dans les autres secteurs de l'économie lorraine. Or, là aussi, la modernisation est inévitable et nécessaire à la survie de la sidérurgie. C'est pourquoi des mesures protectionnistes ou d'allégement ne peuvent être utilisées que comme palliatifs temporaires dans des conjonctures exceptionnelles et non comme moyens permanents de soutien à l'économie. Pour conforter à terme l'économie régionale, il convient de mettre les entreprises en mesure de s'adapter aux contraintes extérieures ou même d'agir pour alléger ces contraintes.

4.1.2. Le charbon

L'activité des houillères du bassin de Lorraine présente à son environnement un impact économique comparable, même s'il est d'ampleur moindre que celui des groupes sidérurgiques dans leurs bassins. En 1985, l'activité des houillères du bassin de Lorraine a induit 2 372 emplois.

L'augmentation de l'extraction a été permise, notamment, par une amélioration des rendements. Les investissements de modernisation se sont maintenus à un rythme élevé. Cependant, la dégradation du bilan et les menaces pesant sur les débouchés -- du fait de la réduction des enlèvements par la sidérurgie et du développement de la production électronucléaire -- font obligations aux houillères du bassin de Lorraine de poursuivre un rigoureux effort d'amélioration des rendements et de compression du prix de revient pour rétablir au plus vite son équilibre financier.

Corrélativement, l'embauche est stoppée et l'effectif total diminue. Cette tendance risque de se prolonger si les perspectives de commercialisation ne s'améliorent pas et si des gains de productivité ne sont pas obtenus.

L'extraction est désormais inférieure à 10 millions de tonnes (8,6 en 1997) et 1 700 postes seront supprimés en 1987.

Dans les perspectives actuellement explorées par les Charbonnages de France, le bassin lorrain demeure le noyau dur de la production nationale. Toutefois, il apparaît d'ores et déjà certain que les houillères de Lorraine ne pourront, à elles seules, assurer le plein emploi dans le bassin lorrain. C'est pourquoi leur service d'industrialisation s'efforce de susciter des projets de diversification. En effet, la maîtrise de l'évolution de l'emploi exige qu'il n'y ait pas de trop grande discontinuité entre les déflations d'effectifs et les projets de reconversion.

Pour ce qui est des entreprises sous-traitantes, une recherche systématique de leur diversification devra être effectuée, nécessitant la mise en place d'études et de diagnostics pour déboucher sur des modernisations mobilisant les différents instruments financiers de l'Etat et du système financier et notamment les crédits de politique industrielle.

4.1.3. *Le textile*

Exposée plus que d'autres secteurs à la concurrence internationale, et particulièrement à celle de pays à faible niveau de salaires, l'industrie textile lorraine a amorcé sa modernisation, notamment, à la faveur des contrats emploi-investissement. Si le respect des règles communautaires ne permet pas la reconduction de cette procédure, il est vrai que l'effort de modernisation, notamment par l'introduction de la productive, doit être soutenu dans l'industrie textile lorraine.

Dans ce but, des diagnostics individuels en entreprise pourront être financés et une action collective entreprise. L'incitation à la réalisation d'investissements de modernisation pourra passer par une mobilisation particulière de financements d'Etat, notamment les crédits de politique industrielle.

L'harmonisation des conditions de concurrence qui a conduit la France à abandonner le système des contrats emploi-investissement doit également s'appliquer aux conditions de financement. A cet égard, il semblerait que les modalités de couverture de change à terme soient relativement défavorables à l'industrie textile française dans ses conditions d'approvisionnement. Il s'agit là d'un facteur qui n'est pas spécifique au textile lorrain.

Le soutien à la modernisation du textile lorrain passe aussi par la formation et la recherche. A cet égard, l'Etat et la région ont inscrit dans le contrat de plan leur volonté conjointe de contribuer au développement de l'école supérieure des industries textiles d'Epinal (ESI-TE). Le programme total devrait être poursuivi en liaison avec les différents partenaires. En matière de formation, un programme d'accompagnement de la modernisation pourrait être lancé dans le textile par convention avec la profession.

4.1.4. *Les autres activités industrielles*

Au vu des conséquences sur l'emploi du poids excessif des

secteurs traditionnels de l'industrie lourde, de la restructuration en cours de celle-ci et de la fragilité du tissu des PMI, notamment dans la sous-traitance, l'avenir de la Lorraine exige que les secteurs concernés continuent d'intervenir, chacun avec ses propres responsabilités et compétences. Les actions concernées sont les suivantes.

Achever dans les meilleures conditions la restructuration des grands groupes industriels, notamment de la sidérurgie et des charbonnages.

Poursuivre l'effort d'implantation et de création d'activités industrielles et tertiaires nouvelles, publiques et privées.

Amplifier et rendre efficaces les actions de soutien aux PMI pour la modernisation de leur appareil de production, la diversification de leurs produits, l'utilisation de technologies nouvelles là où elles s'avèrent nécessaires, un meilleur accès aux sources d'informations, un renforcement de leur appareil commercial et la conquête de nouveaux marchés. La création d'emplois se fait pour l'essentiel dans les PMI-PME.

D'une manière générale, il est nécessaire d'engager des actions permettant la mise en valeur du potentiel de développement endogène des entreprises :

- aides à la réalisation d'enquêtes,
- aides à la création et au fonctionnement d'organismes locaux et régionaux de recherche appliquée,
- transfert de technologie,
- aides à la réalisation d'études collectives,
- soutien aux investissements de modernisation,
- amélioration de l'accès au conseil par les entreprises,
- création de services communs,
- accès au marché des capitaux.

4.2. Le commerce et l'artisanat

4.2.1. *L'artisanat*

Les perspectives d'évolution du secteur artisanal en Lorraine sont influencées de manière défavorable par les restructurations industrielles présente (sidérurgie) et à venir (chimie) tant du côté des marchés (sous-traitance notamment) que de celui du pouvoir d'achat (perte de postes de travail et émigration).

En revanche, et à l'opposé, l'adaptabilité des entreprises du secteur, sa faible densité régionale et le fait que de nombreuses activités artisanales à haute valeur ajoutée et porteuse d'avenir sont peu ou pas représentées en Lorraine constituent des potentialités importantes qui ne doivent pas être négligées.

Seule une politique volontariste visant à accélérer la trans-

formation du secteur artisanal actuel et à favoriser une mutation profonde des secteurs des métiers en Lorraine doit permettre de contrarier efficacement les évolutions négatives prévisibles.

Il est nécessaire de poursuivre les politiques mises en oeuvre dans le contrat de plan Etat-région (IXe Plan) concernant notamment le soutien aux entreprises artisanales :

- soutenir les entreprises des filières prioritaires (coopérations artisanales, groupements d'entreprises, services communs...),
- favoriser la créativité et l'innovation des entreprises, notamment dans les secteurs traditionnels : filière textile, faïencerie, bois-ameublement, verrerie et cristallerie,
- relancer les métiers d'art traditionnels dans la région : lutherie (Mirecourt), sculpture sur bois, tapisserie d'ameublement,
- accélérer la modernisation et l'adaptation des entreprises du bâtiment.

Eu égard à l'importance du secteur artisanal dans le développement économique et social des bassins industriels en reconversion, du milieu rural et de la zone de montagne, une action diversifiée doit être portée en matière d'aménagement et de développement local; il s'agit ici de développer des actions visant au maintien du tissu artisanal en particulier dans la Lorraine "fragile" (bassins en reconversion, zones rurales sensibles et zones de montagne), ainsi que des actions tendant à développer et à créer des entreprises nouvelles dans des secteurs innovant ou insuffisamment pourvus, par exemple : la création d'antennes locales des chambres de métiers, développement de filières, constructions d'ateliers d'accueil, intervention en milieu urbain et préurbain.

De même, un effort particulier est engagé, mais doit se prolonger, en vue de favoriser l'accès pour les artisans à l'information et au conseil :

- fonds d'aide au conseil,
- services de qualité aux artisans en milieu rural,
- diagnostics, suivi d'entreprises.

Les pouvoirs publics doivent encourager la réalisation des études prospectives nécessaires au développement de l'exportation des secteurs du commerce et de l'artisanat et leur environnement, en associant les professionnels. Ils doivent aussi favoriser la mise en place des réseaux commerciaux, la mise en oeuvre des programmes collectifs d'animation commerciale à l'exportation (foires, expositions, etc.).

Il convient aussi d'organiser la sous-traitance par la création d'organismes et de moyens de communication et d'information (bourses de métiers, bourses de sous-traitance), informatisation des entreprises, antennes locales des chambres des métiers.

En dernier lieu et toujours dans une optique conseil et information, il est nécessaire de soutenir un réseau de conseil technologique et de favoriser les actions spécifiques au profit de l'artisanat.

Enfin, la modernisation de l'appareil de formation des hommes doit être encouragée :

- enseignement assisté par ordinateurs,
- création de centres de ressources auprès des chambres de métiers.

4.2.2. Le commerce

La spécificité du commerce, à savoir son rôle économique, ses fonctions sur le plan de la démographie, de l'emploi, de l'aménagement du territoire et les services rendus aux particuliers, doit conduire à développer les actions publiques en faveur de son maintien et de son développement.

Il s'agit :

- de soutenir les entreprises commerciales dans les zones fragiles,
- d'aider la création d'une bourse de locaux commerciaux (recherche de successeurs),
- de moderniser et de regrouper les petits commerces,
- de soutenir l'export du commerce de gros,
- de confirmer la formation des hommes (stages de gestion et stages de perfectionnement, institut de promotion commerciale à Metz et à Epinal).

D'une manière générale, il convient aussi de souligner qu'un certain nombre d'actions ont été mises en place afin de faire revivre le tissu industriel; les actions sont les suivantes :

- développement de l'institut lorrain de participation,
- aides aux entreprises par la déconcentration de crédits de politique industrielle et de soutien aux investissements productives.

A côté de ces aides existent également les primes régionales à la création d'entreprises, l'aide régionale à l'emploi, ainsi que la contribution exceptionnelle de l'Etat.

En outre, d'autres actions sont menées, par exemple : le développement des diagnostics en entreprise, le traitement des entreprises en difficulté, le soutien au secteur textile et au secteur sidérurgique (voir programme hors quota textile et hors quota sidérurgie).

4.3. L'agriculture

Les propositions visant au maintien de l'activité agricole et agro-alimentaire liée doivent être analysées en fonction des contraintes évoquées ci-dessus et des atouts plus immatériels dont dispose la ré-

gion.

Elles sont fondées sur le principe que toute action en faveur de l'agriculture doit tenir compte de l'aval industriel et commercial.

4.3.1. Consolidation de la filière lait

La Lorraine dispose d'une filière lait économiquement performante. Elle se situe au tout premier rang des productions de fromages à pâtes molles en France. Ce type de produit est vendu sur les marchés internationaux CEE et OCDE sans intervention communautaire. Parallèlement, la production de poudre de lait et de beurre, ramenée en proportion de la collecte, est une des plus faibles de France et d'Europe (1% de la collecte).

Il convient donc de maintenir le potentiel de l'appareil industriel lorrain :

- en garantissant l'approvisionnement en lait fromageable quels que soient les quotas,
- en améliorant la qualité technologique du lait destiné à l'industrie au plan des techniques de production, de collecte et de conditionnement du lait matière première,
- en intensifiant la capacité d'innovation des entreprises sur les produits et les procédés,
- en renforçant la pénétration des produits sur les marchés internationaux par l'amélioration des réseaux et des implantations industrielles et commerciales et par un meilleur contrôle de la qualité des produits,
- en confortant la structure financière des PME/PMI du secteur, en Lorraine,
- en développant la coopération - agriculture - industrie - recherche - formation sur la filière.

4.3.2. Valorisation et organisation de la production céréalière

La région fait partie en tant que bordure est du plus grand bassin céréalière européen. Une grande partie de la production céréalière du quart nord-est de la France est drainée par l'axe mosellan. A ce titre, la région revendique un rôle dans la transformation des céréales par l'agro-industrie et dans le stockage stratégique des céréales.

Le développement des industries de transformation devra être soutenu en se référant à celui de l'industrie laitière.

4.3.3. Maintien de la production de viande

En terme de fonctionnement de la branche agricole, il est indispensable de garantir l'avenir des productions animales de ruminants :

- pour préserver une voie de diversification,
- pour valoriser l'espace en alternative de la production laitière, sans réinvestissement coûteux,

- pour maintenir le flux nécessaire avec les industries de la viande, abattage et fabrication, qui représentent 2 000 emplois en Lorraine malgré des difficultés qui s'aggravent.

Au même titre, il faut considérer le maintien à un niveau minimal de la production porcine locale qui représente à l'heure actuelle moins de 10 % de la consommation.

Il apparaît utile :

- d'aider au maintien des cheptels,
- de développer l'organisation des marchés en fonction d'un aval industriel à développer,
- d'encourager les investissements dans la filière viande,
- d'améliorer la qualité des produits existants,
- de développer de nouveaux produits à base de viande, suivant l'évolution quantitative et qualitative de la consommation nationale (en baisse avec les autres secteurs agro-alimentaires).

4.3.4. *Encourager la diversification et les productions locales*

La Lorraine est aussi caractérisée par un certain nombre de productions locales et spécifiques (mirabelle, fruits de montagne, etc.) et peut développer des productions de proximité à des coûts intéressants, compte tenu des coûts de transports. Ces productions peuvent aider à une diversification entraînant le maintien de l'emploi.

Il conviendrait donc d'attacher de l'importance à ces différents secteurs, selon des programmes spécifiques :

- en favorisant l'organisation des marchés et en encourageant les dynamiques commerciales,
- en améliorant les techniques de production et le matériel génétique,
- en favorisant les investissements visant la régulation des coûts (énergie),
- en soutenant l'appareil de transformation industriel et artisanal.

4.3.5. *Pratiquer une politique d'aménagement du territoire au profit des zones rurales les plus fragiles (nord meusien, parcs naturels régionaux, Massif vosgien)*

Le coût social de la régression de l'activité des zones les plus fragiles est à considérer. Il apparaît nécessaire de maintenir l'agriculture comme épine dorsale de l'activité rurale et de montagne.

Les mesures suivantes paraissent nécessaires dans les zones les plus sensibles :

- encourager l'installation de jeunes actifs, agricoles et autres,
- favoriser le plein emploi des actifs agricoles, par le développement d'ateliers complément de production, la transformation des produits agricoles et le développement complémentaire d'activités rura-

les artisanales, industrielles et touristiques.

4.4. La forêt, les produits forestiers et les industries du bois

La forêt en Lorraine couvre 37 % du territoire et fournit une production annuelle moyenne de 2 million de m³ de grumes (moitié feuillus, moitié résineux) et 1 million de m³ de bois de trituration et de bois ronds.

Employant 27 000 personnes dans le secteur exploitation scierie, le travail mécanique du bois, l'ameublement et le papier carton (évaluation 1984), soit plus de 10 % des emplois salariés de l'industrie en Lorraine et l'équivalent de l'emploi agricole, cette activité forestière reste un élément important des productions des sols lorrains et il conviendra de distinguer :

- d'une part les problèmes liés à la sylviculture, permettant de maintenir une production de bois bruts de qualité (pour la plupart exportés),
- d'autre part les industries de première et de seconde transformation.

Pour le premier point, il est important de maintenir et de développer les opérations d'éclaircies de conversion et ou de régénération des peuplements vers l'exploitation en futaie en favorisant les travaux sylvicoles, en valorisant les sous-produits d'éclaircies et les taillis de conversion, notamment par la trituration.

Pour le second point, il s'agira d'optimiser l'activité des industries de première transformation en améliorant les performances de production et la qualité des débits, de garantir la compétitivité des industries de deuxième transformation en développant la productique et la gestion des lignes de fabrication.

Il reste à définir un programme de production de pâte à papier afin d'absorber les sous-produits de la sylviculture et des scieries, et de satisfaire le marché.

4.5. Transports

Les objectifs pour ce secteur concernent l'ensemble des infrastructures terrestres, fluviales ou aériennes d'aménagement du territoire nécessaires à la région lorraine pour assurer sa reconversion.

On en citera particulièrement trois :

4.5.1. *Réalisation de programmes routiers*

Les opérations suivantes sont prévues au contrat de plan Etat-région :

a) Opération ayant déjà bénéficié d'une 1re tranche de financement du FEDER en 1984 et 1985 : RN 59 - déviation de Saint-Dié, RN 415 - créneaux entre Saint-Dié et Saulcy, RN 18 - déviation nord-ouest de Longwy, A 31 - continuité autoroutière à Thionville.

b) Opérations proposées à un financement du FEDER en 1986 : A 30 - liaison Knutange - Hayange, RN 18/218 - liaison Longlaville - Mont-Saint-Martin.

c) Opérations non retenues au FEDER : RN 57 - tracé nouveau entre Flavigny et Charmes, RN 57 - déviation de Charmes à Vincey, RN 59 - créneaux de dépassements entre Moncel et La Betaigne et entre Baccarat et Bertrichamp, RN 57 et 66 - déviation de Remiremont, RN 4 - élargissement entre Ludres et Hudviller, RN 4 - déviation de Lunéville est, RN 4 - déviation de Mittelbronn.

4.5.2. *Création d'un aéroport régional*

Devant l'insuffisance des aéroports de Nancy-Essey et de Metz Frescaty, et face à l'impossibilité de modifier les caractéristiques de l'un et l'autre, le conseil régional de Lorraine a en janvier 1984 adopté le principe de la réalisation d'une infrastructure aéroportuaire sur le site de Louvigny, entre Metz et Nancy.

La position du conseil régional a été confirmée lors de la signature du contrat de plan Etat-région, puisque l'article 7 de celui-ci indique que l'existence d'une infrastructure aéroportuaire unique, à créer, apparaît comme un élément de la palette des infrastructures nécessaires à la région lorraine.

Le conseil régional a définitivement adopté le principe de cet aménagement en avril 1986 et établit le plan de financement.

4.5.3. *Aménagement de la Meurthe à Nancy*

L'aménagement du cours de la Meurthe aura des répercussions sur plusieurs plans :

La navigabilité : le port de Nancy sera ouvert aux péniches du gabarit européen.

La lutte contre les crues : l'abaissement du niveau de la crue décennale devrait être de l'ordre de 0,60 m en moyenne, permettant à de nombreux quartiers bas de la ville d'être hors crue décennale.

L'environnement : la qualité paysagère du lit se trouvera améliorée par les travaux annexes au curage.

La circulation : la régularisation du cours de la Meurthe permettra la création d'une voie urbaine sur berge, véritable bouclage de la rocade nord-est de l'agglomération.

Ce projet a fait l'objet d'une inscription au contrat de plan Etat-région pour une première tranche entre l'étang du Malnoy et le pont Vayringe. Toutefois, l'intérêt des travaux en cours ne se manifestera pleinement que si l'ensemble de la section Frouard-barrage amont de Nancy est calibrée. La succession des tranches opérationnelles est donc à prévoir dans les programmes à venir. Le service de la navigation de Nancy est chargé du suivi technique du projet.

5. AMENAGEMENT SPATIAL

5.1. Communication

Ce programme prévoit la mise en oeuvre de projets ou le développement d'actions existantes en veillant à ce que soit recouvert le domaine de la communication dans toutes ses dimensions, qu'il s'agisse :

- des équipements ou du contenu de la communication,
- de la communication à caractère utilitaire ou de la communication à caractère culturel.

Il comprend les actions suivantes :

- création d'un centre d'études des systèmes de communication,
- réalisation d'un schéma régional de la communication,
- création d'un centre recherche-image et d'une vidéothèque régionale de l'INA,
- développement des réseaux câblés de télédistribution,
- création d'un centre régional de production cinématographique et audiovisuel.

5.2. Cadre de vie

Les orientations de ce programme sont destinées à améliorer

les conditions de vie des Lorrains et à changer l'image traditionnelle de la Lorraine en la rendant plus attractive.

Elles concernent l'amélioration de l'habitat et des cités ouvrières, l'aménagement des friches industrielles, ainsi que le soutien aux espaces ruraux fragiles.

Ce programme comprend les actions suivantes :

- mise en oeuvre d'un plan de construction régional,
- aménagement des friches industrielles et des zones d'activités industrielles,
- aménagement du bassin houiller (URD, habitat, équipements socio-culturels),
- réhabilitation des cités sidérurgiques
- réhabilitation des cités textiles
- développement social et culturel des quartiers dégradés,
- mise en oeuvre d'une politique de développement des espaces ruraux fragiles concernant le massif vosgien et les zones fragiles hors montagne.

6. TOURISME

A l'exception des hautes Vosges et, à un degré moindre, des villes thermales, de Verdun et des deux principales agglomérations lorraines, le tourisme ne constituait pas, jusqu'au début des années 80, un secteur d'activité travaillant au mieux de ses potentialités.

C'est un secteur qui reste marqué :

- par des structures institutionnelles dont l'action reste limitée réglementairement, administrativement et financièrement,
- par la faiblesse et l'atomisation extrême de l'offre (meublés, restaurants, activités diverses),
- par l'impression générale que la Lorraine n'est pas touristique et qu'il est irréaliste d'y investir,
- par des formations professionnelles qui restent limitées essentiellement à l'hôtellerie-restauration et prennent trop peu en compte la gestion, l'informatique, la commercialisation, la communication.

Pourtant, depuis le début des années 80, une réorganisation progressive est en cours :

- renforcement, suite à la décentralisation, des outils propres aux départements et à la région,
- mise en place d'une délégation régionale au tourisme,
- prise en compte du développement touristique dans le contrat de plan avec quatre priorités majeures : la neige, le thermalisme, la modernisation des hébergements en zone rurale et de montagne, la réalisation d'un schéma régional du tourisme.

Une stratégie de développement prend forme et connaît déjà d'importants débuts de réalisation.

Une attention soutenue est aujourd'hui portée à l'économie du tourisme. Les études se sont multipliées, notamment les schémas départementaux ou le schéma régional, mais également des études de clientèles (ski, randonnée, pêche et chasse, tourisme vert, tourisme fluvial...) et des études-diagnostic visant à structurer et à intégrer sur une zone de pays (entre 2 et 5 cantons) l'ensemble de l'offre touristique et à en maximiser les incidences économiques locales : pays d'accueil, stations.

Les tendances d'évolution de la consommation de tourisme et de loisirs autorisent à pencher pour une diversification et un raccourcissement de séjours qui deviennent en même temps plus actifs.

L'élaboration de produits touristiques, incluant en amont la définition de la clientèle et en aval des stratégies de commercialisation et de communication, se réalise progressivement en Lorraine, à des degrés de développement divers selon les lignes de produits.

6.1. Le tourisme fluvial

Trois sociétés se partagent le marché. Les deux premières ont réalisé, en 1985, 27 semaines de location en moyenne par bateau (cette moyenne est de 24 semaines sur le canal du Midi). Un schéma de développement du tourisme fluvial, achevé courant 1985, va permettre de réaliser de façon concertée l'ensemble des aménagements utiles (ports, haltes et relais) à Nancy, Verdun, Toul et Epinal.

Une politique active d'accueil pour les entreprises de location de bateaux devra accompagner ces aménagements sous la forme d'aides à l'installation.

6.2. Le thermalisme et le tourisme de santé

A la modernisation des stations existantes (Vittel, Contrexéville et surtout Plombière-les-Bains) s'ajoute l'ouverture, en 1986, d'une nouvelle station à Ameville, au nord de Metz. Au tourisme traditionnel commence à s'adjoindre, notamment à Contrexéville et à Vittel, un tourisme de santé (le forfait ligne à Contrexéville voit sa clientèle augmenter d'année en année et même dépasser celle des curistes traditionnels). Le tourisme de santé constitue une piste sérieuse de développement certainement encore trop peu explorée.

6.3. Le tourisme blanc

L'aménagement de pôles de ski, notamment de fond, se poursuit sur le massif vosgien cependant qu'est recherchée une intégration de l'ensemble du massif visant à une cohérence des productions et de la commercialisation et à une liaison optimale entre saison estivale et saison hivernale.

Pour ce faire, il est tout à fait indispensable de "penser" les projets en terme de structuration de l'offre. En effet, ce manque d'organisation et de cohérence au niveau de l'accueil se fait ressentir. A cet égard, pourrait être créé un service de réservation unique pour l'ensemble des Vosges permettant aux vacanciers de connaître toutes les possibilités d'hébergement d'accueil correspondant à ses besoins et à ses moyens (hôtel, gîtes, résidences de loisirs). Des aides à l'investissement doivent s'orienter pour développer et améliorer ces mêmes structures d'accueil.

6.4. La randonnée

Le tourisme itinérant (pédestre, équestre et cyclotouristique) voit se créer une offre que s'efforce de dépasser le stade quasi confidentiel où le tenaient quelques dizaines de petites entreprises fragiles.

Des formules nouvelles sont mises en place, aboutissement de la nationalisation du réceptif et de sa professionnalisation. Elles bénéficient de la croissance de la demande, notamment en moyenne montagne vosgienne.

Pour ce type d'activité, il est nécessaire, comme pour le ski, de rationaliser les structures d'accueil, à savoir développer et améliorer l'accueil des gîtes ruraux (besoins en crédits), orienter les hôtes de catégories "une étoile" pour l'accueil d'une clientèle de randonneurs, et créer de ce fait une ambiance "randonnée" avec des menus et des prestations adaptées à ce type de clientèle.

6.5. Le tourisme vert

Rendre les vacances à la campagne plus attractives nécessite une évolution profonde des structures d'accueil et leur adaptation aux récentes évolutions de la demande. Cette évolution est entreprise et se concrétise notamment dans la modernisation des systèmes de réservation et dans les regroupements locaux des prestataires permettant de garantir la qualité de l'accueil et l'adaptation de l'offre. L'accueil peut se réaliser dans les gîtes, les campings ruraux, les tables d'hôtes, les fermes auberges. Cette forme de séjour peut constituer un atout différent pour

le développement des zones rurales et des zones fragiles.

6.6. Le tourisme actif et sportif

Une modernisation des terrains de camping est en cours, notamment dans le cadre des pays d'accueil. Elle vise à réorganiser l'offre, à ouvrir la gamme des hébergements de plein air et à diversifier les possibilités d'activités sportives. Par ailleurs, des regroupements d'hôteliers, qui se créent, visent à la création de séjour à thème, notamment en randonnée, pêche et golf.

6.7. Tourisme industriel

Le tourisme industriel, ou tourisme d'affaires, tourisme de découverte des activités économiques, concerne les entreprises en activité comme le patrimoine et la culture industriels et techniques.

Ce type de tourisme tend à viser trois types de clientèle :

- le grand public,
- les jeunes ou adultes en formation initiale ou permanente,
- les professionnels.

Le développement du tourisme d'affaires devrait permettre l'ouverture et l'accès aux entreprises, la création de musées, de salles d'exposition où elles peuvent présenter leurs produits, l'organisation de foires ou de salons, attirant souvent une clientèle étrangère spécialisée. L'impact commercial de ce genre de manifestation n'est plus à démontrer, tant du côté des exposants que du côté des visiteurs.

Dans ce domaine, beaucoup reste à faire. De plus, si la conservation du patrimoine et le développement de la culture scientifique et technique est l'un des objectifs du contrat de plan Etat-région, à moyen terme, la création d'un réceptif est aussi nécessaire dans ce domaine.

Pour aller au-delà de la diffusion trop évidente d'itinéraires ou des circuits de découverte, le tourisme industriel pourrait appuyer son développement sur une coopération transfrontalière avec pour objectif, d'une part, de restituer dans l'histoire et dans l'économie européenne le poids du charbon et de l'acier et les mutations qui affectent aujourd'hui "l'homme du fer", d'autre part, de contribuer culturellement et commercialement au redéploiement industriel des régions concernées.

Exemple, un musée : réalisation d'une économie des mines de fer de Lorraine dans une friche industrielle, avec trois zones d'exposition souterraines recréant trois stades technologiques de la mine.

6.8. Le tourisme de proximité et les loisirs

Par sa situation géographique et démographique, la Lorraine doit s'intéresser naturellement aux courts séjours et aux loisirs de proximité (parcs de loisirs, parcs d'activités).

Cela nécessite le développement d'une offre de produits nouveaux confiés à des professionnels et répondant à la demande du public, ainsi que la prise en compte des problèmes de transport et d'information dans chaque bassin de population.

D'une manière générale, la Lorraine doit se rendre plus accessible aux pays touristiques transfrontaliers (RFA, Belgique, Luxembourg) et, pour ce faire, elle doit se constituer un réceptif professionnel, soit par le biais des grandes chaînes intégrées traditionnelles, soit au moyen d'un réceptif "sur mesure" adapté aux spécificités régionales.

7. SPORTS ET LOISIRS

Le secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports poursuit une politique d'élaboration de schéma régional des équipements sportifs et socio éducatifs. En Lorraine, conjointement avec le conseil régional, la direction régionale de la jeunesse et des sports s'emploie d'une part au recensement des équipements à vocation régionale et d'autre part à mettre en évidence la nécessité d'une programmation destinée à combler des manques flagrants.

Outre l'impérieuse obligation de favoriser le développement des infrastructures, il importe également de prévoir l'organisation (stades, installations couvertes...), à partir de celles-ci, de manifestations à caractère national et international (coupe d'Europe... matchs internationaux) destinées à multiplier la pratique sportive et surtout à créer autour de ces manifestations des effets d'entraînement de type socio culturel et économique. La fréquentation de lieux de rencontre favorise en effet d'autres activités que la simple pratique sportive ou culturelle.

L'établissement de ce schéma directeur des équipements socio-éducatifs et sportifs d'envergure régionale s'insère aussi dans les plans coordonnés lancés par les fédérations sportives et financés par l'Etat sur les crédits du Fonds national de développement du sport. Pour mémoire nous citerons entre autres :

- l'opération 5 000 courts de tennis,
- l'opération "Plan vert" de la fédération française de golf,
- l'opération "Programme régionalisé tennis-football", etc.

La situation géographique de la Lorraine implique par ailleurs l'indispensable étude transfrontalière de l'absolue nécessité de la présence d'équipements, sportifs notamment. C'est ainsi que quelques priorités semblent actuellement se dégager (ex. Longwy), en matière de golf (ex. aspect de création d'emploi de l'ordre de 8 à 10 emplois) sans pour autant être exhaustive.

Des besoins nouveaux semblent par ailleurs apparaître sur le territoire régional, à la suite de la mutation industrielle et d'implantations nouvelles qui demanderont dans le futur la création d'installations sportives plus liées au loisir qu'à la pratique compétitive (ex. parc de loisirs, tennis, volley proches de centre de formation). Ce sera très certainement ce qu'il faudra prochainement prévoir à l'intérieur des centres de vie des technopôles en zones d'activités.

En conclusion, les prochaines installations sportives ou socio éducatives devront pallier les manques très signalés (stade trop petit - accueil trop faible), mais devront surtout accompagner les programmes de développement régional ou de restructuration.

8. ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

L'espace des bassins sidérurgiques lorrains a été façonné depuis un siècle par la sidérurgie en fonction de ses propres besoins. La juxtaposition au fil des années d'établissements s'implantant au gré de la seule logique économique a engendré progressivement une anarchie de l'espace urbano-industriel où usines, maisons et infrastructures se trouvent entremêlées. Les restructurations successives et les fermetures des usines de la sidérurgie ont conduit dans le bassin nord à une redistribution spatiale des activités qui tend à délaisser l'amont des vallées sidérurgiques en faveur de la vallée de la Moselle.

Dans ce contexte, l'environnement constitué sur divers sites d'un parc immobilier et de cités sidérurgiques en état de dégradation, de nombreuses friches industrielles, d'équipements collectifs dont le fonctionnement ne peut pas toujours être assuré par des communes manquant de ressources, et de centres urbains à configuration ancienne non rénovée, est devenu globalement repoussant pour une partie des nouvelles catégories sociales et, surtout, pour l'implantation d'entreprises nouvelles. Seuls quelques sites particuliers échappent à cette tendance lourde qui se manifeste d'une façon aiguë dans le bassin de Longwy. Le bassin houiller, par contre, si l'on fait exception des communes centrales, souffre moins de ces handicaps.

C'est pourquoi la transformation de cet environnement, prise en charge dans le contrat de plan Etat-région, constitue un enjeu capital pour la Lorraine. Le contrat de plan programme des crédits importants concernant l'aménagement des friches industrielles (quelque 1 800

hectares en Lorraine), la réhabilitation des cités sidérurgiques, du bassin houiller et des cités textiles, comprenant la remise en état des VRD, les quartiers dégradés, sans compter la poursuite de la réalisation des infrastructures routères et autoroutières accélérée sur le bassin, pour partie enclavé, de Longwy.

IV - RESSOURCES FINANCIERES

Les tableaux ci-dessous font état des prévisions (BIPE) des dépenses d'investissement pour la Lorraine au cours de la période 1986-90.

DEPENSES DIRECTES DE L'ETAT (en millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	93,2	87,1	16,7	2,7	2,7
CULTURE VIE SOCIALE	28,7	27,2	25,9	26,7	28,6
SANTE (HORS CHR)	4,3	4,5	8,2	0	1,5
EQUIPEMENTS SOCIAUX	5,9	5,4	5,1	4,9	8,2
LOGEMENT	0,2	0,1	0,1	0	0
DEVELOPPEMENT URBAIN	192,4	201,1	209,1	217,7	226,6
DEVELOPPEMENT RURAL	3,7	7,4	0	0,7	0,6
TRANSPORTS	322,7	333,6	343,6	353,9	364,5
ACTION ECONOMIQUE	22,3	25,5	28,4	33,7	33,5
SERVICES GENERAUX APU	88	111,1	112,9	116,6	116,6
TOTAL	761,4	802,9	749,8	756,9	782,2

DEPENSES DIRECTES D'INVESTISSEMENT DES APUL (millions de francs courants)

	1981	1982	1983	1984	1985
ENSEIGNEMENT	252,6	265,7	283,4	292,1	304,3
CULTURE VIE SOCIALE	406,8	420,5	441	446,7	457,3
SANTE (HORS CHR)	249,5	257	268,2	270,5	275,8
EQUIPEMENTS SOCIAUX	82,1	84,6	88,3	89,2	91
LOGEMENT	658,7	670,1	667,8	669,6	674,2
DEVELOPPEMENT URBAIN	1153,5	1195,6	1257,1	1277,6	1311,5
DEVELOPPEMENT RURAL	637,1	660,7	695,4	707,7	726,8
TRANSPORTS	389,3	404,4	426	433,8	446
ACTION ECONOMIQUE	147,6	154,7	164,5	169,2	175,7
SERVICES GENERAUX APU	482,8	502,6	531,1	542,6	559,3
TOTAL	4460	4615,7	4822,9	4899	5021,9

On trouvera, ci-après, les tableaux d'exploitation du contrat de plan Etat-région.

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION
ET DES BILANS D'EXECUTION
FINANCEMENT A LA CHARGE DE LA REGION

REGION : LORRAINE

En millions de francs courants

Motifs	Financement par période				
	1984+1985 ①	1986+1987+1988 ②	Total 1984-1988 ③ = ① + ②	Moyenne par année ④ = ③ / 5	Prévision cumul 1989-1990 ⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	43,7	47,1	90,8	18,2	40,0
III - Adaptation des filières de formation	17,4	48,5	65,9	13,2	30,0
IV - Réseaux de transferts	23,0	27,2	50,2	10,0	22,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ...	6,0	25,8	31,8	6,4	13,0
VII - Les secteurs de politique économique	188,3	328,9	517,2	103,4	216,0
VIII - Aménagement spatial	14,7	24,2	38,9	7,8	16,0
IX - Tourisme	2,2	31,0	33,2	6,6	14,0
X - Gestion de l'environnement	3,6	5,4	9,0	1,8	4,0
XI - Culture, sports, loisirs	18,5	155,0	173,5	34,7	75,0
XII - Action sanitaire et sociale	32,5	14,1	46,6	9,3	20,0
Total général	349,9	707,2	1 057,1	211,4	450,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

58

843

EXPLOITATION DES CONTRATS DE PLAN - ETAT - REGION

ET DES BILANS D'EXECUTION

FINANCEMENT A LA CHARGE DE L'ETAT

REGION : LORRAINE.

En millions de francs courants

849-850

Financement par période Motifs	1984+1985	1986+1987 1988	Total 1984-1988	Moyenne par année	Prévision cumul 1989-1990
	①	②	③ = ① + ②	④ = ③/5	⑤
I - Promotion de l'emploi	-	-	-	-	-
II - Formation de base	263,3	180,7	444,0	88,8	190,0
III - Adaptation des filières de formation	21,5	64,6	86,1	17,2	40,0
IV - Réseaux de transferts	46,8	19,4	66,2	13,3	30,0
V - Les technopoles	-	-	-	-	-
VI - Les politiques en faveur des entreprises ..	60,6	88,5	149,1	29,8	65,0
VII - Les secteurs de politique économique	427,5	728,7	1 156,2	231,3	485,0
VIII - Aménagement spatial	6,6	38,1	44,7	8,9	20,0
IX - Tourisme	4,6	150,0	154,6	30,9	65,0
X - Gestion de l'environnement	5,5	28,5	34,0	6,8	15,0
XI - Culture, sports, loisirs	46,8	76,3	123,1	24,6	150,0
XII - Action sanitaire et sociale	138,8	296,3	435,1	87,0	190,0
Total général	1 022,0	1 671,1	2 693,1	538,6	1 250,0

Sources : CPER et Prévisions BIPE.

**Programme de développement régional pour la France
1986-1990
Volume II**

Document

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes

1988 — 1 284 p. (Vol. I-III) — 21,0 × 29,7 cm

FR

Vol. II : ISBN 92-825-8773-8

Vol. I-III: ISBN 92-825-8775-4

N° de catalogue: CB-19-88-002-FR-C

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 100 (3 volumes)

Venta y suscripciones · Salg og abonnement · Verkauf und Abonnement · Πωλήσεις και συνδρομές
Sales and subscriptions · Vente et abonnements · Vendita e abbonamenti
Verkoop en abonnementen · Venda e assinaturas

BELGIQUE / BELGIE

Moniteur belge / Belgisch Staatsblad
Rue de Louvain 40-42 / Leuvensestraat 40-42
1000 Bruxelles / Brussel
Tel. 5 12 00 26
CCP / Postrekening 000-2005502-27
Sous-dépôts / Agentschappen:
Librairie européenne /
Europese Boekhandel
Rue de la Loi 244 / Wetstraat 244
1040 Bruxelles / 1040 Brussel
CREDOC
Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34
Bte 11 / Bus 11
1000 Bruxelles / 1000 Brussel

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S
EF-Publikationer
Ortlilavej 18
2500 Valby
Tlf. 01 44 23 00
Telefax 01 44 15 12
Girokonto 6 00 08 86

BR DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag
Breite Straße
Postfach 10 80 06
5000 Köln 1
Tel. (02 21) 20 29-0
Fernschreiber
ANZEIGER BONN 8 882 595
Telecopierer 20 29 278

GREECE

G. C. Eleftheroudakis SA
International Bookstore
4 Nikis Street
105 63 Athens
Tel. 322 22 55
Telex: 219410 ELEF
Telefax: 3254 889

Sub-agent for Northern Greece

Molho's Bookstore
The Business Bookshop
10 Tsimiski Street
Thessaloniki
Tel. 275 271
Telex 412885 LIMO

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado
Trafalgar 27
E-28010 Madrid
Tel. (91) 446 60 00

Mundi-Prensa Libros, S.A.
Castelló 37
E-28001 Madrid
Tel. (91) 431 33 99 (Libros)
431 32 22 (Suscripciones)
435 36 37 (Dirección)
Telex 49370-MPLIE
Telefax: (91) 275 39 98

FRANCE

Journal officiel
Service des publications
des Communautés européennes
26, rue Desaix
75727 Paris Cedex 15
Tél. (1) 40 58 75 00

IRELAND

Government Publications Sales Office
Sun Alliance House
Molesworth Street
Dublin 2
Tel. 71 03 09

or by post

Government Stationery Office
EEC Section
6th floor
Bishop Street
Dublin 8
Tel. 78 16 66

ITALIA

Licosa Spa
Via Lamarmora, 45
Casella postale 552
50 121 Firenze
Tel. 57 97 51
Telex 570466 LICOSA I
CCP 343 509

Subagent:

Libreria scientifica Lucio de Biasio -AEIOU
Via Meravigli, 16
20 123 Milano
Tel. 80 76 79

Herder Editrice e Libreria
Piazza Montecitorio, 117-120
00 186 Roma
Tel. 67 94 628/67 95 304

Libreria giuridica
Via 12 Ottobre, 172/R
16 121 Genova
Tel. 59 56 93

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Office des publications officielles
des Communautés européennes
2, rue Mercier
L-2985 Luxembourg
Tél. 49 92 81
Telex PUBOF LU 1324 b
CCP 19190-81
CC bancaire BIL 8-109/6003/200

Messageries Paul Kraus
11, rue Christophe Plantin
L-2339 Luxembourg
Tél. 48 21 31
Telex 2515
CCP 49242-63

NEderland

SDU uitgeverij
Christoffel Plantijnstraat 2
Postbus 20014
2500 EA 's-Gravenhage
Tel. (070) 78 98 80 (bestellingen)

PORTUGAL

Imprensa Nacional
Casa da Moeda, E P
Rua D. Francisco Manuel de Melo, 5
1092 Lisboa Codex
Tel. 69 34 14

Distribuidora Livros Bertrand Lda.
Grupo Bertrand, SARL
Rua das Terras dos Vales, 4-A
Apart. 37
2700 Amadora Codex
Tel. 493 90 50 - 494 87 88
Telex 15798 BERDIS

UNITED KINGDOM

HMSO Books (PC 16)
HMSO Publications Centre
51 Nine Elms Lane
London SW8 5DR
Tel. (01) 211 77 02

Sub-agent

Alan Armstrong & Associates Ltd
Arkwright Road
Reading, Berks RG2 0SQ
Tel. (0734) 75 17 69
Telex 849937 AAALTD G

TURKIYE

Dunya super veb ofset A.S.
Narlıhançe Sokak No 15
Cağaloğlu
İstanbul
Tel. 512 01 90
Telex 23822 dsvio-tr

UNITED STATES OF AMERICA

European Community Information Service
2100 M Street, NW
Suite 707
Washington, DC 20037
Tel. (202) 862 9500

CANADA

Renouf Publishing Co., Ltd
61 Sparks Street
Ottawa
Ontario K1P 5R1
Tel. Toll Free 1 (800) 267 4164
Ottawa Region (613) 238 8985-6
Telex 053-4936

JAPAN

Kinokuniya Company Ltd
17-7 Shinjuku 3-Chome
Shinjuku-ku
Tokyo 160-91
Tel. (03) 354 0131

Journal Department
PO Box 55 Chitose
Tokyo 156
Tel. (03) 439 0124

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 100 (3 volumes)

ISBN 92-825-8773-8



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

L - 2985 Luxembourg

